
THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

JEANNE D'ARC

JEANNE D'ARC



Vision de Jeanne d'Arc

JEANNE D'ARC

PAR

Cyrille Alphonse

MARIUS SEPET

ANCIEN ÉLÈVE PENSIONNAIRE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

M. LÉON GAUTIER

In hoc signo vinces.

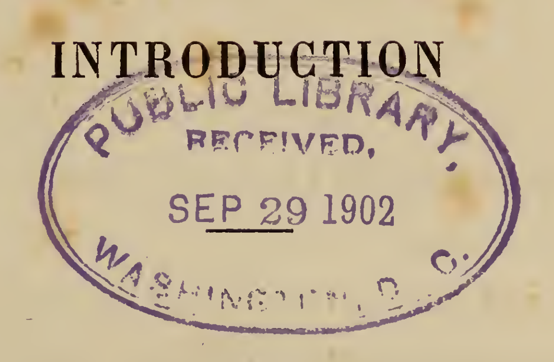


TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC LXX

INTRODUCTION



Il semble qu'il soit difficile aujourd'hui de parler de Jeanne d'Arc avec simplicité, et le ton que l'on prend à son sujet est trop souvent celui du panégyrique, quand ce n'est pas celui du dithyrambe. Nous voudrions cependant déroger, en ces quelques pages, à cette habitude qui est peut-être devenue trop générale; nous désirerions être simple. Il ne peut d'ailleurs entrer dans notre pensée de reprendre ici toute l'histoire de notre héroïne : c'est une tâche trop bien remplie par M. Marius Sepet, pour que nous ayons à la recommencer après lui. Il a, suivant nous, trouvé le vrai ton, la vraie *dominante* pour raconter, nous allions dire pour chanter cette histoire de Jeanne d'Arc, plus de cent fois écrite avant lui. Il a voulu laisser la parole, autant que possible, aux acteurs ou aux témoins de ce grand drame dont les trois actes peu-

vent s'intituler : « Orléans, Reims et Rouen. » Il a constaté avec une candeur scientifique tant d'événements prodigieux ; il n'a pas chicané Dieu sur ses miracles ; il n'a pas cherché à expliquer par la pathologie la plus incontestable gloire de nos annales. Il a su, tout à la fois, être croyant et savant : croyant sans superstition, savant sans prétention. Il n'a pas voulu faire un panégyrique, et jamais Jeanne n'a peut-être été mieux louée.

Nous voudrions seulement, à l'occasion de ce bon livre dont nous sommes heureux d'avoir provoqué la rédaction, nous voudrions faire saisir les enseignements véritablement *actuels* que renferme la vie de Jeanne d'Arc. Nous pensons, en effet, qu'elle est d'un grand exemple pour notre génération, et que l'on y trouve aisément, quand on a la bonne volonté de les trouver, toutes les leçons dont nous avons besoin.

I

La vie de Jeanne, tout d'abord, est d'un grand profit pour tous ceux qui, de nos jours, écrivent ou étudient l'histoire. On ne peut nier que cette existence glorieuse ne renferme des éléments étranges et prodigieux, pour ne pas dire surnaturels et miraculeux. Or il n'est pas moins certain qu'elle s'est écoulée au sein d'un pays

très-civilisé, au milieu d'une génération fort intelligente et quelquefois sceptique, en plein règne de l'écriture, à la veille de l'imprimerie, dans les conditions enfin qui paraissent le moins propres à favoriser une légende superstitieuse, et les plus convenables pour l'exercice d'une saine critique. Ce n'est pas ici que les esprits les plus mal disposés pourraient invoquer la théorie des mythes : Jeanne n'est pas plus historique que Jésus-Christ; mais elle l'est autant et en des temps plus voisins du nôtre. Donc il est hors de doute qu'une sorte de petite bergère est sortie de je ne sais quelle bourgade inconnue, qu'elle s'est dite envoyée de Dieu, et que cette femmelette a chassé un grand peuple du cœur de la France à jamais délivrée. Voilà ce que l'ongle des sceptiques de notre âge n'effacera jamais de l'histoire. Ah! je sais qu'ils esquivent, qu'ils escamotent la difficulté, suivant leur usage constant. Niant le miracle, ils admettent volontiers la maladie et la folie. Plutôt que de se rendre au prodige, ils insultent, ils déshonorent ceux qui en ont été les agents ou les objets. Jeanne, à leurs yeux, devient une illuminée, une hallucinée, et, pour parler plus franchement, une folle. C'est une manière d'idiote sublime, qui *s'est imaginé* entendre des voix célestes, qui *a cru* voir des apparitions surnaturelles, qui, dans sa petite cervelle pathologiquement échauffée, *a pensé* que la main de Dieu la conduisait... Remarquez, je vous prie, à quelles

singulières conséquences un tel système entraîne nos adversaires. Cette folie de Jeanne a, paraît-il, été partagée par ses contemporains. Le roi de France, sa cour, ses meilleurs capitaines, ces vieux routiers qui n'avaient pas naturellement trop de propension à croire au miracle et dont la dévotion n'avait rien de trop ardent, les Orléanais, les Rémois, les « Français de France », un peuple tout entier a cru dans la vocation de Jeanne. Notez qu'on s'est d'abord défié d'elle; qu'on l'a fait passer par cent épreuves d'où elle ne pouvait sortir sans un prodige; que, jusqu'à ses victoires enfin, on a douté de sa mission. Le xv[e] siècle, encore un coup, n'était pas un siècle crédule, et ces populations, fatiguées ou corrompues, n'étaient pas de celles que le fanatisme entraîne. Comme saint Thomas, elles demandèrent à voir pour croire. Puis, une hallucinée aurait-elle été capable de cette modération, de cette placidité sereine, de ce coup d'œil exact, de ce courage discipliné, de cette inaltérable confiance qui ne s'est jamais, en vérité, démentie un seul instant? Y a-t-il d'ailleurs une hallucination qui résiste à l'excès de l'adversité comme à celui du bonheur, et qui puisse persévérer encore après un traitement comme celui que l'on infligea dans Rouen à la libératrice de la France? Une folle, en présence des juges les plus subtils, les plus retors et les plus désireux de condamner un accusé, devant les plus longs et les plus

perfides interrogatoires, à travers les péripéties poignantes du procès le plus entortillé, eût-elle conservé jusqu'au bout son sang-froid; eût-elle témoigné d'un bon sens aussi réfléchi; eût-elle déjoué aussi parfaitement les ruses les mieux ourdies; eût-elle répondu, avec une aussi merveilleuse concision, sans jamais se rendre coupable ni d'une maladresse ni d'un mensonge; eût-elle affirmé, enfin, d'une voix aussi ferme et aussi convaincante la divinité de sa mission jusqu'à sa condamnation, et, que dis-je, jusqu'à sa mort? Si vous accusez Jeanne de folie, montrez-moi, j'ai le droit de l'exiger, montrez-moi, dans tous vos Bicêtres et dans tous vos Charentons, un cas pathologique qui soit semblable à celui-là; et surtout, notez-le bien, qui soit capable de produire, en des circonstances pareilles, de pareils résultats. Je vous abandonne tous les siècles; cherchez, et exhibez-moi de telles folies; c'est une sommation qui vous est faite. Mais, jusqu'à ce que vous fournissiez les preuves à l'appui de votre scepticisme, nous nous contenterons de celles à l'appui de notre foi. Pour ma part, lorsque je me transporte par l'imagination sur la place du Vieux-Marché de Rouen, le 30 mai 1431; quand j'aperçois sur son bûcher cette pauvre fille des champs qui vient de conquérir un grand royaume, et qui, jusqu'au moment où la flamme entre dans sa bouche, proteste tout haut et tranquillement de la vérité de toutes ses paroles, du

caractère sacré de sa mission et de l'innocence de toute sa vie, je me sens saisi d'une conviction que je crois très-profondément scientifique, et que rien ne pourra jamais entamer dans mon esprit. Où vous voyez une hallucinée, je suis tout près de voir une sainte; où vous voyez une maladie de l'homme, je vois la sagesse de mon Dieu : *Video visibiliter influere Spiritum sanctum !*

II

D'après une certaine école nouvelle, dont je ne puis parler sans un frémissement d'indignation, tous les faits de l'histoire seraient aisément explicables par le climat, par la race, par l'époque et par le tempérament : c'est la trop fameuse « théorie des milieux », qui est due au *génie* hardi de M. Taine. Suivant ce philosophe, les actions humaines POUSSENT tout aussi involontairement que les fleurs. L'homme n'est pas plus responsable que le végétal, parce qu'il n'est pas plus libre. La vertu et le vice sont des produits, au même titre que l'huile et le vitriol. Vous me dites que tel homme appartient à la race caucasique, qu'il a vécu au XVe siècle, sous un climat de tant de degrés et avec un tempérament sanguin : je vais vous dire immédiatement ce qu'a pensé, ce qu'a dit, ce qu'a écrit cet homme. Et il n'aurait pu ni penser,

ni parler, ni écrire autrement : c'était fatal... Telle est la prétention de cette école historique qui réussit, qui a l'audace de réussir sous nos yeux plus épouvantés que surpris. Eh bien ! je le demande à tous les esprits sincères, quelle que soit la philosophie à laquelle ils appartiennent : la vie de Jeanne d'Arc n'est-elle pas un éclatant démenti donné à ces dangereuses doctrines ? Le climat et la race expliquent-ils le prodige de cette vie ? Vous ne sauriez l'affirmer ; car sous le même climat, au sein de races toutes semblables, nous ne voyons pas se reproduire une seule fois les mêmes faits. Allèguerez-vous le tempérament ? Mais pouvez-vous vous vanter de connaître avec précision celui de Jeanne d'Arc ? Par beaucoup de côtés d'ailleurs elle a exactement les traits de mille saintes, qui, certes, ont eu vingt ou cent tempéraments divers. « Mais le moment était propice à une telle imagination ! » Je veux bien avouer ici, pour être fidèle à la vérité, qu'au moment où parut Jeanne d'Arc, on attendait vaguement dans le peuple certaines libératrices inconnues, et que son apparition coïncide avec ce grand mouvement des esprits qui avait déjà produit sainte Catherine de Sienne. C'est tout ce que je puis accorder. Mais, du reste, quel triste moment dans l'histoire ! Quel pauvre roi ! quels conseillers médiocres ! quelle armée ! Si l'on n'avait alors affaire qu'à la guerre avec les Anglais envahisseurs de notre sol, on comprendrait jusqu'à un certain point que l'indignation nationale eût

pu *naturellement* enfanter notre héroïne, comme l'invasion de la France en 1792 produisit les victoires républicaines. Mais il y avait DEPUIS LONGTEMPS parmi nous les petits déchirements de la guerre civile ; on était partagé entre les Armagnacs et les Bourguignons ; on se battait de village à village, et presque de famille à famille. Ces luttes, qui n'avaient rien de grand, attestaient et produisaient une décadence mesquine, peu capable de donner humainement à une petite fille de la Lorraine l'idée extraordinaire de délivrer la France au nom de Dieu. Puis, dans notre Jeanne, ce n'est pas l'intention qu'il faut seulement considérer ; car il y a eu de fausses Jeannes qui ont affiché les mêmes idées : ce sont les effets, les résultats visibles de cet héroïsme qui doivent surtout fixer notre attention. « Elle a chassé les Anglais de la France, » voilà qui est une vérité incontestable. Or, quand elle a commencé cette œuvre, tout conspirait contre elle. Contre une habile et courageuse nation, contre un Bedford et un Talbot, contre une armée qui s'était fait une habitude de la victoire, et qui battait ordinairement les Français quatre fois supérieurs en nombre ; contre des vainqueurs qui possédaient presque tout notre pays, et dont le roi s'appelait tranquillement « roi de France », elle n'avait qu'une petite troupe de coquins et de pillards habitués à la défaite, des courtisans qui doutaient d'elle, un roi qui perdait la tête, quelques villes qui tenaient bon, mais en atten-

dant l'heure de la capitulation, un peuple sans capitale et sans argent, une nation divisée contre elle-même, un abattement universel. Tel est « le moment » où parut Jeanne, et je dis qu'il ne suffit pas à expliquer humainement la foudroyante rapidité de son triomphe. Quant à son libre arbitre, que contesterait l'école de M. Taine, il est au nombre de ces choses qui se défendent toutes seules. Il suffit de lire le procès de cette martyre et de la voir aux prises avec ses juges, les démasquant, les raillant, les confondant sans relâche, pour conclure qu'elle a sans cesse agi avec la plénitude d'une liberté que ses *voix* ont dirigée et non pas anéantie. S'il est un spectacle qui proteste ici-bas contre le fatalisme, c'est celui d'un innocent qui se défend énergiquement devant ses juges et confond ses accusateurs. J'ignore si cet argument est « scientifique »; mais je le crois juste.

III

Cette vie de Jeanne est pleine encore d'autres leçons. La mission surnaturelle dont elle a été revêtue montre assez en quelle estime la Providence tient la femme, et la haute dignité à laquelle Dieu la destine au sein des nations catholiques. Nous ne saurions donc accorder un soin trop prévoyant à l'éducation de celles qui pour-

raient être appelées à la même mission; nous ne saurions élever trop haut ces nobles intelligences. « J'ai pris ma créance, disait Jeanne, et J'AI ÉTÉ ENSEIGNÉE BIEN ET DUMENT comme un bon enfant doit faire. » Essayons, nous aussi, d'enseigner bien et dûment nos jeunes filles, et de ne pas leur mesurer la science chrétienne. Pour celles qui sont de la race de Jeanne d'Arc, il ne faut pas trop craindre la lumière; tout au contraire!

Puis, quand on nous demandera ce que le christianisme a fait de la femme, nous répondrons en montrant celle qui triompha à Orléans et mourut à Rouen. On écrit tous les jours, on ose écrire que la doctrine catholique a eu pour principal effet d'efféminer la femme et d'en faire je ne sais quel petit être souffreteux, tremblotant, hypocrite, ignorant et opprimé. Lisez, lisez donc le procès de Jeanne d'Arc, et saluez la chrétienne. La voilà toute: pure, candide, virile, courageuse, ne sachant pas désespérer, sachant mourir. Elle sauve un peuple avec simplicité. Sa taille égale celle des plus grands hommes, et elle se croit petite. Quant à nier qu'elle fût chrétienne, personne ne l'a jamais osé, si ce n'est M. Henri Martin : ce paradoxal historien prétend qu'elle fut Gauloise et même druidique. Or Jeanne disait un jour : « Les fées, je ne sais ce que c'est; » et elle ignorait jusqu'aux plus célèbres superstitions de la race celtique. Toutes les paroles qui sont sorties de ses lèvres, toutes les pensées de son âme, tous

les souffles de sa poitrine, ont été chrétiens, ont été français; la démonstration de ce fait est facilement mathématique. C'est pourquoi nous souhaiterons toujours que nos filles ressemblent à Jeanne, et qu'elles aient la même virilité catholique.

Après avoir lu l'histoire de Jeanne, dira-t-on encore que les vertus privées n'ont aucune influence sur les choses de la vie publique? fera-t-on encore cette absurde séparation? Supposez un instant que la libératrice d'Orléans n'ait pas possédé l'incomparable éclat de cette virginité que le seul Voltaire a pu outrager; supposez, par impossible, qu'elle ait été impudique, menteuse, incroyante? Je prétends qu'au seul point de vue humain, et laissant de côté l'inspiration divine, elle n'aurait rien fait, ni même rien tenté de grand. Non, non; il n'y a pas, à proprement parler, de vertus privées et de vertus publiques : il n'y a qu'une seule vertu et une seule morale, auxquelles appartient le monde.

Un dernier mot.

Tous les jours encore on fait, ou plutôt l'on prétend faire du mot *ultramontain* un outrage que d'ailleurs nous aimons. Tout récemment encore, j'entendais un ennemi de l'Église me dire avec une certaine vivacité : « Jamais, jamais on n'a reconnu au moyen âge la supé-« riorité du pape sur le concile. » Que de preuves à donner en faveur du sentiment contraire! A coup sûr toute l'histoire de Jeanne d'Arc se lève et proteste pour

nous. Cette sainte, à tout instant, s'en réfère avant tout au jugement suprême du pape. Or elle allait mourir au milieu d'une des plus tristes périodes de l'histoire ecclésiastique, à la veille des mauvaises sessions du concile de Bâle, et presque en plein schisme. Et elle disait : « Je « m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le pape. » Et elle demandait que tout son procès « fût envoyé à Rome ». Et elle répétait mille fois ces bonnes et saines paroles, qui n'étonnaient personne autour d'elle. Il est doux, pour les « ultramontains » d'aujourd'hui, de penser que Jeanne d'Arc fut jadis une ultramontaine comme eux, et que cela ne l'a pas empêchée ni d'aimer la France, ni même de mourir pour elle !

Léon GAUTIER.

AU LECTEUR

Il y a plusieurs façons d'écrire l'histoire; mais il faut surtout établir une distinction entre l'histoire écrite d'après les sources, et pour les érudits, ou du moins les hommes lettrés, et l'histoire destinée à répandre dans un public très-varié, où se rencontreront bon nombre d'ignorants, les derniers résultats acquis par la science sur un point déterminé, ou, plus généralement, à répandre dans le public la connaissance de notre histoire. Ai-je besoin de dire que mon livre n'appartient point à la première catégorie?

Cependant je n'ai pas négligé d'user, autant que je l'ai pu, des ressources mises à la disposition des travailleurs par M. Jules Quicherat. Les cinq volumes contenant les deux procès, et la brochure intitulée: *Aperçus nouveaux*, n'ont, pour ainsi dire, pas quitté ma table tandis que je composais cette modeste histoire.

Je crois même, je me trompe peut-être, avoir sur quelques points apporté des idées nouvelles.

Les documents originaux, quand on n'a pas commencé par éclairer son chemin au moyen d'études critiques (qui, dans le cas présent, auraient été en disproportion avec le but que je me proposais), sont un véritable dédale. J'ai choisi pour guides dans ce voyage à travers un pays inconnu deux ouvrages dont l'esprit est excellent, et le mérite, quoique inégal, également incontestable. L'un est la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, couronnée par l'Académie française; l'autre, la *Jeanne d'Arc* de M. Abel Desjardins. Je les ai beaucoup cités, parce que j'en ai beaucoup profité. Mais il me convient de témoigner encore ici publiquement ma gratitude aux deux auteurs.

La *Jeanne d'Arc* de M. Henri Martin m'a aussi été fort utile, quoique je n'aie pu en aucune façon partager le système ni, en général, les opinions du savant auteur de l'*Histoire de France*.

La *Jeanne d'Arc* de M. Michelet a un renom mérité. Mais elle est fort courte, et n'est plus très au courant des progrès de la science. J'ai plutôt cherché à m'en inspirer qu'à m'en servir.

L'*Histoire de Charles VII* de mon regrettable maître M. Vallet de Viriville m'a fourni, au contraire, de très-précieux renseignements sur les personnages et les événements de cette période, dont M. Vallet avait fait, pour

ainsi dire, son domaine. Sans partager aucunement sa façon de comprendre la Pucelle, j'ai pu user largement de son livre, tant son érudition était loyale et sûre.

Enfin j'ai dû à la bienveillante amitié de M. G. du Fresne de Beaucourt de pouvoir contrôler, à l'aide des excellentes brochures où il a fait preuve de tant de méthode et de lucidité d'esprit, les opinions émises dans deux des ouvrages précédents.

En plusieurs endroits de mon livre, j'ai parlé sur un ton affirmatif de la *gloire céleste,* du *martyre,* de la *sainteté,* du *patronage* de Jeanne d'Arc. J'exprime ainsi une conviction personnelle; mais je n'entends nullement préjuger la décision de l'Église, à laquelle je déclare adhérer par avance, quelle qu'elle soit, en fils humble et soumis. Je fais donc ici, une fois pour toutes, la déclaration exigée par le pape Urbain VIII. A l'Église seule appartient le droit d'accorder à un de ses enfants décédés de *glorieuses* qualifications, *prises dans leur sens rigoureux et parfait.*

Si cette biographie de *Jeanne d'Arc* contribue à répandre parmi les générations qui viennent l'amour de l'histoire, et l'amour des grandes choses que l'histoire raconte, elle sera bonne; car elle aura atteint son but.

Marius SEPET.

7 août 1868.

BIBLIOGRAPHIE

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle, publiés pour la première fois par Jules Quicherat. Paris, Jules Renouard et Cie, 1841-1849, 5 vol. in-8°.

Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc, par J. Quicherat, professeur à l'École des chartes. Paris, Jules Renouard, 1850, in-8°.

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, membre de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris. *Deuxième édition.* Paris, Hachette et Cie, 1867, 2 vol. in-8°.

Vie de Jeanne d'Arc, par Abel Desjardins, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Dijon. Paris, Firmin Didot, 1854, in-12.

Jeanne d'Arc, par Henri Martin. Paris, Furne, 1857, in-12.

Jeanne d'Arc (1412-1432), par J. Michelet. Paris, Hachette et Cie, 1853, in-12.

Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1403-1461), par M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des chartes. Paris, veuve Renouard, 1862-1865, 3 vol. in-8°.

Chronique de la Pucelle ou chronique de Cousinot suivie de la chronique normande de P. Cochon..., publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1403..., par M. Vallet de Viriville. Paris, Adolphe Delahays, 1859, in-12.

Le Règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines, par G. du Fresne de Beaucourt. Paris, Durand, 1856, in-8°.

Un Dernier Mot a M. Henri Martin, par G. du Fresne de Beaucourt. Paris, Durand, 1857, in-8°.

Jeanne d'Arc et sa mission, d'après son dernier historien, par G. du Fresne de Beaucourt. (*Extrait de la Revue des questions historiques.*) Paris, Victor Palmé, 1867, in-8°.

JEANNE D'ARC

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LA FRANCE AVANT JEANNE D'ARC

La destinée de la France. — Clovis, Charlemagne, saint Louis. — Le moyen âge et les temps modernes. — Philippe le Bel et ses fils. — Avénement des Valois. — La France et l'Angleterre. — La guerre de Cent ans. — Crécy, Poitiers. — Charles V. — Charles VI. — Les régents de France. — Isabeau de Bavière. — Jean Sans-Peur et Louis d'Orléans. — La rue Vieille-du-Temple. — Armagnacs et Bourguignons. — Henri V de Lancastre. — Azincourt. — Le Dauphin. — Le pont de Montereau. — Les Anglo-Bourguignons. — Traité de Troyes. — Henri VI et Charles VII. — Crevant, Verneuil. — Siége d'Orléans. — La journée des Harengs. — Le roi de Bourges. — Le sentiment national. — Dieu.

Dieu, qui de rien a fait le monde, et qui a créé l'homme à son image, n'a pas seulement déterminé par les décrets éternels de sa toute-puissance l'œuvre que chacun de nous doit accomplir ici-bas; il a jugé qu'il n'était pas bon que l'homme fût seul, et par l'institution sacrée du mariage il a créé la famille : et chaque famille a reçu dans ce monde une destinée spéciale à laquelle doivent concourir volontairement tous les membres. Ce n'est pas tout : ces familles, de jour en jour plus nombreuses, s'étant répandues sur la surface de la

terre, Dieu a voulu qu'elles fussent distribuées en groupes, et qu'une commune origine, un intérêt commun, un même sol à cultiver et à défendre, réunissent un certain nombre de familles pour former une seule nation. Dieu n'a pas seulement assigné à chaque nation le territoire qu'elle doit occuper; il lui a encore marqué le rang qu'elle doit tenir parmi les peuples, la fonction spéciale dont elle est chargée, l'action particulière qu'elle doit exercer dans le monde. Les émigrations, les guerres, les révolutions de tout genre, auxquelles le genre humain est assujetti, depuis que par sa désobéissance Adam a troublé pour jamais l'harmonie primitive du plan divin, ont sans doute amené, à travers les siècles, dans la vie des nations et dans les rapports qui s'établissent entre elles, des modifications nombreuses et profondes. De vieux empires se sont écroulés pour faire place à des États nouveaux; certaines nations ont été subjuguées par d'autres; plusieurs peuples, souvent de race différente, se sont fondus en un seul; parfois, au contraire, un peuple jusqu'alors uni, s'étant divisé, a donné naissance à plusieurs nations distinctes : en un mot, les événements de tout genre dont le tableau nous est retracé par l'histoire sont venus se joindre, dans le cours du temps, aux éléments qui ont servi à constituer les sociétés primitives. Mais malgré ces changements, et dans ces changements mêmes, l'ordre établi par Dieu n'a jamais cessé de subsister. Comme chaque homme, comme chaque famille, chaque nation a son œuvre à faire ici-bas, et chaque fois qu'un peuple nouveau apparaît sur la scène du monde, il reçoit de la Providence une mission spéciale à laquelle, dans la mesure de leurs forces, tous les citoyens, les pauvres comme les riches, les faibles comme les puissants, les ignorants comme les sages, doivent concourir, et, s'il le faut, se dévouer généreusement tout entiers.

En lisant notre histoire, nous prenons une idée bien grande de la mission qui semble avoir été donnée à la France. Fille aînée de l'Église, sa destinée n'a-t-elle pas été, n'est-elle pas encore de défendre et de propager la vérité dans le monde? Entre tous les peuples qui se sont constitués en Europe depuis la chute de l'empire romain, le peuple français ne nous apparaît-il pas comme le soldat de Jésus-Christ, comme l'éclaireur qui marche en avant sur la route de l'avenir, comme le guide des nations? Le peuple qui a mis une borne définitive à l'invasion musulmane, puis qui, se plaçant à la tête des nations chrétiennes, a marché vers Jérusalem sous l'étendard de la croix; le peuple dont les rois ont reçu le beau nom de *très-chrétiens*, n'a-t-il pas bien mérité qn'on appelât ses hauts faits *les actes de Dieu accomplis par la main des Francs*[1]*?* N'est-ce pas à lui surtout qu'appartiennent ces grandes figures qui traversent, comme un sillon lumineux, le ciel sombre de l'histoire? N'est-ce pas à lui que sont Charlemagne et saint Louis? N'est-ce pas à lui qu'est Jeanne d'Arc?

Clovis, campé avec ses Francs-Saliens au nord-est de la Gaule, tout près encore de cette Germanie où avaient guerroyé ses ancêtres, n'était que le chef militaire d'une tribu barbare. Saint Remi en le baptisant fait de lui le premier roi de France. Sous Clovis et ses successeurs commence et se poursuit la fusion entre les Germains envahisseurs et la population indigène, d'origine celtique, mais, depuis Jules César, d'éducation romaine. L'esprit d'ordre et d'organisation, la forte discipline de l'ancienne Rome, unie déjà à l'esprit d'initiative, à l'impétueuse hardiesse de la race gauloise, s'allie avec cette humeur libre et franche, et cette singulière aptitude à

1 *Gesta Dei per Francos.*

recevoir la civilisation, tout en gardant l'indépendance primitive, qui sont les traits distinctifs des races germaniques. Tous les éléments de vie et d'avenir, étouffés pour un temps, pendant la décadence romaine, sous le poids écrasant d'une tyrannie qui n'avait plus de force que pour opprimer, se raniment soudain par la vigoureuse impulsion des barbares, et l'on voit s'opérer ce grand travail qui devait enfanter la nation française.

Cette nation, en train de se former, était menacée par deux grands dangers. Si les invasions barbares étaient nécessaires pour régénérer une société vieillie, il fallait aussi, pour que cette régénération pût s'accomplir, que ces invasions eussent un terme; sans quoi les peuplades germaines, les hordes slaves et hunniques se succédant sans interruption, les États qui se fondaient eussent toujours été renversés dès leur naissance, et la Gaule, où se dirigeaient toutes ces masses d'hommes, demeurée en proie à de continuelles révolutions, n'aurait pu devenir la France. A ce torrent il fallait opposer une digue. Il fallait aussi arrêter à tout prix les disciples de Mahomet qui, s'avançant à travers l'Afrique et l'Espagne, menaçaient de submerger l'Europe et de ruiner la foi. Cette œuvre indispensable, trop lourde aux mains débiles des derniers Mérovingiens, fut accomplie par la glorieuse famille des Héristal. Charles Martel, en brisant dans les champs de Poitiers les escadrons sarrasins, Charlemagne, en conquérant la Germanie au christianisme, dissipèrent le double danger qui menaçait la France et l'Europe, et assurèrent l'avenir.

Quand le glorieux empereur d'Occident mourut à Aix-la-Chapelle (814), les nations un moment réunies sous son sceptre tendirent à se séparer. Mais cette vie commune qu'elles avaient menée sous la forte discipline d'un grand

homme, si peu qu'elle eût duré, avait suffi pour opérer le classement ou hâter la fusion des divers éléments qui s'agitaient dans l'empire, et, en outre, pour donner à tous les peuples qui le composaient un même idéal de progrès et de civilisation, qu'ils ne perdirent plus de vue. La période barbare était close. La grande confédération catholique des nations de l'Occident était fondée. C'est là l'œuvre accomplie par Charlemagne, qui a pris en France son point de départ et son point d'appui. Quand le pape décernait à Charlemagne le titre d'Auguste et posait sur sa tête la couronne impériale, ce symbole de la grande civilisation qui avait si longtemps régi le monde, c'était la France que l'Église saluait et couronnait dans la personne de son roi.

Sous les descendants de Charlemagne, l'empire ayant été divisé en royaumes, les royaumes eux-mêmes furent morcelés en grands fiefs, qui se subdivisèrent en un nombre presque infini de seigneuries héréditaires. C'est l'époque où s'établit le système féodal, qui, rattachant les uns aux autres par des liens étroits tous les membres de la société, depuis le serf jusqu'au souverain, groupant les faibles autour des forts, et ceux-ci autour de chefs plus puissants qu'eux, conserva, en dépit des discordes civiles et des guerres privées, le principe de l'unité sociale et nationale, exposé à périr au milieu de ces divisions. L'influence de l'Église, exerçant son salutaire empire sur les rudes barons féodaux, contribua à discipliner les esprits et à adoucir les mœurs. Les papes, ces grands guides des nations dans les premiers siècles du moyen âge, ouvrirent un vaste champ à l'activité de ces vigoureuses natures qui s'épuisaient en luttes intestines; ils lancèrent les jeunes nations, la France en tête, dans l'héroïque épopée des croisades. Cependant du milieu même de la division féodale naissait la royauté capétienne,

dont la mission a été de préparer et d'accomplir lentement cette parfaite unité du territoire, cette unité non moins parfaite des idées, des mœurs, des sentiments, qui distingue entre toutes la nation française, et qui la rend si forte dans ses luttes contre l'étranger. Saint Louis, cette figure vraiment chrétienne et vraiment française, pleine d'énergie et de douceur, pleine de grâce et de dignité, résume admirablement dans sa personne cette période originale de notre histoire, tout ensemble féodale, ecclésiastique et royale. Saint Louis, c'est encore le roi féodal, le suzerain des barons vêtus de fer; c'est aussi, c'est surtout le champion de la foi, le chevalier de Jésus-Christ : sublime, la lance au poing, quand il combat les infidèles; plus sublime encore, quand dans son palais il pratique, comme un religieux, la plus austère pénitence, la plus ardente charité : mais saint Louis, c'est déjà le roi de France, la personne sacrée en qui, pour ainsi dire, se concentre et se réalise la grande idée de la patrie. Une même royauté idéale a été conçue au moyen âge par toutes les nations catholiques; mais il a été donné à la France de la contempler vivante dans la personne de saint Louis.

Après saint Louis et avec le XIIIe siècle expire cette période héroïque, pleine de foi et d'enthousiasme, qu'on appelle le *haut moyen âge :* une nouvelle ère commence, qui doit servir de transition pour arriver aux temps modernes. La féodalité, lentement minée par la royauté, qui, s'appuyant sur les légistes, seconde aux dépens de la noblesse féodale les progrès de la bourgeoisie, va s'affaisser peu à peu pour faire place au système de l'unité monarchique, qui trouvera, après trois siècles, sa plus haute expression dans l'autorité absolue exercée glorieusement, mais avec excès, par Louis XIV. Durant cette période de transition, les calculs

de la politique, les premiers essais d'une organisation civile, judiciaire, administrative, militaire, et, dans toutes ses branches, de jour en jour plus savante et plus compliquée, vont remplacer ces grands élans, cette initiative passionnée, ce puissant désordre, qui donnent tant de vie et de mouvement au tableau des premiers âges de notre histoire. Mais, en revanche, sous la main ferme et habile de la royauté, et aussi sous la rude leçon des événements, à travers les sanglantes vicissitudes de la guerre de Cent ans, les guerres de religion, la Ligue et la Fronde, la France réunira ses forces divisées, et présentera au monde cet étonnant spectacle d'un peuple tellement uni, qu'on pourrait souhaiter qu'il le fût moins; qui pense et agit comme un seul homme, et se meut tout d'une pièce au gré de ses gouvernants.

C'est sous Philippe le Bel et ses fils que s'accuse décidément le rôle nouveau de la royauté appelant la bourgeoisie à son aide. Il ne suffit plus au roi de commander les forces militaires de la nation dans les grandes guerres, d'occuper le sommet de la hiérarchie féodale, d'être le représentant et comme l'image vivante de la patrie; il prétend maintenant gouverner et administrer le royaume, comme il avait jusqu'alors gouverné et administré son domaine. Magistrat suprême, il veut que son action s'étende, que sa présence se fasse sentir sur tous les points du territoire : décidé à être obéi, et à renverser successivement tous les obstacles qui s'opposeraient à ses volontés. Il est fâcheux que les rares qualités de Philippe le Bel aient été ternies par la fourberie, la violence et la cruauté. L'inique[1]

[1] Cette épithète ne s'applique qu'au roi de France. L'Église ne faisait qu'exercer l'un de ses droits sacrés quand, après information, elle supprima l'ordre des Templiers au concile général de Vienne.

procès des Templiers et le honteux attentat d'Anagni pèseront éternellement sur sa mémoire, et semblent avoir pesé sur sa famille. Ses trois fils, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, régnèrent tous trois, et moururent tous trois sans héritiers mâles. C'est alors que s'établit ce grand principe, rattaché faussement à l'ancienne loi salique, que le sceptre de France ne pouvait tomber en quenouille, et que, se transmettant toujours dans la race royale de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, la couronne ne pourrait jamais être transférée à une famille étrangère. C'est ce principe qui, amenant sur le trône la branche des Valois, donna lieu à la guerre de Cent ans. On peut dire qu'il assure à la nation la possession d'elle-même, et c'est pour le maintenir qu'a combattu Jeanne d'Arc.

Au moment où Édouard III se préparait à revendiquer contre Philippe VI les droits qu'il prétendait tenir de sa mère Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, les deux nations se trouvaient dans une situation relativement florissante, et toutes les deux marchaient parallèlement, dans des voies différentes, à l'accomplissement de leurs destinées, par l'organisation des forces qu'elles avaient reçues de la Providence. En Angleterre comme en France, il y avait eu un mélange d'éléments divers; mais ce mélange s'était accompli dans des conditions tout autres. L'administration romaine avait laissé peu de traces dans un pays où les légions avaient fait un long campement plutôt qu'une conquête définitive, et où l'occupation s'était d'ailleurs bornée à la partie méridionale du territoire. A la chute de l'empire, la population indigène, d'origine celtique comme en Gaule, avait recouvré une indépendance qu'elle ne sut pas longtemps défendre contre les Germains envahisseurs. Les Anglo-Saxons, s'étant portés en masse dans la Grande-

Bretagne, dominèrent absolument les vaincus, et firent complétement prévaloir leur esprit, leur langue et leurs mœurs. L'invasion normande ou plutôt française, qui, sous Guillaume le Conquérant, renversa l'héritier des dynasties saxonnes, apporta un nouvel élément, qui eut sans doute une grande influence, mais qui ne fut point assez puissant pour prédominer. Après être longtemps demeuré à la surface, l'élément français fut à la fin absorbé, non sans communiquer des qualités précieuses à l'élément saxon. Déjà sous Édouard III la dynastie normande, issue du Conquérant, était devenue en Angleterre la dynastie nationale, et dans la nation même, Normands et Anglo-Saxons, mettant de côté leur vieille haine, aimaient à se confondre sous le nom commun d'Anglais. L'autorité royale était pleine de vigueur; mais dès lors elle rencontrait des limites, et il fallait que la couronne comptât avec les parlements, où les lords et les députés des communes s'unissaient souvent contre elle. En effet, chez nos voisins, ce ne fut pas la royauté, ce furent les seigneurs féodaux qui firent alliance avec la bourgeoisie, et c'est de cette alliance qu'est issue la constitution anglaise. Le peuple entier avait dès lors cet esprit éminemment ferme et pratique qui depuis lui a fait accomplir de si grandes choses. Habile à discerner ses droits et encore plus ses intérêts, prêt à sacrifier tout pour les faire respecter et aussi pour les étendre; incapable de plier ou de résister au delà d'une certaine mesure, qui souvent est la borne même de la sagesse; d'un orgueil et d'un égoïsme à toute épreuve; plus propre à subjuguer ou à exploiter le monde qu'à le guider ou à le convertir; d'ailleurs patriote jusqu'à l'injustice et même jusqu'au crime; franc et généreux à ses heures, ce peuple, froidement audacieux, qui semble avoir reçu pour mission de représenter dans le

monde l'indomptable énergie de l'âme humaine en quête du progrès terrestre, aux prises avec les forces de la nature, était pour la France un redoutable adversaire.

Si Anglais qu'ils fussent devenus, les rois normands n'avaient pu oublier complétement leur origine française. Les provinces qu'ils possédaient encore sur le continent, et pour lesquelles ils avaient jusqu'alors rendu hommage aux rois de France, ravivaient continuellement ce souvenir, ainsi que le regret de celles qu'ils avaient perdues. L'habile politique inaugurée par Philippe Ier et par Louis le Gros, compromise par le divorce de Louis VII, mais reprise avec tant de succès par Philippe-Auguste contre Jean Sans-Terre, et suivie encore comme une politique traditionnelle par saint Louis, qui la restreignit seulement dans les étroites limites tracées par sa conscience scrupuleuse, avait singulièrement diminué la dangereuse puissance de ces vassaux redoutés, qui pouvaient mettre au service de leurs intérêts féodaux toutes les forces de l'Angleterre. De tous les fiefs qu'ils avaient recueillis dans la succession du Conquérant, dans celles de Henri Plantagenet et d'Éléonore d'Aquitaine, ils ne conservaient plus que le duché de Guienne, auquel Édouard Ier avait ajouté au nord le comté de Ponthieu, qu'il tenait du chef de sa femme Éléonore, fille de la reine Jeanne de Castille. Ils regrettaient surtout cette riche et populeuse province de Normandie, berceau de leur race, et qui, située tout juste en face de leur royaume, leur ouvrait, pour ainsi dire, une route directe de Londres à Paris par Rouen. Revendiquer non plus seulement ces possessions perdues, mais la France tout entière, et se présenter non plus en vassal rebelle armé déloyalement contre son suzerain, mais en prétendant à la couronne, en prince du sang royal, justement irrité contre un usurpateur, c'était une politique qui avait de

quoi tenter l'habile et entreprenant Édouard III, solidement établi dans son royaume, maître de l'Irlande, et ayant réduit l'Écosse à la vassalité, ou du moins à l'impuissance. Bien qu'elle parût exclusivement dynastique, cette politique fut adoptée avec enthousiasme par la nation anglaise, qui, depuis les succès de Guillaume Ier, redoutait toujours une conquête, que Philippe-Auguste avait essayé de renouveler, et que préparaient, en effet, les Normands de France, du consentement de Philippe VI. Enchantées d'ailleurs d'étendre avec les possessions de leurs rois leurs rapports commerciaux et d'accroître les sources de leurs richesses, les communes ne marchandèrent à Édouard ni les hommes ni les subsides.

La première période de la guerre de Cent ans fut douloureuse pour notre pays. L'organisation militaire de la France, plus tard comprise au nombre des grandes réformes opérées par Charles VII, n'était pas en rapport avec les besoins de cette guerre. Malgré l'appui que Philippe-Auguste avait trouvé à Bouvines dans l'infanterie armée par les communes, laquelle avait grandement contribué à lui donner la victoire, la royauté n'avait pas encore su profiter de cette force nouvelle, destinée à rendre un jour inutile la grosse cavalerie des anciennes armées féodales. La chevalerie française, la plus brillante et la plus brave de l'Europe, brisa sans fruit sa valeur contre ces gens du commun, ces misérables piétons d'Édouard III, exercés dès leur plus tendre enfance au maniement de l'arc dans les paroisses de la vieille Angleterre, et qui savaient garder leurs rangs, s'avancer et se retirer à propos, se taire et obéir à leurs chefs. L'expérience en fut faite à Crécy (1346). Calais fut pris l'année suivante, et deux siècles durant les Anglais le conservèrent, comme une porte pour entrer en France. La

bouillante valeur du roi Jean, fils et successeur du premier Valois, ne fit que rendre plus funeste le second désastre infligé à Poitiers (1356) par l'infanterie anglaise à la chevalerie de France. Le traité de Brétigny (1360), qui termina cette première période de la grande guerre, reconstitua à nos dépens le pouvoir territorial de la dynastie anglaise sur le continent. Elle possédait désormais en souveraineté directe, sans obligation d'hommage : au midi, l'Aquitaine avec toutes ses annexes, le Poitou, l'Aunis, l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, l'Agénois, le Bigorre; au nord, le Ponthieu, Guines et Calais. Elle n'eut pas, il est vrai, la Normandie; mais forte comme elle l'était, et voyant la France tellement affaiblie, elle pouvait espérer de reprendre facilement, un jour ou l'autre, cette belle province qu'elle convoitait.

Le règne de Charles V trompa pour un temps cette espérance. Ce prince avait été élevé à l'école de l'adversité. Pendant la captivité de son père, il avait eu bien de la peine à maintenir, dans un pays en proie aux ravages de l'étranger, et pour surcroît de malheur déchiré par les factions, l'autorité royale dont le dépôt était remis entre ses mains. Entouré de conseillers sages et prudents comme lui, servi par l'épée de du Guesclin, il renoua le fil de la politique traditionnelle, brisé par les désastres des deux règnes précédents; et lorsqu'il mourut à Vincennes, le 16 septembre 1380, c'est-à-dire vingt ans après le traité de Brétigny, les Anglais ne possédaient plus en France que cinq villes : Bayonne, Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais.

Par malheur, il eut pour successeur un enfant qui, dès qu'il eut atteint l'âge de régner, tomba en démence. Le règne de Charles VI ne fut donc qu'une longue minorité. Durant cette fatale éclipse de la royauté, le pouvoir tomba

aux mains des princes du sang, qui, par suite de la funeste coutume d'apanager les royaux de France, en leur abandonnant de vastes provinces sous la réserve de l'hommage, avaient reconstitué une féodalité nouvelle. Les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, oncles du roi, plus soucieux de leurs intérêts particuliers que de la prospérité du royaume, en épuisèrent les ressources pour accroître leurs trésors et leurs domaines, et donnèrent à l'Europe le scandaleux spectacle de princes sans patriotisme et sans cœur, exténuant à l'envi, pour assouvir leur cupidité, le peuple confié à leur garde, et le livrant, pour ainsi dire, sans défense aux entreprises de l'étranger.

Une reine courageuse, une nouvelle Blanche de Castille, aurait pu tout sauver ou tout réparer. Mais la reine s'appelait Isabeau de Bavière. Ce nom est demeuré dans une telle exécration, qu'à peine ose-t-on excuser celle qui le portait et qui l'a souillé. Cependant la critique moderne[1], dans son ingénieuse impartialité, a quelque peu atténué l'aspect hideux qu'avait eu jusqu'ici dans l'histoire cette royale figure. Elle nous l'a montrée moins naturellement perverse qu'indolente et facile au mal, amenée jeune dans une cour corrompue, liée à jamais par son mariage à un insensé, qui parfois la maltraitait, dépourvue, au reste, de toute vigueur d'esprit ou de cœur, capable peut-être de moindres vices, incapable à coup sûr de grandes vertus, curieuse avant tout de son bien-être, qui consistait en mille futilités, et n'hésitant pas à lui sacrifier non-seulement l'honneur, mais jusqu'au sentiment maternel, trahissant son fils sans le haïr et la France sans y prendre garde, pour vivre en paix avec ses oiseaux et ses chiens : figure

1 M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII.*

moins sombre qu'on ne pensait peut-être, mais d'autant plus méprisable; car le trait dominant de son caractère est la lâcheté.

Une autre personne royale, en qui la France aurait pu placer ses espérances, était Louis, duc d'Orléans, frère puîné de Charles VI. Ce jeune prince, arrivé à l'âge d'homme, s'était, en effet, grâce à la faveur de la reine, emparé du gouvernement. Plus rapproché du trône, et par là même plus intéressé au salut du pays, il ne semblait pas toutefois comprendre mieux que les autres princes la lourde responsabilité qui pesait sur sa tête. Cœur frivole, esprit léger, il s'abandonnait à tous les plaisirs, et cependant augmentait les taxes, et faisait peser sur le peuple de lourdes charges. Il avait rencontré un dangereux rival, un ennemi acharné dans le sombre Jean Sans-Peur, qui ne supportait point de n'avoir pu recueillir dans l'héritage de son père, Philippe le Hardi, avec le duché de Bourgogne, la part prépondérante que le duc avait eue jusqu'à sa mort dans la direction des affaires.

La haine du Bourguignon ne fit que croître, en dépit des efforts qui furent faits pour réconcilier les deux princes, malgré les liens du sang et l'intérêt de la patrie, qui auraient dû les réunir. Cette haine fut enfin assouvie le 23 novembre 1407, par un infâme guet-apens. Le duc d'Orléans, sortant de chez le roi pour s'en retourner à son hôtel, fut assassiné rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette, par dix-sept spadassins aux gages du duc de Bourgogne. Celui-ci, après avoir d'abord nié la part qu'il avait prise à l'assassinat et assisté même aux funérailles de sa victime, finit par se vanter de son forfait, et poussa l'audace jusqu'à en faire prêcher devant la cour une apologie publique par le carme Jean Petit.

La veuve du duc d'Orléans, Valentine Visconti, avait juré de le venger. Elle mourut en 1408. Mais ses enfants reprirent son œuvre, et autour d'eux se groupa un parti nombreux, où se rangea plus volontiers la noblesse, et qui eut pour chef un seigneur du Midi, le comte Bernard d'Armagnac, depuis créé connétable. Jean Sans-Peur, d'autre part, avait, lui aussi, son parti. Despote dans ses États, il affectait en France de se montrer zélé partisan des réformes et défenseur du pauvre peuple. La populace de Paris, notamment la puissante corporation des bouchers, lui était toute dévouée; toutefois une partie de la noblesse suivait aussi sa bannière. Armagnacs et Bourguignons entrèrent en lutte, et la France fut pour longtemps en proie aux fureurs civiles. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, s'arrachant et perdant tour à tour Paris et la personne du roi (pauvre insensé qui, en raison du prestige attaché à sa dignité, servait à couvrir du beau nom de justice et d'intérêt public les meurtres, les trahisons, les vengeances et l'universel pillage), couvrant tout le nord de la France de sang et de ruines, les deux partis faisaient par avance la besogne des Anglais, que l'un ou l'autre chef, mais surtout Jean de Bourgogne, semblait haïr moins que son adversaire.

Charles V avait beaucoup profité, pour son œuvre de réparation, de la minorité du roi d'Angleterre Richard II, petit-fils et successeur d'Édouard III. Quand ce prince fut en état de gouverner par lui-même, son insolence et sa tyrannie soulevèrent contre lui une opposition violente, à la tête de laquelle se placèrent aussitôt ses oncles, les ducs d'York, de Glocester et de Lancastre. Glocester fut assassiné (1397), et Lancastre étant mort (1399), Henri de Bolingbroke, son fils, que le roi avait banni, rentra dans sa patrie pour se mettre à la tête d'une insurrection qui triompha aussitôt. Richard

fut déposé, puis assassiné l'année suivante (1400). Le vainqueur usurpa la couronne, qui, à défaut du roi détrôné, aurait dû revenir à la postérité de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Édouard III; il prit le nom de Henri IV, et fut le fondateur de la dynastie des Lancastre. En 1413, son fils Henri V lui succéda, et, à peine monté sur le trône, conçut le dessein de profiter des discordes qui déchiraient la France pour l'envahir, occuper ainsi, dans une guerre étrangère, l'esprit turbulent de ses barons, et justifier, à force de gloire, l'usurpation de son père.

Le prince qui exécuta une telle entreprise était, du vivant du feu roi, un des plus mauvais sujets de l'Angleterre. En recevant le pouvoir souvrain, il opéra sur ses mœurs une brusque réforme. Autant il avait été jusqu'alors étourdi dans ses pensées et désordonné dans sa conduite, autant il devint grave, prudent et mesuré. Soit que l'ambition eût étouffé en lui des passions moins nobles, soit que le sentiment de la lourde responsabilité qu'il assumait devant son peuple eût soudain jeté du poids dans la légèreté de son âme, il devint un des princes les plus sages, un des politiques les plus profonds de son temps. A coup sûr ce n'était pas un grand cœur; mais c'était un ferme esprit, plein d'expédients, fertile en ressources, patient et hardi, sachant attendre, mais ne déviant jamais de la voie qu'il s'était tracée; véritablement Anglais par l'obstination à poursuivre son but et à chercher d'abord en toutes choses le triomphe de ses intérêts; digne par ses qualités de souverain et de capitaine de s'attirer l'affection de son peuple et de son armée, et de conquérir même l'estime de ses adversaires. La France n'avait pas alors, parmi ses défenseurs, d'homme qui lui pût être opposé sans désavantage, soit sur le champ de bataille, soit dans les négociations; et, divisée comme elle l'était, il eût été

bien extraordinaire qu'elle ne succombât pas sous ses coups.

Le 14 août 1415, il débarqua près de Harfleur, à l'embouchure de la Seine, avec six mille hommes d'armes[1] et quatre mille archers. Un mois après, malgré une héroïque résistance, le gouverneur, Raoul de Gaucourt, n'ayant pas été secouru, fut obligé de capituler. Ce n'était là que le prélude de nos revers. Deux mois s'étaient à peine écoulés, quand les désastres de Crécy et de Poitiers furent renouvelés à Azincourt (octobre 1415). Dix mille Français périrent, quinze cents furent emmenés prisonniers. Le duc Charles d'Orléans, neveu du roi et premier prince du sang, demeura trente ans en Angleterre. Épuisée par sa victoire même, l'armée anglaise était réduite à dix mille hommes : Henri dut se rembarquer; mais il ne tarda pas à revenir.

Plus croissait le danger de la patrie, plus s'irritait la fureur des factions. Dépouillée du pouvoir par le comte d'Armagnac, et gardée à vue dans la ville de Tours, la reine Isabeau se fit délivrer par Jean Sans-Peur, et s'unit à lui contre le parti dominant, qui tenait dans ses mains le roi et son fils Charles, dauphin de France (1417). Ce jeune prince, à qui l'on avait confié la lieutenance générale du royaume, n'était âgé que de treize ans à cette époque. Élevé au milieu des guerres civiles, n'ayant sous les yeux que des exemples de folie, de trahison et de cruauté, un profond sentiment de défiance commençait à se développer dans son âme, et devait demeurer pendant toute sa vie le trait dominant de son caractère. Par une contradiction qui n'est pas sans exemple, personne n'était plus que lui accessible aux courtisans sans scrupule, qui s'insinuent dans la confiance des

[1] Chaque *homme d'armes* ou soldat d'élite était accompagné de plusieurs serviteurs armés. Les forces anglaises se composaient donc d'environ vingt-cinq mille hommes, y compris les archers.

princes, et les perdent en leur cachant la vérité. Il était doué d'ailleurs de rares qualités naturelles, qui plus tard se développèrent, et, surtout dans la seconde partie de son règne, portèrent d'heureux fruits pour la France. En ce moment, et pour longtemps, il était entièrement dévoué, d'esprit et de cœur, à la faction armagnac, qui, du reste, il faut bien le reconnaître, était des deux partis le plus national, et qui, si elle avait mal soutenu la guerre, avait du moins marché droit aux Anglais, et versé son sang pour la patrie à Azincourt. En 1418, Paris fut livré par trahison à la faction bourguignonne; le Dauphin faillit tomber aux mains de Jean Sans-Peur, qui désirait vivement le tenir en son pouvoir, pour en faire l'instrument de ses desseins. Mais il fut sauvé par Tanneguy-Duchâtel, qui, le réveillant au milieu de la nuit, l'emporta dans ses bras à demi nu. Le connétable ayant perdu la vie dans les épouvantables massacres qui marquèrent le triomphe du duc de Bourgogne, le Dauphin fut dès lors le chef réel du parti, qui continua toutefois d'être désigé par le nom d'Armagnac. D'une part, le roi, la reine et le duc de Bourgogne, le Dauphin et ses conseillers d'autre part, constituèrent deux gouvernements ennemis, qui se proscrivaient l'un l'autre, se renvoyant l'accusation d'usurpation et d'illégalité, négociant séparément avec les Anglais, et, trompés tous deux par la finesse de Henri V, produisirent en France une déplorable anarchie, et permirent au conquérant de réaliser enfin le rêve de la race royale d'Angleterre en s'emparant de la Normandie.

Dès 1417, il était de retour en France et s'emparait de Caen. En 1419, après avoir pris possession de toute la basse Normandie, de Falaise, de Vire, de Saint-Lô, de Coutances et d'Évreux, il mit le siége devant Rouen. Cette ville fut héroïquement défendue pendant sept mois; mais elle dut se

rendre, et la soumission de la capitale entraîna aussitôt celle de la province tout entière.

La faction de Bourgogne, alors dominante et maîtresse de la personne du roi, n'avait fait aucun effort sérieux pour sauver Rouen et arrêter enfin les progrès du roi d'Angleterre. Jean Sans-Peur essaya de négocier avec Henri V ; mais les conditions proposées par le vainqueur furent si dures, qu'il dut les rejeter, et que, sous le coup de la honte, le sentiment national sembla se réveiller quelque peu au fond de son âme. Une reconciliation sincère avec le Dauphin, la réunion des deux partis, l'oubli des rivalités et même des crimes passés, en face de l'invasion étrangère, pouvaient encore tout sauver ; les forces réunies de la France auraient bientôt rejeté le conquérant dans son île. Le peuple demandait à grands cris cette réconciliation nécessaire. Les plus saints docteurs du clergé de France, prosternés au pied des autels, suppliaient Dieu de la procurer. Une entrevue amicale, mais infructueuse, eut lieu au ponceau de Pouilly (11 juillet 1419). Une autre fut indiquée, qui devait être décisive, pour le 10 septembre suivant, au pont de Montereau.

Ce jour-là doit être marqué parmi ceux qui, dans le cours des siècles, ont été fatals à notre pays. Le coup de hache qui abattit Jean Sans-Peur aux pieds du Dauphin fit à la France une telle blessure, qu'elle en serait morte, sans la miraculeuse intervention de la Pucelle. Qui frappa ce coup? Qui l'avait prémédité? Le Dauphin en fut-il complice? Questions pleines de ténèbres, que n'a pu réussir à éclairer complétement la lumière subtile de la critique moderne. Les juges de Rouen posèrent à Jeanne cette question[1] : « Pensez-vous que votre roi fit bien de tuer ou de faire tuer monseigneur de Bourgogne? » Elle répondit : « Ce fut grand dommage

[1] *Procès*, t. I, p. 183, 184.

pour le royaume de France; mais, quelque chose qu'il y eût entre eux, Dieu m'a envoyé au secours du roi de France. »

Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, empressé de venger son père, se jeta décidément dans les bras de Henri V. La faction bourguignonne et l'invasion anglaise se confondirent, et, par contre, le parti armagnac devint désormais le vrai représentant de l'indépendance nationale. La coalition anglo-bourguignonne s'affirma aux yeux de tous par le honteux traité de Troyes, signé le 21 mai 1420 par Henri V, qui voyait triompher sa politique, Philippe le Bon, qui préférait le soin de sa vengeance au salut de sa patrie, l'infortuné Charles VI, qui ne savait ce qu'il faisait, et la lâche Isabeau, qui se consolait aisément d'avoir proscrit son fils, en songeant au repos qu'elle allait goûter, aux honneurs qui lui seraient rendus à la cour du vainqueur, devenu son gendre.

Henri V, en épousant Catherine de France, était déclaré l'unique héritier de Charles VI, et le seul régent de France tant que vivrait le roi. Les enfants nés de son mariage avec la jeune princesse devaient réunir à perpétuité les deux couronnes. La loi salique était ainsi abrogée, le droit sacré du Dauphin foulé aux pieds, et la France devenait anglaise. Jamais honte pareille n'avait été infligée à la grande nation qui pendant le moyen âge avait marché à la tête de l'Europe civilisée. C'était boire le calice jusqu'à la lie.

Le roi d'Angleterre ne jouit que deux ans de son triomphe, et sa joie fut troublée par la défaite et la mort de son frère le duc de Clarence, à Beaugé en Anjou (23 mars 1421), et par la résistance opiniâtre des habitants de Meaux. Le 31 août 1422, il alla rendre compte à Dieu de ses conquêtes. Sept semaines après (21 octobre), la mort venait mettre un terme à la longue folie du roi de France.

Le jeune roi d'Angleterre, fils de Henri V, fut proclamé roi de France à Saint-Denis, le 20 novembre. C'était un enfant au berceau, destiné à perdre successivement, après un règne constamment troublé, les deux couronnes qui reposaient en ce moment sur sa fragile tête. Ses deux oncles, les ducs de Bedford et de Glocester, exercèrent pour lui le pouvoir, l'un en France, avec le titre de régent, l'autre en Angleterre, sous le nom plus modeste de protecteur. Le duc de Bedford, général expérimenté, administrateur habile, politique adroit et ferme, avait, quoique peut-être à un moindre degré, toutes les qualités du vainqueur d'Azincourt, dont il était chargé de continuer l'œuvre. Son autorité, reconnue par les premiers corps de l'État, le parlement, l'université, s'étendait, grâce à l'appui du duc de Bourgogne, sur presque toutes les provinces situées au nord de la Loire et, au midi, sur le duché de Guyenne. Il se préparait à porter les derniers coups à l'indépendance française, en rejetant définitivement hors du royaume l'héritier légitime de la couronne, le dauphin Charles, qui, ayant appris la mort de son père, s'était fait proclamer roi à Mehun-sur-Yèvre, en Berri, par quelques chevaliers français qui l'avaient salué du nom de Charles VII.

Les seules provinces qui reconnussent encore la royauté nationale étaient la Touraine, l'Orléanais, le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et le Lyonnais, c'est-à-dire, sauf la Guyenne, le centre et le midi de la France. Un parlement composé des conseillers demeurés fidèles, une université où siégeaient les docteurs qui avaient refusé d'être Anglais, avaient été institués à Poitiers. Des états généraux assemblés à Bourges étaient opposés, comme représentant véritablement la nation, à ceux que Bedford réunissait à Paris. Sauf la maison de Bourgogne, toutes

les branches de la famille royale descendues de saint Louis, les maisons d'Orléans, d'Alençon, d'Anjou, de Bourbon, reconnaissaient Charles VII. La maison de Bretagne, issue de Louis le Gros, hésitait. Le duc Jean VI passait d'un parti à l'autre avec une facilité déplorable; mais son frère, Arthur de Richmond, était sur le point de s'attacher définitivement à la cause française. L'armée était brave; mais, composée d'aventuriers et de mercenaires, Écossais ou Gascons pour la plupart, mal payée et mal commandée, sans discipline, pillant indifféremment amis et ennemis, elle avait inauguré le nouveau règne par deux défaites, l'une à Crevant, au sud-est d'Auxerre (1er juillet 1423), l'autre à Verneuil, au sud d'Évreux (3 mars 1424).

Malgré ces revers, rien n'était encore perdu, pourvu que l'on sût mettre en œuvre avec énergie et habileté les ressources dont on disposait. L'habileté ne manquait pas au jeune roi Charles VII, qui savait fort bien nouer les fils compliqués d'une négociation, et dont l'esprit avait été rompu de bonne heure aux ruses de la politique. Mais durant cette première partie de son règne, entouré de difficultés sans nombre, opprimé par ses défenseurs, qui mettaient leurs services à très-haut prix, non moins que par ses adversaires, qui menaçaient de l'accabler; livré à l'influence d'hommes intéressés qui se disputaient sa confiance et faisaient de sa cour même un théâtre d'intrigues et de luttes parfois sanglantes, il s'abandonnait trop volontiers à cette insouciante langueur qui sert de consolation et comme de refuge aux âmes que l'espoir abandonne. Le vieux parti des Armagnacs, représenté surtout par Tanneguy-Duchâtel et le président Louvet, avait été sacrifié à l'espoir de rattacher à la cause nationale la maison de Bretagne, et peut-être par elle le puissant duc de Bourgogne, dont la défection au-

rait ruiné les espérances des Anglais. Arthur de Richmond, ayant reçu l'épée du connétable et affermi son pouvoir par le meurtre des favoris Giac et Lecamus de Beaulieu, soutenu d'ailleurs par la salutaire influence d'Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou et belle-mère du jeune roi, essaya de concentrer dans ses mains la direction des affaires. Mais il ne tarda pas à être supplanté et proscrit par un nouveau favori, Georges de la Trémouille, qu'il avait placé lui-même auprès de Charles VII. Jaloux, avant tout, d'accroître son influence et ses richesses, et de tenir le roi et le royaume dans sa dépendance, la Trémouille entrava tant qu'il put les généreux efforts des défenseurs de la cause nationale, et fut, tant que dura sa faveur, le plus puissant auxiliaire des Anglais.

Le duc de Bedford était impatient de profiter des divisions qui paralysaient les dernières ressources de son adversaire, et aussi des défaites qu'il lui avait fait subir. Il sentait bien que la conquête, supportée avec peine par les populations frémissantes, avait besoin, pour être définitive, d'être énergiquement poursuivie et rapidement achevée. La domination étrangère ne pouvait s'établir solidement, même au nord de la Loire, tant que les descendants des rois de France règneraient sur les provinces du Centre et du Midi. Mais Bedford était lui-même paralysé par la querelle qui s'était élevée entre son frère, le duc de Glocester, et son allié, le duc de Bourgogne, sans lequel il ne pouvait rien, et qu'il sentait toujours près de lui échapper. Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, s'était séparée du duc de Brabant, son mari, parent de Philippe le Bon, pour épouser Glocester, qui entendait se mettre en possession immédiate des fiefs qu'elle lui apportait en dot. Philippe le Bon ne voulait à aucun prix laisser passer

dans une maison étrangère de riches provinces, voisines de ses possessions de Flandre, et qu'il comptait bien réunir un jour à ses domaines. Après un défi mutuel, la guerre avait éclaté entre les deux princes. Bedford, mettant les intérêts de son neveu, chef de sa race, au-dessus de l'ambition désordonnée de son frère, résolut, bien qu'à contre-cœur, d'interposer son autorité, pour que celui-ci se désistât de ses prétentions et renonçât à un mariage plus dangereux pour Henri VI que pour le duc de Bourgogne. Grâce à l'ascendant que lui donnait son titre d'aîné, l'autorité de régent dans les deux royaumes, et surtout un génie supérieur, il fit prévaloir sa politique. Le mariage de Glocester avec Jacqueline de Hainaut fut cassé, le duc de Brabant maintenu jusqu'à sa mort (17 avril 1427) en possession des fiefs de sa femme, et Philippe le Bon affermi dans l'alliance anglaise. Le moment était venu de tenter un effort suprême pour enlever à Charles VII les provinces qu'il retenait encore. Au mois de juin 1428, le comte de Salisbury, général en chef des forces anglaises, entra en campagne.

Il marcha sur la Loire, ayant sous ses ordres dix mille hommes de vieilles troupes. Il enleva sur sa route le Puiset, Rochefort, Châteauneuf-en-Thimerais, Marcheville, Patay, Béthencourt, Rouvray-Saint-Denis, Intreville, Thoury, Yenville. Le 5 septembre, il s'empara de Meung-sur-Loire. Il prit, le mois suivant, Beaugency, Marchenoir, Notre-Dame-de-Cléry, Jargeau, Sully, la Ferté-Hubert, Châteauneuf, Saint-Benoît-sur-Loire, Montpipeau, la Ferté-de-Gaules, Pluviers-en-Gâtinais. Le 17 octobre, son avant-garde occupa Olivet, au sud de la Loire. Le 12 octobre 1428, il mit le siége devant Orléans [1].

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 32, 33.

Maîtres d'Orléans, établis sur la Loire dans une position dominante, occupant la barrière qui avait jusqu'alors borné leur invasion, les Anglais auraient mis la main sur les provinces centrales : le Berri, le Bourbonnais, le Poitou. Rejeté sur le Languedoc et le Dauphiné, attaqué bientôt dans ces provinces mêmes, comment Charles VII aurait-il pu soutenir, avec des ressources sans cesse diminuées, le poids toujours croissant des forces de son adversaire? Les Orléanais, comprenant de quelle importance était pour la patrie le salut de leur cité, firent une résistance héroïque. Ils avaient à leur tête, comme lieutenant de leur duc prisonnier, le bâtard d'Orléans, si célèbre plus tard sous le nom de Dunois, et comme gouverneur, le vaillant Raoul de Gaucourt, qui jadis avait si vigoureusement défendu Harfleur contre Henri V. Les bourgeois, les étudiants, se joignirent à la garnison; les femmes elles-mêmes, prenant part à la défense, versèrent sur la tête des assiégeants de la chaux vive et de la graisse fondue. Aux mines on opposa des contre-mines; à l'artillerie ennemie, une artillerie mieux servie. Soit du haut des remparts, soit en de fréquentes sorties, la coulevrine du canonnier lorrain maître Jean joua des tours terribles aux Anglais. Mais le roi n'envoyait que de faibles secours, les vivres diminuaient, et les lignes anglaises se resserraient sans cesse autour de la place.

Dès les premiers jours du siége, Salisbury avait enlevé les Tourelles, forteresse qui défendait le pont rattachant Orléans à la rive gauche de la Loire. Tué d'un coup de canon, tandis qu'il observait du haut de cette bastille les abords de la place, il avait été remplacé par Guillaume de la Poole, comte de Suffolk, qui, assisté d'habiles lieutenants, Talbot, Scales, Glansdale, Lancelot de Lisle, etc., poussa le siége avec vigueur et ténacité. Il relia les positions qu'il

occupait sur la rive gauche avec la rive droite, par un boulevard construit sur le fleuve même, dans une île un peu au-dessous d'Orléans. Sur la rive droite, il entoura peu à peu la cité d'une ceinture de forteresses, qui devaient à un moment donné l'investir complétement, en se reliant par l'autre bout avec les bastilles de la rive gauche. On espérait la réduire ainsi par la famine, si l'on ne pouvait la prendre d'assaut.

Au commencement de l'année 1429, les conseillers du roi de France résolurent de faire un effort pour secourir la ville, et dirigèrent sur Blois Charles de Bourbon, comte de Clermont, avec trois ou quatre mille hommes tirés du Bourbonnais et de l'Auvergne. Au mois de février, une occasion favorable se présenta de battre l'ennemi, et peut-être de le contraindre à lever le siége. Sir John Falstolf, parti de Paris le 9 février, avec environ deux mille soldats, escortant un convoi de vivres destiné aux assiégeants, approchait d'Angerville. Quinze cents hommes de la garnison d'Orléans, sous la conduite du bâtard, sortirent à la rencontre des Anglais, pour leur barrer le chemin. Le comte de Clermont, de son côté, quitta Blois, et se porta au-devant de l'ennemi. Il s'arrêta à Rouvray-Saint-Denis. En opérant promptement leur jonction, les deux corps français pouvaient surprendre l'ennemi en marche, l'attaquer, le mettre en fuite, s'emparer du convoi, puis, se rabattant sur Orléans, prendre, avec l'aide des habitants, l'armée de siége entre deux attaques et l'écraser, ou du moins la contraindre de battre en retraite. Mais le comte de Clermont, restant immobile à Rouvray, laissa le temps à Falstolf de se fortifier derrière ses chariots et un retranchement de pieux. Quand les Français et les Écossais auxiliaires voulurent forcer les lignes anglaises, ils se firent

battre complétement. Quatre cents hommes restèrent sur le champ de bataille, et, parmi eux, le connétable d'Écosse Jean Stuart et son frère William (12 février). Falstolf reprit paisiblement la route d'Orléans avec ses soldats et ses vivres. Quelques barriques ayant été défoncées dans la lutte, les harengs qu'elles contenaient se répandirent sur le sol : d'où le nom de *Journée des Harengs*, donné à cette bataille qui ruina les espérances des Orléanais.

En vain ceux-ci essayèrent-ils de se mettre sous la protection de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Bedford n'eut garde d'abandonner à son allié une ville dont il comptait bien faire avant peu le boulevard de la puissance anglaise sur la Loire, une porte toujours ouverte sur les provinces du Centre et du Midi, comme Calais l'était, depuis Édouard III, sur les provinces du Nord. « Je serais bien fâché, dit le duc, d'avoir battu les buissons, et que d'autres eussent les oisillons. »

Les Orléanais luttaient toujours avec le même héroïsme ; mais ils se sentaient perdus. La prise de leur ville n'était plus qu'une question de temps.

Le roi de France, ou plutôt, comme l'appelaient par dérision les Anglais, le *roi de Bourges*, commençait à désespérer de sa cause. La victoire semblait avoir à jamais abandonné ses drapeaux, ses villes succombaient l'une après l'autre, et ses coffres étaient vides. Rudement frappé par la main de la Providence, il descendait en son âme inquiète, et se demandait avec anxiété si la résistance qu'il opposait à son concurrent était juste, s'il était bien réellement le légitime héritier de France. On raconte qu'un mois après l'apparition des Anglais devant Orléans, le jour de la Toussaint, 1er novembre 1428, en sa chapelle royale de Loches, prosterné devant la Majesté divine, il lui adressa, plein d'an-

goisse, une prière qui resta alors secrète entre Dieu et lui.

Le doute qui torturait le cœur du roi n'avait pas trouvé prise sur le cœur de son peuple. Courbé sous le poids accablant de la guerre, en proie aux dévastations et aux pillages, massacré et volé par ses ennemis, et aussi par ses défenseurs, ce généreux peuple de France supportait le malheur avec courage, espérait dans l'avenir, et ne voulait pas être anglais. En dépit des signes nombreux d'affaissement et de ruine qui apparaissaient à ses regards, il avait foi dans son roi, dans sa patrie, dans son Dieu.

Dieu, qui avait pris la France en pitié, Dieu, qui aime les Français, qui avait guidé Charlemagne et béni saint Louis, et qui réservait encore au grand peuple une grande mission à accomplir dans le monde, Dieu suscitait Jeanne d'Arc.

LIVRE PREMIER

LA MISSION. — LA LUTTE. — LE TRIOMPHE.

4

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE. — LA FAMILLE. — LES VOIX.

Naissance de Jeanne d'Arc. — Ses parents. — Son éducation. — Ses travaux, ses jeux, ses compagnes. — Son caractère. — Ses vertus. — Son inspiration. — Ses conseils. — Sa détermination. — Première tentative. — Durand Laxart et Robert de Baudricourt.

Le 6 janvier 1412, à Domremy, près Vaucouleurs, dans la vallée de la Meuse, sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée, originaires l'un de Séfond, près Montier-en-Der, en Champagne, l'autre de Vouthon, près Domremy, naquit Jeanne ou Jeannette d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans,* libératrice de la France. Elle fut baptisée dans l'églisse paroissiale de son village, consacrée à saint Remi. Suivant l'usage du temps, elle eut plusieurs parrains et marraines : Jean Barré, Jean le Langart, Jean Morel, Jean Rainguesson; Jeanne, femme du maire Aubery; Jeanne, femme Thévenin le Royer; Jeanne, femme Thévenin; Jeannette, femme Thiesselin, Sibylle[1].

Ses parents étaient d'honnêtes laboureurs, vivant simple-

[1] *Procès,* t. V, à la table, et, en général, pour ce chapitre et le suivant, t. I et II. — Cf. *Jeanne d'Arc,* par M. Wallon, 2e édition, t. I, p. 1-32. — *Vie de Jeanne d'Arc,* par Abel Desjardins, p. 1-27.

ment, craignant Dieu, et gagnant à la sueur de leur front le pain dont ils nourrissaient leur famille, qui se composait, outre Jeanne, de trois fils : Jacquemin, Jean et Pierre, et d'une fille, Catherine, la plus jeune des cinq enfants.

Elle grandit dans la maison paternelle, humble chaumière bâtie à côté de l'église et entourée d'un petit jardin. Sa mère lui enseigna de bonne heure à joindre les mains, à dire *Notre Père; Je vous salue, Marie; Je crois en Dieu;* de bonne heure aussi elle lui apprit à ne rester pas oisive, et Jeanne à Rouen, durant son procès, put se rendre à elle-même ce naïf témoignage, qu'elle n'avait pas peur d'être vaincue par les meilleures ménagères dans l'art de coudre et de filer. La prière et le travail, qui est aussi une prière, telle est l'école où Jeanne fut élevée dès sa plus tendre enfance : quant à la lecture et à l'écriture, c'étaient alors des talents fort rares; ses parents ne les avaient point, et elle ne les eut jamais. Mais son ignorance fut grandement rachetée par un bon sens admirable, un génie sublime et l'inspiration de Dieu.

Elle veillait donc au soin du ménage, et faisait œuvre de ses mains. On la vit parfois coudre bien avant dans la nuit, et ses doigts n'étaient pas les moins actifs aux veillées d'hiver, qu'égayaient des récits, que charmaient des légendes empruntées souvent à ces vieux poëmes où vit l'esprit de la France. Le sujet des entretiens n'était pas toujours aussi divertissant, aussi joyeux. On parlait à ces veillées des malheurs de la patrie, de l'invasion étrangère; on s'attendrissait sur le sort du pauvre fou qui portait la couronne de France; on plaignait le Dauphin, trahi par sa mère; on s'indignait contre Isabeau, contre le duc de Bourgogne; car les habitants de Domremy étaient Armagnacs, ou plutôt ils étaient Français. Ces sombres et généreuses préoccupations d'un patriotisme ardent et naïf éveillaient sans doute dans

l'âme de la jeune enfant comme un pressentiment de sa mission future. Avant de se manifester directement à elle, la voix de la Providence se faisait déjà sourdement entendre au fond de son cœur.

Quand elle fut un peu grande et forte, elle commença d'aider son père dans les travaux des champs. Elle apprit à manier la bêche et le hoyau, comme l'aiguille et la quenouille. Plus tard, quand elle parut au milieu des gens de guerre, on disait volontiers d'elle que c'était une pauvre bergerette. La vérité est qu'elle ne fit pas de garder les troupeaux et de les conduire aux pâturages son occupation habituelle. Surtout lorsque d'enfant elle fut devenue jeune fille, son père hésitait à la laisser isolée au milieu des champs, et il préférait que, s'occupant au logis, elle demeurât auprès de sa mère. Parfois, cependant, elle mena paître les brebis de son père et aussi le troupeau communal, quand c'était le tour de Jacques d'Arc d'y donner ses soins. Elle menait, de temps à autre, à cause des incursions des gens de guerre, son troupeau dans un poste fortifié qu'on appelait l'*île,* parce qu'il était situé entre les deux bras de la Meuse. Mais il fallut, un jour, se réfugier plus loin. A une époque indéterminée, l'ennemi, probablement quelque bande bourguignonne, passa par Domremy. Les habitants s'étaient enfuis à son approche, et réfugiés à Neufchâteau, ville située à quelque distance, avec leurs meubles et leurs troupeaux. Jeanne y séjourna pendant une quinzaine de jours; mais elle ne fut point séparée de sa famille, à laquelle une honnête femme, nommée la Rousse, qui tenait une hôtellerie, accorda l'hospitalité. Jeanne, en retour, ne refusa point son aide à l'hôtesse, jusqu'au moment où elle revint avec ses parents dans son village.

En son enfance, bien qu'elle eût de bonne heure l'âme

sérieuse et réfléchie, elle ne s'abstenait point de se mêler aux jeunes filles et aux jeunes garçons de Domremy, de courir avec eux dans la plaine et de s'ébattre innocemment. De la maison de son père on voyait, au sommet d'un coteau dont la pente descendait vers la rive de la Meuse, et au pied duquel était bâti le village, un épais, un sombre bois de chênes, le *bois chesnu;* vers le milieu de la pente s'élevait un beau hêtre, d'une vénérable antiquité, et dont les branches, chargées de feuillages verdoyants, s'inclinaient vers le sol avec grâce et avec majesté. Cet arbre, qu'on appelait l'*arbre aux Loges-les-Dames*, ou l'*arbre fée de Bourlemont,* avait, dans toute la contrée, une renommée mystérieuse. Les fées, disait-on, y venaient autrefois danser. La femme du maire Aubery, marraine de Jeanne, affirmait les y avoir vues. Elle le croyait, la bonne femme; mais sa filleule ne fit pas sans doute un bien grand cas de cette créance, car, pour elle, les fées étaient son moindre souci. Jamais elle ne les vit près du hêtre, bien que parfois elle s'y rendît pour jouer avec ses compagnes. Tous les ans, le dimanche de la mi-carême, les enfants de Domremy allaient faire ce qu'ils appelaient *leurs fontaines*. Munis de petits pains préparés par leurs mères, ils se dirigeaient vers l'arbre en chantant. La troupe joyeuse, se tenant par les mains, frappant des pieds, formait des rondes autour du vieux tronc; puis, se répandant çà et là, on cueillait des fleurs, on tressait des guirlandes qu'on suspendait aux rameaux du hêtre. En revenant au village, on s'arrêtait près d'une fontaine qu'environnaient des touffes de groseilliers. Les enfants, s'asseyant sur l'herbe, y faisaient leur goûter frugal; ils buvaient délicieusement de l'onde fraîche, et l'on prenait ensuite le chemin du logis en jasant et en riant. Jeanne prenait part avec les autres à cette petite fête; travaillant, toute jeune encore, comme

une sage et habile ménagère, elle se divertissait comme une simple fille des champs.

Son âme étant pleine de franchise et son cœur de bonté, elle aimait ses compagnes et en était aimée. Mais, entre toutes, elle en avait distingué deux : la petite Mengette, sa voisine, qui plus tard épousa Jean Joyart, laboureur à Domremy, et sa chère Hauviete, la préférée, qui fut mariée, elle aussi, à un laboureur du même village, Jean de Syonne. Sans doute en leur vie paisible, tout entière écoulée dans le lieu qui les avait vues naître, bien des fois les larmes leur vinrent aux yeux, au souvenir de leur amie d'enfance, morte à Rouen sur un bûcher. Mais alors elles riaient avec elle et la chérissaient, la jugeant une parfaite compagne, quoique peut-être, à leur avis, un peu trop pieuse, et se dérobant trop volontiers à leurs jeux pour aller prier Dieu ou Notre-Dame. Mais sur ce point Jeanne ne savait pas céder, bien que parfois un tel reproche, si glorieux pour elle, la rendît un peu confuse, et que sa modestie en ait rougi.

C'est qu'en effet le trait dominant du caractère de Jeanne était une piété innée, une foi ardente, un vif amour de Dieu. Chez la jeune paysanne, ces sentiments étaient simples et forts; mais ils n'étaient pas, comme on l'a cru, poussés jusqu'à l'exaltation fiévreuse et parfois subtile de l'illuminisme. La raison, le bon sens, étaient en elle aussi solides que la foi et la piété. Comme l'a dit avec une parfaite justesse M. Wallon[1], la Lorraine et la Champagne ne sont pas des pays de visionnaires, et Jeanne avait bien l'esprit de ces deux pays. L'énergie de son âme, capable des plus sublimes élans, s'alliait à une naïveté pleine de finesse, et qui laissait

[1] *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, 2e édition, t. I, p. 9. — M. Wallon dit *mystiques*, j'y substitue *visionnaires;* car il y a un mysticisme que l'Église approuve, et qu'elle a même glorifié, par exemple dans sainte Thérèse.

à l'occasion percer une pointe de raillerie, mais de raillerie douce et presque toujours inoffensive. Jeanne était vive et gaie, non moins que sérieuse et réfléchie; car ces qualités ne s'excluent point. Ses saillies spirituelles et ses promptes reparties font songer au sire de Joinville; mais elles sont adoucies et comme amorties par cette charité sensible qui se manifesta toujours en elle, et qui est aussi un des traits dominants de son caractère. L'enthousiasme, le bon sens, la finesse, étaient mêlés et comme confondus dans cette âme d'élite, que Dieu avait formée avec amour, parce qu'il la destinait à accomplir ses grands desseins.

Dès son plus jeune âge on la vit pratiquer toutes les vertus. Elle accomplissait ses devoirs religieux, non pas seulement avec régularité et persévérance, mais avec un goût merveilleux et un ineffable plaisir. Ses confessions étaient fréquentes, et elle communiait très-souvent, cherchant la consolation et la force où Dieu les a mises. Elle aimait à épancher dans la prière l'effusion de sa piété, à confier à Dieu, à la sainte Vierge, aux anges, aux saints, ses peines et ses espérances. On l'aperçut souvent qui priait toute seule, agenouillée dans l'église. Parfois, jouant avec ses compagnes, elle s'écartait soudain, et s'adressait à Dieu au milieu des champs. Elle se rendait très-fréquemment à une petite chapelle dédiée à la sainte Vierge, et qu'on appelait *Notre-Dame-de-Belmont*, parce qu'elle était située sur un riant coteau, à quelque distance de Domremy. Elle y faisait de nombreuses offrandes et elle y brûlait des cierges. Parfois, tandis que ses compagnes folâtraient autour du vieux hêtre, près de la fontaine aux groseilliers, Jeanne se réfugiait dans l'oratoire de *Notre-Dame-de-Domremy*, et elle y suspendait les guirlandes qu'elle avait faites, ce qui lui semblait plus méritoire que d'en orner les rameaux d'un arbre. Elle

aimait le son des cloches, et quand le marguillier du village, Perrin Drapier, négligeait de les mettre en branle, elle le gourmandait doucement, disant que ce n'était pas bien, et lui promettant, s'il était plus exact, de lui donner des gâteaux. La première des vertus chrétiennes, qui consiste à aimer Dieu et à le servir, était donc en elle ; elle l'exerçait par la prière et de pieuses méditations.

Docile à la volonté de ses parents, chérie de ses frères, de sa sœur et de ses compagnes, elle était bonne et serviable à tous. Quoique pauvre, elle trouvait moyen de faire l'aumône aux malheureux. Elle faisait plus : on la vit quelquefois céder son lit à des mendiants qui n'avaient point de gîte. Elle dormait, ces nuits-là, près de l'âtre, sous la haute cheminée de la chaumière. Les malades se réjouissaient de la voir accourir à leur chevet pour leur prodiguer ses humbles secours et ses douces consolations. Elle comprenait et pratiquait admirablement le second devoir du chrétien : aimer son prochain comme soi-même.

L'amour de la patrie, qui s'accorde si bien avec les vertus de famille et la piété chrétienne, et qui y trouve même son plus ferme appui, avait été déposé par Dieu dans l'âme de la jeune fille comme un puissant ressort que sa providence voulait faire agir pour l'accomplissement de l'œuvre à laquelle il destinait Jeanne. Ce sentiment ne fit que croître et se fortifier en elle, à mesure qu'elle put mieux comprendre et plus vivement sentir toute l'étendue des maux que la guerre étrangère et les discordes civiles faisaient peser sur la France. Outre ce qu'elle entendait dire dans sa chaumière et dans son village, elle put voir dans les combats d'enfants qui souvent s'engageaient entre les jeunes garçons de Domremy et ceux d'un village voisin, de Maxey, dont les habitants suivaient le parti de Bourgogne, une image de la guerre

qui désolait le royaume. En voyant revenir ses petits compagnons meurtris, le visage et les mains en sang, elle se représentait sans doute des luttes plus dangereuses et de plus cruelles blessures. Ce n'était pas tout : bien que la vallée de la haute Meuse, située fort loin du vrai théâtre de la guerre, n'ait pas eu beaucoup à souffrir des horreurs qui résultaient du choc ou même de la simple présence des gens armés, elle ne fut pas absolument exempte de leurs incursions. Une fois, dit-on, sans qu'on sache bien en quel temps ni à quelle occasion, le village fut incendié. Mais, si vive que fût l'impression reçue par Jeanne des maux de la guerre, ce sentiment de douleur et de pitié avait besoin, pour fructifier dans son âme au point de produire le salut de la patrie, d'une intervention miraculeuse. Dès l'âge de treize ans, l'humble paysanne avait reçu directement les consolations, les conseils, les ordres célestes.

La première fois que la Providence se manifesta à elle d'une façon sensible, ce fut en été, vers l'heure de midi, dans le jardin de son père. Jeanne avait jeûné ce jour-là, mais non pas, comme on l'a cru, le jour précédent. Elle entendit du côté de l'église une voix, et cette voix était accompagnée d'une grande lumière : « Jeanne, sois bonne et pieuse, va souvent à l'église. » Tel fut, à défaut des termes, le sens des paroles qui lui furent adressées. Elle eut grand'peur à cette fois. Mais l'apparition revint, la voix se fit de nouveau entendre, et, à la troisième fois, Jeanne connut que son inspirateur était un être céleste, le chef des milices divines, l'archange saint Michel. Elle le revit depuis lors de temps à autre, et elle a dit qu'il se montrait à ses yeux environné d'une multitude d'anges, qu'il lui parlait des malheurs de la France, et lui annonçait qu'elle devait aller au secours du roi.

Une pauvre paysanne secourir le roi de France! Il y avait là de quoi surprendre cette âme forte, mais naïve, de quoi épouvanter ce cœur humble et pur. Ce qu'on lui demandait au nom de Dieu, c'était le sacrifice de sa vie entière à une œuvre providentielle, un renoncement absolu à elle-même, aux douces joies de la famille, à la calme existence qu'elle pouvait couler dans son village. Pendant trois années, de 1425 à 1423, elle souffrit bien des angoisses; mais l'archange la réconfortait, lui promettant que Dieu lui serait en aide. Sentant bien qu'un jour viendrait où il faudrait nécessairement qu'elle accomplît les desseins de la Providence, elle avait spontanément voué au Seigneur sa virginité, comme un signe marquant qu'elle appartenait désormais au ciel et non plus à la terre. Quoique l'Esprit qui l'inspirait lui eût laissé toute liberté à cet égard, elle tint secrète la pensée qui, malgré ses frayeurs, ses objections, ses résistances, exerçait sur son âme et sur sa volonté un empire souverain; et, de peur de leur faire de la peine, elle n'épancha point ses sublimes douleurs dans le sein de ses bons parents. Mais, à défaut de confidents humains, elle conversa désormais, et eut, pour ainsi dire, un continuel entretien avec deux grandes saintes, Catherine et Marguerite, que l'envoyé de Dieu lui avait annoncées, et qu'il lui donna pour conseils. Ces visions, qui lui procuraient de si ineffables joies, ces *voix* qui lui apportaient des consolations, des espérances surnaturelles, elle crut devoir les cacher même à son confesseur, de peur que la volonté de Dieu, qui la faisait trembler, mais qui, au temps marqué, devait la trouver docile, ne rencontrât des obstacles, des difficultés qu'elle n'eût que difficilement surmontés. Cependant le patriotisme, enflammé par la grâce divine, embrasait comme d'un feu sacré le cœur de la jeune fille : une géné-

reuse indignation s'emparait d'elle à la pensée de ces Anglais et de ces Bourguignons qui désolaient sa chère France. Elle a dit à Rouen qu'elle ne connaissait dans son village qu'un seul homme qui fût du parti de Bourgogne, et qu'elle eût bien voulu lui voir couper la tête, « pourvu, ajoutait-elle, que ce fût la volonté de Dieu. » Au reste, il ne faut voir dans cette parole qu'une saillie toute française; car ce même homme, Gérardin d'Épinal, elle ne le haïssait point; elle lui parlait doucement et l'appelait son *compère*.

A mesure qu'approchait le terme fixé par Dieu, les *voix* devenaient plus pressantes[1]. « Il faut, disait l'archange à Jeanne; il faut, répétaient sainte Catherine et sainte Marguerite, que tu ailles trouver le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt, et qu'il te donne une escorte de gens armés qui te conduisent devers le Dauphin; il te faut faire sacrer le roi à Reims, chasser l'étranger du royaume. — Mais, répondait Jeanne, je ne suis qu'une paysanne : comment donnerai-je des ordres aux gens de guerre? — Fille de Dieu, fille au grand cœur, va, il le faut; Dieu te sera en aide. » Vers l'Ascension, en l'année 1428, au moment où les Anglais se disposaient à aller mettre le siége devant Orléans, elle se détermina à faire une tentative; elle résolut d'aller trouver le capitaine de Vaucouleurs.

Elle ne pouvait compter sur l'appui ni même sur l'assentiment de son père ou de sa mère. Bien qu'elle eût soigneusement caché son inspiration, quelque chose en avait transpiré autour d'elle. Sa piété de plus en plus ardente, les élans de son âme, les vives paroles qui, sans doute, lui échappaient et décelaient son patriotisme généreusement

[1] Nous donnons ici et ailleurs le sens, et non le texte des paroles échangées entre Jeanne et ses voix.

ému, noblement indigné, tout cela inquiétait depuis longtemps Jacques d'Arc, le rude et franc laboureur, la bonne et pieuse ménagère, Isabelle Romée. Deux ans ou environ après la première vision de Jeanne, son père rêva, la nuit, qu'elle l'abandonnait, qu'elle partait en compagnie de gens de guerre. Le lendemain, encore tout ému de ce songe, il disait à ses fils : « Si je croyais qu'une telle chose arrivât, j'aimerais mieux vous voir noyer ma fille, et, au cas où vous y manqueriez, je la noierais moi-même. » Plus tard, pour essayer de la fixer à jamais dans la simple vie de famille, on s'avisa d'un adroit stratagème. De concert avec les parents de Jeanne, un jeune homme la cita devant l'officialité de Toul, prétendant qu'elle lui avait promis mariage. Mais ses *voix* la soutinrent dans cette épreuve. Elle comparut devant le tribunal, plaida elle-même sa cause, et gagna son procès. Ses parents, découragés, alarmés de plus en plus, la soumirent dès lors à une étroite surveillance. Toutefois elle trouva moyen d'accomplir son dessein.

A Burey-le-Petit ou Burey-en-Vaux, village situé près de Domremy, habitait un honnête laboureur, beau-frère d'Isabelle Romée, et qui avait nom Durand Laxart. Jeanne pensa qu'elle trouverait en lui l'auxiliaire dont elle avait besoin. Elle demanda la permission de se rendre chez son oncle, et passa huit jours à Burey. Elle confia à Laxart le but de sa visite, et, lui rappelant une antique prophétie qui circulait alors dans le peuple, et d'après laquelle le royaume, perdu par une femme (Isabeau de Bavière), devait être sauvé par une jeune fille des marches de Lorraine, elle lui demanda de la conduire à Vaucouleurs. Le brave homme, au cœur simple et droit, fut touché de l'accent divin qui se faisait sentir dans les paroles de sa nièce, et il accéda à sa demande. Ils partirent ensemble, et Jeanne obtint d'être

introduite près de Baudricourt, qu'elle reconnut d'abord avec l'aide de ses *voix,* bien qu'elle ne l'eût jamais vu. Elle supplia ce capitaine de lui donner une escorte et de la faire conduire auprès du roi. « Mandez du moins au Dauphin, disait-elle, qu'il ait bon courage, qu'il ne livre point encore bataille à ses ennemis; car Dieu lui enverra du secours vers le milieu de prochain carême. Le royaume n'appartient point à lui, mais à mon Seigneur, qui toutefois veut bien lui en confier la garde. Le Dauphin deviendra roi[1], en dépit de ses ennemis; je le mènerai à Reims, où il sera sacré. — Quel est ton Seigneur? dit Baudricourt. — Le Roi du ciel. »

Le capitaine de Vaucouleurs n'était qu'un grossier homme de guerre. Les paroles de Jeanne ne le touchèrent point. Il dit à Durand Laxart que sa nièce était une folle, et il lui conseilla de la ramener le plus tôt possible à ses parents, après l'avoir bien souffletée.

Jeanne ne se laissa pas abattre par cette résistance, par cet affront, prélude de tant d'autres. Mais, pour cette fois, elle n'insista plus, et s'en revint à Domremy, où elle reprit, auprès de ses parents, ses occupations habituelles, sa douceur, sa docilité.

Cette première tentative était demeurée infructueuse; mais Jeanne était entrée dans la période active de sa carrière. Le doigt de Dieu lui indiquait le chemin que son héroïsme devait suivre, route glorieuse où bien des triomphes l'attendaient, bien des angoisses, et au bout de laquelle la Providence avait déjà disposé, dans ses décrets éternels, le bûcher, encore voilé par la brume de l'avenir, où la sainteté de l'héroïne devait recevoir, avec la palme des martyrs, la couronne des bienheureux.

[1] Aux yeux de Jeanne, Charles VII ne devait porter le titre de roi qu'après le sacre.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE DÉPART.

Les adieux à Domremy. — Vaucouleurs. — Jean de Metz et Bertrand de Poulengy. — Le duc de Lorraine. — Le peuple. — Les habits d'homme. — Marche sur Chinon.

Il y avait plus de deux mois que le siége d'Orléans était commencé quand, la veille de la Saint-Jean (26 décembre 1428) Jeanne dit à Michel Lebuin, de Domremy, un de ses amis d'enfance, qu'il y avait, entre Coussey et Vaucouleurs (c'est-à-dire à Domremy même), une jeune fille qui, avant qu'il fût un an, ferait sacrer le roi de France à Reims. « Compère, disait-elle un autre jour à Gérardin d'Épinal, si vous n'étiez *bourguignon,* je vous dirais quelque chose. »

Ces paroles, échappées à l'impatience de la jeune inspirée, sont un témoignage de l'ardent désir qu'elle éprouvait de reprendre l'œuvre à laquelle Dieu l'avait destinée, et que ses voix l'excitaient de plus en plus à accomplir. Les *saintes* lui ordonnaient d'aller délivrer Orléans, et de commencer par là le salut du royaume. Au commencement de l'année 1429, elle n'y tint plus, il lui fallait définitivement partir. Combien ce départ affligerait ses parents, elle ne l'ignorait pas; mais,

avant tout, elle devait accomplir la volonté de l'Éternel. « Quand j'aurais eu cent pères et cent mères, répondit-elle à ses juges lorsqu'ils lui reprochèrent cet acte de prétendue ingratitude, je serais partie. »

Pour écarter les soupçons de sa famille, elle s'adressa, cette fois encore, à son oncle Durand Laxart. Elle lui persuada de demander à son père qu'elle allât servir à Burey sa tante, alors en couches. Laxart, qui avait foi dans la vocation de sa nièce, se prêta à cette ruse, et vint prendre Jeanne à Domremy. Quel serrement de cœur quand elle s'éloigna de l'humble chaumière où s'était écoulée sa pieuse enfance, laissant sous le toit paternel, avec les êtres les plus chers à son cœur, ses plus joyeux souvenirs! En passant devant la maison de Mengette, elle lui dit adieu. Elle dit adieu aussi au père de Gérard Guillemette, un des amis de son père. Elle dit adieu à Domremy, à son cher village natal. Hauviete n'apprit que plus tard le départ de sa compagne, et elle pleura beaucoup, dit-elle en son simple langage, parce que Jeanne était bonne. Quand le père et la mère de la Pucelle surent la véritable cause de son départ, la douleur les accabla presque au point de leur faire perdre le sens. Mais Jeanne leur écrivit, et elle fut pardonnée. C'est la beauté, c'est le mérite sans égal des vertus domestiques, d'inspirer aux nobles âmes des sentiments si hauts, qu'au jour marqué ceux qui les ont pratiquées les sacrifient avec douleur, mais avec courage, à des vertus d'un ordre plus élevé : le patriotisme et l'obéissance à Dieu.

Laxart conduisit directement sa nièce à Vaucouleurs, où elle fut logée chez Henri le Royer, un charron, dont la femme accueillit Jeanne avec bonté, et ne tarda pas à ressentir pour elle une vive admiration. Elles filaient et cou-

saient ensemble. Jeanne, quand elle ne travaillait point avec son hôtesse Catherine, allait à l'église. Elle priait, elle se confessait. Cette paysanne, dans ses grossiers habits rouges, était, à Vaucouleurs comme à Domremy, le modèle de toutes les vertus. Mais elle ne négligeait pas sa mission, que ses voix lui rappelaient sans cesse. Baudricourt s'obstinait dans son scepticisme. Un jour il la vint visiter, accompagné du curé de Vaucouleurs, Jean Fournier, qui, s'étant revêtu de l'étole, se mit à exorciser Jeanne. Celle-ci se jeta humblement à ses pieds. Mais elle dit ensuite qu'il avait eu tort; car il la devait bien connaître, l'ayant peu auparavant entendue en confession.

Cependant le bruit commençait à se faire autour du nom de Jeanne, et déjà, à Vaucouleurs, beaucoup de monde croyait en elle. Un chevalier nommé Jean de Novelonpont, et surnommé Jean de Metz, vint la voir un jour, et lui dit :

« Mon amie, que faites-vous ici? Faut-il donc que le roi soit chassé de son royaume et que nous soyons Anglais? »

La Pucelle lui répondit :

« Je suis venue ici dans une ville royale, demander à Robert de Baudricourt qu'il me veuille conduire ou faire conduire vers le roi. Mais il n'a souci ni de moi ni de mes paroles; cependant avant le milieu du carême il faut que je sois devers le roi, quand j'y devrais user mes jambes jusqu'aux genoux. Personne au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Écosse[1], ni qui que ce soit, ne peut reconquérir le royaume de France, et il n'aura secours que de moi,

[1] « Dans ce temps, dit M. Quicherat (*Procès*, t. II, p. 436, note 2), il était déjà question de marier le fils de Charles VII avec Marguerite d'Écosse. »

quoique j'aimasse mieux filer auprès de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon état. Mais il faut que j'aille et que je fasse cela, parce que mon Seigneur veut que je le fasse.

— Ce Seigneur, qui est-il?

— C'est Dieu. »

Jean de Metz lui promit alors de la conduire au Dauphin, et lui demanda quand elle désirait partir.

« Plutôt aujourd'hui que demain, répondit-elle, demain plutôt qu'après-demain. »

Un écuyer, nommé Bertrand de Poulengy, qui, l'année précédente, avait assisté à l'entrevue de Jeanne avec Baudricourt, résolut également de se dévouer pour la mener au Dauphin. Mais le capitaine de Vaucouleurs demeurait toujours incrédule et inflexible. L'impatience de Jeanne allait croissant : « Le temps me pèse, disait-elle, comme à une femme enceinte. » Elle quitta Vaucouleurs pour aller faire un pèlerinage à Saint-Nicolas, à deux lieues de Nancy. Son oncle, Durand Laxart, et un bourgeois de Vaucouleurs, Jacques Alain, l'accompagnèrent.

Cependant la renommée avait porté jusqu'au duc de Lorraine, alors malade dans sa capitale, les merveilleux récits qui se répandaient dans la vallée de la Meuse et dans les marches de Lorraine sur la Pucelle de Domremy. Ce prince désira la voir et lui envoya un sauf-conduit. Jeanne consentit à se rendre à son invitation, espérant que peut-être il lui viendrait en aide. Elle lui demanda de lui donner son fils et quelques hommes d'armes pour la conduire au Dauphin. Mais le duc lui parla surtout de sa maladie, et confondant cette jeune fille avec la troupe vulgaire des charlatans et des guérisseurs, il la pria de lui dire s'il recouvrerait la santé. Jeanne répondit qu'elle n'en savait rien, mais qu'il lui

accordât sa demande, et qu'elle prierait pour sa guérison. Elle lui donna aussi, dit-on, le conseil de reprendre sa bonne femme, qu'il avait lâchement renvoyée[1]. Le prince ne prit point cet avis en mauvaise part; il congédia Jeanne, en lui faisant présent de quelques écus.

Elle rentra à Vaucouleurs un peu avant le premier dimanche de carême (février 1429), et reprit ses instances auprès de Baudricourt. On rapporte que le jour même où fut livrée à Rouvray-Saint-Denis la bataille connue sous le nom de *Journée des Harengs,* elle vint trouver le capitaine : « En nom Dieu, lui dit-elle, vous tardez trop à m'envoyer; car aujourd'hui le gentil Dauphin a eu, assez près d'Orléans, un bien grand dommage, et encore l'aura-t-il plus grand, si vous ne m'envoyez bientôt vers lui. »

Le peuple était loin de partager les hésitations de Baudricourt. Les habitants de Domremy, les hommes d'armes de l'entourage du capitaine, ne pouvaient souffrir ces lenteurs et ce scepticisme. Pleins d'admiration pour les vertus de Jeanne, pleins de foi dans sa mission, ils s'écriaient qu'on devait la lui laisser remplir, ne pas mettre obstacle aux desseins de Dieu sur elle et sur la France. Bertrand de Poulengy et Jean de Metz étaient les chefs de ce généreux complot. Ils résolurent d'équiper Jeanne, de lui procurer des vêtements de guerre, une épée.

Les pauvres gens de Vaucouleurs se cotisèrent; Durand Laxart et Jacques Alain contribuèrent aussi. L'épée cependant fut donnée par Baudricourt, qui, ayant peut-être pris les ordres du roi, se décida enfin à consentir au départ, qui eut lieu le 23 février. « Adieu, avait dit le capitaine en congédiant Jeanne, allez, et advienne que pourra. »

[1] *Procès,* t. III, p. 87.

Jeanne était habillée en homme; elle avait les cheveux coupés court, un *gippon* ou pourpoint qui se liait avec ses chausses au moyen de vingt aiguillettes, une *huque* ou robe courte. Elle était chaussée de *houseaux,* sorte de souliers à guêtres, armés de longs éperons, coiffée d'un chaperon de laine découpée. Un haubert ou plastron protégeait sa poitrine. Une lance, une épée, une dague, étaient ses armes offensives[1]. Elle montait un cheval que son oncle avait payé douze francs. Ce vêtement de guerre, ces habits d'homme, furent un des principaux griefs que firent valoir les ennemis de Jeanne lors du procès. Mais, puisqu'elle allait se mêler aux gens armés, il fallait bien qu'elle se vêtît en homme de guerre : il le fallait, pour accomplir sa mission; il le fallait, pour sauvegarder sa pudeur.

La petite troupe qui escortait la Pucelle se composait de ses fidèles, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, avec leurs serviteurs, Jean de Honecourt et Julien, de Colet de Vienne, messager du roi, et d'un archer nommé Richard.

De Vaucouleurs à Chinon le voyage était long, et offrait bien des difficultés, bien des périls. Jusqu'à la Loire on allait se trouver en pays ennemi, parcouru en tous sens par les gens de guerre, c'est-à-dire par des bandits de la pire espèce. Il fallait traverser plusieurs rivières, dont les ponts étaient aux mains des Anglais et des Bourguignons. Les villes étaient également en leur possession; si l'on s'y hasardait, on risquait fort de s'y faire prendre. L'hôte de Jeanne à Vaucouleurs, Henri le Royer, lui avait vivement représenté ces dangers : « Je ne crains pas les hommes d'armes, répondit-elle, mon chemin est préparé. S'il y a des ennemis sur le

[1] J'emprunte cette description à M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 51, 52.

chemin, moi j'ai Dieu, mon seigneur, qui saura bien m'ouvrir une voie pour aller jusqu'au Dauphin; car je suis née pour le sauver. » Jean de Metz pensa qu'il fallait prendre des précautions, faire des détours, voyager quelquefois de nuit. On prit les chemins les moins fréquentés, et l'on coucha souvent sur la dure pendant les onze jours que consuma le voyage. Après la première journée de marche on s'arrêta à l'abbaye de Saint-Urbain, où Jeanne put entendre la messe; ce qui fut un grand bonheur, une grande consolation pour elle. La peur ne pouvait avoir prise sur son âme éclairée des rayons d'en haut. Elle encourageait ses compagnons; elle leur disait : « Ne craignez point, mes frères du paradis m'enseignent ce que je dois faire. » Elle aurait bien voulu assister plus souvent aux divins offices : « Si nous entendions la messe, répétait-elle, cela serait bien. » Mais la prudence de ses compagnons ne lui permit guère d'entrer dans les églises. Pourtant elle pénétra dans Auxerre, et entendit une messe dans la cathédrale. Tout le long de la route elle édifia son escorte par sa foi, sa piété, sa gaieté douce, son énergie. Jean de Metz et Poulengy étaient transportés d'enthousiasme; et cet enthousiasme n'avait d'égal que leur profond respect pour elle, qui ne leur permit pas l'ombre d'une mauvaise pensée. Dans ces périlleuses conjonctures, sa bienfaisance demeurait inépuisable; elle répandait d'abondantes aumônes, et empruntait à ses compagnons, pour satisfaire à l'ardeur de sa charité, un argent qui leur aura été rendu, Dieu merci! au centuple dans le ciel.

La petite troupe arriva enfin sur les bords de la Loire, qu'elle traversa à Gien. Elle s'arrêta ensuite à un petit village peu distant de Chinon, et dont l'église était consacrée à l'une des *saintes* de Jeanne, à Catherine. La Pucelle entendit trois messes en son honneur; puis elle écrivit, ou plutôt fit écrire

au roi, pour lui demander la permission de l'aller trouver dans sa résidence royale : « J'ai fait cent cinquante lieues pour venir vers vous, lui disait-elle, et j'ai bien des choses excellentes à vous révéler. » Elle ajoutait qu'elle saurait le reconnaître entre tous.

L'un des témoins du procès de réhabilitation, frère Séguin, qui fut aussi un des examinateurs de Poitiers, a rapporté qu'il avait ouï dire à Pierre de Versailles, mort évêque de Meaux, que quelques hommes d'armes au service du roi, ayant appris l'arrivée prochaine de la Pucelle à Chinon, s'étaient mis sur la route en embuscade, pour saisir Jeanne et dévaliser son escorte. Mais quand ils pensaient le faire, voici qu'ils ne purent bouger, et que leurs pieds demeurèrent comme cloués au sol. Jeanne passa donc sans encombre. Pierre de Versailles disait tenir son anecdote des hommes d'armes eux-mêmes[1]. Quoi qu'il en soit, le 6 mars 1429, vers midi, l'humble paysanne de Domremy, costumée en homme de guerre, forte de la pureté de ses sentiments, de la loyauté de son cœur, et surtout de la volonté divine qui la faisait agir, fit son entrée dans la ville de Chinon, où elle venait supplier le roi de France, et obtenir à grand'peine, de ses conseillers, de se laisser sauver par elle, eux et le royaume qu'ils avaient en garde.

Les braves Orléanais, qui soutenaient si courageusement le poids de la guerre et qui se désespéraient de l'abandon où les laissait la cour, étaient dès lors informés qu'une libératrice leur était envoyée par Dieu. Une rumeur leur était arrivée de Gien, où, disait-on, venait de passer une jeune fille qu'on appelait communément la Pucelle, et qui se disait chargée par la Providence de faire lever le siége d'Orléans

[1] *Procès*, t. III, p. 202-203. — *Cf*. M. Wallon, t. I, p. 32. — M. Vallet de Viriville, t. II, p. 54, note 2.

et de mener le Dauphin à Reims, pour y recevoir l'onction royale. Tout émus de ce bruit, ne se pouvant contenir, ils résolurent d'envoyer à Chinon une ambassade pour recueillir des informations plus amples et plus sûres. Le bâtard d'Orléans, lieutenant général, désigna, pour remplir cette mission, le seigneur de Villars, sénéchal de Beaucaire, et Jamet du Thillay, plus tard bailli de Vermandois[1].

Ces envoyés allaient trouver la Pucelle aux prises avec la défiance, les hésitations, les lenteurs du conseil royal; avec les objections de toute sorte des diplomates et des capitaines. Mais si l'enthousiasme et la foi ont à souffrir de la cauteleuse prudence des politiques, ils en triomphent pourtant quand, inspirés par Dieu, ils opposent l'éternelle sagesse de ses décrets immuables aux faibles arguments de la sagesse humaine, toujours chancelante et toujours aveugle.

[1] *Procès*, t. III, p. 3.

CHAPITRE TROISIÈME

L'EXAMEN.

Le conseil de France. — Le secret du roi. — L'interrogatoire à Chinon et à Poitiers. — Avis des docteurs. — Les sympathies de Jeanne : le roi, le duc Charles d'Orléans, le duc d'Alençon. — Ses sentiments à l'endroit des Anglais, du duc de Bourgogne. — Jeanne à Tours. — L'équipement, l'épée de sainte Catherine, l'étendard. — Jeanne chef de guerre. — Sa maison militaire. — Sa discipline.

Tandis que Jeanne attendait à Chinon, logée dans une humble hôtellerie, que le roi voulût bien l'admettre en sa présence, la question de savoir si le prince lui devait accorder audience faisait l'objet des délibérations du conseil royal, qui, à cet égard, était fort partagé. D'une part, la détresse croissante du royaume, les peuples écrasés d'impôts et pourtant les coffres vides; Orléans près de tomber entre les mains des Anglais, c'est-à-dire la ruine imminente de l'indépendance française et de la dynastie qui en était le symbole : tout cela conseillait de ne repousser pas ce secours inespéré qui s'annonçait comme venant d'en haut, et, quand tout était perdu, comme destiné à tout réparer. D'autre part, rien n'était plus choquant pour ces politiques à courte vue, habiles à développer et à nouer les fils captieux d'une mes-

quine intrigue, que cette prétention d'une jeune fille à l'inspiration divine, c'est-à-dire à une sagesse qui surpassait la leur. Là où ils ne pouvaient rien, quelque chose devait-il être possible? N'était-ce pas compromettre inutilement la dignité royale que de l'exposer aux folles suggestions d'une visionnaire? N'y avait-il pas même là un grave danger? Cette Jeanne qui voulait jouer le rôle d'un ange, n'était-ce pas, au contraire, un suppôt du démon, une sorcière, une possédée? On avait, il est vrai, le témoignage de ses compagnons; Jean de Metz et Bertrand de Poulengy la révéraient comme une sainte; ils affirmaient au roi et au conseil que sa présence et ses paroles suffiraient pour convaincre, et que ses vertus plaidaient pour elle. Mais fallait-il les en croire, et n'étaient-ils pas eux-mêmes le jouet d'une illusion ou puérile ou fatale? On résolut d'agir avec la plus grande circonspection, et si l'on admettait Jeanne à voir le roi, de ne se servir d'elle qu'après un long et mûr examen. Il est certain qu'en pareil cas, dans une conjoncture aussi extraordinaire, la prudence et même une certaine défiance étaient requises, et l'on n'a pas trop le droit d'accuser le roi et ses conseillers pour leurs hésitations et leurs lenteurs. Mais il y eut, ce semble, chez plusieurs de ceux qui conseillaient le prince, plus que de la prudence, plus même que de la défiance. La jalousie, la malveillance, ont pesé leur poids dans la balance du conseil, et, durant toute sa carrière, on ne peut guère nier que la Pucelle n'ait eu auprès du prince des ennemis secrets qui travaillaient à la rendre inutile et à la rejeter dans l'ombre, parce que l'auréole trop éblouissante dont était environnée la sublime Française offusquait leurs faibles yeux, et faisait pâlir les lumières de leur petit génie, dont un patriotisme, même timide, n'était pas toujours le véritable inspirateur.

Né le 21 février 1403, Charles VII n'avait que vingt-six ans lors de l'arrivée de la Pucelle. Son enfance et sa première jeunesse s'étaient écoulées au milieu d'intrigues sanglantes, dont il avait fini par être la victime. Il avait vu son père, en proie à une douloureuse folie, prêter l'appui insouciant de son nom et de sa signature aux actes les plus contradictoires, aux plus révoltantes entreprises des factions qui déchiraient le royaume, et, à la fin, déchirer lui-même, sans se douter de ce qu'il faisait, les droits sacrés de son peuple et les titres de sa dynastie. Il avait vu sa mère s'unir contre lui aux implacables ennemis de sa maison, consentir sans un regret, sans une larme, à l'humiliation de celui à qui elle avait engagé sa foi au pied des autels, à la déchéance de celui qu'elle avait porté dans son sein. N'ayant trouvé de défenseurs que parmi ces chefs du parti armagnac, qui le soutenaient surtout pour gouverner en son nom, il avait pris de bonne heure la déplorable habitude de céder aux inspirations d'un entourage auquel toutefois son esprit, naturellement éclairé, et devenu cauteleux et défiant au milieu des périls, n'accordait qu'une confiance médiocre et passagère. Il se laissait dominer par des favoris qu'il méprisait dans le fond, et qu'il regrettait peu quand on l'en débarrassait, mais à qui il cédait par lassitude. Il ne pouvait tenir d'une main bien ferme ce sceptre qu'il sentait toujours près de lui échapper, et volontiers il se déchargeait du poids des affaires sur ceux que leur intérêt portait à le servir, et qui cherchaient à faire leur fortune en soutenant mollement la sienne. Mais, avec tout cela, il avait le génie politique trop développé pour se prêter de grand cœur aux aventures extraordinaires, et pour laisser gagner son âme à un enthousiasme surhumain. Il aimait à être aidé ou secouru à sa manière. L'inspiration divine de la Pucelle, sa foi ardente, son désintéressement

absolu, durent le toucher, mais le gêner; car il était jaloux de son autorité, et n'aimait pas qu'on fût résolu alors qu'il hésitait. A ce moment il était, je crois, disposé à bien accueillir la jeune fille que Dieu envoyait pour le sauver; il n'eut pas, à son égard, de malveillance; il l'aurait volontiers comblée d'honneurs et de richesses, en échange des services qu'elle lui pouvait rendre, et qu'il inclinait à accepter; mais, en employant Jeanne d'Arc, il aurait désiré ne trouver en elle qu'un de ces utiles auxiliaires dont on use à son gré, à son heure, sans se presser; qu'on récompense, et qu'on désavoue; en un mot, il aurait voulu plier l'inspiration divine aux vulgaires calculs de la prudence humaine. L'envoyée de Dieu ne pouvant se prêter à une conduite aussi contraire aux conseils de ses *voix*, aux desseins de la Providence qui agissait en elle, il ne lui en sut pas absolument mauvais gré; il se laissa même convaincre; il la suivit, mais à regret, sans jamais lui livrer son âme tout entière, et quand, succombant à son service, elle fut tombée aux mains de ses ennemis, il ne fit rien ou fit peu de chose pour la sauver [1].

En 1429, quatre personnages dominaient dans les conseils de la couronne, et exerçaient, à des degrés divers, l'autorité royale au nom de Charles VII. Suivant qu'ils emploieraient leur crédit en sa faveur ou contre elle, la Pucelle devait être chaleureusement ou froidement accueillie, aidée ou gênée dans l'accomplissement de son œuvre. Ces quatre person-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 24-25. — *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin, p. 35-36. — *Le Règne de Charles VII*, etc., par G. du Fresne de Beaucourt. — Ce dernier ouvrage corrige utilement le portrait tracé par M. Henri Martin. Le célèbre historien a évidemment noirci outre mesure le caractère d'un roi qui, après tout, tient une belle place dans notre histoire. — *Cf.* Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII.*

nages étaient Georges de la Trémouille, baron de Sully; Regnauld de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France; Robert le Maçon, seigneur de Trèves en Anjou; et Raoul de Gaucourt, alors bailli d'Orléans.

Georges de la Trémouille, qui, sans en avoir le titre, jouait en réalité le rôle d'un premier ministre, avait un esprit étroit, une âme cupide, un cœur faux et méchant. Quoiqu'il fît grand bruit de son dévouement à Charles VII, auprès de qui il avait supplanté le connétable de Richemont, son bienfaiteur, et dont il cultivait envieusement la faveur, il avait gardé, par sa famille, des intelligences avec le duc de Bourgogne, et ne s'était pas même brouillé sans retour avec les Anglais, qui, en 1428, lorsqu'ils pénétrèrent en Touraine, respectèrent, au grand étonnement de tous, le manoir de Sully, propriété de la Trémouille. Il désirait avant tout maintenir le roi dans l'inaction et dans la faiblesse, pour lui faire valoir plus chèrement ses services et le tenir plus étroitement dans sa dépendance. Aussi avait-il grand soin d'écarter du gouvernement les princes du sang, et vit-il d'un fort mauvais œil l'arrivée de la Pucelle : sa politique consistait à s'appuyer sur des secours étrangers pour combattre mollement les Anglais, de façon que Charles VII ne succombât ni ne se relevât entièrement, et que sa propre importance grandît dans cette éclipse de la majesté royale. Mais, comme à ce moment tout semblait désespéré, il n'osa pas s'opposer absolument à l'admission de Jeanne d'Arc, se réservant de l'épier, de la contrôler, de l'entraver sans cesse, et de la faire échouer, s'il le jugeait nécessaire [1].

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 25-27. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 162-165.

Regnauld de Chartres était avant tout un diplomate. En somme, on ne lui a peut-être pas suffisamment rendu justice ; car l'idée qui le dominait, et qui consistait à sauver le royaume par une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne, n'était pas mauvaise en elle-même, et, après la mort de la Pucelle, cette idée porta d'heureux fruits au traité d'Arras (1435). Mais, comme tous les gens qu'une seule pensée obsède, Regnauld, se complaisant dans ses négociations et dans ses intrigues, avait fini par s'exagérer son mérite et l'utilité de ses efforts ; il ne comprenait pas que le meilleur moyen d'amener le duc de Bourgogne à résipiscence était de frapper des coups rapides et décisifs sur les Anglais, pour montrer à Philippe le Bon qu'il avait intérêt à se séparer d'alliés qui n'étaient pas invincibles ; il s'obstinait à ne pas voir que le salut du royaume était surtout dans le réveil du sentiment national, surexcité par l'apparition de la Pucelle, et que la paix, comme le dit plus tard Jeanne, devait être conquise « au bout de la lance ». Il vit avec un déplaisir mortel le fil de ses intrigues rompu par une intervention qu'il jugeait intempestive, et, sans aller jusqu'à l'accuser d'une trahison formelle, dont, en somme, on ne produit pas de preuves décisives, il faut bien admettre qu'il fut toujours mal disposé pour Jeanne d'Arc, et qu'à l'exemple de la Trémouille, auquel il était tout dévoué, il la gêna tant qu'il put. Mais, en 1429, la force invincible des circonstances le contraignit de la subir, et l'on ne voit pas qu'il se soit opposé outre mesure à son admission auprès du roi[1].

Robert le Maçon ne fut jamais hostile à la Pucelle. C'était

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 27, 28. — Vallet de Viriville, t. II, p. 159-162. — Du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 74-76.

un homme simple et doux, mais faible, doué surtout de qualités négatives, qui se laissait facilement toucher et convaincre par les bons et aussi par les mauvais conseils. Absorbé par le détail des affaires, auxquelles il s'adonnait avec vigilance et exactitude, il n'embrassait pas volontiers un vaste horizon, et s'était laissé complétement dominer par la Trémouille. En somme, Jeanne trouva en lui un appui, mais chancelant et toujours près de lui échapper[1].

Raoul de Gaucourt, bailli d'Orléans, était à Chinon, auprès du roi, lors de l'arrivée de la Pucelle[2]. C'était un preux chevalier, plein de bravoure et de patriotisme; mais il était assez peu disposé, comme en général les vieux capitaines, à recevoir les ordres ou même l'inspiration des nouveaux venus. Il devait être persuadé, dans le fond, qu'il saurait bien défendre sa ville à lui tout seul, sans le secours de cette petite paysanne qui prétendait en remontrer aux guerriers vieillis sous le harnais. Toutefois, sachant l'enthousiasme dont les Orléanais avaient été saisis à la simple rumeur qui leur était venue de Gien, et dont les envoyés de Dunois pouvaient lui rendre témoignage, il est probable qu'il opina à ce premier moment pour que l'on mît Jeanne à l'essai : pensant bien, du reste, la surveiller de près, et lui imposer ses idées sur l'art de la guerre, la façon de repousser un assaut ou de faire une sortie; il l'acceptait comme lieutenant, mais il n'en voulait pas pour général. Un échec d'amour-propre qu'il subit par sa faute, à Orléans, transforma plus tard la pointe de jalousie qu'il avait ressentie tout d'abord en une plus grave malveillance[3].

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 28, 29. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. I, p. 163-164.

[2] *Procès,* t. III, p. 16.

[3] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 29.

Les délibérations du conseil royal se prolongèrent pendant trois jours. Jeanne avait pour elle le rapport enthousiaste de ses compagnons de route, les instances des Orléanais, l'enthousiasme populaire qui, partout où elle arrivait, naissait, pour ainsi dire, sous ses pas : il semble qu'elle fut aussi appuyée par la reine de Sicile, Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, et peut-être dès lors par le confesseur du roi, maître Gérard Machet, plus tard évêque de Castres, un saint prêtre, qui laissa facilement gagner son cœur à l'inspiration divine, dont les paroles et les promesses de Jeanne portaient si fortement la marque.

En effet, ce pieux docteur dut être au nombre des ecclésiastiques chargés de faire subir à la Pucelle une sorte d'interrogatoire sommaire, antérieur au long examen auquel elle fut soumise, après l'audience royale, tant à Chinon qu'à Poitiers. Elle répondit, à ce que rapporte Simon Charles, alors maître des requêtes, et depuis président de la chambre des comptes[1], qu'elle avait reçu du Roi céleste deux mandats : faire lever le siége d'Orléans; mener le roi à Reims, pour qu'il y fût sacré et couronné. Mais avant tout elle insistait pour parler au Dauphin ; c'est lui qu'elle voulait voir, c'est à lui qu'elle promettait de tout dire. Les ecclésiastiques déclarèrent que le prince la pouvait licitement recevoir, et le conseil se décida enfin à accorder l'audience tant désirée.

Le 9 ou le 10 mars 1429, Jeanne se rendit donc au château pour être présentée au roi. On rapporte qu'à l'entrée de la résidence royale, elle fut interpellée par un homme d'armes à cheval qui s'écria en la voyant : « Est-ce pas là la Pucelle? » puis l'insulta grossièrement en blasphémant

[1] *Procès*, t. III, p. 114, 115.

Dieu. « Ah! s'écria-t-elle, en nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de ta mort! » La prédiction fut bientôt vérifiée; car, une heure après, l'homme tomba dans l'eau et se noya[1].

Jeanne fut introduite par le comte de Vendôme dans la grande salle d'audience du château de Chinon. Cette salle, située au premier étage, était longue de quatre-vingt-dix pieds et large de cinquante[2]. C'était le soir. Cinquante torches éclairaient de leurs flammes ondoyantes l'imposante réunion des serviteurs du roi. On y comptait près de trois cents chevaliers[3]. Le roi, modestement vêtu, se tenait à l'écart, dissimulé par un groupe de courtisans magnifiquement habillés. Mais Jeanne, que guidaient ses *voix*, et dont les yeux étaient éclairés d'une divine lumière[4], Jeanne, qu'un ange invisible pour tous conduisait par la main[5], alla droit au prince, se présenta avec modestie et humilité, et, lui faisant les révérences qu'on a coutume de faire aux rois, comme si elle eût été nourrie à la cour, elle lui dit : « Dieu vous donne bonne vie, gentil prince. » Charles essaya de la prendre en défaut. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, »

1 Déposition de frère Jean Pasquerel. *Procès*, t. III, p. 102.

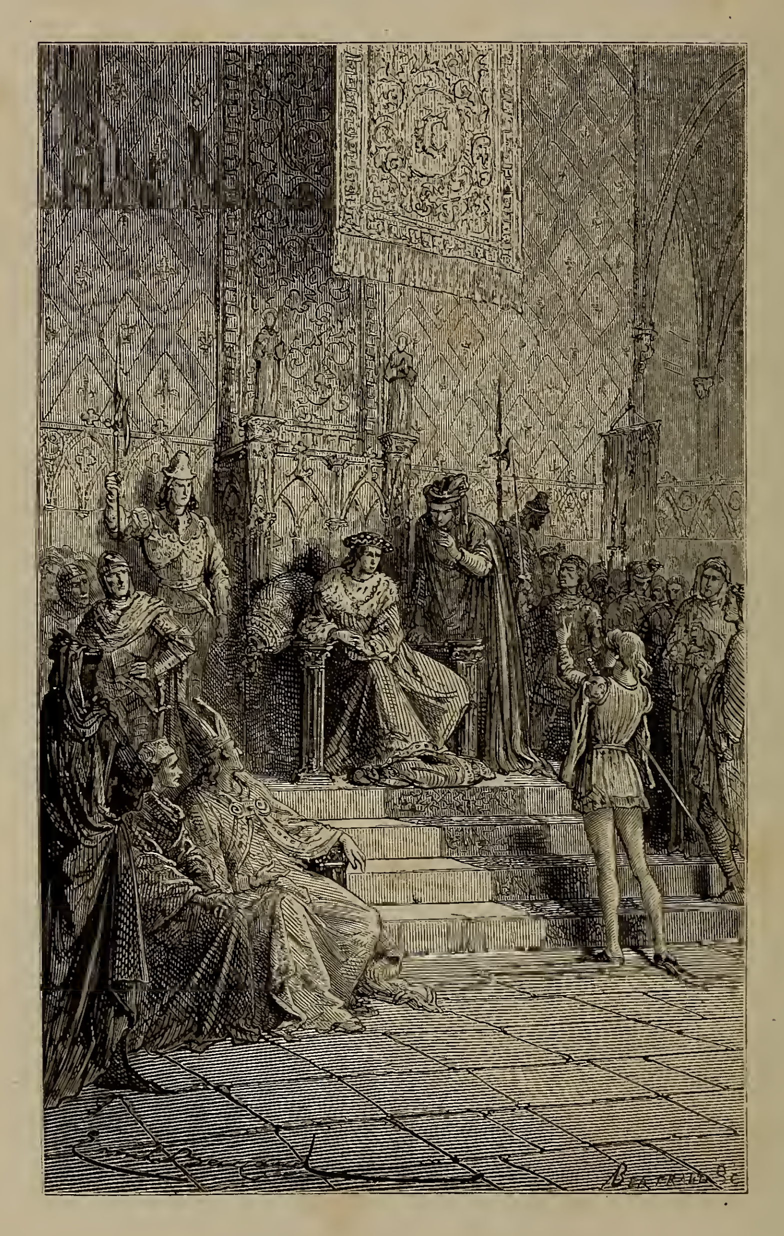
2 Vallet de Viriville, t. II, p. 57, note 2.

3 *Procès*, t. I, p. 75. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 57.

4 *Procès*, t. II, p. 75. « Sans compter la lumière *spirituelle*, » dit Jeanne, qui avait gardé de cette première entrevue une impression très-vive.

5 *Procès*, t. I, p. 142, 143. — On a peut-être eu tort de rejeter absolument ce qu'on appelle la *fiction* de l'ange. Jeanne, il est vrai, avoua dans un dernier interrogatoire, d'ailleurs complétement dénué d'authenticité, que, par rapport au roi, c'était elle qui était l'*ange* (c'est-à-dire l'*envoyée* de Dieu); mais comme elle a maintenu jusqu'au dernier moment, et dans cet interrogatoire même, la *réalité* des apparitions miraculeuses, rien n'empêche d'admettre qu'un ange, visible pour Jeanne seule, fût présent à son entrevue avec Charles VII.

JEANNE D'ARC



Jeanne d'Arc devant Charles VII

dit-il; et lui désignant un seigneur richement costumé : « Voilà le roi ! » Mais la Pucelle ne se laissa pas décevoir, et répondit : « En nom Dieu, gentil prince, c'est vous qui l'êtes, et non un autre. » Charles lui demanda son nom : « Gentil Dauphin, répondit-elle, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le Roi des cieux par moi que vous serez sacré et couronné à Reims, et que vous serez lieutenant du Roi des cieux, qui est roi de France. » L'entretien se poursuivit à voix basse; le roi fit à la jeune fille plusieurs questions auxquelles elle répondit; mais Jeanne, élevant tout à coup la voix, s'écria avec une autorité singulière : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. Je suis envoyée vers toi pour te conduire à Reims, afin que tu y reçoives le sacre et la couronne, si tu le veux. » En sortant de cet entretien, le roi était rayonnant de joie, et il avoua que la jeune fille lui avait révélé des choses extraordinaires[1].

La joie de Charles VII venait surtout, ce semble, de l'effet produit sur son âme par l'affirmation si précise de la Pucelle, qui répondait à un doute secret dont il était torturé, au sujet de la légitimité de sa naissance. Dans une autre entrevue (car dès lors elle eut d'assez fréquents entretiens avec le roi), Jeanne fut, s'il est possible, plus affirmative encore, et elle donna au prince un *signe* certain de sa mission, en lui rappelant la prière mentale qu'il avait adressée à Dieu le 1er novembre 1428, et qui avait trait à ce même doute que Jeanne avait mission de dissiper.

« Un jour, dit Cousinot de Montreuil, l'auteur de la

[1] *Procès*, t. IV, p. 52, 53; t. III, p. 102, 103, 115, 116; t. V, p. 133. — J'ai cité ici mes sources avec soin, parce qu'il y a entre les témoins du procès de réhabilitation, les chroniqueurs et les historiens de la Pucelle de graves divergences au sujet de cette entrevue.

Chronique de la Pucelle, elle voulut parler au roi en particulier, et lui dit : « Gentil Dauphin, pourquoi ne me « croyez-vous? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de « votre royaume et de votre peuple ; car saint Louis et « Charlemagne sont à genoux devant lui, en faisant prière « pour vous ; et je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose, « qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez « croire. » Toutefois elle fut contente que quelques-uns de ses gens y fussent, et en la présence du duc d'Alençon, du seigneur de Trèves, de Christophe de Harcourt, et de maître Gérard Machet, confesseur du roi, auxquels il fit jurer, à la requête de ladite Jeanne, qu'ils n'en révéleraient ni diraient rien, elle dit au roi une chose de grande conséquence, qu'il avait faite, bien secrète ; dont il fut fort ébahi, car il n'y avait personne qui pût le savoir, que Dieu et lui[1]. »

Ce *secret* fut plus tard révélé par le roi lui-même à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, son chambellan, qui en fit part à son tour à son jeune ami Pierre Sala, lequel l'a consigné dans son livre *Des Hardiesses*[2].

Malgré tout, le roi n'était pas décidé à se servir de Jeanne, et le conseil hésitait plus que lui encore. On l'avait confiée à la garde de Guillaume Bellier, lieutenant de Raoul de Gaucourt, qui était titulaire du gouvernement de Chinon. Bellier la remit aux bons soins de sa femme, auprès de qui elle fut logée dans une chambre de la tour du *Coudrai*, grand corps de logis attenant au manoir royal[3]. Elle y reçut la visite de grands seigneurs de la cour, et aussi d'une com-

1 *Procès*, t. IV, p. 208, 209. — *Chronique de la Pucelle*, publiée par Vallet de Viriville, p. 274, 275.

2 *Procès*, t. IV, p. 277-280.

3 Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 56.

mission d'ecclésiastiques désignés par le roi, dont faisaient partie, entre autres, maître Gérard Machet, confesseur du roi; Simon Bonnet, plus tard évêque de Senlis; et l'évêque de Poitiers, Hugues de Combarel[1]. Les questions sans nombre qu'on ne cessait de lui adresser la fatiguaient au possible. Dès qu'elle était seule, elle se jetait à genoux, et, versant d'abondantes larmes, suppliait Dieu de la délivrer, en faisant que le roi la crût, de ces clercs qui ne finissaient pas d'argumenter et de contester[2]. La pauvre Pucelle n'était pas au bout de sa peine. Malgré le rapport favorable des docteurs et les informations que des frères mineurs avaient été recueillir à Domremy, le conseil décida qu'elle serait conduite à Poitiers, où le roi l'accompagnerait. Là siégeaient le parlement et l'université royale, et Jeanne y devait subir un examen définitif.

Elle se mit donc en route, sans savoir où on la menait. Mais au milieu du chemin elle s'en informa, et comme on lui dit que c'était à Poitiers, et pourquoi : « En nom Dieu, dit-elle, je sais que j'y aurai bien affaire; mais mon Seigneur m'aidera. Or, allons, de par Dieu[3]. »

A Poitiers, elle fut logée chez maître Jean Rabateau, avocat général, dont la femme jouissait de la meilleure renommée, et fut plus spécialement chargée de la garde de la jeune fille. C'est dans la maison de ce magistrat qu'elle subit, pendant environ trois semaines, les longs interrogatoires, et répondit aux subtiles objections des commissaires chargés de l'examiner. Au nombre de ces commissaires étaient Pierre de Versailles, abbé de Talmont, plus tard évêque de Meaux; frère Pierre Turrelure, dominicain,

[1] *Procès*, t. III, p. 92. — *Cf.* Abel Desjardins, p. 32.

[2] *Procès*, t. I, p. 143-145; t. III, p. 66.

[3] *Chronique de la Pucelle*, p. 275. — *Cf. Procès*, t. IV, p. 209.

plus tard évêque de Digne; les professeurs Jean Lombart et Jean Érault; Guillaume le Maire, chanoine de Poitiers; Jacques Maledon; Jean Lambert; Guillaume Aimeri, de l'ordre des Frères prêcheurs; un savant docteur en théologie, Pierre Séguin. Plusieurs licenciés et bacheliers en droit civil et canonique, et un certain nombre de conseillers du roi faisaient également partie de cette commission[1].

Tout d'abord, ils commencèrent par lui démontrer fort éloquemment, par belles et douces raisons, qu'on ne devait pas ajouter foi à sa parole. Mais elle ne se laissa pas déconcerter par leurs arguments si pressés, que l'un n'attendait pas l'autre. Parfois, deux heures durant, ils ne cessaient de la questionner, et chacun des docteurs voulait placer son mot. Elle leur répondait avec une fermeté inébranlable, jointe à la plus sincère et à la plus touchante humilité : « Je ne sais ni A ni B, disait-elle; mais je suis envoyée par Dieu pour faire lever le siége d'Orléans et mener le roi à Reims, pour qu'il soit sacré et couronné[2]. » Et elle racontait sincèrement ses visions, ouvrant à ses docteurs le trésor des révélations divines.

« Mais, objectait Guillaume Aimeri, votre voix, dites-vous, vous a révélé que Dieu veut délivrer le peuple de France du malheur où il est tombé. S'il en est ainsi, Dieu, qui est tout-puissant, n'a pas besoin du secours des gens d'armes. »

La réponse de Jeanne fut un éclair de foi et de génie : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. » Maître Guillaume n'hésita pas à se déclarer vaincu[3].

1 *Procès*, t. III, p. 19, 203.
2 *Procès*, t. III, p. 74.
3 *Procès*, t. III, p. 204.

Le docteur Pierre Séguin était, à ce que rapporte la Chronique [1], un Limousin fort savant, mais d'un naturel passablement *aigre,* et dont la mauvaise humeur s'exprimait dans un assez méchant patois. Il fit un jour à Jeanne une question qui l'impatienta : « Jeanne, lui dit-il, quelle langue parlent vos voix? » La Pucelle eut alors une de ces saillies à la *Joinville* qui ajoutent je ne sais quoi de vif et de charmant à cette chaste et radieuse figure : « Meilleure que la vôtre, » répondit-elle. Maître Pierre ne fut pas content. Son ton le fit aussitôt paraître. « Croyez-vous en Dieu? — Mieux que vous. » Le pauvre docteur n'avait pas de chance. Sur-le-champ il formula de graves objections : Dieu ne voulait point qu'on la crût; elle ne donnait pas, en effet, un *signe* certain de sa mission; pour lui, il ne conseillerait pas au roi de se fier à la seule parole d'une paysanne, et, sur sa simple assertion, de lui confier des gens d'armes ; car ce serait mettre l'armée en péril. « En nom Dieu, s'écria Jeanne, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signe; mais conduisez-moi à Orléans, et je vous montrerai les signes pourquoi je suis envoyée. » Pierre Séguin n'était pas moins battu que Guillaume Aimeri. Au reste, il opina en faveur de Jeanne, et garda de la sublime railleuse la plus haute opinion et le meilleur souvenir [2].

Outre les entrevues fréquentes qu'avait Jeanne avec les commissaires royaux, elle était visitée en son logis par un grand nombre de gens. Des présidents, des conseillers au

[1] *Procès*, t. IV, p. 210. *Chronique de la Pucelle*, p. 275.

[2] *Procès*, t. III, p. 204, 205. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 42, 43. — Il ne serait pas juste au fond de blâmer Pierre Séguin ; mais nous avons dû mettre en relief dans ce paragraphe l'impatience où Jeanne, retardée dans sa mission par ces interrogatoires multipliés, était de combattre les Anglais et de procurer le salut de sa patrie.

parlement, d'autres notables personnes, attirées par la curiosité, venaient la voir. Souvent ils se disaient, en se rendant à sa demeure, que c'était une folle, qu'elle se vantait de faire des choses absolument impossibles, qu'il fallait la laisser dire et la renvoyer. Mais quand ils l'avaient vue, quand ils l'avaient écoutée, il n'en était plus de même. Ils s'écriaient que c'était une créature de Dieu, et plusieurs, en s'en revenant, pleuraient à chaudes larmes. Elle fit pleurer aussi de nobles dames, de riches demoiselles et de simples bourgeoises, en leur contant son enfance, ses visions, la mission qu'elle devait remplir, de sa voix douce et gracieuse, avec son ton si naïf, si tendre et si animé. Le peuple de Poitiers, comme celui de Vaucouleurs et de Chinon, croyait en elle[1].

Comme à Chinon et à Vaucouleurs, Jeanne souffrait à Poitiers des retards qu'on apportait à l'œuvre qui lui était commandée par le Ciel, et elle se consolait par la prière. Tous les jours, après son repas, et souvent même pendant la nuit, on la vit demeurer à genoux des heures entières. Elle se rendait très-souvent à une petite chapelle voisine de la maison de maître Jean Rabateau, et là faisait à Dieu, à saint Michel et à ses saintes, de bien longues oraisons[2]. « Ah! dit-elle un jour en frappant sur l'épaule de Gobert Thibault, écuyer du roi, qui se trouvait en compagnie des examinateurs, je voudrais bien avoir beaucoup d'hommes d'aussi bonne volonté que vous[3]. » — « Il y a, disait-elle aux docteurs, plus au livre de Dieu qu'aux vôtres[4]. »

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 276. *Procès*, t. IV, p. 211.

[2] *Procès*, t. III, p. 82.

[3] *Procès*, t. III, p. 74.

[4] *Procès*, t. III, p. 75, 205. — *Cf.* Abel Desjardins, p. 36. Wallon, p. 46, et *Procès*, t. III, p. 391.

Cependant il fallait que l'examen eût un terme, et les docteurs firent enfin leur rapport au conseil royal. Ce rapport fut entièrement favorable à Jeanne. La commission déclara en substance qu'il résultait de toutes les enquêtes, de tous les interrogatoires auxquels ses membres avaient procédé, et aussi du rapport de plusieurs dames d'excellente renommée qui avaient examiné et surveillé de près les mœurs de la jeune fille, que Jeanne était une fervente catholique, qu'ils n'avaient rien trouvé en elle qui fût contraire à la foi ou à la morale chrétienne; qu'elle avait répondu avec sagesse aux questions les plus difficiles; qu'ils la croyaient donc inspirée de Dieu, et qu'attendu l'état désespéré où se trouvait le royaume, ils pensaient que le roi pouvait, et même devait l'employer sans crainte contre ses ennemis[1].

Les interrogatoires que Jeanne subit à Poitiers, ainsi que les conclusions des examinateurs, avaient été consignés en un livre, auquel la Pucelle renvoya fréquemment ses juges, dans le cours de son procès à Rouen. Ce livre fut perdu de très-bonne heure, et l'on se retient difficilement de soupçonner ceux des conseillers du roi qui montrèrent toujours pour Jeanne une malveillance décidée, de l'avoir fait disparaître.

Bien qu'elles n'aient été composées que plus tard, il convient de rattacher à l'examen de Poitiers les consultations adressées au roi par deux saints docteurs au sujet de la Pucelle. Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, conclut ainsi un traité spécialement consacré à examiner la nature de l'inspiration de Jeanne, et les raisons qu'avait Charles VII d'ajouter foi à ses promesses :

[1] *Procès*, t. III, p. 86.

« Nous conseillons donc qu'en toutes choses on se guide « d'abord sur l'opinion de la Pucelle, et que le roi s'attache « à suivre les conseils précis qu'elle pourra donner, parce « qu'ils viennent de Dieu... Son avis doit être demandé avant « tout, et l'on doit le rechercher de préférence à celui de « tous les autres conseillers... Que le roi, avec humilité et « reconnaissance, courbe la tête et fléchisse les genoux de- « vant la majesté divine, et qu'il exécute les ordres de Dieu « avec vigilance et promptitude[1]. »

Par malheur, le roi et son conseil ne se souvinrent pas toujours assez des exhortations du pieux archevêque.

La lumière de l'Église gallicane, le grand Gerson, qui devait mourir moins de deux mois après, s'écriait, le 14 mai 1429, dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume, et qui est intitulé *Opuscule sur le fait de la Pucelle :*

« Que la grâce divine, manifestée en cette Pucelle, ne « tourne point, par notre faute, en vanités, en haines, en « séditions, en vengeance d'injures passées; mais qu'exci- « tant tout le peuple à la prière, cette grâce nous procure « enfin la douce paix, afin que, délivrés, avec l'aide de Dieu, « des mains de nos ennemis, nous adorions le Seigneur, dans « la sainteté et la justice, tous les jours de notre vie! Ainsi « soit-il. Cela a été fait par Dieu[2]. »

Quant à ces habits d'homme qui furent si souvent et si amèrement reprochés à Jeanne par ses juges, Jacques Gelu et Jean Gerson reconnurent, comme les examinateurs de Poitiers, que, puisqu'elle devait faire œuvre d'homme et de guerrier, il était juste et licite qu'elle portât des habits conformes à son état. C'était, nous l'avons dit, la sauvegarde de sa pudeur.

1 *Procès*, t. III, p. 409, 410.

2 *Procès*, t. III, p. 304.

Au moment où Jeanne va enfin faire son entrée dans la vie publique, c'est le temps de nous livrer à son sujet, nous aussi, à un rapide examen; de rechercher sommairement, pour mieux comprendre ses actes, dans le cours de sa brève carrière, quels étaient, sous l'inspiration d'en haut qui la dominait, ses sentiments, et, pour ainsi dire, ses opinions, ses sympathies, ses antipathies politiques.

Quel vif amour Jeanne avait pour la France, nous l'avons dit déjà, et il est à peine besoin de le redire, tant sa vie et sa mort témoignent d'un patriotisme presque divin, et, pour ainsi dire, inné chez elle. Elle s'était vouée à la France, elle ne respirait que pour la gloire et le salut de la patrie; c'était sa pensée constante, à laquelle se rapportaient tous les élans de son âme, tous les battements de son cœur. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que cet amour du pays avait pour elle son expression précise, et se réalisait, en quelque sorte, dans un ardent amour du roi, dans un respect et dans un dévouement sans bornes pour « ce noble Dauphin » qu'elle avait mission de ramener, comme par la main, sur le trône de ses ancêtres, d'où le malheur des temps l'avait précipité. Cet infortuné *roi de Bourges*, ce *Dauphin de Viennois*, était pour Jeanne le *vrai héritier de France*, c'est-à-dire une personne sacrée, dont, en atténuant un peu l'expression très-belle, mais peut-être un peu forte de M. J. Quicherat, la cause lui tenait presque autant au cœur que la cause de Dieu, c'est-à-dire la religion[1]. La première sympathie de Jeanne, le fond de son opinion dans les affaires de ce monde, était donc l'amour du roi, mais du roi comme représentant de la France. Ce qu'elle aimait, ce qu'elle défendait, ce qu'elle fit triompher dans la personne de

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 23.

Charles VII, ce quoi elle a donné son sang, c'est l'unité et l'indépendance françaises, alors, en effet, personnifiées dans l'héritier direct et légitime de la dynastie capétienne. Charles de Valois pour Jeanne, inspirée de Dieu, était surtout, était avant tout Charles de France.

La Pucelle le considérait comme le lieutenant direct du Très-Haut, qui, disait-elle, est roi de France. Un jour, dans une des entrevues qu'elle eut avec lui à Chinon, elle le supplia, en présence du duc d'Alençon et de Georges de la Trémouille, de faire hommage de son royaume au Roi des cieux. « Le Roi des cieux, lui dit-elle, fera pour vous comme pour vos prédécesseurs; il vous rendra ce royaume, content du don que vous lui en aurez fait[1]. »

C'est cette investiture divine que Jeanne était si impatiente d'obtenir pour son « noble Dauphin », en le menant sacrer à Reims. Car, quoi qu'on pense de cette idée de la Pucelle, il est certain que Charles ne devait être à ses yeux le roi qu'après l'onction sacrée. Jusque-là, il n'était que le Dauphin, légitime détenteur du pouvoir, en qualité d'héritier direct du trône. Cette opinion, elle l'a formellement exprimée dans un des interrogatoires qu'elle subit à Poitiers.

« Pourquoi, lui demanda-t-on, appelez-vous le roi dauphin et non roi? — Je ne le nommerai roi, répondit-elle, qu'après qu'il aura été sacré et couronné à Reims, où j'ai mission de le conduire[2]. »

On voit aussi par là que cette opinion de Jeanne n'était pas partagée par le conseil royal. Mais elle était très-répandue dans les populations, et se rattachait étroitement, il faut le reconnaître, aux origines de la monarchie française.

[1] *Procès,* t. III, p. 91, 92.

[2] *Procès,* t. III, p. 20.

La haute idée que Jeanne avait conçue du roi, qu'elle regardait comme le symbole vivant de la patrie, ne dut pas lui fermer absolument les yeux sur les défauts de l'homme dans Charles VII. J'ai peine à croire que sa vive et fine intelligence n'ait pas saisi et jugé tout d'abord ce fonds d'hésitation, de défiance et même de jalousie, que les contemporains ont remarqué dans le caractère de ce prince. Elle s'en aperçut bien; mais elle s'obstina généreusement à refouler cette impression dans les profondeurs de son âme, et à ne considérer dans son Dauphin que l'élu de Dieu. Elle se fit, sous l'inspiration céleste, une sorte de roi idéal, dans lequel elle effaça volontairement tous les traits qui marquaient la faiblesse et l'imperfection humaine; et c'est ce roi idéal qu'elle présenta à la France comme point de ralliement pour « réunir les forces divisées de la patrie[1] ». Des hauteurs sereines où planait sa pensée, descendit la profonde affection, l'inaltérable respect qu'elle témoigna toujours à la personne de Charles VII, et qu'elle lui conserva, sans faiblir une seule fois, parmi les angoisses de son martyre. Peu lui importaient ses défauts; elle savait qu'il avait été choisi par la Providence, et que Dieu l'aimait. « Je sais, dit-elle à ses juges lors du procès de Rouen, je sais par révélation que Dieu aime mieux le roi que moi, *pour l'aise de son corps*[2]. » Cette sublime parole n'a pas été assez remarquée. Dieu aime mieux Charles VII que Jeanne d'Arc, mais seulement en ce qui concerne l'aise de son corps, c'est-à-dire, à chacun sa part : Charles est l'élu du Ciel pour les biens temporels et pour le trône de France; il est roi, et Jeanne n'est qu'une humble servante, qui doit mourir pour son maître; mais des-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 167.

[2] *Procès,* t. I, p. 257, 258.

tinée à souffrir ici-bas, Jeanne est l'élue de Dieu pour la palme du martyre et pour la gloire éternelle, et là-haut, c'est elle qui est la sainte et la reine.

Ce qui montre bien que l'amour de Jeanne pour le roi n'était que l'expression de son amour pour la France, c'est qu'après Charles VII, la personne dont elle a parlé avec le plus d'enthousiasme, et pour laquelle elle ressentait la plus vive et la plus tendre affection, c'était le premier prince du sang, le père du roi Louis XII, le duc Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre. La branche cadette de la famille royale occupait, dans la pensée et dans le cœur de Jeanne, la première place après la branche aînée. La famille royale, encore une fois, c'était la dynastie capétienne, c'était la France.

Au reste, on a plaisir à voir cette pure et touchante sympathie de la sublime Française pour le gracieux poëte, qui a immortalisé son nom royal par les beaux vers qui charmaient les loisirs de sa longue captivité. Fait prisonnier à Azincourt en combattant pour l'indépendance nationale, Charles d'Orléans, dont l'esprit, doucement railleur, est si vraiment français par la grâce et le naturel, s'est peut-être consolé un peu trop facilement de n'habiter plus le sol sacré de la patrie, et de vivre captif au milieu des ennemis de sa maison ; mais quand il parle de la France, quelle tendresse ! quel charme mélancolique !

> Nous donne Dieu bonne paix sans tarder :
> Adonc aurai loisir (mais qu'ainsi soit !)
> De voir la France que mon cœur aimer doit [1].

Jeanne aurait vivement désiré qu'il revît cette France, dont il resta pendant trente ans exilé. Elle se proposait, après

[1] Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 439.

avoir accompli les deux points principaux de sa mission, — la délivrance d'Orléans, le sacre du roi à Reims, — d'intervenir en personne pour la délivrance du noble captif dont elle disait que, lui aussi, *pour l'aise de son corps,* était plus chéri de Dieu qu'elle ne l'était, et au sujet de qui, comme elle le déclarait à ses juges, elle avait eu plus de révélations que pour qui que ce fût au monde, excepté son roi. Elle parlait même de l'aller chercher en Angleterre, s'il n'était pas possible de le délivrer autrement; mais pour cela, comme elle dit, il fallait qu'elle *durât,* et la pauvre Jeanne ne *dura* guère[1]. Il y a, ce semble, sauf le sublime et ce je ne sais quoi qui vient de Dieu, une assez forte ressemblance entre l'esprit qui sourit dans les vers de Charles d'Orléans et le génie qui éclatait dans les hardies réponses et les promptes saillies, qui dictait les magnifiques lettres de Jeanne; ce génie, cet esprit, c'est le génie et c'est l'esprit même de la France, de façon que l'on ne peut s'empêcher de trouver toute naturelle la sympathie de la sublime martyre pour le doux et malin poëte.

Jeanne avait deux raisons pour témoigner de l'attachement et un vif intérêt à Jean, duc d'Alençon : il était prince du sang royal, et gendre du duc d'Orléans. Ce fut plus tard un factieux et un traître, et il joua un triste rôle à la fin du règne de Charles VII et sous Louis XI. Mais alors, quoique animé déjà peut-être d'une certaine ambition personnelle, d'un certain égoïsme que surexcitait sans doute l'opposition que lui faisait le favori la Trémouille, qui s'efforçait de tenir le prince éloigné des affaires, il était attaché de cœur à la cause nationale. Fait prisonnier à la bataille de Verneuil, il venait d'être mis en liberté sur parole, à la condition de

[1] *Procès*, t. I, p. 55, 133, 254, 257; t. III, p. 99, 205.

payer une énorme rançon. Lors de l'arrivée de la Pucelle à Chinon, il était à Saint-Florent-lez-Saumur, occupé à chasser aux cailles. Un de ses serviteurs lui apporta la merveilleuse nouvelle. Dès le lendemain matin il partit pour rejoindre le roi, et, en arrivant au château, il trouva Charles VII en conférence avec la Pucelle. Il s'approcha. Jeanne demanda à ce nouveau venu qui il était. « C'est le duc d'Alençon, » répondit le roi ; et Jeanne alors, marquant bien par ses paroles quel était le principe de l'affection qu'elle avait pour tous ces princes : « Vous, soyez le très-bien venu. Plus il y en aura *du sang de France* ensemble, mieux cela vaudra. » Le lendemain il assista encore à une longue audience; et, après le repas, Jeanne, étant montée à cheval dans la plaine, courut, la lance en main, comme le meilleur chevalier. Le duc, charmé de sa bonne grâce, lui fit présent d'un cheval[1]. Il la suivit depuis assidûment dans les combats; elle l'appelait son « beau duc », et, quoique le chroniqueur Perceval de Cagny ait sans doute exagéré beaucoup, pour faire valoir son maître, la confiance réelle que Jeanne accordait au prince, on ne peut nier qu'elle n'ait eu pour ce dévoué compagnon de ses fatigues une amitié chaste et sincère. On peut trouver un sensible témoignage des dispositions de Jeanne à l'égard du duc d'Alençon, dans la visite qu'elle fit, peu de temps avant d'entrer en campagne, à la mère et à la femme de ce prince, qui résidaient à l'abbaye de Saint-Florent-lez-Saumur. Elle y fut fêtée plusieurs jours par ces nobles dames, et leur promit qu'elle leur ramènerait sain et sauf, à l'une son fils, à l'autre son mari[2].

1 *Procès*, t. III, p. 91, 92.

2 *Procès*, t. III, p. 96; t. IV, p. 10, 27. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 63, 64. — Du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 66, note 2. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 40, 41.

Si le sentiment que Jeanne éprouvait pour sa patrie et pour son roi était un sublime amour, celui qu'elle ressentait contre les Anglais n'était pas proprement de la haine, mais plutôt une généreuse indignation. Comme peuple, elle ne les haïssait point; elle les aimait comme chrétiens et comme fils de l'Église. Ce qu'elle détestait en eux, ce qui soulevait dans son âme une magnanime colère, c'était qu'ils eussent osé envahir son pays, qu'ils prétendissent y maintenir leur domination, y établir leur roi et détrôner son souverain légitime. « Ce qu'il faut, a-t-elle répété jusqu'à sa mort, a-t-elle dit en face à ses juges, c'est qu'ils s'en retournent en leur pays[1]. » Elle avait été suscitée par Dieu pour les chasser de France, et elle était bien décidée, s'ils lui résistaient, à leur faire une rude guerre, à leur donner, ou plutôt à leur faire donner, pour parler son naïf langage, « de bonnes buffes et de bons torchons[2], » c'est-à-dire de bons coups d'estoc et de taille. Mais, loin de répugner à la paix, elle eût été bien contente qu'ils la voulussent faire, et elle était bien résolue, avant de commencer la guerre, à les avertir amicalement de s'en aller.

Un jour que maîtres Érault et Pierre de Versailles, examinateurs, l'interrogeaient à Poitiers, elle leur dit tout à coup : « Avez-vous du papier et de l'encre? Écrivez ce que je vais vous dire : *Vous, Suffort, Classidas et la Poule, je vous somme, de par le Roi des cieux, que vous vous en alliez en Angleterre*... » Et elle leur dicta, sous une inspiration soudaine, la première rédaction de cette belle lettre aux Anglais, qu'elle refit plus tard à Blois, et qu'elle envoya de cette ville aux chefs qui assiégeaient Orléans au nom du roi Henri VI[3].

1 *Procès*, t. I, p. 234.
2 *Procès*, t. I, p. 77, 78.
3 *Procès*, t. III, p. 74.

Il semble même que si les Anglais l'eussent voulu croire, elle rêvait d'unir les deux peuples, si malheureusement divisés, pour quelque entreprise grandiose, pour quelque projet de croisade, qu'agitait vaguement son génie, ou que Dieu, dont la vue immense embrasse les événements possibles comme ceux qui arrivent en effet, communiquait, dans une vision surnaturelle, à la fille au grand cœur, à la Pucelle de France[1].

Elle était animée à l'endroit des Bourguignons des mêmes sentiments qu'à l'égard des Anglais, mais avec une nuance à leur avantage : elle les considérait comme des Français égarés, auxquels il fallait que le roi pardonnât, pourvu qu'ils restassent dans le devoir ; mais « ils auront la guerre, disait-elle, s'ils ne font ce qu'ils doivent faire[2]. » Quant au duc Philippe le Bon, leur souverain, tout en ayant pour lui ce profond respect qu'elle n'a jamais cessé de montrer pour les princes de la maison de France, son opinion était qu'il commettait une action indigne en s'unissant aux étrangers contre sa patrie, et que, s'il continuait à « guerroyer contre le saint royaume de France », ce qui, à ses yeux, était la même chose que guerroyer « contre le roi Jésus, roi du ciel et de tout le monde », il le fallait châtier sans retard, dût-il y avoir « grande pitié de la grande bataille et du sang... répandu ». Mais son plus ardent désir était que le roi et le duc se pardonnassent « de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens ». En un mot, avec le duc de Bourgogne comme avec les Anglais, et plus vivement encore, elle souhaitait que le roi pût s'entendre, et qu'il fît la paix, non pas à tout prix, comme l'en-

[1] Voir plus loin la lettre aux Anglais.

[2] *Procès*, t. I, p. 66.

tendait le chancelier Regnauld de Chartres, mais bonne et loyale, et « sauve son honneur[1] ».

A la suite du rapport des examinateurs, Jeanne se vit enfin agréer par le conseil royal, et il fut décidé qu'on la mettrait à la tête d'un petit corps d'armée chargé de conduire à Orléans un convoi de vivres et de munitions. De Poitiers elle était revenue à Chinon avec le roi, en passant par Châtellerault[2]. Elle fut dirigée sur Tours, où elle entra à la fin du mois d'avril 1429, et où elle se logea chez un bourgeois nommé Dupuy[3], tandis que l'on terminait les préparatifs de l'expédition qu'elle devait commander, et dont le point de rassemblement, avant l'entrée en campagne, avait été fixé à Blois. En attendant que le convoi destiné aux Orléanais fût prêt, grâce à l'activité et au dévouement d'Yolande d'Aragon, qui, pour le former, engagea jusqu'à sa vaisselle[4], le roi pourvut à l'équipement de la Pucelle et à l'organisation de sa maison militaire. Jeanne reçut une armure complète, et des chevaux pour elle et ses gens.

Elle-même désigna l'épée qu'elle voulait avoir. Interrogée plus tard par ses juges sur ce fait, qui a un caractère miraculeux, voici quelles furent ses paroles propres :

« Tandis que j'étais à Tours ou à Chinon[5], j'envoyai chercher une épée qui se trouvait dans l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois, derrière l'autel; et on l'y trouva aussitôt toute rouillée. — Comment saviez-vous que cette épée fût là? — Cette épée était en terre, toute rouillée, et la garde

1 *Procès*, t. I, p. 233, 234; t. III, p. 126, 127.

2 *Procès*, t. V, p. 378. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 62.

3 *Procès*, t. III, p. 101.

4 Vallet de Viriville, t. II, p. 63.

5 Les historiens de Jeanne d'Arc ont généralement rapporté ce fait au séjour de Jeanne à Tours, parce que c'est là qu'elle fut équipée.

était ornée de cinq croix. Je sus qu'elle se trouvait là par mes *voix*, et l'homme qui l'alla chercher ne l'avait jamais vue. J'écrivis aux ecclésiastiques dudit lieu qu'ils voulussent bien m'envoyer cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très-enfoncée en terre, derrière l'autel, comme il me semble; cependant je ne sais pas bien si elle était devant l'autel ou derrière; mais je pense bien avoir dit alors qu'elle se trouvait derrière l'autel. Aussitôt après que l'épée eut été trouvée, les ecclésiastiques dudit lieu la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans difficulté. Ce fut un armurier de Tours qui l'alla chercher. Les prêtres de Fierbois me firent don d'un fourreau, et les habitants de Tours d'un autre. On fit donc faire deux fourreaux, l'un de velours vermeil, et l'autre de drap d'or. Et moi, j'en fis faire un troisième, de cuir solide[1]. »

Elle aimait beaucoup cette épée, qui lui avait été comme donnée par l'une de ses *saintes*. Elle la porta dans les combats; mais on ne peut pas dire qu'elle en fit usage; car (c'est elle-même qui s'en vante) jamais elle ne tua personne[2]. Aussi aimait-elle mille fois mieux encore que son épée un étendard qu'elle fit faire, par le commandement de ses *voix*, et qui fut dans sa main, aux yeux de ses gens comme aux siens propres, un signe visible de la protection du Ciel.

Cet étendard fut exécuté, d'après les instructions de Jeanne, par Hauves Poulnoir, peintre de Tours, qui reçut du roi, pour prix de son travail, une somme de vingt-cinq livres tournois[3]. L'étoffe en était une sorte de tissu de fil fin et transparent, qu'on appelait *boucassin*, de couleur blanche,

1 *Procès*, t. I, p. 76.
2 *Procès*, t. I, p. 78; t. III, p. 205.
3 *Procès*, t. V. p. 258.

avec des franges de soie[1]. Sur un champ semé de fleurs de lis on voyait d'un côté Dieu, représenté *en majesté*, c'est-à-dire tenant en main le globe du monde[2], et trônant sur les nuées, avec deux anges à ses pieds qui l'adoraient, et lui présentaient chacun une fleur de lis, et avec cette inscription : Jésus, Marie. Sur l'autre face était représenté l'écu de France, soutenu par deux anges[3].

Jeanne fit faire en outre un étendard plus petit, ou *pennon*, sur lequel était figuré un ange présentant un lis à la sainte Vierge. Il paraît qu'elle fut contente de l'ouvrage; car, l'année suivante, au mois de janvier 1430, elle priait les magistrats de Tours de faire don à la fille de Poulnoir, qui était sur le point de se marier, d'une somme de cent écus pour son trousseau[4].

Jeanne était donc décidément chef de guerre, et ce rang, cette fonction (qui l'aurait cru?) convenaient admirablement à cette humble et pieuse paysanne, à cette pauvre *bergerette*. Il semblait, en vérité, qu'elle ne fût née que pour cela. L'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut, avait jeté dans cette âme, si douce et si pure, un grand génie militaire, qu'il soutenait et appuyait à tout moment de ses conseils, de ses inspirations surnaturelles. Elle était admirablement propre à l'œuvre qu'elle devait accomplir. Grande et forte, bien constituée, elle supporta toujours avec une incroyable vigueur toutes les fatigues de la guerre. Au témoignage de ceux qui la suivirent dans les combats, elle n'avait pas son pareil pour ranger une armée en bataille, pour la

1 *Procès*, t. I, p. 78, note 1.

2 *Procès*, t. I, p. 117, 181.

3 *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 65. — Wallon, t. I, p. 49, 50, 156, et suiv.

4 *Procès*, t. V, p. 154, 155. — Abel Desjardins, p. 44.

mettre en mouvement, pour la rallier, pour la soutenir; c'était une tacticienne du premier ordre. Elle s'entendait merveilleusement surtout à faire usage de cette arme nouvelle, de cette invention meurtrière, l'artillerie, qui dès lors commençait à décider du gain des batailles; et c'est un trait commun entre elle et le grand capitaine des temps modernes, l'empereur Napoléon Ier. « Tout le monde s'étonnait, dit le duc d'Alençon, qui s'y connaissait, qu'elle se conduisît avec tant de prudence et de prévoyance au fait de la guerre, comme un capitaine qui, servant depuis vingt ou trente ans, aurait été rompu aux secrets de l'art militaire[1]. » D'où lui serait venue une telle expérience, puisque à peine sortie de son village elle fut mise à la tête des gens armés, sinon de Celui qui sait tout et qui peut tout, et qui, non content de lui avoir donné dès sa naissance un grand cœur et un grand génie, se plaisait encore à l'instruire chaque jour, et lui révélait par ses *saints* « ce qu'elle devait faire pour le fait de la guerre[2] »?

La maison militaire de Jeanne fut composée à son souhait par ordre du roi. Ses deux plus jeunes frères, Jean et Pierre d'Arc, étaient venus la rejoindre à Tours, ainsi que ses deux fidèles compagnons, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy : tous les quatre se firent ses hommes d'armes. Ils avaient amené avec eux un saint prêtre, Jean Pasquerel, qu'ils avaient rencontré à Anché, près Chinon. « Venez, lui dirent-ils, avec nous trouver Jeanne; nous ne vous laisserons point aller que vous ne consentiez à venir avec nous vers elle. » Pasquerel les accompagna donc, et ils le présentèrent à la Pucelle. « Jeanne, nous vous amenons ce bon

1 *Procès*, t. III, p. 100. — *Cf.* p. 32, 87, 116, 119, 120, 126, 128.
2 *Procès,* t. III, p. 219.

père ; si vous le connaissiez, vous l'aimeriez beaucoup. » Jeanne répondit qu'elle était enchantée de le voir, qu'elle avait entendu parler de lui, et qu'elle voulait que le lendemain il l'entendît en confession. Pasquerel, en effet, la confessa le lendemain, chanta la messe devant elle, et dès lors il devint son aumônier, et ne la quitta plus jusqu'au jour où elle tomba entre les mains des Anglais[1].

La Pucelle eut pour maître d'hôtel un brave et honnête écuyer, Jean d'Aulon ; pour pages, deux jeunes gentilshommes : Louis de Comtes et Raymond, et en outre quelques valets et serviteurs[2].

Voici Jeanne, ainsi qu'un général, entourée de son escorte, de sa maison militaire. Son armée cependant s'assemble à Blois, et bientôt tout sera prêt pour entrer en campagne. Mais, avant de la suivre dans le tumulte des combats, avant de la contempler dans la gloire de son triomphe, procédons encore à un dernier examen, et demandons-nous quel fut le principe de l'irrésistible action qu'elle exerça sur ses soldats ; comment elle assura son empire sur leurs âmes, et, les remplissant de confiance en Dieu et en elle, les rendit tous attentifs à l'œuvre commune. Quelle fut, en un mot, la discipline qu'elle établit dans son camp ? La piété.

Les hommes de guerre qu'elle allait mener à la victoire étaient braves ; mais, rassemblés çà et là, un peu au hasard, mercenaires assez mal payés par le roi, dont le trésor était presque toujours à sec, et qui ne vivait que d'emprunts, c'étaient, chefs et soldats, un tas de gens de fortune, guerroyant et volant à l'aventure ; une bande de vauriens sans

[1] *Procès*, t. III, p. 101, 102.

[2] *Cf.* Wallon, t. I, p. 48, 49. — Abel Desjardins, p. 42, 43.

souci; un amas d'effrontés pillards. Tout cela menait, à travers champs ou dans les villes, l'existence la plus décousue, la vie la moins édifiante. Le rapt, l'incendie, l'assassinat, leur coûtaient peu; le blasphème ne leur coûtait rien. Leurs mœurs étaient si dissolues, qu'ils paraissaient incorrigibles. Un de leurs chefs les plus audacieux, le fameux la Hire, trouvait ce désordre si naturel, qu'il osait affirmer, avec une impiété naïve, « que, si Dieu le Père se faisait gendarme, il se ferait pillard. » C'était là, pour Jeanne, on en conviendra, de singuliers auxiliaires. Elle les accepta pourtant; et comme, à l'exemple de son Dieu, notre doux Sauveur, elle ne désespérait de personne, elle entreprit de les corriger, et soudain réforma leurs mœurs. Pasquerel, son aumônier, nous raconte qu'à peine arrivée à Blois, elle lui fit faire une bannière sur laquelle était peinte l'image de Jésus crucifié. Deux fois par jour, le matin et le soir, les prêtres s'assemblaient, par son ordre, autour de cette bannière, et Jeanne entonnait avec eux des antiennes et des hymnes en l'honneur de la sainte Vierge. Les soldats accouraient pour se mêler au saint groupe et prendre part à ses chants. Mais Jeanne ne le souffrait point, à moins qu'ils ne se fussent confessés ce jour-là. « Confessez-vous, leur disait-elle, et vous serez admis dans notre confrérie. » Et les prêtres réunis autour de l'étendard étaient toujours prêts à confesser quiconque se présenterait[1].

Dominée par l'irrésistible influence de la sainte enfant, qui sans cesse priait, se confessait, communiait, en un mot, prêchait d'exemple, l'armée changea bientôt d'aspect. Tous ces pécheurs endurcis, « ces vieux brigands armagnacs, » se sentirent vaincus, s'humilièrent, se frappèrent la poi-

[1] *Procès*, t. III, p. 104, 105.

trine, firent pénitence. Ils se confessèrent, ils communièrent à leur tour. Toutes les causes, toutes les occasions de péché grave furent sévèrement bannies du camp ; à ce point de vue seulement, Jeanne, si miséricordieuse, sut se montrer impitoyable. Dieu, qui tient dans ses mains le cœur de l'homme, donna à Jeanne des soldats tels qu'il les lui fallait pour sa grande entreprise : tant que l'inspiration de la Pucelle fut dominante, on craignit de s'enivrer, de jouer, de piller, et le vieux la Hire se contraignit jusqu'à ne jurer plus que par son bâton [1].

Terrible aux ennemis, docile aux commandements de ses chefs, réglée dans ses mœurs, pleine de confiance en Dieu, telle est l'armée que désirait Jeanne. Elle savait bien que plus elle approcherait de cet idéal d'une armée chrétienne, plus elle approcherait du triomphe ; et la victoire obtenue sur ses propres soldats était, à ses yeux, un gage sûr de celle qu'elle allait remporter sur les Anglais.

[1] *Procès*, t. III, p. 22, 33, 104 ; t. IV, p. 217. — *Cf.* Michelet, *Jeanne d'Arc*, p. 30, 32.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES COMBATS

Jeanne à Blois. — La lettre aux Anglais. — Marche sur Orléans. — Délivrance de la ville. — Entrevue de Loches. — Jeanne à Selles, en Berry. — Campagne de la Loire. — Jargeau, Meung, Beaugency. — Jeanne et Richemont. — Bataille de Patay.

Jeanne demeura à Blois environ trois jours (25, 26, 27 avril 1429)[1]. Le corps expéditionnaire, composé de dix à douze mille hommes, qui devaient escorter les chariots chargés de vivres et de munitions, sous les ordres des sires de Gaucourt, de Rais et de Boussac, de l'amiral de France Louis de Culan, de la Hire, d'Ambroise de Loré, et autres chefs de guerre[2], attendait l'ordre du départ. Mais, avant de commencer la guerre, la Pucelle résolut d'adresser aux chefs anglais la lettre qu'elle méditait depuis le jour où, saisie d'une inspiration soudaine, elle en avait dicté, à Poitiers, une première ébauche. Voici quels sont les termes de cette sommation, dont Jeanne disait encore, à Rouen, que, si les Anglais s'y fussent conformés, ils auraient agi en hommes sages[3].

1 *Procès*, t. III, p. 104. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 66.

2 *Procès*, t. III, p. 4. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 52.

3 *Procès*, t. I, p. 239, 241.

« † JÉSUS, MARIE †

« Roi d'Angleterre, et vous, duc de Bedford, qui vous « dites régent du royaume de France; vous, Guillaume de « la Poule (Pole), comte de Sulford (Suffolk); Jean, sire « de Talebot; et vous, Thomas, sire d'Escales (Scales), qui « vous dites lieutenants dudit duc de Bedford, faites raison « au Roi du ciel de son sang royal; rendez à la Pucelle, « qui est envoyée ici de par Dieu, le Roi du ciel, les « clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et « violées en France. Elle est venue ici de par Dieu, pour « réclamer les droits du sang royal. Elle est toute prête « à faire la paix, si vous lui voulez faire raison, c'est-à-« dire si vous abandonnez le territoire de la France, en « nous indemnisant des maux que vous nous avez causés. « Et vous tous archers, gentils compagnons de guerre et « autres, qui êtes devant la ville d'Orléans, allez-vous-en « dans votre pays, de par Dieu; et si ainsi ne faites, atten-« dez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir bien-« tôt, à votre grand dommage. Roi d'Angleterre, si vous « ne faites ainsi, je suis chef de guerre, et en quelque « lieu que j'atteigne vos gens en France, je ferai qu'ils s'en « aillent, qu'ils le veuillent ou non; et, s'ils ne veulent « obéir, je les ferai tous tuer. Je suis envoyée ici de par « Dieu, le Roi du ciel, corps pour corps, pour vous jeter « hors de toute la France. Et si vos gens veulent obéir, je « les prendrai à merci. Et n'allez pas vous imaginer que « vous tiendrez jamais le royaume de France de Dieu, le « Roi du ciel, fils de sainte Marie. Celui qui le tiendra, « c'est le roi Charles, vrai héritier; car telle est la volonté « de Dieu, le Roi du ciel, qui a été révélée au roi de France

« par la Pucelle; et il entrera à Paris en bonne compagnie. « Si vous ne voulez croire les nouvelles que Dieu vous « envoie par la Pucelle, en quelque lieu que nous vous « trouvions, nous frapperons de bons horions, et nous « ferons un si grand tumulte, que depuis mille ans il n'y « en aura pas eu un si grand en France, si vous ne nous « faites raison. Et croyez fermement que le Roi du ciel « enverra plus de forces à la Pucelle que vous n'en pour- « rez rassembler contre elle et ses vaillants hommes de « guerre; et l'on verra bien aux horions qui a meilleur « droit, du Dieu du ciel ou de vous. Vous, duc de Bedford, « la Pucelle vous prie et vous supplie que vous ne vous « fassiez détruire. Si vous lui faites raison, vous pourrez « encore venir en sa compagnie, là où les Français feront « le plus beau fait d'armes qui ait jamais été accompli pour « la chrétienté. Répondez si vous voulez faire la paix en la « cité d'Orléans; et, si vous ne faites ainsi, qu'il vous « souvienne qu'il vous adviendra bientôt de grands dom- « mages.

« Écrit ce mardi de la semaine sainte,

« De par la Pucelle. »

Et dessus :

Au duc de Bedford, se disant régent du royaume de France, ou à ses lieutenants étant devant la ville d'Orléans[1].

Quand les Anglais reçurent cette sommation, ils entrèrent en fureur contre la Pucelle, disant qu'elle se moquait d'eux, l'accablant d'injures, et menaçant de la faire brûler. En

[1] *Procès*, t. I, p. 240, 241. — *Cf. Procès*, t. V, p. 96, 98.

attendant, ils retinrent prisonnier, contre le droit des gens, le héraut qui leur avait apporté la lettre[1].

Le 28 avril, au matin, l'armée se mit en route. En tête, réunis sous l'étendard que Jeanne leur avait donné, marchaient les prêtres, chantant des antiennes, et le bel hymne *Viens, Esprit créateur*. Les principales bastilles des Anglais et le gros de leurs forces se trouvaient sur la rive droite de la Loire, du côté de la Beauce. C'est par là que Jeanne aurait voulu prendre; mais les chefs de l'armée, qui s'étaient entendus avec Dunois, la trompèrent, et l'on prit le chemin d'Orléans par la rive gauche, du côté de la Sologne. Le soir venu, on campa. Il fallut coucher sur la dure. Jeanne reposa tout habillée, et, si nous en croyons son page, elle fut même quelque peu blessée par le froissement de sa pesante armure. Le lendemain, dès l'aube, on se remit en route, on évita par un circuit les bastilles anglaises de la rive gauche, et l'on s'arrêta en face l'église de Saint-Loup, située sur la rive droite, au-dessus d'Orléans, et dont les Anglais avaient fait une très-forte bastille[2].

Cependant Dunois, venant de la ville, avait traversé le fleuve, et tenait conseil avec les chefs de l'expédition. L'armée royale ne leur semblait pas assez forte pour résister aux Anglais, s'il prenait à ceux-ci fantaisie de l'attaquer. Il y avait en outre une grande difficulté pour introduire dans la ville le convoi qu'on amenait aux assiégés. Les eaux de la Loire étaient en ce moment très-basses, et, de plus, le vent contraire, de façon que les bateaux qu'on rassemblait à Orléans ne pouvaient remonter le fleuve pour venir prendre le chargement qui les attendait sur l'autre rive, en amont

[1] *Procès*, t. V, p. 141.

[2] *Procès*, t. III, p. 67, 105. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 56, 58. — Abel Desjardins, p. 47.

de la cité. Jeanne tout à coup interpella Dunois : « Êtes-vous le bâtard d'Orléans? lui dit-elle. — Oui, et je me réjouis de votre arrivée. — Est-ce vous qui avez conseillé de me faire venir ici par ce côté de la rivière, au lieu de me laisser aller tout droit où est Talbot avec les Anglais? — Moi et d'autres, plus sages que moi, ont donné ce conseil, pensant ainsi faire mieux et plus sûrement. — En nom Dieu! s'écria Jeanne, le conseil de mon Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, et vous vous êtes déçu vous-même. Je vous amène, sachez-le bien, le meilleur secours qui vînt jamais à chevalier ou à cité, puisque c'est le secours du Roi des cieux. Ce n'est pas par amour pour moi que Dieu vous l'envoie, mais à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne; il a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent à la fois le corps de votre duc et sa ville. » A ce moment le vent devint tout à coup favorable, et les eaux s'enflèrent. Dunois se hâta d'aller chercher les vaisseaux; il revint en compagnie de Nicolas de Géresme, plus tard grand prieur de France, embarqua le convoi, le transporta sur la rive droite, et tandis que les Orléanais engageaient avec la garnison de Saint-Loup, pour détourner son attention, une assez vive escarmouche, il introduisit les vivres et les munitions dans la ville, à l'est, par la porte de Bourgogne[1].

Il n'avait pu transporter avec le convoi les dix ou douze mille hommes de l'armée royale; mais il amenait du moins deux cents hommes d'armes, la Hire, et surtout la Pucelle, dont la présence était si vivement souhaitée des Orléanais. Dunois avait eu quelque peine à décider Jeanne à se séparer

[1] *Procès,* t. III, p. 5, 6; t. IV, p. 151, 152. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 57, 62. — Abel Desjardins, p. 48, 49.

JEANNE D'ARC



Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans

de ses gens, que ses chefs voulaient reconduire à Blois pour y traverser la Loire, et revenir sur Orléans par la rive gauche du fleuve. Elle les avait là sous la main, bien confessés, pleins de confiance en Dieu, désireux de combattre et espérant de vaincre. Elle eût préféré les garder avec elle et faire sur-le-champ quelque entreprise. Elle céda pourtant aux instances du bâtard; mais en se séparant de ses soldats, elle voulut leur laisser du moins son aumônier Pasquerel, avec les prêtres et l'étendard de Jésus crucifié, afin qu'il restât parmi eux quelque chose d'elle, et comme un emblème de son esprit [1].

Jeanne fit son entrée dans Orléans le vendredi 29 avril, vers huit heures du soir. Elle était armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisait porter devant elle sa sainte bannière. Le bâtard d'Orléans, vêtu d'une magnifique armure, chevauchait à son côté; la Hire suivait, avec plusieurs nobles chevaliers et les hommes d'armes. La population tout entière, munie de torches, s'était portée à sa rencontre. Tous l'admiraient, l'acclamaient, ne pouvaient se rassasier de la voir. On se bousculait pour toucher le bord de ses habits ou son cheval. On la reçut, en un mot, comme si elle eût été « un ange de Dieu », et Jeanne, toujours simple et bonne, jetait des regards pleins de douceur sur les hommes, sur les femmes et sur les petits enfants. Son premier soin fut d'aller rendre grâces à Dieu dans la cathédrale. On la conduisit ensuite près de la porte Renard, à

[1] *Procès,* t. III, p. 6, 7, 78, 105. — Il semble, si l'on en croit le savant M. Wallon, appuyé sur la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai,* et sur le *Journal du siége,* que l'embarquement de Jeanne et de la Hire, à la suite du convoi, se fit non pas en face la bastille de Saint-Loup, quoique le corps expéditionnaire se soit, en effet, arrêté là, et que Dunois l'y ait rejoint, mais plus loin en amont, devant Chécy.

l'ouest, ou de la porte Bannier, au nord de la ville, dans la maison de maître Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans et trésorier de la cité, où elle prit son logement. Comme elle n'avait rien mangé depuis le matin, elle fit un léger repas, composé d'un peu de pain trempé dans du vin largement mêlé d'eau, puis s'endormit d'un paisible sommeil dans la chambre qui lui avait été préparée, et où reposèrent aussi, pour écarter tout mauvais soupçon, la femme et la fille de son hôte[1].

Le samedi 30 avril, Jeanne tint conseil avec Dunois. Elle aurait voulu que, sans attendre le retour de l'armée royale qui avait été traverser la Loire au pont de Blois, on sommât les Anglais de s'en aller, et que, s'ils refusaient, on les attaquât sur-le-champ. Mais le bâtard n'était pas de cet avis, et Jeanne s'en revint à son logis assez irritée. Elle ne prit point de part, cependant, à une escarmouche qui eut lieu ce jour-là, et où la Hire et un autre chef nommé Florent d'Iliers firent reculer les Anglais. Mais sur le soir elle envoya une seconde sommation aux ennemis, leur réclamant le héraut qui leur avait apporté de Blois sa première lettre. Non contente de cette démarche, elle se rendit en personne au boulevard de la Belle-Croix, que les Orléanais avaient construit sur le pont en face des Tourelles, où commandait William Glansdale, et elle cria à ce chef de se rendre, lui promettant la vie sauve. Glansdale et ses soldats l'injurièrent,

[1] *Procès,* t. IV, p. 152, 153. — *Chronique de la Pucelle*, édition Vallet de Viriville, p. 285. — *Cf. Procès,* t. IV, p. 219, 220. — *Procès,* t. III, p. 7, 24, 27, 67, 68. — Louis de Comtes, page de la Pucelle, place la maison de Jacques Boucher près de la porte Bannier; au contraire, l'auteur du *Journal* dit qu'elle était située près de la porte Renard, et son témoignage est confirmé par la *Chronique de l'établissement de la fête.* — *Procès,* t. V, p. 290.

l'appelant *vachère*, et lui renouvelant leur infernale promesse de la faire brûler.

Ces démarches, qui témoignaient assez des sentiments d'humanité qui animaient la Pucelle, furent encore renouvelées deux fois : le lendemain, par Jeanne elle-même, à la Croix-Morin, et quelques jours plus tard, au moyen d'une lettre qu'elle leur fit lancer, attachée à une flèche; mais elle ne recueillit d'autre fruit de ces tentatives que de grossières insultes et peut-être la liberté de ses hérauts, qui, si l'on en croit le *Journal du siége*, lui furent renvoyés, dès le 30 avril, par suite d'une menace de représailles faite par Dunois [1].

Le dimanche 1er mai, Dunois sortit d'Orléans en compagnie de Jean d'Aulon, et se porta à la rencontre de l'armée, qu'on attendait avec impatience pour commencer les opérations contre les bastilles anglaises. Jeanne profita de cette sorte de trêve pour se mettre en rapport plus intime avec la population, dont l'enthousiasme croissait de jour en jour, et pour opérer une reconnaissance générale sur la rive droite de la Loire, où étaient le gros des forces ennemies, et les principales forteresses occupées par l'armée assiégeante [2]. (1er et 2 mai 1429.)

Le mercredi 4 mai, la Pucelle sortit aux champs en compagnie du seigneur de Villars, de Florent d'Iliers, de la Hire, d'Alain Giron, de Jamet du Thillay, avec une escorte d'environ cinq cents combattants, et se porta à la rencontre de Dunois, qui revenait de Blois avec le corps expéditionnaire, dont les chefs, paraît-il, avaient eu quelque peine à se laisser convaincre qu'il fallait absolument qu'ils accom-

[1] *Procès*, t. IV, p. 154, 155; t. III, p. 7, 68, 107, 108. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 63, 66, 74, 75. — Abel Desjardins, p. 50, 51.

[2] *Procès*, t. IV, p. 156; t. III, p. 211.

plissent leur promesse. Plusieurs, dit-on, avaient été d'avis que l'armée se dispersât, et que chacun retournât à sa garnison. Le chancelier Regnauld de Chartres semble n'avoir pas été étranger à ce mauvais vouloir. Toutefois un meilleur avis prévalut, et l'on se dirigea sur Orléans par la Beauce. La Pucelle rencontra l'armée de secours entre six et sept heures du matin, et rentra avec elle dans la cité, en défilant devant les bastilles de la rive droite, d'où les ennemis n'osèrent sortir[1].

Ce même jour, vers midi, Dunois et plusieurs autres chefs, avec environ quinze cents combattants, allèrent donner l'assaut à la bastille de Saint-Loup, à l'est de la ville. Cette bastille avait été fortifiée avec soin par Talbot, et pourvue d'une forte garnison. La résistance fut opiniâtre, et les Français eurent beaucoup de morts et de blessés.

La Pucelle cependant ne savait rien de cette attaque. Elle s'était jetée sur son lit pour reposer quelques instants; son hôtesse et son page se divertissaient à la porte du logis. Jeanne, tout à coup, se lève palpitante, effarée : « Le sang de nos gens coule par terre... Mes armes! mon cheval! » Son écuyer, Jean d'Aulon, l'aide à s'armer en toute hâte. Elle sort, et rencontrant son page qui accourait à ses cris : « Ah! sanglant garçon, dit-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu! » Elle voit un homme à cheval; elle le fait descendre, et saute en selle à sa place. On lui passe son étendard par la fenêtre. Les étincelles jaillissent du pavé; elle court à bride abattue vers la porte de Bourgogne; elle la franchit, et chevauche vers Saint-Loup. Trouvant sur son chemin des blessés de son parti que l'on ramenait

1 *Procès*, t. IV, p. 156. *Chronique de la Pucelle*, p. 286, 287. — *Cf. Procès*, t. IV, p. 221, 222. — Wallon, t. I, p. 68.

à la ville : « Ah! s'écrie-t-elle dans un admirable élan de patriotique ferveur, je n'ai jamais vu couler de sang français que les cheveux ne me dressassent sur la tête. »

En la voyant, les Français reprennent courage, et la lutte recommence avec plus d'énergie. Mais un nouveau danger menace les assaillants : les Anglais sortent de la bastille de Saint-Pouair pour venir en aide à leurs compagnons et prendre les Français entre deux feux. Par bonheur, les Orléanais, avertis par la cloche du beffroi, font, eux aussi, une sortie. Le maréchal de Sainte-Sévère, le seigneur de Graville, le baron de Coulonces, à la tête d'environ six cents combattants, tant gens de guerre que citoyens, marchent à l'ennemi et se rangent en bataille. Les Anglais, les voyant en si bon ordre et qui font si fière mine, renoncent à leur diversion, et rentrent courroucés dans leur bastille.

Enfin, après une défense héroïque, et qui ne dura pas moins de trois heures, Saint-Loup est enlevé par les Français, et la bastille livrée aux flammes. Jeanne témoigne aux blessés, aux prisonniers ennemis, une touchante compassion; elle pleure sur les morts qui n'ont pu se confesser[1].

Le jeudi 5 mai était le jour de l'Ascension. La Pucelle aurait voulu qu'on s'en allât en grande masse porter un coup décisif à l'ennemi, en emportant la bastille Saint-Laurent, où commandait en personne le fameux Talbot, et où les Anglais avaient massé le gros de leurs forces. « Je suis sûre, disait-elle, de les avoir..., l'heure est venue. » Mais les chefs, qui persistaient à ne pas lui accorder leur confiance entière, alléguèrent la sainteté du jour. Ils voulaient d'ailleurs faire

[1] *Procès*, t. IV, p. 157, 223, 224; t. III, p. 68, 212. *Chronique*, Ed. Vallet de Viriville, p. 288, 289. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 70, 72. Desjardins, p. 55, 56. Henri Martin, p. 61, 63.

porter l'attaque sur un autre point, sur les bastilles de la rive gauche, Saint-Privé, Saint-Jean-le-Blanc, les Augustins, les Tourelles, afin que, les communications étant assurées par la Sologne, la ville pût recevoir des vivres du Berri et autres pays soumis au roi Charles. Jeanne céda; mais elle ne fut pas très-satisfaite de cette piété et de cette stratégie également pusillanimes. Inspirée de Dieu, elle n'ignorait pas que la hardiesse est la plus haute qualité des grands génies militaires; elle n'ignorait pas non plus que c'est sanctifier dignement une fête chrétienne que de procurer, ce jour-là, le salut de sa patrie[1].

Le vendredi 6 mai, Jeanne passe la Loire avec quatre mille hommes, à la vue de William Glansdale, commandant des bastilles de la rive gauche, qui ne peut s'opposer à ce mouvement. Son intention est d'assaillir Saint-Jean-le-Blanc; mais les Anglais mettent le feu à cette bastille, et se retirent aux Augustins et aux Tourelles. Jeanne prend l'avance avec ses fantassins, et marche droit au Portereau, ancien faubourg d'Orléans où sont situées ces forteresses. Un boulevard couvrait les approches de la bastille des Augustins, et cette bastille elle-même était comme un ouvrage avancé, protégeant le fort des Tourelles, qui était construit à l'extrémité du pont qui joint Orléans à la rive gauche de la Loire. Jeanne plante son étendard devant le fossé du boulevard. Mais soudain une clameur s'élève : « Les Anglais arrivent en force, à l'ouest, du côté de Saint-Privé! » A ce cri, les Français épouvantés battent en retraite vers la Loire; ils veulent repasser le fleuve. La Pucelle, abandonnée de ses soldats, est contrainte de se retirer avec peu de monde. Alors les

1 *Chronique de la Pucelle*, p. 289, 290. — *Cf. Procès*, t. IV, p. 224, 225. Wallon, t. I, p. 73 et suiv.

Anglais poussent de grandes huées contre les Français, et sortent de leur boulevard et de leurs bastilles pour poursuivre la Pucelle; ils lui crient par derrière des injures et des railleries ignobles. Mais soudain l'âme de la jeune fille bondit sous l'outrage : elle se retourne, et, si peu qu'elle ait de monde, elle fait face aux ennemis et marche sur eux à grands pas, son étendard déployé. Les Anglais, par la volonté de Dieu, sont saisis à leur tour d'une terreur panique; ils s'arrêtent, ils hésitent, ils prennent honteusement la fuite. Les Français reviennent, reprennent courage, donnent la chasse aux ennemis jusqu'au pied de leurs forteresses, où ceux-ci se renferment en toute hâte. La Pucelle plante alors de nouveau son étendard devant la bastille des Augustins, sur les fossés du boulevard. Elle est rejointe à ce moment par le sire de Rais. Le nombre des Français s'accroît à chaque instant, comme un flot qui monterait sans cesse. Ils enlèvent le boulevard, puis la bastille des Augustins, dont tous les défenseurs périrent. On y trouva des vivres, des richesses en abondance; mais, de peur que les Français, trop attentifs au pillage, ne fussent surpris par l'ennemi, Jeanne fit mettre le feu à la bastille, où tout fut brûlé. Durant l'assaut, la Pucelle avait eu l'un des pieds blessé par une chausse-trape. La nuit tombait. On ramena Jeanne dans Orléans. Mais un grand nombre de gens de guerre restèrent en observation devant les Tourelles, auxquelles on devait donner l'assaut le lendemain. Pendant la nuit, les Anglais, qui occupaient le boulevard de Saint-Privé, l'évacuèrent, y mirent le feu; puis, passant la Loire en bateaux, ils se retirèrent dans leur grande bastille de Saint-Laurent[1].

[1] *Chronique de la Pucelle.* Ed. Vallet de Viriville, p. 290, 291. — *Cf. Procès,* t. IV, p. 225, 227.

« Jeanne, rapporte son aumônier Pasquerel, avait coutume de jeûner tous les vendredis; mais le jour où fut prise la bastille des Augustins, elle ne le put, parce qu'elle avait trop souffert. Elle soupa donc; et après le souper vint à elle un vaillant et notable chevalier dont le nom m'échappe, et il dit à Jeanne que les chefs de l'armée royale avaient été au conseil, et qu'ils trouvaient qu'ils étaient peu de gens armés en comparaison des Anglais, et que Dieu leur avait fait une grande grâce en leur accordant les succès jusqu'alors obtenus. « Considérant, ajoutaient-ils, que la ville est remplie de provisions, nous pourrions bien nous borner à la défendre, en attendant le secours du roi; et il ne semble pas au conseil qu'il soit convenable de faire sortir demain les gens de guerre. » Jeanne répondit : « Vous fûtes en votre conseil, et je fus au mien; et croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et sera entièrement exécuté, et que le conseil de vos chefs périra. » Puis, continue Pasquerel, elle se tourna vers moi, qui étais près d'elle, et me dit : « Levez-vous demain de bonne heure, plus tôt que vous n'avez fait aujourd'hui, et agissez du mieux que vous pourrez. Tenez-vous toujours à mon côté, parce que demain j'aurai plus à faire et de plus grandes choses que je n'ai jamais fait. Oui, demain, il sortira du sang de mon corps, au-dessus du sein [1]. »

Cette blessure, dont elle parlait ainsi par avance, elle l'avait déjà prédite à Chinon, avant de se mettre en campagne, dans ses entretiens avec le roi [2]. Il nous est resté de cette prédiction un très-curieux témoignage. Elle fut, en effet, consignée dans un registre de la chambre des

[1] *Procès*, t. III, p. 108, 109.
[2] *Procès*, t. I, p. 79.

comptes de Brabant, par le greffier de la cour, comme renseignement extrait d'une lettre qui avait été écrite à Lyon le 22 avril 1429, quinze jours avant l'événement, par le seigneur de Rostelaër, qui tenait le duc de Brabant et son conseil au courant de ce qui se passait à la cour de France [1]. Rien n'est donc mieux attesté que cette prédiction, et pour la rejeter il faudrait, suivant l'expression de l'homme le plus compétent en cette matière, du savant M. J. Quicherat, « rejeter les fondements mêmes de l'histoire [2]. »

Le samedi 7 mai 1429, Jeanne se leva avec le soleil, et d'abord entendit la messe. Au moment où elle se disposait à sortir de son logis pour aller rejoindre ses gens demeurés devant les Tourelles, on présenta à Jacques Boucher, son hôte, une alose. « Jeanne, lui dit ce bon bourgeois, mangeons cette alose avant que vous partiez. — En nom Dieu, répondit Jeanne, attendez jusqu'au souper; nous reviendrons par-dessus le pont, et vous ramènerons un *godon* [3], qui en mangera sa part. »

Après cette spirituelle saillie, Jeanne rassembla un assez grand nombre de gens armés et de citoyens, et se dirigea avec eux vers la porte de Bourgogne; mais elle y trouva Raoul de Gaucourt, chargé de faire exécuter la décision prise la veille par le conseil de guerre, c'est-à-dire d'empêcher ce jour-là toute sortie. Jeanne fut très-mécontente, et ceux qui l'accompagnaient commencèrent à murmurer. Tout à coup la Pucelle apostrophe le bailli : « Vous êtes un méchant homme, lui dit-elle; mais que cela vous convienne ou non, les gens de guerre sortiront de la ville, et ils vaincront

1 *Procès*, t. IV, p. 425, 426.

2 *Aperçus nouveaux*, p. 61, 75, 77.

3 *Godon*, sobriquet populaire des Anglais. *Chronique*, p. 292. — *Cf. Procès*, t. IV, p. 227; et t. III, p. 124, 125.

comme ils ont déjà vaincu. » Sur ce, malgré Gaucourt, la porte fut forcée, et le bailli raconta plus tard à Simon Charles, président de la chambre des comptes, qu'il avait couru à ce moment le plus grand danger[1].

L'attaque des Tourelles eut lieu de deux côtés. Jeanne, ayant traversé la Loire et rejoint le corps laissé la veille en observation, fit assaillir la forteresse par la rive gauche. Toute la journée les Orléanais ne cessèrent de lui envoyer des renforts, de l'artillerie, des vivres. En même temps ils dirigèrent sur la bastille une seconde attaque par le pont, à l'extrémité duquel cette forteresse était construite, et où ils possédaient eux-mêmes le boulevard de la Belle-Croix.

La bataille dura tout un long jour. Les chefs qui s'étaient d'abord opposés à l'entreprise la soutinrent quand ils virent l'action engagée. Glansdale et ses Anglais se défendirent avec une rare vigueur. Vers midi, au moment où Jeanne plantait une échelle contre le rempart, elle reçut la blessure qu'elle avait annoncée : un trait d'arbalète lui traversa l'épaule. La pauvre enfant, voyant couler son sang, eut peur et se prit à pleurer; mais ses *saintes* la consolèrent. On l'avait emportée à l'écart, et quelques hommes d'armes qui pensaient savoir un peu de magie, lui offrirent de la guérir en *charmant* sa plaie. Elle refusa : « J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de commettre un péché; la volonté de Dieu soit faite. Si l'on sait à mon mal quelque remède permis, je veux bien qu'on me panse. » Le trait fut enlevé, on lava la plaie, et on y appliqua du lard frais et de l'huile d'olive. Jeanne ensuite se confessa, et, pleine d'une ardeur nouvelle, elle retourna diriger l'assaut[2].

1 *Procès,* t. III, p. 116, 117.

2 *Procès,* t. III, p. 109, 110. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 72, 73. Abel Desjardins, p. 63. Wallon, t. I, p. 82, 84.

Sur le soir, il sembla au bâtard d'Orléans et aux autres capitaines qu'on n'aurait point le boulevard[1] ce jour-là, attendu qu'il était tard. Ils résolurent donc de battre en retraite, et de ramener l'artillerie dans la ville jusqu'au lendemain. Ils vinrent faire part de cette décision à Jeanne, qui leur répondit : « En nom Dieu, vous y entrerez bientôt, n'en faites doute. » Le combat continue. Jeanne tout à coup demande son cheval, monte dessus, et, laissant à ses gens son étendard, se retire à l'écart, en une vigne, où elle se met en oraison. Elle revient, reprend son étendard, et, se plaçant sur le bord du fossé, elle dit à un gentilhomme qui se trouvait auprès d'elle : « Faites attention quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Après un peu de temps, son compagnon lui dit : « Jeanne, la queue y touche. — Tout est vôtre, s'écrie-t-elle, entrez-y. »

A peine la Pucelle a-t-elle prononcé ces paroles, que, comme enflammés d'une ardeur divine, les Français escaladent le boulevard aussi aisément que s'il se fût agi de gravir quelques degrés. Jeanne cependant criait à Glansdale éperdu : « Glacidas, Glacidas ! rends-toi, rends-toi au Roi des cieux ! Tu m'as injuriée ; mais j'ai pitié de ton âme et de celle des tiens, rends-toi, rends-toi ! » Sourd aux exhortations de la jeune fille, l'orgueilleux chef essaie de battre en retraite. Il veut, abandonnant le boulevard qu'il ne peut plus défendre, se réfugier, avec la poignée d'hommes qui lui reste, dans la forteresse elle-même ; mais le pont-levis se rompt sous les pas des Anglais, ils tombent dans la Loire et s'y noient[2].

[1] Il s'agit de l'ouvrage avancé qui couvrait la forteresse du côté de la Sologne, et qu'il fallait enlever avant d'aborder les Tourelles.

[2] *Procès*, t. III, p. 8, 9, 110. Les Orléanais avaient amarré sous ce pont un bateau plein de matières incendiaires, et y avaient mis le feu. *Procès*, t. IV, p. 162, note 1.

Au même instant, les Orléanais, qui, toute la journée, postés au boulevard de la Belle-Croix, avaient canonné les Tourelles, tentent un effort décisif pour s'en emparer. Une arche du pont depuis longtemps rompue laissait entre eux et la forteresse un vide difficile à franchir. Il n'était pas aisé d'établir un pont volant sous le feu de la bastille anglaise; mais voici que par aventure on trouve une vieille et large gouttière; seulement il s'en fallait bien de trois pieds qu'elle ne fût assez longue. On fit venir un charpentier, qui y fixa une rallonge à l'aide de fortes chevilles; puis il l'étaya, et en fit un pont aussi sûr que possible, et qui néanmoins ne l'était guère. Nicolas de Géresme s'y hasarde pourtant avec plusieurs hommes d'armes : on les admire; on les suit; on aborde les Anglais, surpris de ce stratagème; on les presse, on les tue : la bastille est prise, incendiée. Le pont d'Orléans est libre, les deux corps d'armée se joignent, et Jeanne, au son des cloches mises en branle, au milieu d'un enthousiasme inexprimable, rentre dans la cité pour y chanter le *Te Deum* [1].

Consternés de leur défaite, les Anglais tinrent conseil pendant la nuit. Ils n'occupaient plus aucune position sur la rive gauche de la Loire; à l'est ils avaient perdu la bastille de Saint-Loup. Mais sur la rive droite ils occupaient encore au nord et à l'ouest de la ville des positions très-fortes, où ils pouvaient prolonger leur résistance, puisque, depuis l'arrivée de la Pucelle, ils n'étaient plus assiégeants, mais assiégés. Aussi les vainqueurs d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil, de Rouvray-Saint-Denis, étaient maintenant tout à fait démoralisés. Ils se sentaient aux prises avec une

1 *Chronique de la Pucelle*. Ed. Vallet de Viriville, p. 292, 295. — *Cf. Procès*, t. IV, p. 227, 231.

puissance surnaturelle, dont leur orgueil déçu ne pouvait reconnaître la céleste origine, mais qu'en manière de consolation ils attribuaient au diable. Jusqu'alors deux cents des leurs suffisaient, dans une rencontre, pour mettre en fuite huit cents ou mille hommes de l'armée du roi; maintenant quatre ou cinq cents Français s'avançaient sans crainte contre toute la puissance des Anglais, et venaient les forcer jusque dans leurs bastilles[1]. Suffolk et Talbot reconnurent qu'à Orléans du moins la partie était perdue, et ils se décidèrent à lever le siége.

Le dimanche 8 mai 1429, au soleil levant, les Anglais sortirent de leurs forteresses avec leurs prisonniers et tout ce qu'ils pouvaient emporter, abandonnant leurs vivres, leurs munitions, leur artillerie, leurs malades, et opérèrent leur retraite en bon ordre, étendards déployés, du côté de Meung-sur-Loire. Aussitôt qu'ils avaient été informés de ce mouvement, les capitaines français avaient fait ouvrir les portes de la ville, et ils étaient sortis avec un grand nombre de cavaliers et de fantassins pour fondre sur l'ennemi. Mais au moment où ils allaient donner l'ordre de l'attaque survint la Pucelle, armée seulement d'une légère cotte de mailles ou *jaseran,* à cause de la blessure qu'elle avait reçue la veille. Elle arrêta la poursuite, et, ayant fait dresser un autel portatif, deux messes furent célébrées en sa présence devant toute l'armée. Elle dit ensuite : « Regardez si les Anglais ont le visage tourné vers vous ou le dos. » On lui répondit : « Ils s'en vont, ils ont le dos tourné. » A quoi elle répliqua : « Laissez-les aller; il ne plaît pas à Messire qu'on les combatte aujourd'hui, vous les aurez une autre fois. »

[1] *Procès,* t. III, p. 7, 8.

Les Anglais se retirèrent dans les places fortes qu'ils possédaient encore sur la Loire : Jargeau, Meung, Beaugency. Les bastilles qu'ils avaient abandonnées furent pillées, puis rasées par les Orléanais; l'artillerie en fut transportée dans la ville, et l'on remercia Dieu de la victoire, aussi complète qu'inespérée, que l'on avait obtenue, par une procession solennelle accompagnée d'un sermon. Telle est l'origine de la fête célébrée encore aujourd'hui à Orléans, le 8 mai [1].

Le siége d'Orléans avait duré sept mois (12 octobre 1428-8 mai 1429). Sept mois durant, les Anglais n'avaient cessé de faire des progrès, jusqu'à réduire la ville à l'extrémité, et lui enlever tout espoir de salut venant des hommes. Mais un secours céleste était intervenu, et Jeanne avait délivré la ville en cinq jours (4-8 mai 1429).

Le premier point de sa mission était accompli; mais ce que la Pucelle avait surtout à cœur, c'était de mener le roi à Reims, pour qu'il y fût sacré. Aussi, dès le 10 mai, s'arrachant aux touchantes effusions de la reconnaissance, de l'amour des Orléanais, Jeanne retourna à Blois, puis à Tours, d'où elle se rendit à Loches, où elle rejoignit Charles VII [2].

Le roi la reçut avec honneur; mais quand elle le pressa de se mettre sur-le-champ en marche vers Reims, elle vit se renouveler les lenteurs, les hésitations, les défiances du conseil. Un jour que le roi était dans la chambre où il avait coutume de se retirer pour être seul ou tenir un conseil secret, et qu'il n'avait auprès de lui que Christophe de Harcourt, Gérard Machet et Robert le Maçon, seigneur de

[1] *Chronique de la Pucelle,* p. 296, 297. — *Cf. Procès,* t. IV, p. 231, 233; t. III, p. 110. *Jeanne d'Arc,* par Henri Martin, p. 73.

[2] *Procès,* t. V, p. 379. — Si l'on en croit la *Chronique de la Pucelle* (p. 298), elle aurait rejoint le roi à Tours, où Charles serait venu de Chinon au-devant d'elle. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 97. Vallet de Viriville, t. II, p. 79.

Trèves, Jeanne vint avec Dunois, et, après avoir frappé à la porte, elle entra, se mit à genoux, et, embrassant les jambes du prince, elle lui dit : « Noble Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils; mais venez le plus tôt possible à Reims, pour y recevoir votre digne couronne. » Christophe de Harcourt, prenant la parole, demanda à Jeanne si son conseil lui commandait de dire cela au roi. « Oui, répondit-elle, je suis fort aiguillonnée touchant cette chose. — Ne voudriez-vous pas, reprit Christophe, nous dire ici, en présence du roi, la façon dont vous parle votre conseil? — Je comprends, dit Jeanne en rougissant, ce que vous voulez savoir. — Jeanne, vous plairait-il, dit alors le roi, de nous confier, en présence de ces seigneurs, ce que votre conseil vous demande. — Oui, dit-elle. Quand quelque chose me tourmente, par exemple, quand on ne veut point croire ce que je dis de la part de Dieu, je me retire à l'écart, et je prie. Quand j'ai prié, j'entends une voix qui me dit : « Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va. » Et quand cette voix me vient, je suis si réjouie que c'est merveille. » En prononçant ces paroles, Jeanne était radieuse et, comme en extase, elle levait les yeux au ciel[1].

Les tacticiens de la couronne étaient rarement de l'avis de Jeanne. C'est le sort des esprits routiniers de ne rien comprendre aux inspirations sublimes. Ils avaient toujours des raisons à lui opposer. Ils s'appuyèrent, pour cette fois, sur une faute commise par eux-mêmes. Ils avaient laissé se disperser, faute d'argent, l'armée qui, sous ses ordres, venait d'accomplir de si grands exploits; et il leur fallait, disaient-ils, au moins six semaines pour en assembler une

[1] *Procès*, t. III, p. 11, 12. — *Cf.* t. IV, p. 235, 236. *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet de Viriville, p. 299, 300.

autre. La Pucelle demanda qu'en attendant on l'employât du moins à reconquérir les villes que les Anglais possédaient encore sur la Loire. Ils y consentirent, et le duc d'Alençon, qui avait achevé de payer sa rançon, lui fut adjoint avec le titre de lieutenant général de l'armée royale. Encore trouvèrent-ils moyen de perdre un mois à préparer avec une lenteur singulière cette expédition, qui voulait être rapidement menée; car le duc de Bedford se disposait à envoyer sur la Loire une armée de secours, sous les ordres de Falstolf, le célèbre vainqueur de la *journée des Harengs*[1].

Le 6 juin 1429, Jeanne se trouvait à Selles-en-Berry, où se réunissaient les forces qui allaient entrer en campagne. Il nous est resté de son passage dans cette ville un tableau vif et gracieux, dans une lettre adressée par deux jeunes seigneurs, André et Guy de Laval, aux dames de Laval, leur mère et leur aïeule. « La mère, Jeanne de Laval, dit M. Quicherat, était une femme de grand cœur, qui, pendant le temps d'un long veuvage, sut non-seulement suffire à l'éducation d'une nombreuse famille, mais encore défendre contre les Anglais le patrimoine de ses enfants. L'aïeule, Anne de Laval, non moins énergique que sa fille, avait été, dans sa jeunesse, mariée au connétable Bertrand du Guesclin. Ces deux dames, chassées de Laval par un revers passager de leurs armes, habitaient le château de Vitré au commencement de 1429[2]. » Cette lettre nous trace un crayon, si naïf et si fin tout ensemble, des personnages, des idées, des mœurs du temps, et nous représente si bien le mouvement d'une armée près d'entrer en campagne, que

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 31.
[2] *Procès*, t. V, p. 105, 106.

nous n'hésitons pas, en la modifiant un peu, de façon à la rendre intelligible pour tous, à la reproduire ici presque tout entière :

« Mes très-redoutées dames et mères, depuis que je vous écrivis de Sainte-Catherine-de-Fierbois, vendredi dernier, j'arrivai le samedi à Loches, et j'allai voir monseigneur le Dauphin [1] au château, à l'issue des vêpres, que j'avais entendues en l'église collégiale. C'est un très-beau et gracieux seigneur, très-bien formé, bien agile et habile, d'environ sept ans; car c'est l'âge qu'il doit avoir. Je vis aussi là ma cousine, la dame de la Trémouille, qui me fit très-bon visage.

« Le dimanche, j'arrivai à Saint-Aignan, où était le roi, et je fis prier le seigneur de Trèves de venir me voir en mon logis. Il s'en alla ensuite au château avec mon oncle (un des seigneurs de Montfort), pour annoncer au roi que j'étais venu, et pour savoir quand il lui plairait de me recevoir. Le roi me fit répondre d'y aller aussitôt qu'il me plairait. Il me fit très-bon visage, et me dit beaucoup de bonnes paroles. Et quand il avait fait le tour de la chambre ou causé avec quelque seigneur, il se retournait chaque fois de mon côté, pour me parler de choses et d'autres. Il me dit que j'étais venu quand il avait besoin de moi, sans attendre qu'il me mandât, et qu'il m'en savait d'autant meilleur gré. Et comme je m'excusais de n'avoir pas amené avec moi autant de gens que je l'aurais désiré, il me répondit que ce que j'en avais amené suffisait, et que quelque jour je lui en pourrais fournir un plus grand nombre. De retour à sa maison, le seigneur de Trèves dit au seigneur de la Chapelle que

[1] Depuis Louis XI.

le roi et ceux qui se trouvaient en sa compagnie avaient été bien contents de mon frère et de moi, et que nous leur revenions bien. Il jura bien fort qu'il n'avait pas souvenance qu'à pas un de ses parents ou amis le roi eût fait jamais si bon accueil ni si bon visage. Et cependant, disait-il, il n'est pas avare de bon accueil ni de bon visage.

« Le lundi, je quittai le roi pour venir à Selles-en-Berri, à quatre lieues de Saint-Aignan. Le roi fit venir la Pucelle au-devant de lui, et aucuns disaient que c'était en ma faveur, pour que je la visse. Ladite Pucelle me fit très-bon visage, à mon frère et à moi. Elle était armée de toutes pièces, sauf la tête, et tenait sa lance en main. Et, après que nous fûmes arrivés à Selle, j'allai à son logis pour la revoir. Elle fit venir du vin, et me dit qu'elle m'en ferait bientôt boire à Paris. Ce semble chose toute divine de son fait, de la voir et de l'ouïr. Ce lundi soir elle est partie de Selles pour aller à Romorantin, à trois lieues en avant, pour s'approcher des grandes routes. Le maréchal de Boussac et un grand nombre de gens armés et de la commune étaient avec elle. Je la vis monter à cheval, armée tout en blanc, sauf la tête, une petite hache en sa main, sur un grand coursier noir, qui à la porte de son logis se démenait très-fort, et ne souffrait qu'elle montât. Elle dit alors : « Menez-le à la croix. » Cette croix était devant l'église, tout auprès, sur le chemin. Et alors elle monta sans que le coursier bougeât, comme s'il eût été lié. Puis, se tournant vers la porte de l'église, qui était bien proche, elle dit d'une assez douce voix de femme : « Vous, les prêtres et gens d'Église, faites procession et prières à Dieu. » Et alors elle se mit en chemin, en disant : « Tirez avant ! tirez avant ! » son étendard ployé que portait un gracieux page, et elle avait sa hache petite en la main. Un de ses frères, qui est venu

depuis huit jours, partait aussi avec elle, tout armé en blanc.

« Ce même lundi arriva à Selles monseigneur le duc d'Alençon, qui a très-grosse compagnie. Je lui ai gagné aujourd'hui une partie de paume. Mon frère de Vendôme [1] n'est pas encore arrivé ici. Mais j'ai trouvé l'un des gentilshommes de mon frère de Chauvigny [2], qui avait eu de mes nouvelles tandis que j'étais à Sainte-Catherine-de-Fierbois. J'ai appris qu'il avait écrit aux nobles de ses terres, et qu'il pense être bientôt par deçà. Il aime toujours bien ma sœur, sa femme. On dit ici que monseigneur le connétable vient avec six cents hommes d'armes et quatre cents hommes de trait, et que Jean de la Roche vient aussi, et que depuis longtemps le roi n'eut si grandes forces que l'on espère en rassembler ici. Jamais gens n'allèrent de meilleure volonté à la besogne que l'on y va pour cette fois. Aujourd'hui doit arriver mon cousin de Rais. Ainsi ma société s'accroît, et, quelle qu'elle soit, je la trouve bien belle et honnête. J'y compte le seigneur d'Argenton, qui me fait bien bon accueil et bon visage. Mais pour l'argent, il n'y en a pas à la cour, ou si peu, que je n'en puis espérer aucun secours. C'est pourquoi, vous, madame ma mère, qui avez mon sceau [3], n'épargnez pas ma terre, soit par vente, soit par hypothèque, ou tout autre moyen plus convenable à votre gré ; il s'agit du salut de nos personnes, qui, faute d'argent, peuvent être fort en danger, et peut-être en voie de périr ; car, si nous n'usons de notre propre argent, comme il n'y a pas de solde, nous courons grand risque de demeurer seuls. Jusqu'ici notre situation a encore été

1 Louis de Bourbon, mari de Jeanne de Laval.

2 Guy de Chauvigny, mari de Catherine de Laval.

3 Ma procuration.

et est encore en bon honneur; et a été notre venue au roi et à tous ses gens, et aussi aux autres seigneurs qui viennent de toutes parts, bien agréable ; et ils nous font tous meilleure mine que nous ne pourrions vous l'écrire.

« La Pucelle m'a dit en son logis, quand je la suis allé voir, que trois jours avant mon arrivée elle avait envoyé à vous, mon aïeule, un bien petit anneau d'or, mais que c'était bien petite chose, et qu'elle vous eût volontiers envoyé mieux, attendu l'estime qu'elle a pour vous.

« Aujourd'hui, monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans et Gaucourt doivent partir de ce lieu et aller rejoindre la Pucelle. Vous avez envoyé je ne sais quelles lettres à mon cousin de la Trémouille et au seigneur de Trèves, à raison desquelles le roi s'efforce de me retenir avec lui, jusqu'à ce que la Pucelle ait été devant les places anglaises situées aux environs d'Orléans, et où l'on va mettre le siége. L'artillerie est déjà toute prête, et la Pucelle ne doute point qu'elle n'ait bientôt rejoint le roi. Elle m'a dit que, quand il prendra le chemin de Reims, j'irai avec lui. Mais à Dieu ne plaise que j'attende jusque-là, et que je n'aille d'abord où l'on va se battre. Mon frère en dit autant, ainsi que monseigneur d'Alençon, tant serait *abandonné* celui qui demeurerait en pareille circonstance. Je pense que le roi partira d'ici demain jeudi, pour se rapprocher de l'armée, et chaque jour arrivent des gens de guerre de toutes parts. Aussitôt qu'on aura besogné quelque chose, je vous le ferai savoir. On espère qu'avant dix jours la chose sera bien avancée, d'un côté ou de l'autre. Mais tous ont si bonne espérance en Dieu, que je crois qu'il nous aidera.

« Mes très-redoutées dames et mères, nous nous recommandons, mon frère et moi, à vous le plus humblement que nous pouvons. Je vous envoie des blancs seings, afin

que, si bon vous semble, vous écriviez, à la date de cette présente, quelques-unes des choses qui y sont contenues à monseigneur le duc de Bretagne, car je ne lui écris plus. Qu'il vous plaise aussi nous écrire sommairement de vos nouvelles; et vous, madame ma mère, dites-nous en quelle santé vous vous trouvez après les médecines que vous avez prises; car j'ai grande inquiétude de le savoir, et en suis en grand malaise. Je vous envoie avec ces présentes minute de mon testament, afin que vous, mes mères, vous m'avertissiez, par le courrier prochain, de ce qu'il vous semblera bon que j'y ajoute. J'ai de moi-même la pensée d'y ajouter entre les deux courriers; mais je n'ai encore que peu de loisir.

« Mes très-redoutées dames et mères, je prie le divin Fils de Dieu qu'il vous donne bonne vie, et longue, et nous nous recommandons aussi tous deux à notre frère Louis. Nous saluons celui qui vous lira ces présentes, le seigneur du Boschet et notre cousine, sa fille, ma cousine de la Chapelle, et toute votre compagnie. Nous avons bien besoin d'argent, et, encore une fois, nous vous supplions de nous envoyer le plus que vous pourrez. Nous n'avons plus en tout qu'environ trois cents écus au titre de France.

« Écrit à Selles, ce mercredi huitième de juin.

« Et ce soir sont arrivés ici monseigneur de Vendôme, monseigneur de Boussac et autres; et la Hire s'est approché de l'armée, et ainsi on besognera bientôt. Dieu veuille que ce soit à notre désir !

« Vos humbles fils,

« Guy et André de LAVAL[1]. »

[1] Nous empruntons cette lettre à J. Quicherat. *Procès*, t. V, p. 106-111.

Le jeudi 9 juin, Jeanne fit son entrée dans Orléans, d'où elle repartit le samedi 11, pour aller mettre le siége devant la ville de Jargeau, où s'était retiré le comte de Suffolk[1]. Elle était accompagnée du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du sire de Boussac, maréchal de France; du seigneur de Graville, maître des arbalétriers; du sire de Culant, amiral de France; d'Ambroise de Lorré, d'Étienne de Vignoles, dit la Hire; de Gautier de Brusac, et d'autres capitaines. Comme toujours, quand ces chefs tinrent conseil, il y en eut qui prétendirent qu'on ne pouvait prendre la ville, les Anglais étant trop nombreux et trop bien fortifiés. D'autres, au contraire, soutenaient avec Jeanne qu'il fallait attaquer l'ennemi sans délai. « Ne craignez pas, dit la Pucelle, donnez hardiment l'assaut aux Anglais; Dieu nous conduit. Si Dieu n'était mon guide, comme j'en suis assurée, n'aimerais-je pas mieux garder les brebis que de m'exposer à tant de périls? » Son avis l'emporta, et l'on résolut d'enlever les faubourgs et d'y passer la nuit. Mais les Anglais firent une sortie, et repoussèrent l'avant-garde de l'armée royale. Jeanne alors, saisissant son étendard, marcha à l'ennemi en criant à ses soldats d'avoir bon courage. Après une lutte vigoureuse on s'empara des faubourgs, et l'on s'y logea. « Mais, dit le duc d'Alençon, il faut bien croire que Dieu était avec nous; car cette nuit-là nos gens firent si mauvaise garde, que si les Anglais fussent sortis de la ville, l'armée du roi eût couru un grand danger. » Dès le matin, les batteries ayant été dressées, on commença à bombarder la place. L'artillerie anglaise répondit par un feu bien nourri. La Pucelle dit au duc d'Alençon, qui se tenait à ses côtés : « Beau duc, ôtez-vous de cet endroit, ou sinon, ajouta-

1 *Procès*, t. IV, p. 169, 170.

t-elle en montrant une des pièces anglaises, voici une machine qui vous tuera. » A peine le duc s'était-il écarté de quelques pas, qu'un gentilhomme nommé du Lude, qui avait pris sa place, fut tué d'un coup de canon.

Cependant on tint un nouveau conseil, où l'on décida qu'on donnerait l'assaut. Mais on apprend qu'à ce moment même la Hire parlemente avec Suffolk. On le mande, et il est blâmé. Les hérauts commencent à crier : « A l'assaut ! » Et Jeanne elle-même : « Avant, gentil duc, à l'assaut ! » Et comme Jean d'Alençon trouvait que c'était bien presser les choses : « Ah ! gentil duc, s'écrie-t-elle, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener à elle sain et sauf ? » On descend dans les fossés, on dresse les échelles, l'assaut commence. Les assiégés se défendent vaillamment. Il y avait entre autres un grand et fort Anglais, armé de toutes pièces, ayant sur la tête un fort bassinet[1], qui faisait merveilles, jetant de grosses pierres, abattant gens et échelles, et se tenant toujours aux endroits du rempart les plus faciles à assaillir. Le duc d'Alençon, voyant cela, va trouver le fameux canonnier français maître Jean le Lorrain, et lui montre l'Anglais. Jean pointe la coulevrine, tire, frappe son rival en pleine poitrine, et le renverse mort dans la ville. La Pucelle descend à son tour au fossé, monte à une échelle, son étendard à la main. Mais une énorme pierre vient frapper son casque, et la couche à terre. Elle se relève. « Amis ! amis ! sus ! sus ! crie-t-elle ; Notre-Seigneur a condamné les Anglais. A cette heure ils sont nôtres ; ayez bon courage ! » Les Français s'élancent, occupent le rempart ; les ennemis s'enfuient, et en un instant la ville est prise.

[1] Casque.

Suffolk se retira sur le pont avec ce qui lui restait de monde. Mais, vivement poursuivi par les Français, il perdit encore plus de onze cents hommes; et, se voyant lui-même près de succomber, il dit à un gentilhomme nommé Guillaume Renault, qui le serrait de près : « Es-tu gentilhomme? — Oui. — Es-tu chevalier? — Non. » Suffolk le fit chevalier sur-le-champ, et se rendit à lui[1].

Le lundi 13 juin, Jeanne rentra dans Orléans. Le mercredi 15, elle en repartit en compagnie de Jean, duc d'Alençon, de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, du maréchal de Rais, des deux jeunes seigneurs Guy et André de Laval, du vidame de Chartres, du sire de la Tour, et d'autres seigneurs avec un grand nombre de gens de pied et de chariots chargés de vivres et de munitions de guerre. L'armée s'arrêta devant le pont de Meung-sur-Loire, que les Anglais avaient fortifié, et qu'elle prit d'assaut. Elle y laissa une garnison chargée d'observer la ville; puis, le 16 juin au matin, elle passa outre, se dirigeant vers Beaugency, où commandait Talbot. Mais ce capitaine n'était plus dans la place, s'étant porté à la rencontre de l'armée de secours que lui amenait Falstolf. Les Anglais abandonnèrent la ville, qui fut immédiatement occupée par les Français, et se retirèrent sur le pont et dans le château, que Jeanne, ayant dressé ses batteries, fit aussitôt bombarder. La nuit venue, on fit bonne garde, de peur que les Anglais ne profitassent des ténèbres pour s'échapper[2].

Sur ces entrefaites, une nouvelle assez grave fut apportée aux chefs de l'armée. Le comte de Richemont, connétable

[1] *Procès,* t. III, p. 94, 97; t. IV, p. 171, 236, 238. *Chronique de la Pucelle,* Ed. Vallet de Viriville, p. 300, 302.

[2] *Chronique de la Pucelle,* p. 303, 304. — *Cf. Procès,* t. IV, p. 239, 240; t. III, p. 97, 98.

de France, n'écoutant que son patriotisme, s'approchait avec le comte de Perdriac, Jacques de Dinan, le seigneur de Beaumanoir, et environ quatre cents lances et huit cents archers, pour se joindre à l'armée royale. Il avait déjà voulu prendre part à la délivrance d'Orléans. Mais le roi, toujours dominé par la Trémouille, lui avait fait dire par le seigneur de la Jaille, qui le rejoignit à Loudun, de s'en retourner en sa maison, et que s'il était assez hardi pour passer outre, le roi le combattrait. Richemont, après une assez longue hésitation, avait gagné la Vienne, qu'il avait passée à gué, et s'était dirigé vers Amboise. Regnauld de Bours, qui était capitaine de cette ville pour le roi Charles VII, lui livra passage. C'est là que le connétable apprit qu'on assiégeait Beaugency. Aussitôt il se mit en marche vers la Beauce ; et, quand il fut proche de l'armée royale, il envoya le seigneur de Rostrenen et Tudual de Kermoisan, surnommé le Bourgeois, demander aux chefs qu'on lui assignât sa place pour prendre part au siége[1].

L'arrivée soudaine du connétable ne laissait pas que d'embarrasser très-fort le duc d'Alençon, lieutenant général. Il avait des ordres formels, le roi lui ayant expressément commandé de ne pas recevoir Richemont, s'il se présentait. Peut-être (car il n'était pas exempt de toute jalousie) redoutait-il lui-même la présence du connétable. Il déclara à Jeanne que si l'on n'obéissait au roi, il se retirerait de l'armée. D'autres chefs, au contraire, la Hire notamment, et, ce semble, André et Guy de Laval, étaient favorables à Richemont. La Pucelle, étrangère à toutes les intrigues de cour, déplorait ce conflit, et aurait voulu y mettre un terme. Il lui parut que le salut de la France devait passer avant tout, et elle résolut, sans commettre

[1] *Procès*, t. IV, p. 316. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 111, note 1.

l'autorité du roi, d'interposer l'autorité qu'elle tenait de Dieu. Le vendredi 17 juin, de grand matin, avant l'arrivée du connétable, on apprit que Falstolf et Talbot s'approchaient avec l'armée de secours. En présence de l'ennemi, le départ du duc d'Alençon aurait eu le caractère d'une véritable désertion. Jeanne le décida à rester ; les hérauts crièrent : « Aux armes ! » Et l'armée française, laissant un corps d'observation devant le château de Beaugency, se porta à la rencontre des Anglais[1].

L'armée commandée par Falstolf était d'environ cinq mille combattants. Le duc de Bedford l'avait assemblée à la suite des mauvaises nouvelles que lui avait expédiées Talbot. Elle avait pour mission de conserver aux Anglais les places de la Loire, et, s'il était possible, de battre la Pucelle et de ruiner son prestige. Partie de Paris, elle s'était arrêtée pendant trois jours à Étampes ; puis, prenant son chemin par la Beauce, elle était arrivée à Yenville, où elle s'arrêta encore quatre jours, attendant les renforts que le régent se préparait à lui envoyer. Falstolf apprit là les récentes victoires des Français : la prise de Jargeau et du pont de Meung. Talbot, sorti de Beaugency, ne tarda pas à le rejoindre, avec environ quarante lances et deux cents archers. Ils tinrent aussitôt conseil, pour savoir ce qu'ils devaient faire. Sire Jean Falstolf, capitaine prudent et expérimenté, ne fut pas d'avis de tenter la fortune des armes. Les défaites que son parti venait de subir coup sur coup, et l'enthousiasme que la présence de la Pucelle entretenait dans le camp français, lui semblaient commander une extrême réserve dans la conduite des opérations ultérieures. Il proposait donc de laisser la garnison de Beaugency se

[1] *Procès*, t. IV, p. 317 ; t. III, p. 98. — *Cf.* Abel Desjardins, p. 75-78.

tirer le mieux qu'elle pourrait des mains de l'ennemi, et de répartir les forces qu'il amenait entre les villes, châteaux et forteresses qui tenaient encore pour le roi Henri VI. On demeurerait sur la défensive à l'abri de murailles fortifiées, jusqu'à ce qu'on eût reçu les secours promis par le duc de Bedford; et alors, si l'on y voyait jour, on frapperait un coup décisif sur l'armée française, épuisée par des combats journaliers. Mais cette proposition ne fut aucunement du goût de Talbot, qui avait à venger les affronts qu'il venait de subir, tant à Orléans que sur la Loire. Il répondit qu'il ferait appel aux hommes de bonne volonté, et que, si petit que dût être le nombre de ceux qui voudraient le suivre, il irait combattre les Français « avec l'aide de Dieu et de monseigneur saint Georges ». Falstolf eut beau renouveler ses remontrances, elles furent mal reçues, et il dut se ranger à l'avis de Talbot, qui était partagé par la plupart des chefs de l'armée. Il se résolut donc à ouvrir la campagne, et donna l'ordre du départ. L'armée anglaise reprit sa marche à travers la Beauce. Arrivée à environ une lieue de Meung et assez près de Beaugency, elle aperçut les Français rangés en bataille sur une colline, au nombre d'environ six mille combattants, sous les ordres de la Pucelle, du duc d'Alençon, du bâtard d'Orléans, du maréchal de la Fayette, de la Hire, de Pothon de Xaintrailles et autres capitaines. Jeanne, voulant se rendre compte des projets de l'ennemi, avait pris un poste d'observation. Falstolf, après avoir fait mettre pied à terre à ses gens et donné ordre aux archers de tenir leurs pieux en arrêt, lui fit offrir la bataille. Mais la Pucelle fit répondre aux hérauts anglais : « Allez vous loger pour aujourd'hui, car il est assez tard ; mais demain, au plaisir de Dieu et de Notre-Dame, nous nous verrons de plus près. »

Les Anglais reprirent alors leur marche, se dirigeant vers

Meung, où ils entrèrent sans difficulté, puisque la ville était encore occupée par une garnison de leur parti. Le pont seulement était aux mains des Français, et les Anglais résolurent de le bombarder cette nuit même, afin de l'enlever le lendemain au point du jour, et de passer sur l'autre rive de la Loire. Ils firent comme ils avaient décidé, et logèrent cette nuit-là à Meung[1].

Cependant la Pucelle était retournée avec son armée devant le château de Beaugency. Le comte de Richemont ne tarda pas, comme il l'avait annoncé, à rejoindre l'armée royale. Si l'on en croit Guillaume Gruel, chroniqueur un peu suspect, en sa qualité de serviteur dévoué de Richemont, Jeanne se rendit au-devant du connétable avec le duc d'Alençon, les jeunes seigneurs de Laval, le bâtard d'Orléans et plusieurs autres capitaines. Dès qu'ils furent en présence, ils mirent tous deux pied à terre; la Pucelle se jeta aux genoux du comte, qui lui dit : « Jeanne, on m'a dit que vous me vouliez combattre. Je ne sais si vous êtes envoyée de Dieu, ou non. Si vous êtes envoyée de Dieu, je ne vous crains point, car Dieu sait mon bon vouloir; si vous êtes envoyée du diable, je vous crains encore moins. » Quoi qu'il faille penser de ces détails, qui ne semblent pas bien authentiques, il est certain que Jeanne, fidèle en tout à sa mission de réparation et de salut, imposa définitivement silence aux répugnances de Jean d'Alençon, promit d'intercéder auprès du roi pour obtenir qu'il rendît sa faveur au connétable, et, en attendant, le reçut avec son corps d'armée, et lui assigna son poste devant le pont de Beaugency, du côté de la Sologne[2]. Suivant l'usage, ce furent les nouveaux

1 *Procès,* t. IV, p. 413-417.

2 *Procès,* t. IV, p. 175, 240, 241, 317. — *Cf. Chronique de la Pucelle,* Ed. Vallet de Viriville, p. 304, 305.

venus qui furent chargés de faire le guet cette nuit-là, qui était celle du vendredi 17 au samedi 18 avril 1429[1].

Mais Richard Guétin, bailli d'Évreux, qui commandait la garnison anglaise en l'absence de Talbot, avait déjà commencé des pourparlers avec la Pucelle, et, vers minuit, on s'entendit sur les articles de la capitulation. Il fut convenu que le lendemain, au lever du soleil, les Anglais évacueraient le pont et le château de Beaugency. On leur permit de garder leurs chevaux et leurs harnais, ainsi que quelques-uns de leurs meubles, jusqu'à la valeur d'un marc d'argent pour chacun. Ils étaient libres de se retirer dans quelque place ou pays de leur parti, mais s'engageaient à ne point reprendre les armes avant dix jours. A ces conditions ils obtinrent la vie sauve et se retirèrent le samedi matin, au nombre de cinq cents combattants[2].

Il s'agissait maintenant d'aller au secours de la garnison française que l'on avait laissée au pont de Meung, et, supposé que l'armée aux ordres de Falstolf et de Talbot dût renoncer à s'emparer de cette position et abandonner la ville pour battre en retraite, la poursuivre et l'anéantir. Jeanne, pleine d'ardeur, Jeanne, à qui ses *voix* promettaient pour ce jour-là une grande victoire, pressait les chefs de se mettre en route. L'avant-garde de l'armée française, sous les ordres du connétable de France, de la Hire, de Pothon et d'autres capitaines, partit en avant. Le corps de bataille, commandé par la Pucelle, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, le maréchal de Rais, devait suivre de près. Jeanne dit à Richemont, au moment du départ : « Ah ! beau connétable,

1 *Procès*, t. IV, p. 318.

2 *Procès*, t. IV, p. 14, 241, 242. — *Cf. Chronique de la Pucelle*, p. 305.

vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous êtes venu, vous serez venu bien à point[1]. »

Cependant Falstolf et Talbot avaient déjà donné des ordres pour l'attaque immédiate du pont de Meung, quand un poursuivant d'armes, qui arrivait de Beaugency, leur annonça la capitulation du château et la retraite de Richard Guétin. A cette nouvelle ils tinrent conseil, et résolurent de battre eux-mêmes en retraite, emmenant avec leurs troupes la garnison de Meung, commandée par lord Scales. Tandis qu'ils se préparaient au départ, l'avant-garde française parut en vue de la ville, suivie bientôt du corps de bataille. Les généraux anglais, esquivant le combat, se hâtèrent d'évacuer la place, abandonnant les vivres, les munitions, les habillements qu'elle contenait, et s'enfoncèrent dans les plaines de la Beauce, où on les eut bientôt perdus de vue. Ils se dirigeaient vers Patay, espérant gagner Yenville sans coup férir. De Yenville la route leur était ouverte sur Étampes, puis sur Paris[2].

L'armée française se mit à leur poursuite en ordre de bataille. Quoique entièrement dominés par la volonté de la Pucelle, en qui rayonnait ce jour-là dans toute sa splendeur l'inspiration divine, les chefs n'étaient pas au fond très-rassurés, tant les Anglais gardaient encore de prestige, malgré leurs récents revers. En outre, dans ces immenses plaines, où la vue était çà et là bornée par des accidents de terrain, on paraissait marcher un peu à l'aventure, et l'on pouvait craindre une surprise. Les seigneurs de Beaumanoir, Pothon, la Hire, Ambroise de Loré, Thibault de Termes, servant d'éclaireurs, couraient en avant avec une troupe de

1 *Procès*, t. IV, p. 419; t. III, p. 98.

2 *Procès*, t. IV, p. 242, 421. *Chronique de la Pucelle*, p. 306. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 116.

cavaliers. On proposa de les rappeler et de faire halte. « En nom Dieu! s'écria Jeanne, il faut combattre; s'ils étaient pendus aux nues, nous les aurions! » Et comme on insistait, elle ajouta : « Je suis sûre de la victoire. Le gentil roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut jamais. Et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres [1]. »

Enfin, à une lieue environ de Patay, en un lieu appelé Coynces, les éclaireurs virent un cerf qui, s'effrayant du bruit de leurs chevaux, sortit soudain d'un bois, et s'alla jeter, dans la direction de Patay, au beau milieu de l'armée anglaise, qui, jetant de grands cris, révéla ainsi sa présence à l'ennemi. Le duc d'Alençon dit à la Pucelle, qui chevauchait à côté de lui : « Jeanne, voilà les Anglais en bataille; combattrons-nous? — Avez-vous vos éperons? demanda-t-elle au duc. — Comment cela? lui dit-il; serons-nous obligés de fuir? — Nenni, en nom Dieu, repartit Jeanne; allez sur eux, ils seront défaits; vous perdrez peu de vos gens; les Anglais s'enfuiront, et il vous faudra des éperons pour les poursuivre. »

Depuis le matin l'armée anglaise marchait, divisée en trois corps. Entre l'avant-garde et le corps de bataille on avait placé l'artillerie, les chariots et les marchands qui accompagnaient l'armée. L'arrière-garde, composée d'Anglais de race, protégeait la retraite et marchait à une distance un peu éloignée. Quand les coureurs chargés de surveiller le pays où s'opérait la retraite eurent annoncé l'approche de l'ennemi, on prit les dispositions suivantes : l'avant-garde reçut l'ordre d'aller prendre position, avec l'artillerie et les bagages, tout le long des haies qui étaient auprès de Patay. Le

[1] *Procès*, t. III, p. 98, 99; t. IV, p. 242, 243. *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet, p. 306, 307. — *Cf.* Abel Desjardins, p. 78, 79.

corps de bataille continua de marcher jusqu'à ce qu'on fût venu entre deux fortes haies par où il fallait nécessairement que l'armée française passât. Talbot, voyant cet endroit assez facile à défendre, mit pied à terre et s'y posta avec cinq cents archers d'élite, promettant d'y tenir jusqu'à ce que l'arrière-garde eût rejoint le corps de bataille. Après avoir soutenu le premier effort de l'ennemi, il espérait de se revenir joindre à son tour avec ce corps de bataille, en côtoyant les haies. Mais ce plan habile fut déjoué par l'impétuosité française.

En effet, tandis que les Anglais se hâtaient de rejoindre leur avant-garde aux haies de Patay, les Français avaient attaqué et déjà presque forcé l'étroit passage que défendait Talbot. Sire Jean Falstolf ordonna de prendre le galop pour rejoindre plus vite l'avant-garde ; mais ceux qui la composaient, voyant les gens du corps de bataille accourir si vite, crurent qu'ils venaient d'être battus, et, saisis d'une terreur soudaine, abandonnèrent les haies et prirent la fuite. Bientôt Talbot ayant été fait prisonnier, et ses archers étant tous morts, une panique générale s'empara de l'armée anglaise, de façon que les Français n'eurent plus, comme le leur avait prédit Jeanne, qu'à poursuivre, à tuer ou à prendre. Jean de Wawrin, témoin oculaire, porte la perte des Anglais à deux mille hommes tués, et deux cents faits prisonniers. Outre Talbot, lord Scales, Thomas Rameston et Hungerford tombèrent entre les mains des Français. Yenville ferma ses portes aux Anglais qui fuyaient, et bientôt se rendit à la Pucelle. A la nouvelle du désastre, les garnisons anglaises de Mont-Pipeau, de Saint-Simon et d'autres forteresses, y mirent le feu, puis les évacuèrent en toute hâte. Jean Falstolf, l'âme pleine de honte, de douleur et de rage, réussit à gagner Corbeil. Meung fut occupé et pillé par l'armée française.

La Pucelle ramena ensuite dans Orléans cette armée victorieuse, qui fut reçue avec une joie bien grande par les gens d'Église, les bourgeois et le commun peuple, qui en rendirent grâces et louanges à Dieu. Les Orléanais espéraient que le roi profiterait de cette occasion pour les venir visiter; mais il ne bougea de Sully-sur-Loire, et les grands préparatifs qu'on avait faits pour le recevoir furent inutiles; ce qui ne laissa pas de mécontenter ces bonnes gens, qui avaient si largement versé leur sang pour lui[1].

En trois jours (15-18 juin 1429), Jeanne avait pris trois villes et battu en rase campagne ces vieilles bandes anglaises, ces solides cavaliers, ces archers adroits, ces capitaines expérimentés, qui depuis longtemps ne se connaissaient plus de rivaux sur les champs de bataille. Elle avait manœuvré avec une sûreté de coup d'œil et une rapidité de mouvements qui avaient déconcerté un Suffolk, un Falstolf, un Talbot. Cette belle campagne de la Loire, en tenant compte des différences existant sous tant de rapports entre les deux époques et les deux personnages, n'est pas sans analogie avec cette foudroyante campagne d'Italie qui fut le coup d'essai, comme tacticien, et est peut-être demeurée le chef-d'œuvre du général Bonaparte. Et Jeanne, humble paysanne, avait au plus dix-huit ans! Mais Dieu était en elle, et Dieu fait ce qu'il veut.

1 *Procès*, t. IV, p. 242-245, 421-424. — *Cf. Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet, p. 306-308. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 116-119.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA MARCHE TRIOMPHALE. — LE SACRE.

Nouvelles hésitations du roi et du conseil. — Jeanne à Gien-sur-Loire. — Marche sur Reims ; Auxerre. — Troyes. — Jeanne et frère Richard. — Châlons-sur-Marne. — Reims. — La cérémonie. — La mission de Jeanne.

Les victoires que la Pucelle venait de remporter coup sur coup n'étaient rien à ses yeux, si elles ne servaient à donner au roi assez de confiance en elle pour la suivre à Reims, où elle devait le faire sacrer. Le sacre du roi avait toujours été le point principal de sa mission, celui dont ses *conseils* l'entretenaient sans cesse. Aussi, sentant bien qu'une fois de plus sa présence était nécessaire pour lutter contre l'irrésolution de Charles VII et les conseils pusillanimes ou intéressés de son entourage, se hâta-t-elle de rejoindre à Sully-sur-Loire son *noble Dauphin.* Elle le trouva de plus en plus dominé par la détestable influence du favori la Trémouille, et tout d'abord elle essuya un refus quand elle voulut tenir la promesse qu'elle avait faite à Richemont. Le roi refusa absolument d'admettre le connétable en sa présence, et lui fit renouveler à Beaugency, où il attendait la décision de la cour, l'ordre de se retirer dans ses terres.

Charles se privait volontairement ainsi d'un puissant se-

cours, au moment même où ses conseillers allaient opposer à Jeanne l'insuffisance des ressources dont on disposait pour une entreprise aussi hasardeuse que paraissait l'être la marche sur Reims. Mais ce qui désolait surtout la Pucelle, c'était l'étrange froideur, l'insouciance incompréhensible de ce prince, qu'il fallait, pour ainsi dire, mener de force au triomphe : elle insista tellement, qu'elle réussit enfin à l'entraîner hors de la résidence de Sully, propriété de la Trémouille. Le 22 juin, il vint à Châteauneuf. En passant à Saint-Benoît-sur-Loire, il dit à Jeanne qu'il avait pitié d'elle, qu'elle se donnait beaucoup trop de mal, et qu'il l'engageait à se reposer. L'héroïque enfant se prit à pleurer. « Pourquoi doutez-vous? répondit-elle; vous aurez votre royaume, et vous serez bientôt couronné [1]. »

A Châteauneuf, Charles tint plusieurs conseils, où assistèrent les principaux seigneurs et chefs de guerre. Les objections contre le voyage de Reims furent nombreuses et obstinées. « C'était, disait-on, s'exposer à un échec presque inévitable, que de s'engager ainsi sans précautions en plein pays ennemi, où l'on rencontrerait des villes de guerre, des châteaux forts munis de bonnes garnisons. Était-il prudent de laisser derrière soi des places comme Bonny, Marchenoir, Cosne et la Charité? Ne valait-il pas mieux jouir tranquillement des victoires récentes, et les compléter en chassant ce qui pouvait rester encore d'ennemis dans la vallée de la Loire? Le roi, d'ailleurs (c'était la grande et sempiternelle objection), n'avait pas d'argent pour payer ses troupes; et sans argent il ne fallait pas compter retenir beaucoup de soldats sous les drapeaux. » Jeanne les laissait dire, et se

[1] *Procès*, t. III, p. 116; t. IV, p. 244, 245. — *Cf. Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet, p. 308, 309. — Wallon, t. I, p. 124-126.

bornait à leur répondre qu'il fallait aller à Reims, et que c'était « la volonté de Dieu ». Les opposants, d'ailleurs, n'étaient pas bien d'accord entre eux. Ainsi le duc d'Alençon, plusieurs autres princes du sang et divers capitaines, désapprouvant la marche sur Reims, conseillaient une entreprise beaucoup plus hardie et tout au moins prématurée : une invasion en Normandie, une marche sur Rouen. Enfin, après s'être rangé, ce semble, à l'avis de Jeanne, le roi s'en retourna à Sully, et la Pucelle vint à Orléans, où elle rassembla ses gens de guerre, munitions, vivres et charrois, qu'elle conduisit, le 24, à Gien, qui avait été assigné comme lieu de rendez-vous général pour l'armée. Charles VII s'y rendit, de son côté, avec sa maison et son conseil. Les délibérations, les hésitations, les intrigues, recommencèrent comme de plus belle [1].

A peine arrivé à Gien, le roi avait fait sommer par des hérauts les garnisons de Bonny, de Cosne, de la Charité. Cette tentative étant demeurée inutile, on vit dans cet échec une raison de plus de lutter dans le conseil contre l'influence de la Pucelle. Toutefois, le 26 juin, Bonny se rendait à l'amiral Louis de Culan, qui s'était dirigé sur cette ville avec un corps d'armée. Restaient Cosne et la Charité. Mais c'était une tactique bien vulgaire que celle qui consistait à n'avancer que pas à pas, en laissant chaque fois à l'ennemi le temps de recueillir ses ressources, pour recommencer une lutte que Jeanne (après la dernière campagne, on la devait croire) promettait de rendre désormais sans fruit pour l'ennemi, en frappant la puissance anglaise au cœur par le sacre de Charles VII. On ne voulait tenir aucun compte du sentiment

[1] *Procès*, t. III, p. 12; t. IV, p. 17, 18, 245. — *Cf.* Dufresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 66, note 2. Wallon, t. I, p. 126-128.

national, qui se réveillait par toute la France avec une incroyable énergie. Les Anglais sentaient le sol trembler sous leurs pas, et ceux-là seuls qui devaient profiter de l'assistance divine n'osaient y croire. L'argument fondé sur l'épuisement des finances royales devenait de jour en jour plus mauvais : les seigneurs, les gentilshommes, les capitaines, les simples hommes d'armes, accouraient de toutes parts sous la bannière royale. On n'avait pas de quoi les payer; mais qu'importe? ils offraient de servir pour rien. Les chevaliers trop pauvres pour s'équiper selon leur rang se résignaient à jouer, durant cette campagne, le rôle modeste d'archers ou même de simples *coutiliers*, et, montés sur de petits chevaux, ils demandaient humblement qu'on les laissât verser leur sang pour la patrie.

Moins la cour prenait garde à cet admirable enthousiasme, plus Jeanne, que Dieu inspirait, avait foi dans ces élans d'un patriotisme qu'elle s'efforçait de soulever ou d'entretenir sur tous les points du royaume. Dès le 25 juin, elle avait adressé la lettre suivante aux habitants de Tournay, demeurés, au milieu d'un pays ennemi, obstinément fidèles à la cause de Charles VII :

† JÉSUS, MARIE †.

« Gentilshommes loyaux français de la ville de Tournay, « la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà. En « huit jours elle a chassé les Anglais hors de toutes les places « qu'ils tenaient sur la rivière de Loire, par assaut ou « autrement. Il y en a eu beaucoup de tués ou de pris, et « elle les a battus à plate couture. Et croyez que le « comte de Suffolk, la Poole, son frère, le sire de Talbot,

« le sire de Scalles et messire Jean Falstolf[1], ainsi que plu-
« sieurs chevaliers et capitaines, ont été pris, et le frère du
« comte de Suffolk[2] et Glansdale, tués. Demeurez bien
« loyaux Français, je vous en prie. Je vous prie et vous re-
« quiers que vous soyez tous prêts à venir au sacre du gentil
« roi Charles à Reims, où nous serons bientôt, et venez
« au-devant de nous quand vous saurez que nous appro-
« chons. A Dieu je vous recommande. Que Dieu vous garde,
« et vous donne la grâce de pouvoir défendre et maintenir
« la bonne cause du royaume de France. Écrit à Gien, le
« xxve jour de juin. »

Sur l'adresse : « Aux loyaux Français de la ville de Tournay[3]. »

L'âme de la Pucelle est là tout entière.

Dans ces courts moments de confiance qui succédaient de temps à autre à la méfiance dont Jeanne fut l'objet à Gien, comme elle l'avait été à Chinon et à Poitiers, le roi avait appelé auprès de lui la reine sa femme, dans le dessein, s'il marchait sur Reims, de l'emmener avec lui pour qu'ils fussent couronnés ensemble. Il y avait dans les résolutions du gouvernement si peu de prévision et d'esprit de suite, que quand, après de nouvelles froideurs, Jeanne sembla enfin l'emporter, le roi envoya à Bourges Marie d'Anjou, de peur, sans doute, que sa présence, qui aurait exigé l'entretien d'une cour, et par conséquent d'assez grands frais, ne retardât le voyage. Aussitôt après le départ de la reine,

1 Falstolf ne fut pas fait prisonnier; mais, dit M. Quicherat, les Français furent sans doute trompés par la ruse de quelque chevalier anglais, qui s'était rendu à eux en se faisant passer pour Falstolf.

2 Suffolk avait deux frères. L'un fut tué, l'autre pris.

3 *Procès*, t. V, p. 125 et note 1.

il n'en retomba pas moins dans son indécision. Pour en finir, Jeanne se décida à prendre les devants. Le 27 juin 1429, elle sortit de Gien, et s'en alla loger, avec plusieurs capitaines, à quatre lieues en avant, dans la direction de Montargis. Le roi, qui sans doute, au fond, n'était pas fâché qu'on lui forçât un peu la main, de façon à ne désobliger ni Jeanne ni la Trémouille, se décida enfin à la suivre. Le 29, il se mit en marche à son tour avec toute son armée. Par malheur il emmenait aussi son conseil[1].

L'armée royale comptait environ douze mille combattants, tous pleins d'ardeur et de confiance. Elle était commandée, sous les ordres du roi, par la Pucelle, le duc d'Alençon, le comte de Clermont, depuis duc de Bourbon; le comte de Vendôme, les jeunes seigneurs de Laval, les maréchaux de Saint-Sévère et de Rais, l'amiral de Culan, les seigneurs de Thouars, de Sully, de Chaumont-sur-Loire, de Prie, de Chauvigny et de la Trémouille, la Hire, Pothon, Jamet du Thillay, le seigneur de Kermoisan et autres vaillants chefs de guerre. Le 1er juillet 1429, elle parut devant Auxerre. Les habitants résolurent de garder une sorte de neutralité. Ils prièrent le roi de passer outre, mais consentirent à fournir des vivres pour l'armée. Le roi, sur le conseil de la Trémouille, qui, dit-on, avait reçu sous main deux mille écus, accéda à ces conditions quelque peu honteuses. La Pucelle fut très-mécontente. « Il lui semblait, disait-elle, qu'on aurait eu la ville bien aisément par assaut[2]. »

D'Auxerre le roi se dirigea sur Saint-Florentin, dont les

1 *Procès*, t. IV, p. 18, 246-249. — *Cf. Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet de Viriville, p. 310-312. *Procès*, t. V, p. 379.

2 *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet, p. 313. — *Procès*, t. IV, p. 180, 181, 249, 250; t. V, p. 379.

habitants lui firent aussitôt pleine obéissance (3 juillet). Deux autres petites places, Brinon et Saint-Phal, se rendirent également. Jeanne adressa de Saint-Phal, le mardi 4 juillet, la lettre suivante aux habitants de Troyes :

† JÉSUS, MARIE †

« Très-chers et bons amis, s'il ne tient à vous, sei-
« gneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes,
« Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir de par le Roi
« du ciel, son souverain Seigneur, dont elle accomplit tous
« les jours les ordres royaux, que vous fassiez vraie obéis-
« sance, comme à votre légitime souverain, au gentil roi
« de France, qui sera bientôt à Reims et à Paris, n'importe
« qui vienne à l'encontre, et en ses bonnes villes du saint
« royaume, avec l'aide du Roi Jésus. Loyaux Français,
« venez au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de
« votre faute, ou sinon, prenez garde à vos corps et à vos
« biens, si vous ne faites ainsi. Et si ainsi ne faites, je vous
« promets et certifie sur vos vies que nous entrerons, avec
« l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du
« saint royaume, et y ferons bonne paix et ferme, n'im-
« porte qui vienne à l'encontre. A Dieu vous recommande.
« Dieu vous garde, s'il lui plaît. Répondez au plus tôt.
« Devant la cité de Troyes, écrit à Saint-Phal, le mardi
« quatrième jour de juillet. »

Aux seigneurs, bourgeois de la cité de Troyes[1].

Le même jour, le roi écrivit aux habitants de Reims une lettre datée de Brinon-l'Archevêque. Il leur mandait « qu'ils

[1] *Procès*, t. IV, p. 287, 288.

devaient avoir reçu les nouvelles de la bonne fortune et victoire qu'il avait plu à Dieu de lui donner sur les Anglais, ses vieux ennemis, devant la ville d'Orléans, et depuis à Jargeau, Beaugency et Meung-sur-Loire. Ils ne pouvaient ignorer que les chefs ennemis et leurs soldats, jusqu'au nombre de quatre mille, avaient été ou tués ou faits prisonniers. Ces choses étant advenues plus par grâce divine que par œuvre humaine, de l'avis des princes du sang et de son grand conseil, il s'était mis en route pour se rendre en cette ville de Reims, afin d'y recevoir son sacre et couronnement. C'est pourquoi il leur mandait qu'attendu la loyauté et l'obéissance qu'ils lui devaient, ils se disposassent à le recevoir de la même façon qu'ils avaient reçu ses prédécesseurs. Quant au passé, il n'y avait point à craindre qu'il gardât la mémoire des offenses qu'on avait pu lui faire, et il leur certifiait que, s'ils se conduisaient envers lui comme ils le devaient, il était disposé à les traiter en toutes choses comme de bons et loyaux sujets. S'ils désiraient être informés plus à plein de ses intentions, ils n'avaient qu'à envoyer par devers lui quelques-uns des leurs, en tel nombre qu'il leur plairait ; il recevrait leurs députés avec grand plaisir, et leur donnerait toutes les sûretés désirables pour l'aller et pour le retour [1]. »

Le mercredi 5 juillet, à neuf heures du matin, après une assez vive escarmouche avec la garnison anglo-bourguignonne, l'armée royale campa sous les murs de Troyes. Les habitants mandèrent aussitôt aux bourgeois de Reims qu'ils allaient être assiégés, mais qu'ils étaient décidés à la résistance. Ils leur firent part en même temps de la réponse qu'ils avaient faite aux propositions que le roi Charles leur

[1] *Procès*, t. IV, p. 289, 290.

avait adressées par lettres closes, signées de sa main et scellées de son sceau secret. Ces lettres avaient été lues en conseil ; mais on avait interdit l'entrée de la ville aux hérauts qui les apportaient. La réponse était conçue à peu près en ces termes :

« Les seigneurs, chevaliers et écuyers qui occupent la ville de Troyes au nom du roi Henri VI et du duc de Bourgogne, ont fait jurer aux habitants de ne pas admettre en ladite ville une force supérieure à celle de la garnison, sans l'exprès commandement du duc de Bourgogne. Les bourgeois n'osent violer ce serment, et ils prient qu'on les excuse ; car, quel que soit leur bon vouloir, ils ne peuvent rien à cause de la multitude des gens de guerre qui occupent leur cité. »

Ils promettaient aux bourgeois de Reims de se défendre jusqu'à la mort ; mais ils les suppliaient de demander en leur nom des secours au duc de Bedford et au duc de Bourgogne. Quant à la Pucelle, ils la qualifiaient de *coquarde* (hâbleuse). « C'est une folle, disaient-ils ; sa lettre n'a pas le sens commun. Nous en avons bien ri ; puis nous l'avons jetée au feu sans y faire aucune réponse[1]. »

Il est aisé de démêler, au milieu de ces plaisanteries de mauvais goût et de ces protestations de fidélité à la cause anglaise, une double frayeur. D'une part, en effet, les habitants de Troyes ne se souciaient guère de courir le risque d'une prise d'assaut, et ils avaient beaucoup plus de peur de la Pucelle qu'ils n'en voulaient avoir l'air. Et puis ils étaient Français dans le cœur ; et, au fond, ils ne pouvaient souffrir les Anglais. Mais, d'autre part, la garnison anglo-bourguignonne qui occupait leur cité tenait en bride leurs

[1] *Procès*, t. IV, p. 289, 290.

sentiments intimes; elle pouvait châtier cruellement une tentative de défection, et, dans leur prudence bourgeoise, ils étaient fort embarrassés entre les deux dangers qui les menaçaient.

Ils avaient en ce moment dans leurs murs un personnage assez étrange. C'était un cordelier nommé frère Richard. Au commencement d'avril 1429 il était venu à Paris, et ses sermons avaient attiré, tantôt à Sainte-Geneviève, tantôt au charnier des Innocents, jusqu'à cinq ou six mille auditeurs. Le 30 avril au soir, une partie de la population s'était portée à Montmartre, où il devait prêcher le lendemain matin. Mais l'orateur ne parut point; car l'autorité anglaise, toujours peu rassurée, et qu'effrayaient ces rassemblements qui pouvaient aisément tourner en émeute, l'avait contraint de s'éloigner. Frère Richard s'était rendu à Auxerre; puis, toujours prêchant, il avait parcouru une partie de la Bourgogne et de la Champagne. Il prétendait avoir été à Jérusalem, et en rapporter la nouvelle que l'on verrait, vers 1430, les choses les plus étonnantes. Il citait à l'appui de sa prédiction l'Apocalypse et le témoignage d'un certain frère Bernard, qui, dans le même temps, prêchait en Italie. Si l'on en croit la *Chronique de la Pucelle,* il était déjà venu à Troyes l'année précédente, pendant l'avent, et tous les jours il n'avait cessé de répéter aux habitants : « Semez des fèves largement; celui qui doit venir viendra bientôt. » A tout prendre, ce n'était qu'un visionnaire; mais il avait acquis, par son talent de parole, une assez grande autorité sur les populations qu'il avait visitées.

Les habitants de Troyes l'envoyèrent vers la Pucelle, afin de savoir à quoi s'en tenir sur le compte de cette femme, qu'ils n'étaient pas éloignés de croire sorcière, ou qu'ils feignaient du moins, pour tromper les Anglais, de regarder

comme telle. Frère Richard, en arrivant auprès de Jeanne, se mit à faire de grands signes de croix et à l'asperger d'eau bénite. La jeune fille se prit à rire : « Approchez hardiment, lui dit-elle, je ne m'envolerai pas[1]. » Quand frère Richard retourna dans la ville, il était acquis à la cause française, et il travailla dès lors de concert, ce semble, avec l'évêque de Troyes, Jean Laiguisé, à en assurer le succès.

L'armée royale était devant la ville depuis quatre ou cinq jours, et rien n'avançait. Les habitants paraissaient décidés à la résistance ; ils étaient bien approvisionnés, et l'on commençait à sentir la famine dans le camp français. Le pain et les autres vivres étaient si chers, que la moitié de l'armée (cinq à six mille hommes) en était réduite à se nourrir d'épis de blé froissés et de ces fèves que les prédications de frère Richard avaient fait semer en si grand nombre. Le roi assembla son conseil pour délibérer sur ce que l'on devait faire. Les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, assistaient à cette délibération. Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, prit le premier la parole. Il soutint qu'il fallait immédiatement lever le siége ; et cela, dit-il, pour plusieurs raisons : d'abord, à cause de la pénurie de vivres et d'argent où l'on se trouvait ; ensuite, parce que c'était une chose presque impossible que de s'emparer de cette ville de Troyes, protégée par de larges fossés et de fortes murailles, bien approvisionnée, pourvue d'une garnison aussi vaillante que nombreuse, et dont assurément les habitants ne montraient pas la moindre velléité de se soumettre et d'obéir au roi. Ajoutez à cela qu'on n'avait pas une artillerie suffisante pour battre les murailles et y faire brèche.

[1] *Procès*, t. I, p. 99, et note 1, p. 100. — *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet de Viriville, p. 314, 315.

On était à plus de trente lieues de Gien-sur-Loire, la seule ville française d'où l'on pût espérer tirer quelques secours. Il allégua encore une foule d'autres raisons, toutes meilleures les unes que les autres, et finit comme il avait commencé, c'est-à-dire en déclarant qu'à son avis on se mettrait dans le plus grand danger si l'on ne reprenait aussitôt la route de la Loire.

Rien n'eût été plus funeste à la cause royale qu'une semblable retraite, après la marche hardie qu'on venait d'accomplir. C'était perdre le fruit des victoires de la Pucelle, et s'enfuir honteusement dès le premier obstacle. L'avis du chancelier était donc insensé. Cela ne l'empêchait pas de se trouver très-sage et d'insinuer que, si l'on était venu au point où l'on se trouvait, la faute en était à la présomptueuse ignorance de la Pucelle. Ah! si on l'avait cru, on aurait négocié. Le roi lui ordonna de recueillir les avis des membres présents. Presque tous abondèrent dans le sens du chancelier. Ils apportèrent même en sa faveur un nouvel argument. « Si la ville d'Auxerre, dirent-ils, bien moins forte et bien moins pourvue de gens de guerre, a refusé de se soumettre, que faut-il espérer ici? » Quelques conseillers cependant, plus raisonnables que les autres, étaient d'avis qu'on levât le siége, mais pour prendre le chemin de Reims. « On traverserait, disaient-ils, un pays très-riche, où l'on trouverait aisément de quoi vivre. »

Quand vint le tour de messire Robert le Maçon, seigneur de Trèves et d'Anjou, le vieux conseiller émit un avis fort sage, et auquel il était assez étrange qu'on n'eût pas encore songé. Il dit qu'il fallait envoyer chercher la Pucelle, qui n'assistait pas au conseil, et que peut-être bien ce qu'elle aurait à dire serait très-profitable au roi et à ceux qui l'avaient accompagné. « En effet, ajouta-t-il, quand le roi

a entrepris ce périlleux voyage, il ne l'a pas fait par la considération du nombre d'hommes de guerre qu'il pouvait mener avec lui, ni de l'argent qu'il pouvait avoir pour les payer, mais uniquement par l'avis de Jeanne la Pucelle, qui répétait tous les jours qu'il marchât en avant pour se faire sacrer à Reims, et qu'il ne trouverait sur son chemin que bien peu de résistance, car tel était le plaisir et la volonté de Dieu. » Au reste, si Jeanne ne conseillait rien de mieux que ce qui avait déjà été dit dans le conseil, il promettait de se rallier à l'avis du plus grand nombre. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, il opinerait, lui aussi, pour qu'on levât le siége, et qu'on s'en retournât d'où l'on était venu.

L'opinion du seigneur de Trèves ne fut guère goûtée par ses collègues, et la discussion commençait à s'échauffer sur ce point, quand on entendit tout à coup heurter très-fort à la porte de la chambre où se tenait le conseil. On ouvrit : c'était Jeanne. Elle fit la révérence au roi. « Jeanne, lui dit aussitôt le chancelier, le roi et son conseil sont dans une grande perplexité pour savoir ce qu'ils doivent faire. » Et sur ce il lui fit une ample relation des propos qui venaient d'être échangés. Mais Jeanne, sans lui répondre, et se tournant vers le roi : « Serai-je crue, dit-elle, en ce que je dirai? — Oui, Jeanne, répondit Charles, selon ce que vous direz. » La Pucelle alors, d'une voix émue : « Gentil roi de France, cette cité est vôtre. Si vous voulez demeurer devant deux ou trois jours, elle sera en votre obéissance ou par amour ou par force, et n'en faites aucun doute. — Jeanne, reprit le chancelier tout étonné, si nous étions certains de l'avoir dans six jours, on attendrait bien ; mais je ne sais si c'est vrai ce que vous dites. — N'en faites doute. » Le conseil se sépara après avoir décidé qu'on attendrait l'effet de ces paroles.

Jeanne aussitôt monte à cheval, un bâton à la main. Elle

donne des ordres, et tout le monde se met à l'œuvre : chevaliers, écuyers, archers, ouvriers, gens de tous états, apportent des fagots, des poutres, des tables, des portes et des fenêtres descellées, pour en former des retranchements, derrière lesquels Jeanne fait mettre en batterie toute l'artillerie de l'armée. Elle se porte d'un endroit à l'autre avec une incroyable diligence ; elle parle à ses gens, elle les encourage, elle les anime ; elle se conduit, en un mot, comme un capitaine qui aurait passé sa vie entière dans les camps ; et toute l'armée s'en émerveille.

Ces préparatifs se poursuivent pendant toute la nuit. Le lendemain matin, Jeanne saisit son étendard ; elle va donner le signal de l'attaque ; mais à ce moment les portes de la cité s'ouvrent. Les gens de la ville, en voyant du haut des remparts le mouvement qui s'opérait dans l'armée royale, ont été saisis de frayeur : ils se sont mis à délibérer, et, cédant enfin aux conseils du frère Richard et de leur évêque, ils ont résolu de se rendre. Le roi, stupéfait d'un changement si soudain, se montre facile : le traité est aussitôt signé. On convient que la garnison pourra se retirer avec armes et bagages : les habitants rentreront dans le devoir en remettant leur ville au souverain légitime. Charles leur promet en échange l'oubli complet du passé ; il consent même à confirmer dans leurs bénéfices les personnes qui les ont reçus du roi Henri d'Angleterre. Les habitants arrivent en foule au camp royal, et donnent un libre cours à leur joie. On s'embrasse et l'on fraternise. Les Anglo-Bourguignons se mettent en ordre pour le départ. Aux termes de la capitulation, ils prétendent emmener avec eux un certain nombre de Français prisonniers ; mais Jeanne ne peut le souffrir. Elle se place près de la porte, elle les arrête : « En nom Dieu ! s'écrie-t-elle, ils ne les emmèneront pas. » Et de fait elle les garde. Charles VII

acquitte de son propre argent toutes les rançons. Cependant Jeanne entre la première dans la cité reconquise ; elle range ses fantassins le long des rues. A neuf heures du matin, le roi de France, magnifiquement vêtu, suivi d'un brillant cortége, fait son entrée solennelle : les cloches sonnent à toute volée ; le peuple se presse sur le passage du souverain national ; il l'acclame ; il renouvelle le serment de lui être à jamais fidèle. Un saint enthousiasme fait bondir tous les cœurs, et, sans doute, Regnauld de Chartres et la Trémouille eux-mêmes oublient, pour un instant, de se défier de la Pucelle (5-10 juillet 1429)[1].

De Troyes l'armée se dirigea vers Châlons-sur-Marne, et le 14 juillet elle campa à Bussy-Lettré. Les habitants de Châlons, avant que Troyes capitulât, avaient écrit aux bourgeois de Reims que leur intention était de résister de toutes leurs forces, à l'exemple de ceux de Troyes. Cet exemple, ils le suivirent en effet ; car ils se rendirent, mais spontanément et sans le moindre délai. L'évêque et les principaux de la cité apportèrent au roi les clefs de la ville. Charles y fit son entrée le 15 juillet, et il y passa la nuit avec son armée[2].

On n'était plus qu'à une journée de Reims ; le moment décisif approchait. Les Rémois allaient-ils ouvrir au roi les portes de leur ville, ainsi que l'avaient fait les habitants de Troyes et de Châlons ? On pouvait à bon droit l'espérer ; mais on n'en était pas sûr. La lettre royale du 4 juillet était demeurée sans réponse. Le 8, les magistrats municipaux avaient envoyé le bailli de Reims, Guillaume Hodierne, vers Guillaume de Châtillon, gouverneur militaire de la ville, qui

1 *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet de Viriville, p. 315-319. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 132-135. Abel Desjardins, p. 95, 96.

2 *Chronique de la Pucelle*, Ed. Vallet, p. 319, 320. — *Procès*, t. IV, p. 290, 298; t. V, p. 379.

se trouvait en ce moment à Château-Thierry, pour lui faire part des nouvelles qu'ils avaient reçues et de leur intention de résister à outrance; ils l'invitaient à venir se mettre à leur tête, mais avec cinquante ou soixante lances seulement : ils ne voulaient pas recevoir une garnison plus forte, qui aurait pu leur faire la loi. Le seigneur de Châtillon se douta bien qu'on le voulait jouer, et il répondit qu'il ne viendrait dans la ville qu'à condition d'y réunir sous ses ordres quatre cents hommes d'armes; il exigeait en outre qu'on lui laissât occuper le château fort de Porte-Mars, où il garderait près de lui cinq ou six des principaux bourgeois. Il annonçait d'ailleurs qu'il avait demandé des secours au duc de Bourgogne, et qu'il n'avait pas encore reçu de réponse. En attendant, il prescrivait aux habitants de mettre leur ville en état de défense. Ces propositions n'eurent aucun effet. Toutefois, quelques jours après, à la nouvelle des succès de l'armée française, Châtillon vint sous les murs de Reims, accompagné des seigneurs de Saveuse et de l'Isle-Adam, et d'un grand nombre de gens de guerre. Mais, dans les pourparlers qu'il eut avec les habitants, il fut assez maladroit pour leur annoncer qu'il faudrait au moins six semaines pour que les ducs de Bedford et de Bourgogne assemblassent une armée de secours : sur quoi, les bourgeois le laissèrent dehors. Il s'en retourna. Il est évident que, tout en évitant jusqu'au dernier moment de se compromettre, les Rémois étaient, au fond, bien décidés à se soumettre à la Pucelle. Ils firent plus, ils allèrent au-devant du roi de France[1].

Le samedi 16 juillet, l'armée campait à Septsaulx, à quatre lieues de Reims. Charles s'était logé dans un château qui

[1] *Procès*, t. IV, p. 292, et notes 1 et 2, p. 293, 294. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 142, 143.

avait été donné aux archevêques comme résidence d'été. Il y reçut la députation des Rémois qui lui venaient apporter la soumission de la ville à certaines conditions, qui furent immédiatement accordées. Regnauld de Chartres, qui n'avait pu prendre encore possession de son siége archiépiscopal, fit le premier son entrée dans la ville, dès le matin. Le soir, après dîner, le roi y entra à son tour, accompagné de la Pucelle, qui excitait la plus vive curiosité et le plus grand enthousiasme. L'archevêque, le corps municipal, toutes les confréries et corporations de la ville, bannières déployées, et une foule immense de peuple, s'étaient portés à la rencontre du cortége, qui fut salué par ce beau cri de nos ancêtres, qui exprimait en même temps leur joie et leur reconnaissance envers Dieu : « Noël ! noël[1] ! »

Il fut convenu que la cérémonie du sacre aurait lieu le lendemain dimanche, 17 juillet 1429, et toute la nuit on fit diligence, afin que tout fût prêt dès le matin. Les vêtements de cérémonie qui servaient d'ordinaire au sacre des rois de France étant déposés à l'abbaye de Saint-Denis-lès-Paris, on ne pouvait les avoir ; mais on s'en procura d'autres à Reims même, et la cérémonie fut aussi magnifique, disent les témoins oculaires, que si l'on eût mis une année entière à la préparer.

L'abbé de Saint-Remi, gardien-né de la sainte ampoule, ne la devait délivrer qu'avec un certain cérémonial. Les seigneurs de Rais, de Boussac, de Saint-Sévère, de Graville, l'amiral de France, Louis de Culan, furent désignés par le roi pour l'aller chercher. Ils jurèrent publiquement de conduire et de ramener sûrement, après la cérémonie, le précieux

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 320, 321. *Procès*, t. IV, p. 19. — *Cf.* Abel Desjardins, p. 97.

dépôt. L'abbé, vêtu de ses habits sacerdotaux, porta solennellement la fiole sous un dais, jusqu'au portail de l'église Saint-Denis, où l'archevêque, en grand costume, la mitre en tête et la crosse en main, accompagné de ses chanoines, vint la recevoir. A son tour il la porta processionnellement à Notre-Dame de Reims, suivi des seigneurs de l'escorte, qui pénétrèrent dans la cathédrale, à cheval, tenant en main leurs bannières, et ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur.

La cérémonie dura cinq heures, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi. Le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendôme, André et Guy de Laval, Georges de la Trémouille, vêtus d'habits royaux, représentaient les pairs de France laïques; trois pairs ecclésiastiques, l'archevêque duc de Reims, l'évêque-duc de Laon, et l'évêque-comte de Châlons, étaient présents : les trois autres furent suppléés par les évêques de Séez et d'Orléans, et un autre prélat. Le sire d'Albret, faisant fonction de connétable, tenait l'épée. Le roi prêta les serments accoutumés, puis le duc d'Alençon le créa chevalier. Lorsqu'on lui mit la couronne sur la tête, après l'onction sainte, l'assistance tressaillit de joie, et un grand cri s'éleva devant l'église : « Noël ! noël ! » En même temps les trompettes sonnèrent avec tant de force, que l'on put croire que les hautes voûtes de la basilique allaient se fendre. Après le sacre, le roi nomma comte le jeune Guy de Laval, et le sire de Rais maréchal de France.

Durant toute la cérémonie la Pucelle se tint auprès du roi, son étendard à la main. Quand Charles eut été sacré et couronné, Jeanne se prosterna devant lui, embrassa ses genoux, baisa ses pieds, et, pleurant à chaudes larmes : « Gentil roi, dit-elle, maintenant est exécuté le plaisir de

Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, montrant ainsi que vous êtes le vrai roi, celui auquel le royaume doit appartenir. » L'héroïque enfant, soutenue par la divine Providence, avait brisé tous les obstacles, et maintenant une joie pure inondait son âme; car, quoi qu'il dût advenir désormais, le dauphin Charles de France était le roi légitime, le lieutenant de Dieu sur la terre; les Anglais étaient confondus, et la patrie était sauvée. Fasse Dieu que la France n'oublie jamais ce triomphe de la Pucelle, signe visible de la protection du Ciel, et des grands desseins que la Providence a toujours eus sur nous [1] !

Cette joie, que devaient remplacer bientôt de si amères déceptions, de si cruelles angoisses, Jeanne put l'épancher dans le sein de son vieux père, qui était venu à Reims pour assister au triomphe de sa Jeanne bien-aimée [2]. Dans les embrassements, dans les touchants témoignages de tendresse qu'ils échangèrent, le désir de demeurer toujours ensemble, de ne plus se séparer, a dû se faire jour de part et d'autre. Jacques d'Arc aurait bien désiré, sans doute, de ramener sa fille dans les bras de sa mère; Jeanne aurait bien désiré de retourner finir ses jours là où s'était écoulée sa pieuse enfance; mais le pouvait-elle, le devait-elle? Cela nous amène à une question difficile soulevée de nos jours, vivement discutée, et qui ne semble pas encore définitivement résolue. Cette question se pose ainsi : Quelle était l'étendue de la mission de Jeanne? Cette mission prenait-elle fin après le sacre de Reims?

Nous allons exposer ici très-sommairement les deux sys-

1 *Chronique de la Pucelle,* Ed. Vallet, p. 320-323. — *Procès,* t. V, p. 128-130. — *Histoire de Charles VII,* par Vallet de Viriville, t. II, p. 97-100.

2 Abel Desjardins, p. 99, 100.

tèmes en présence, et nous nous bornerons ensuite à quelques remarques, sans essayer de conclure. En effet, une conclusion devrait être motivée, et, pour formuler nos raisons, nous serions obligé de nous livrer à une discussion critique tout à fait déplacée dans un ouvrage élémentaire.

Suivant le système qui semble aujourd'hui le plus généralement admis, c'est à tort que l'on a cru longtemps la mission de Jeanne d'Arc bornée à la délivrance du siége d'Orléans et au sacre du roi à Reims. Cette mission n'avait pas d'autre limite que l'expulsion totale des Anglais, et par conséquent la conquête de Paris, capitale du royaume, y était comprise. L'élan de Jeanne, son inspiration, n'ont pas faibli à un moment donné ; elle est demeurée après le sacre ce qu'elle était auparavant. La Pucelle n'a pas manqué à son œuvre, Dieu n'a pas manqué à la Pucelle. Ce sont ceux-là mêmes qui devaient recueillir le fruit de ses victoires, qui l'ont empêchée de pousser son triomphe à bout, et qui, par leurs résistances, ou pusillanimes ou intéressées, ont été cause de son échec devant Paris, de sa captivité après la sortie de Compiègne, et, par suite, des angoisses qu'elle souffrit durant son procès, et de l'horrible supplice qui termina à Rouen sa vie glorieuse.

En d'autres termes, la mission de Jeanne n'a été réellement bornée que par les défaillances du roi, les coupables intrigues de Regnauld de Chartres et de la Trémouille, et, en général, par la jalouse défiance que ne cessèrent de témoigner à l'héroïne les conseillers politiques de la couronne. Toutefois une divergence assez grave sépare les défenseurs de ce système. Les uns disent :Par la faute du conseil royal, la mission de Jeanne a été manquée; elle n'a pas accompli ce qu'elle devait accomplir. — La mission de Jeanne n'a pas été manquée, disent les autres; car il faut distinguer entre

ce qu'elle a formellement promis de faire, par exemple, de délivrer Orléans et de faire sacrer le roi à Reims, et ce qu'elle était seulement appelée à faire, pourvu que les hommes qu'elle venait servir ne résistassent point, comme ils l'ont fait, à la grâce de Dieu, qui s'offrait à eux par l'entremise de Jeanne : la conquête de Paris et l'expulsion totale des Anglais rentrent dans cet ordre de faits seulement *possibles*, mais non pas nécessaires. Les textes sur lesquels s'appuient les défenseurs de ce premier système ont de quoi frapper les esprits impartiaux, et il faut en tenir le plus grand compte[1].

D'après le second système, qui a repris, en la modifiant quelque peu, l'opinion traditionnelle, la mission de Jeanne ne comprenait rien autre chose que la délivrance d'Orléans et le sacre du roi à Reims. Après le sacre, la Pucelle n'était pas obligée de s'en retourner à Domremy; mais dès lors elle fut livrée à ses propres forces, elle subit l'influence de son entourage, et notamment de Jean d'Alençon, qui poussait aux aventures. N'étant plus soutenue comme autrefois par un secours divin, elle ne domina plus la mauvaise volonté du conseil royal, qui ne l'aurait pu faire échouer si elle avait eu mission de vaincre encore. En un mot, avant le sacre, Jeanne exerce, en quelque façon, sur la terre un pouvoir divin; après le sacre, elle ne jouit plus que de l'ascendant qui appartient à un grand génie et à un grand cœur; elle n'a plus que les lumières naturelles qui sont l'apanage des sublimes intelligences. Elle n'est point coupable; mais elle est faillible. Les revers qu'elle subit rentrent dans l'ordre

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 37-45. — *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin, et notamment l'opuscule qui est ajouté à la fin du livre : *Des Récentes Études critiques sur Jeanne d'Arc*. — *Jeanne d'Arc*, par Abel Desjardins, notamment, p. 114-116. — *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, 2e édition, notamment t. I, p. 164-173, 202-204, 232-234, 267-269, 279-282.

naturel des choses humaines; mais ces revers, en la conduisant au martyre, rentrent eux-mêmes dans l'ordre surnaturel du plan divin, car ils lui ont procuré le salut final et la gloire éternelle. Jeanne a eu deux missions : la première était de sauver la France; la seconde, de se sauver elle-même. La première commence à Domremy, et finit à Reims; la seconde commence aussi à Domremy, mais elle s'achève à Rouen. Ce second système peut aussi invoquer en sa faveur des textes et des témoignages très-précis, et il serait périlleux de n'en pas tenir compte [1].

Entre ces deux systèmes, comme nous ne pouvons discuter, nous ne choisirons pas, nous bornant à quelques remarques sur des points précis qui nous paraissent dès maintenant acquis au débat, et qui peuvent par conséquent offrir quelques éléments pour une solution.

1° Le sacre du roi était le point capital de la mission de Jeanne; car, après le sacre, la cause anglaise, un peu plus tôt, un peu plus tard, devait succomber. La délivrance d'Orléans n'était elle-même, en quelque sorte, que l'ouverture du chemin de Reims. Jeanne n'était pas obligée de se retirer après le sacre; il faut même dire qu'elle ne le devait pas. Dès lors, la voie qui lui était tracée par ses succès antérieurs, c'était de marcher de Reims sur Paris, comme elle avait marché d'Orléans sur Reims. Mais avant le sacre elle triomphe de la malveillance du conseil; après le sacre, elle n'en triomphe plus.

[1] Ce second système, qui compte maintenant d'assez nombreux partisans (le père Gazeau, M. Nettement, etc.), a été exposé et soutenu avec une grande clarté et une rare vigueur dans trois brochures publiées successivement par M. du Fresne de Beaucourt : *Règne de Charles VII*, etc. (1856); — *Un Dernier Mot à M. Henri Martin* (1857); — *Jeanne d'Arc et sa mission* (1867).

2° Jeanne était inspirée de Dieu; mais elle n'était pas en tout et toujours infaillible; ses conseils célestes n'ont parfois soulevé qu'à demi pour elle le voile épais qui couvre les desseins de la Providence, les événements à venir.

3° Dieu, dans ses décrets éternels, avait décidé que Jeanne sauverait la France : dans ses décrets éternels, Dieu avait prédestiné Jeanne à la souffrance, au martyre, à la sainteté.

La volonté de Dieu s'est accomplie.

LIVRE SECOND

LES DÉCEPTIONS, LES ANGOISSES.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉSISTANCES, LE PREMIER REVERS.

Politique du régent Bedford. — Politique de Philippe le Bon. — Les gens de plume et les gens d'épée. — Jeanne et le conseil royal. — Campagne de la Picardie et de l'Ile-de-France. — Trêve avec le duc de Bourgogne. — Bray-sur-Seine. — Jeanne à Crespy-en-Valois. — Montespilloy. — Nouvelles négociations à Arras. — Jeanne à Compiègne. — Échec devant Paris. — Retraite sur la Loire.

Les succès foudroyants de la Pucelle avaient profondément affecté le duc de Bedford. Au moment même où il se croyait près de pousser la lutte à bout par une campagne décisive, et songeait, après la prise d'Orléans, dont il attendait chaque jour la nouvelle, à poursuivre Charles VII dans ses derniers retranchements, à le rejeter du Berri et du Poitou sur le Languedoc et le Dauphiné, où il l'aurait écrasé entre ses forces et celles de son allié le duc de Bourgogne, il avait successivement appris la suite incroyable de désastres qui ruinaient, ou peu s'en faut, ses espérances. La délivrance d'Orléans, la prise des forteresses de la Loire, la bataille de Patay, la marche triomphante de Jeanne sur Reims, enfin, et surtout, le sacre du roi de France, qu'il n'avait pu ni empêcher ni prévenir par le sacre de Henri VI, le faisaient trembler pour les provinces qu'il gardait encore. Il savait bien

que dans ces provinces mêmes la population lui était hostile, et qu'à Paris notamment la haine pour l'étranger croissait tous les jours. La Normandie, où guerroyait en ce moment le connétable de Richemont, n'était pas beaucoup mieux disposée pour les Anglais; et dès 1427, avant l'apparition de la Pucelle, il avait fallu réprimer durement, à Rouen, un complot tendant à livrer la ville aux Français[1].

Le régent sentait bien qu'une marche hardie de Reims sur Paris, puis de Paris sur Rouen, pouvait amener au profit de son adversaire les mêmes défections, et avoir la même issue que la marche de Gien sur Reims. Les Anglais n'auraient plus alors qu'à repasser la mer, et ainsi tombait soudain cette puissance, à l'édification de laquelle Henri V de Lancastre avait consacré sa vie, et qu'à son lit de mort son frère lui avait juré de maintenir. Dans ces périlleuses conjonctures, il faut lui rendre justice, l'énergique duc de Bedford ne s'abandonna pas lui-même, et il fit les derniers efforts pour conserver à son neveu cette couronne de France, acquise au prix de tant de sang.

Tout d'abord il lui fallait une armée nouvelle, et il était nécessaire qu'elle fût en grande partie composée d'Anglais de race, afin de servir tout ensemble à combattre la Pucelle, et à prévenir par la terreur les soulèvements toujours prêts à éclater. Bedford, pour avoir cette armée, s'était adressé à son oncle le cardinal de Winchester, qui avait alors la haute main dans le gouvernement de l'Angleterre, et qui avait rassemblé cinq à six mille hommes pour les mener en Bohême, contre les hussites. Le 1er juillet 1429, il avait signé avec le cardinal un traité en vertu duquel ces

1 *Chronique normande*, publiée à la suite de la *Chronique de la Pucelle*, par M. Vallet de Viriville, p. 454.

troupes devaient passer à sa solde, et être employées contre la Pucelle. Mais ce fut seulement le 25 juillet, huit jours après le sacre, que le cardinal arriva à Paris avec son armée. Si tardif qu'il fût, ce secours mit du moins le régent en état d'agir [1].

Mais ces forces nouvelles devaient être un instrument inutile entre les mains du duc de Bedford, s'il ne prenait soin en même temps de conserver et de resserrer son alliance avec le duc de Bourgogne. Après le meurtre de Montereau, c'était la faction bourguignonne qui, en haine des Armagnacs, avait livré la France à Henri de Lancastre, et signé le honteux traité de Troyes. C'était cette même faction qui depuis lors avait composé en France le parti anglais, et avait fourni aux étrangers cet appui intérieur, sans lequel il est toujours bien difficile à une nation conquérante d'établir et de maintenir sa domination sur un pays conquis, du moins quand la population indigène est supérieure en nombre à l'armée envahissante, et qu'elle a gardé la conscience de sa nationalité. Mais pour garder l'indispensable appui de cette faction bourguignonne, il est de toute évidence qu'il fallait continuer de s'entendre avec son chef. Il était même d'autant plus nécessaire que cette union fût resserrée, que le prestige des armes anglaises s'était plus affaibli dans les derniers temps, et qu'on ignorait moins que dans le conseil de Charles VII il était sans cesse question d'entamer ou de renouer des négociations avec le duc de Bourgogne.

Ici encore Bedford n'avait manqué ni d'habileté ni de prévoyance. Il savait bien qu'il existait assez de causes de refroidissement entre lui et son puissant allié, pour n'aban-

[1] Wallon, t. I, p. 138, 139, 175, 176. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII,* t. II, p. 103-106. — *Jeanne d'Arc,* par Henri Martin, p. 115-117.

donner pas celui-ci à son inspiration propre ou à celle que pouvait lui suggérer son entourage. Aussi avait-il fait les plus grands efforts pour l'attirer à Paris, afin d'y réchauffer par la présence du fils de Jean Sans-Peur les vieilles passions de la populace cabochienne. Philippe le Bon, en effet, y était venu le 10 juillet 1429, et le régent s'était empressé de lui donner un rôle dans une cérémonie théâtrale, qui faisait honneur à son imagination, et sur l'effet de laquelle il comptait beaucoup. Le 15 juillet, un sermon politique fut prêché à Notre-Dame par un prêtre appartenant à la faction anglo-bourguignonne. Puis le grand conseil et le parlement de Paris, accompagnés des docteurs de l'université, du corps de ville et des notables bourgeois, se rendirent en procession à la table de marbre du palais de justice, où ils tinrent une audience solennelle, en présence de Bedford et de Philippe le Bon. On donna publiquement lecture du traité d'alliance conclu, dix années auparavant, entre Henri de Lancastre et le duc de Bourgogne. Le chancelier prit ensuite la parole, et dans un ample discours il retraça la pathétique histoire du meurtre de Montereau. Vivement ému, Philippe le Bon se lève, il implore l'aide des Parisiens contre les assassins de son père. On lui répond par des acclamations, suivies de cris de haine contre les Armagnacs. Bedford profite aussitôt de cet enthousiasme; il fait renouveler à toute l'assistance le serment de loyauté et d'obéissance. Il remplace les échevins par des gens qui lui sont entièrement dévoués, et nomme capitaine de Paris Villiers de l'Isle-Adam, un des chefs les plus fougueux de la faction bourguignonne, celui-là même qui, en 1418, avait surpris la ville, grâce à la trahison de Perrinet Leclerc, et présidé aux massacres qui avaient ensanglanté le triomphe de son parti. Le lendemain, 16 juillet, le duc de Bourgogne quitta la ville pour se rendre à Laon,

où son premier soin, en dépit de la scène de l'avant-veille, fut d'envoyer à Reims des ambassadeurs chargés de conférer avec les conseillers de Charles VII [1].

Si méprisable qu'elle fût, une telle duplicité était le propre caractère de la politique pratiquée par Philippe le Bon. Il s'appliquait à jouer entre Henri VI et Charles VII ce rôle de double trompeur qu'avait autrefois rempli avec tant de succès le roi Henri V entre Jean Sans-Peur et les conseillers du Dauphin. Au fond, il ne désirait le succès ni de la cause nationale ni de la cause des étrangers ; et, si cela ne se peut excuser, cela du moins se conçoit. Si la cause anglaise eût complétement et absolument triomphé, il ne pouvait se dissimuler qu'il eût été le premier à en supporter le poids. Le roi de France et d'Angleterre devait être pour lui un dangereux voisin, qui n'aurait pas tardé à lui faire sentir que la suzeraineté, dont on semblait en ce moment faire bon marché en traitant avec lui d'égal à égal, ne devait pas rester éternellement un vain mot, et qu'il en résulterait pour lui des obligations de soumission et d'obéissance auxquelles, s'il prétendait s'y soustraire, les forces réunies de deux royaumes pourraient bien rendre quelque vigueur. La bienveillance que lui témoignait le duc de Bedford prenait sa source, il le savait bien, dans l'impuissance où se trouvait le régent, et dans le danger qu'il y aurait à lui témoigner de la malveillance. Il n'avait pas oublié les injures autrefois reçues de Glocester, et il gardait dans ses archives les preuves authentiques des sinistres projets qu'avait eus un moment Bedford à son égard [2]. Il ne voulait donc sou-

1 Vallet de Viriville, t. II, p. 101, 102, 104, 105. — Henri Martin, p. 117, 118. — Wallon, t. I, p. 139.

2 Bedford avait eu un moment l'intention de faire assassiner le duc de Bourgogne. Voyez *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*

tenir les Anglais que tout juste assez pour les empêcher de succomber, mais sans assurer le triomphe de leur adversaire, qu'il redoutait autant que le leur. Le triomphe de Charles VII, c'était pour la maison de Bourgogne, sinon dans le présent, au moins dans l'avenir, le retour à ces obligations de vassalité dont elle désirait vivement s'affranchir; car il est certain qu'elle aspirait dès lors à se constituer, entre la France et l'Allemagne, un royaume indépendant. C'est ce que le roi de France, qu'il s'appelât Charles VII ou Henri VI, ne pouvait souffrir, comme Louis XI le fit bien voir à Charles le Téméraire. Aussi Philippe le Bon mettait-il tous ses soins à entretenir une rivalité qui équivalait à un interrègne, et, le laissant maître de la situation, assurait au moins son indépendance. Il s'efforçait donc de duper également les deux adversaires, et de les user l'un par l'autre.

Par malheur, il lui était trop facile de duper les conseillers de Charles VII, qui ne demandaient pas mieux que de se laisser tromper, s'étant butés à cette idée qu'il fallait à tout prix entretenir des intelligences avec le duc de Bourgogne. Deux partis s'agitaient autour du roi de France; mais on peut dire qu'auprès de ce roi hésitant et inquiet le parti des gens de plume, ou, plus généralement, des politiques, avait une tout autre influence que celui des gens d'épée. Ce dernier parti était dirigé par les princes du sang, et notamment par le duc d'Alençon, tenu en suspicion par la Trémouille, et qui ne pouvait espérer de jouer un rôle et de satisfaire son ambition, qu'au cas où la continuation de la lutte lui maintien-

(1424-1426), mémoire historique présenté à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, par A. Desplanques, Bruxelles, 1867, in-4°; et l'article de M. J. Quicherat, *Biblioth. de l'École des chartes*, 29e année, 1re livraison, p. 81-83.

drait son commandement dans l'armée royale. En ce moment il se trouvait avoir raison, quoique ses tendances ne fussent pas nécessairement bonnes, et qu'il y eût une idée juste, si elle n'avait été exclusive, et, en tous cas, gâtée par la jalousie et l'intérêt personnel, dans le raisonnement de ses adversaires, dont le plus puissant était toujours, après le favori la Trémouille, le chancelier Regnauld de Chartres.

Il ne faut pas confondre Jeanne avec le duc d'Alençon, avec le parti des gens d'épée; il ne faut confondre avec personne cette âme sublime qui ne respirait que la gloire de Dieu et le salut de la patrie; mais il semble bien qu'en ce moment, quoiqu'ils procédassent d'une pensée mille fois plus haute, ses désirs se rencontraient avec les leurs. Ce n'est pas, nous l'avons indiqué déjà, qu'elle répugnât le moins du monde à une réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne. Le jour même du sacre (17 juillet), elle écrivit à Philippe le Bon une lettre admirable, où, lui rappelant ses devoirs de prince français, elle le conviait, au nom de Dieu, à l'oubli du passé et à une paix loyale ; mais, dans cette lettre même, elle lui faisait sentir, avec une noble fierté, « le bout de la lance[1]. » Cette politique hardie, qui consistait à ne négocier que les armes à la main, et à appuyer les négociations par des victoires, dut effrayer à Reims, comme autrefois à Gien, et auparavant à Chinon et à Poitiers, le conseil royal, qui ne se sentait pas d'aise d'avoir reçu les ouvertures du puissant allié des Anglais, sans réfléchir que ces ouvertures mêmes étaient le résultat des victoires de la Pucelle, et que l'issue dépendrait des nouvelles victoires, ou plutôt, hélas! (si l'on songe au caractère de la Trémouille) en y réfléchissant trop. La lutte recommença donc, ou plutôt continua, entre Jeanne

[1] Voyez cette lettre. *Procès*, t. V, p. 126.

et le conseil : celui-ci voulant négocier à tout prix, et, en attendant, ramener le roi derrière la Loire ; celle-là ne se refusant point aux négociations, mais décidée à marcher droit sur Paris, comme elle avait marché sur Reims[1].

L'entreprise, il faut l'avouer, était audacieuse. Une ville comme Paris ne se prend pas facilement par un coup de main. Il importait d'autant plus de profiter sur-le-champ de l'embarras du duc de Bedford, et du désarroi qu'avaient jeté parmi ses partisans les succès foudroyants de la Pucelle. Aussitôt après le sacre il fallait ouvrir une nouvelle campagne. Le roi d'abord y semblait décidé, car le départ de Reims avait été fixé au 18 juillet[2] ; mais les politiques, profitant habilement de l'arrivée des ambassadeurs bourguignons, reprirent sur lui tout leur ascendant. Les négociations commencèrent en sa présence, et le voyage fut retardé de trois jours.

Enfin, le 20 juillet, Charles se mit en route ; mais sa marche témoigne d'une singulière hésitation. Il se rendit d'abord au prieuré de Saint-Marcoul, à environ six lieues de Reims, où il fit ses dévotions et toucha les écrouelles, que, suivant une antique tradition, les rois de France, après leur sacre, avaient le pouvoir de guérir. Le 22, une petite place forte, nommée Vailly, et située à quatre lieues de Laon et de Soissons, lui ouvrit ses portes ; il s'y logea avec son armée, et envoya sommer les habitants de Laon, qui se soumirent de grand cœur. Le 23, il entra dans Soissons sans coup férir ; il y demeura plusieurs jours. Tandis qu'il y était, on lui apporta la nouvelle que Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 101, 103, 106, 107. — Wallon, t. I, p. 177 179. — *Cf.* Du Fresne de Beaucourt, *le Règne de Charles VII*, etc., p. 61, 62.

[2] *Procès*, t. V, p. 130.

et plusieurs autres places s'étaient déclarées en sa faveur. En conséquence, il se rendit à Château-Thierry le 29[1]. Il gagna Montmirail-en-Brie, puis Provins, où trois nouvelles journées furent consumées dans l'inaction. Provins, d'ailleurs, ce n'était pas le chemin de Paris, c'était la route de la Loire[2].

Cependant le duc de Bedford avait joint, depuis le 25 juillet, les six mille hommes de Glocester aux forces dont il pouvait encore disposer. Il s'était ainsi composé une armée d'environ dix mille combattants, et aussitôt profitant, avec sa vigueur ordinaire, des lenteurs du roi de France, il résolut d'entrer en campagne, pour observer au moins l'ennemi, s'il ne jugeait pas à propos de le combattre. Il se porta sur Corbeil et Melun, en face de Provins. En présence de l'ennemi, Charles retrouva soudain du courage et de la décision, la Pucelle reprit son influence, et l'on se porta de Provins jusqu'à la Motte-de-Nangis à la rencontre des Anglais. L'armée y demeura tout un jour rangée en bataille, prête à recevoir l'ennemi. Cette démonstration d'énergie eut aussitôt son effet : loin d'oser combattre, Bedford reprit la route de Paris. Cette retraite, ainsi que la soumission spontanée des villes au seul bruit de l'arrivée du roi, témoignait assez de ce qu'on pouvait entreprendre. Le conseil n'en résolut pas moins de ramener le roi à Gien; et, à cet effet, on résolut d'aller traverser la Seine à Bray, où il y avait un pont solide, et dont les habitants promettaient de livrer passage à l'armée royale[3].

[1] D'après Perceval de Cagny et Monstrelet, suivis par M. Wallon (t. I, p. 180; — *Procès*, t. IV, p. 20, 381), Château-Thierry ne se rendit qu'après un jour de résistance. En effet, les dates concordent mieux ainsi.

[2] *Chronique de la Pucelle*, p. 323, 324. — *Procès*, t. IV, p. 20, 21; t. V, p. 380. — Wallon, t. I, p. 180. — Vallet de Viriville, t. II, p. 103.

[3] *Chronique de la Pucelle*, p. 324, 325.

Ce qui confirma Charles VII dans la résolution de céder aux instances des politiques, c'est que les négociations entamées à Reims avec le duc de Bourgogne venaient d'avoir une apparence de succès : une trêve de quinze jours avait été conclue avec ce puissant vassal; à l'expiration de cette trêve, Philippe le Bon s'engageait à livrer Paris au roi. On jugeait donc beaucoup plus simple d'aller attendre derrière la Loire l'effet de cette promesse que de tout compromettre par des coups de main sujets à échouer. Mais il était bien douteux que le duc fût sincère, et, en tous cas, Bedford, qui occupait la capitale, n'avait pas été compris dans ce traité. L'influence de Regnauld de Chartres et de la Trémouille allait définitivement triompher, quand un incident imprévu vint rompre leur dessein [1].

Dans la nuit qui précéda l'arrivée de l'armée royale, une troupe anglaise se présenta aux portes de Bray, que les habitants ouvrirent. Le lendemain matin, quand l'avant-garde française se présenta pour passer le pont, elle fut repoussée. Il fallut renoncer à traverser la Seine sur ce point. Par un revirement soudain, le roi décida qu'on reprendrait la route de Paris. Les gens d'épée, c'est-à-dire l'armée tout entière et ses principaux chefs, les ducs d'Alençon et de Bourbon, les ducs de Bar et de Lorraine, qui avaient rejoint l'armée avec un corps auxiliaire; les comtes de Vendôme et de Laval, furent enchantés de ce retour [2]. La Pucelle aussi en fut contente; elle n'approuvait guère la trêve qui venait d'être con-

1 Vallet de Viriville, t. II, p. 107. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 182. — Il n'était pas nécessaire que le roi restât en deçà de la Loire pour recevoir Paris des mains du duc de Bourgogne; il suffisait de laisser dans l'Ile-de-France, comme on le fit, au reste, après l'échec de Paris et la retraite définitive, quelques troupes, suffisantes pour occuper la ville, qu'on promettait de leur livrer sans coup férir.

2 *Chronique de la Pucelle*, p. 325.

clue : sa vive intelligence y soupçonnait une déception, s'il faut du moins s'en rapporter à la lettre suivante, qu'elle adressa le 5 août aux habitants de Reims :

« Mes chers et bons amis les bons et loyaux Français de « la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait savoir de « ses nouvelles. Elle vous prie et requiert que vous ne « doutiez pas du succès de la bonne cause qu'elle soutient « pour le sang royal. Je vous promets et certifie que je ne « vous abandonnerai pas tant que je vivrai. Il est vrai que le « roi a conclu avec le duc de Bourgogne une trêve de quinze « jours, à l'issue de laquelle le duc doit rendre Paris au roi « sans coup férir. Ne vous étonnez donc pas si je n'y entre « sitôt : de cette trêve qui a été faite, je ne suis pas con- « tente, et je ne sais si je la tiendrai. Si je la tiens, ce sera « seulement pour garder l'honneur du roi. Mais, en tout « cas, ils n'abuseront pas le sang royal; car je maintiendrai « en bon ordre l'armée du roi, pour qu'elle soit toute prête « à l'issue de ces quinze jours, s'ils ne font la paix. Ainsi, mes « très-chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous « tourmentiez pas tant que je vivrai; mais je vous requiers « que vous fassiez bon guet et gardiez bien la bonne cité du « roi. Faites-moi savoir s'il y a aucun oppresseur qui vous « veuille grever, et le plus tôt que je pourrai, je le ferai ôter. « Faites-moi savoir de vos nouvelles. Je vous recommande à « Dieu. Dieu vous garde.

« Écrit ce vendredi, cinquième jour d'août, en un logis « aux champs, sur le chemin de Paris. »

Sur l'adresse : « Aux loyaux Français habitant en la ville de Reims [1]. »

[1] *Procès,* t. V, p. 139, 140.

De Bray, l'armée se dirigea, par Provins et Coulommiers, sur Château-Thierry, où elle arriva vers le 8 août. Le 10 août elle était à la Ferté-Milon, et le 11 à Crespy-en-Valois. Partout le pauvre peuple accourait sur le passage du roi et de la Pucelle, criant : « Noël ! » chantant le *Te Deum*, et pleurant de joie et de tendresse. Vivement émue de ces démonstrations, Jeanne dit au chancelier et au bâtard d'Orléans, qui chevauchaient à ses côtés : « Voici un bon peuple, et je n'ai vu nulle part un peuple qui se réjouît si fort de l'arrivée d'un si noble roi. Plût à Dieu que je fusse assez heureuse, quand je devrai finir mes jours, pour être inhumée dans cette terre. » Alors l'archevêque lui demanda : « O Jeanne, en quel lieu espérez-vous de finir vos jours? — Où il plaira à Dieu, dit-elle, car je ne suis sûre ni du temps, ni du lieu, je ne sais pas cela plus que vous ; et plût à Dieu, mon Créateur, que je pusse maintenant m'en retourner, abandonnant les armes, et aller retrouver mon père et ma mère, pour garder leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui seraient bien joyeux de me voir ! » Cette pensée de mort, la touchante mélancolie empreinte dans ces paroles, semblent indiquer que les *voix* de Jeanne commençaient à lui faire entrevoir un avenir plus sombre, et que déjà elles lui révélaient à demi, en de douloureux pressentiments, l'éternelle gloire de son martyre [1].

Le vendredi 12 août 1429, le roi se logea à Lagny-le-Sec. Le samedi 13, l'armée campa en pleins champs près de Dammartin. Là Charles apprit que le duc de Bedford, qui le 7 lui avait écrit de Montereau, pour le défier, une lettre pleine d'injures contre la Pucelle, venait d'arriver à Mitry, où il avait occupé une forte position et rangé son armée en ba-

[1] *Procès*, t. III, p. 14, 15. — *Chronique de la Pucelle*, p. 326.

taille. La Hire, envoyé en reconnaissance avec une troupe de cavaliers, escarmoucha tout le jour avec les Anglais sans grande perte ni grand résultat de part et d'autre. Il n'y eut point de bataille. Le soir même, le roi retourna à Crespy-en-Valois, et le duc de Bedford reprit le chemin de Paris[1].

Sur ces entrefaites, Charles envoya des hérauts aux habitants de Beauvais pour les sommer de se mettre en son obéissance. Les Anglais, de leur côté, y envoyèrent plusieurs grands personnages en compagnie de l'évêque Pierre Cauchon, qui leur était tout dévoué. Mais aussitôt que les habitants aperçurent les hérauts qui portaient, brodées sur leur poitrine, les armes de France, ils crièrent : « Vive le roi Charles ! » Quant à ceux qui, s'attachant au parti de l'évêque, refusèrent de se joindre au mouvement, ils les laissèrent libres de se retirer avec leurs biens[2].

Parti de Crespy-en-Valois pour se rendre à Compiègne, qui s'était également soumise, le roi se logea, le 14 août, à deux lieues de Senlis, en un village appelé Baron. Là il apprit que le duc de Bedford, ayant rallié à Louvres les renforts qu'il allait chercher dans la capitale, avait rebroussé chemin et marchait sur Senlis. Il donna ordre à messire Ambroise de Loré et à Poton de Xaintrailles d'aller reconnaître l'ennemi. Vers six heures du soir, les Anglais arrivèrent près d'une petite rivière appelée la Nonette, qui coule entre Senlis et Baron. Ils résolurent de la traverser à gué ; mais le passage était si étroit, que deux cavaliers seulement y pouvaient passer de front. Le roi marcha en toute hâte à l'ennemi pour le surprendre et l'attaquer durant ce passage ; mais quand il arriva à une lieue environ de distance, il s'aperçut

1 *Chronique de la Pucelle,* p. 327. — *Procès,* t. IV, p. 21. — Wallon, t. I, p. 184. — Henri Martin, p. 125.

2 *Chronique de la Pucelle,* p. 327.

que la plus grande partie de l'armée anglaise avait déjà traversé. Les deux armées s'observèrent et engagèrent quelques escarmouches; mais ce fut tout, car le soleil était à son couchant. Les Anglais se logèrent au bord de la Nonette, et les Français campèrent à Montespilloy[1].

Le lendemain, 15 août, après avoir entendu la messe, le roi et son armée se mirent aux champs. L'armée s'avançait rangée en bataille. Le duc d'Alençon et le comte de Vendôme commandaient la division la plus forte. Les ducs de Bar et de Lorraine avaient la charge de la seconde. La troisième était commandée par les maréchaux de Rais et de Boussac. Une autre division, qui s'écartait souvent pour harceler les Anglais, avait pour chefs la Pucelle, le bâtard d'Orléans, le seigneur d'Albret, la Hire et plusieurs autres capitaines. Les archers étaient placés sous les ordres du seigneur de Graville, maître des arbalétriers de France, et d'un chevalier du Limousin, nommé Jean Foucaut. Le roi se tenait assez près de ses divisions, ayant en sa compagnie le duc de Bourbon, le seigneur de la Trémouille, et un grand nombre de chevaliers et d'écuyers.

L'ennemi s'était établi dans une forte position près d'un village. Il ne pouvait être entouré, ayant adossé sa ligne de bataille à un grand étang et à la petite rivière appelée Nonette. Il avait employé toute la nuit à creuser des fossés, et à se couvrir de ses chariots et d'un retranchement de pieux. L'avis général des chefs de l'armée française fut qu'il était impossible de forcer l'ennemi dans cette sorte de camp retranché, et qu'on ne pourrait engager d'action décisive que si le duc de Bedford consentait à s'avancer dans la plaine. En conséquence, les divisions françaises s'approchèrent à

1 *Chronique de la Pucelle*, p. 328, 329. — Wallon, t. I, p. 184, 185.

la distance de deux traits d'arbalète ou environ, et l'on fit savoir aux Anglais que, s'ils voulaient sortir de leur camp, on se reculerait, afin de leur laisser la place nécessaire pour se ranger en bataille hors de leurs retranchements; mais ils refusèrent. En vain la Pucelle vint frapper de son étendard, en manière de défi, leur fortification; Bedford s'obstina à ne pas livrer bataille. Toute la journée se passa à escarmoucher. Les Français s'avançaient, à pied et à cheval; les Anglais sortaient en grand nombre pour les repousser; mais ils se gardaient bien de les poursuivre trop loin, et rentraient aussitôt dans leur camp. Sur le soir, un combat plus vif s'engagea, et pensa dégénérer en bataille; mais la nuit sépara les combattants. Les Anglais se retirèrent derrière leur rempart de chariots et de pieux; les Français regagnèrent leur campement de Montespilloy. Le lendemain matin, Bedford, sans plus tarder, reprit la route de Paris, et l'armée française retourna de Montespilloy à Crespy, où le roi avait été reprendre son logement dès la veille au soir. Ces entrées en campagne, toujours suivies de retraites sans batailles, ne témoignaient pas, chez le duc de Bedford, d'une grande confiance dans le succès de sa cause. Par bonheur pour lui, sa prudence était au moins égalée par la timide circonspection du roi de France[1].

La trêve conclue avec le duc de Bourgogne touchait à son terme, et Philippe le Bon ne livrait pas Paris. Quand il l'aurait voulu, il ne le pouvait point. Cependant, loin de rompre les négociations, le conseil royal, fidèle à sa politique, les poursuivait toujours avec la même activité, et persistait à préférer cette voie aux projets hardis de la Pucelle et aux

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 329-331. — *Procès*, t. IV, p. 22, 23. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 185-187.

tendances belliqueuses des princes du sang. Une ambassade dirigée par le chancelier Regnauld de Chartres, et composée de Christophe de Harcourt, des seigneurs de Dampierre et de Fontaines, et de Raoul de Gaucourt, se rendit à Arras pour conférer avec les conseillers du duc de Bourgogne. Parmi ceux-ci, un grand nombre, si l'on en croit le chroniqueur bourguignon Monstrelet, inclinaient à la paix et n'auraient pas demandé mieux que de la signer. Le duc lui-même, qui voyait s'affaiblir de jour en jour la cause anglaise, et à qui, dans le fond, la Pucelle faisait grand'peur, n'y répugnait plus absolument; mais il hésitait à abandonner cette politique de duplicité qui lui avait jusqu'alors assuré l'indépendance, et, jusqu'à un certain point, la prépondérance dans les affaires. Bedford, que ces négociations inquiétaient beaucoup, et qui craignait toujours que son allié ne lui échappât, chargea maître Jean de Thoisy, évêque de Tournay, et messire Hugues de Lannoy, de rappeler au duc le serment solennel par lui prêté au roi Henri. Philippe le Bon prêta l'oreille à leurs avis, sans rompre absolument les pourparlers avec le roi Charles. Il résolut même d'envoyer à celui-ci une ambassade, composée de Jean de Luxembourg, de l'évêque d'Arras et de David de Brimeu [1].

Ces envoyés rejoignirent Charles VII à Compiègne, où il avait fait son entrée le 18 août, et où Regnauld de Chartres l'était venu retrouver. Les négociations continuèrent. Elles aboutirent, le 28 août, à une nouvelle trêve qui devait durer jusqu'à Noël. Le duc se réservait le droit d'employer ses forces à la défense de Paris. Contre qui, il ne le disait pas expressément; mais il demeurait ainsi, comme il l'avait toujours désiré, l'arbitre de la situation. La cause relative à la

[1] *Procès*, t. IV, p. 389, 390. — Vallet de Viriville, t. II, p. 111, 112.

capitale pouvait être entendue contre Charles VII, au cas où il attaquerait Paris, et contre Bedford, au cas où, après l'avoir abandonné, il voudrait y entrer en maître. Compiègne devait être remis aux mains de Philippe le Bon pendant la durée de la trêve[1].

Au milieu de ces pourparlers et de ces intrigues diplomatiques, la Pucelle était oubliée, et l'on se mettait fort peu en peine d'avoir son avis. Mais, dès le 23 août, elle fit bien voir qu'elle existait, en renouvelant plus hardiment encore l'initiative qu'elle avait prise à Gien-sur-Loire, quand il s'agissait d'entraîner le roi vers Reims. Elle dit au duc d'Alençon : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens, et rassemblez vos capitaines ; je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu. » Trois jours après, le vendredi 26 août 1429, Jeanne d'Arc campait à Saint-Denis-en-France avec son armée[2].

Quel fut le désappointement du conseil royal, il n'est pas besoin de le dire. Le roi, fort mécontent, quitta Compiègne, et vint à Senlis, qui s'était soumis depuis plusieurs jours. Il y reçut encore la soumission de plusieurs autres villes et forteresses : Creil, Pont-Sainte-Maxence, Choisy, Gournay-sur-Aronde, Remy, la Neufville-en-Hez, Mognay, Chantilly, Saintines. Mais ces succès ne l'encouragèrent point à une politique plus hardie. Toujours plein d'hésitation et de défiance, il demeurait immobile à Senlis[3].

Cependant, de leur campement de Saint-Denis, la Pucelle et le duc d'Alençon dirigeaient chaque jour des reconnaissances, parfois suivies de vives escarmouches, sous les murs de la capitale. Mais, pour tenter une attaque décisive, la pré-

1 Vallet de Viriville, t. II, p. 112. — Wallon, t. I, p. 273-275.

2 *Procès*, t. IV, p. 24.

3 *Procès*, t. IV, p. 25, 391. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 190.

sence du roi leur semblait indispensable. Cette attaque semblait offrir d'autant plus de chances de succès, que le duc de Bedford ne dirigeait plus la résistance. Sans être absolument résigné à la perte de l'Ile-de-France, il s'était décidé à concentrer ses forces en Normandie, voulant tout au moins conserver à son neveu cette belle province, berceau de sa dynastie, et qui était, aux yeux des Anglais, le plus fructueux résultat des victoires de Henri V. Quant à la défense de Paris, il en confia le soin à Villiers de l'Isle-Adam et à la faction bourguignonne. Il leur laissa toutefois environ deux mille Anglais pour les soutenir, avec la promesse de leur envoyer de nouvelles troupes, qu'il s'occupa, en effet, de rassembler en toute hâte. Mais, au fond, il s'en remettait au duc de Bourgogne du soin d'arrêter la marche victorieuse de l'armée française dans l'Ile-de-France et la Picardie. Philippe le Bon ne vint pas s'opposer en personne aux efforts de la Pucelle; mais il envoya quelques chefs de guerre se joindre à l'Isle-Adam, à Louis de Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais, au prévôt de Paris, Simon Morhier, à Jean Rattley, représentant de Bedford. Le chancelier et les capitaines préparèrent de concert une vigoureuse résistance[1].

En vain le duc d'Alençon envoyait au roi message sur message, Charles ne bougeait de Senlis. Le duc se décida à l'aller chercher, et, le 1er septembre, il s'en revint, emportant l'assurance que le roi se mettrait le lendemain en route. Mais il n'en fut rien. Alençon retourna le 5 à Senlis, et fit tant par ses instances, que le roi se décida enfin à venir à Saint-Denis. Il y arriva à l'heure du dîner, le mercredi 7 septembre, et ce fut une grande joie dans toute

[1] *Procès*, t. IV, p. 25. — *Chronique de la Pucelle*, p. 332. — Vallet de Viriville, t. II, p. 113-115.

l'armée. Puisqu'on avait le roi, on croyait déjà tenir Paris. Les capitaines, avec l'approbation de la Pucelle, résolurent de donner l'assaut le lendemain. Bien que les avances faites aux Parisiens par le duc d'Alençon, dès son arrivée à Saint-Denis, eussent été repoussées, on n'était pas sans espérer quelque soulèvement dans la ville. On comptait, en tout cas, sur le prestige de Jeanne, encore invaincue, et sur la vaillance des soldats, que sa présence enflammait toujours d'une ardeur extraordinaire. On choisit comme point d'attaque la porte Saint-Honoré [1].

Le jeudi 8 septembre 1429, jour de la Nativité de la Vierge, à huit heures du matin, les ducs d'Alençon et de Bourbon, le comte de Vendôme, le comte de Laval, les maréchaux de Rais et de Boussac, avec un grand nombre de gens de guerre et de l'artillerie, partirent de la Chapelle, où ils s'étaient établis l'avant-veille. La Pucelle était avec eux. Nous l'avons dit, elle approuvait leur décision; elle trouvait, ce sont ses propres paroles, que « les gentilshommes de France faisaient leur devoir en marchant contre leurs adversaires ». Mais cette attaque, c'est encore elle qu'il l'a dit, ne lui était pas commandée par ses *voix;* elle y allait de tout son cœur, avec une pleine conviction, qui prenait sa source dans son patriotisme et dans son génie militaire; mais, encore une fois, elle n'y allait pas par l'ordre d'en haut. Ses *conseils,* qui, comme on peut l'induire du langage mélancolique tenu par elle à Crespy, préparaient son âme au tourment et au martyre, en la laissant parfois dans le doute, en l'abandonnant d'avantage à sa propre inspiration, en la livrant, en un mot, à la contrariété et à la malice des hommes et des choses, ne lui avaient promis pour ce jour-là aucune victoire. Dieu, dans ses

[1] *Procès,* t. IV, p. 25, 26. — Wallon, t. I, p. 193, 194.

desseins éternels, que les historiens et les philosophes ne sauront jamais comprendre ni expliquer à fond, avait décidé que Jeanne ferait en ce jour le premier pas dans la voie de mort, qu'elle subirait son premier revers [1].

La Pucelle vint donc, en compagnie des seigneurs et des gens de guerre, près de la porte Saint-Honoré, sur une espèce de butte ou de colline que l'on appelait le *marché aux pourceaux*. Là elle disposa les canons et les coulevrines, qui commencèrent à tirer sur la ville, et principalement sur le boulevard qui défendait la porte Saint-Honoré. Les ducs d'Alençon et de Bourbon se tinrent avec un certain nombre de gens de guerre derrière la butte, à l'abri de l'artillerie anglaise, pour repousser l'ennemi, s'il s'avisait par hasard de faire une sortie par la porte Saint-Denis, et de venir attaquer les assaillants par derrière. Le seigneur de Saint-Vallier, s'étant élancé vers la ville avec une troupe d'hommes aguerris, s'empara du boulevard Saint-Honoré. Les ennemis se retirèrent dans la place. La Pucelle jugea alors le moment favorable pour tenter l'assaut. Elle saisit son étendard, et donna l'ordre de marcher aux fossés. Ces fossés étaient doubles. Les premiers étaient à sec; mais les seconds, plus rapprochés de la place, étaient remplis d'eau, et d'une grande profondeur. Jeanne ignorait cette circonstance; mais plusieurs chefs de l'armée ne l'ignoraient point. Par un ignoble sentiment de jalousie, ils s'abstinrent d'en avertir la Pucelle, espérant qu'il lui arriverait malheur.

[1] *Procès*, t. I, p. 57, 146, 147, 148, 169, 250, 260, 262; t. IV, p. 26. — *Chronique de la Pucelle*, p. 332. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 202-204, 279-282. — Du Fresne de Beaucourt, *Jeanne d'Arc et sa mission*, etc., p. 22-24. — Nous n'entendons nullement décider ici la question de savoir si la prise de Paris était comprise dans la *mission* de Jeanne. Il ne s'agit que de l'assaut du 8 septembre.

L'assaut dura depuis midi jusqu'au soir. Les Anglais faisaient pleuvoir du haut des remparts une grêle de boulets, de balles et de traits. Au plus fort de la lutte, une panique soudaine se répandit dans la ville, on entendit le cri de : « Sauve qui peut ! » La population, qui se pressait dans les églises, s'émeut, s'effraie, sort en tumulte, et se répand dans les rues. Mais par malheur ce mouvement, où l'on peut sans invraisemblance voir quelque coup prémédité par les amis secrets du roi Charles, n'aboutit point. Un calme relatif rentra dans les esprits, à l'intérieur de la ville, tandis que la lutte continuait vigoureusement à la porte Saint-Honoré.

Sur le soir, la Pucelle, qui était descendue dans le premier fossé avec un grand nombre de gens de guerre, monte sur le dos d'âne qui séparait ce premier fossé du second, et commence à sonder avec sa lance la profondeur de l'eau. A ce moment, un trait lui perce la cuisse. Elle tombe. Loin de perdre courage, elle ordonne qu'on la relève, qu'on la porte près d'un épaulement de terre qui la protégera contre le feu de l'ennemi. Cependant elle veut qu'on fasse diligence, qu'on apporte des fagots, des poutres, des fascines de toute espèce, et qu'on les jette dans le fossé pour le combler. « Qu'on s'approche des murs, répétait-elle, la place sera prise ! » Mais la nuit est venue. Las d'une si longue lutte, désespérant de vaincre, les princes, les capitaines veulent battre en retraite. Jeanne refuse ; elle veut ou prendre Paris ou mourir là. A la fin, Gaucourt et le duc d'Alençon la saisissent ; ils la mettent à cheval, ils l'entraînent à la Chapelle ; le premier échec de Jeanne est consommé.

« Si l'on fût resté devant les murs jusqu'au matin, dit la *Chronique de la Pucelle*, il y en aurait eu qui se fussent *avisés.* » En effet, si l'on eût persévéré, quelque soulèvement, quelque alerte semblable à celle qui avait manqué ce

jour-là, pouvait soudain donner la ville au roi de France. La Pucelle, d'ailleurs inspirée, je ne dis pas par ses voix, mais par son génie militaire, s'en allait répétant : « La place eût été prise[1] ! »

Le lendemain, vendredi 9 septembre 1429, quoique souffrant beaucoup de sa blessure, Jeanne se leva de grand matin, et dit au duc d'Alençon de faire sonner les trompettes et de diriger de nouveau les gens de guerre vers Paris. Si l'on en croit Perceval de Cagny, que contredisent en ce point Monstrelet et Jean Chartier, le baron de Montmorency, qui jusqu'alors avait suivi le parti du duc de Bourgogne, arriva de la ville avec une soixantaine de gentilshommes, pour se joindre aux assaillants. Mais, comme les troupes allaient se mettre en marche, le duc de Bar et le comte de Clermont apportèrent les ordres du roi. Charles enjoignait expressément au duc d'Alençon et aux autres capitaines, il suppliait la Pucelle, de se replier sur Saint-Denis. Il fallut obéir. Mais une espérance restait encore : le duc d'Alençon avait jeté un pont sur la Seine, près de Saint-Denis. Jeanne comptait passer le lendemain la rivière, pour attaquer la capitale sur un autre point que celui où l'on avait échoué. Mais, dans la nuit du vendredi au samedi, le roi, qui était absolument décidé à terminer la campagne, fit rompre ce pont. Le triomphe de Regnauld de Chartres et de la Trémouille était complet. Un héraut envoyé par le duc de Bourgogne avait, par son message, jeté le poids décisif dans la balance. Philippe le Bon suppliait le roi de cesser les hostilités, et il l'accablait de belles promesses. La trêve du 28 août fut renouvelée. Paris et ses environs, qui jusqu'alors en avaient

[1] *Procès*, t. IV, p. 26, 27. — *Chronique de la Pucelle*, p. 332-334. — Vallet de Viriville, t. II, p. 116-119. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 195-197.

été exceptés, y furent désormais compris. Après plusieurs conseils tenus à Saint-Denis, le roi donna le signal de la retraite sur la Loire. Le mardi 13 septembre, l'armée se mit en marche, animée d'un tout autre esprit que celui qui l'avait poussée victorieuse d'Orléans sur Reims, et de Reims sur Paris. Charles eut beaucoup de peine à emmener la Pucelle. Elle voulait demeurer à Saint-Denis. Ses voix, qui s'étaient tues le jour de l'assaut, lui parlaient maintenant avec force; elles lui enjoignaient de ne pas s'éloigner. « Si je n'avais été blessée, je ne serais pas partie, dit-elle à Rouen; ce fut contre ma volonté que les seigneurs m'emmenèrent. » A la fin, pourtant, elle obtint de ses voix congé de s'en aller [1].

Mais, avant de partir, elle suspendit dans la basilique royale son blanc harnais, son épée (non pas l'épée de Sainte-Catherine, qui s'était brisée entre ses mains, un jour qu'elle poursuivait une femme de mauvaise vie, mais une épée qu'elle avait conquise devant Paris en quelque escarmouche). Quand ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cette offrande, elle répondit : « Ce fut par dévotion; c'est la coutume des gens d'armes, quand ils sont blessés : j'avais été blessée devant Paris; j'offris mes armes à Saint-Denis, *parce que c'est le cri de France* (Montjoie Saint-Denis!) [2]. »

La grande guerre était finie; l'héroïque jeune fille le sentait bien; son rôle, par conséquent, touchait à son terme;

[1] *Procès*, t. I, p. 57, 259, 260; t. IV, p. 27-29. — *Chronique de la Pucelle*, p. 235. — *Chronique normande*, p. 460, 461. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 119, 120. — Sur la question de savoir *pourquoi* ses voix lui enjoignaient de rester, *Cf.* Wallon, t. I, p. 279-282, et du Fresne de Beaucourt, *la Mission de Jeanne d'Arc*, etc., p. 29, 30.

[2] *Procès*, t. I, p. 179, 304; t. III, p. 99.

car elle n'était pas née, Dieu ne l'avait pas envoyée, pour user inutilement les forces de son génie dans les combats obscurs d'une guerre de détail. La façon de la Hire n'était point celle de Jeanne d'Arc. Dès lors que la simple et grande combinaison stratégique qui consistait à rejeter les Anglais de la Loire sur la Seine, et de la Seine sur la mer, par une suite de victoires et l'explosion du sentiment national, surexcité par ces victoires, dès lors que ce plan sublime était abandonné sans espoir de retour, et que l'esprit diplomatique prévalait sur les élans du génie, que restait-il à faire à l'héroïne, à la messagère d'en haut?

Il lui restait à souffrir, à mourir pour son roi, pour sa patrie, pour son Dieu.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES DERNIERS EXPLOITS.

Résultats de la retraite sur la Loire. — Philippe le Bon lieutenant général pour les Anglais. — Séparation de Jeanne et du duc d'Alençon. — Séjour de la Pucelle en Touraine et en Berri. — Jeanne et Catherine de la Rochelle. — Saint-Pierre-le-Moutier. — La Charité-sur-Loire. — Honneurs rendus à la Pucelle. — Fuite de Sully. — Révélation sur les fossés de Melun. — Lagny. — L'enfant ressuscité. — Jeanne et Franquet d'Arras. — Compiègne. — Jeanne prisonnière. — Regnauld de Chartres et le berger du Gévaudan.

Le roi, en abandonnant l'Ile-de-France, renonçait à y exercer une action décisive ; mais il n'entendait pas renoncer aux villes qui s'étaient données à lui, et, tout en reportant le centre de son gouvernement derrière la Loire, il voulait en maintenir l'influence sur les bords de la Seine et de l'Oise, aux environs de la capitale, qu'il comptait bien recevoir quelque jour des mains du duc de Bourgogne. Il avait donc institué pour les pays qu'il quittait une lieutenance générale dont le siége était à Senlis, où demeura Regnauld de Chartres, pour organiser ce gouvernement nouveau, et surtout pour continuer les négociations avec le duc de Bourgogne. Charles de Bourbon, comte de Clermont, était titulaire de cette lieutenance, et devait donner des ordres aux

gouverneurs des diverses places qui avaient reconnu l'autorité du roi de France. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, continuait d'occuper Saint-Denis; et Lagny, qui avait fait sa soumission peu de temps avant le départ du roi, avait reçu une garnison, commandée par Ambroise de Loré et Jean Foucaut. Mais Charles avait emmené avec lui le gros de l'armée, et cette retraite ne tarda pas à produire les effets déplorables qu'on en devait attendre, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique.

Au point de vue militaire, le premier effet de la retraite du roi fut naturellement d'enhardir ses adversaires. Le siége à peine levé, la garnison anglo-bourguignonne qui avait défendu Paris reprit l'offensive. Elle se porta en masse sur Saint-Denis. Louis de Bourbon, contraint de se retirer devant des forces supérieures, laissa prendre et piller la ville. L'évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais, donna l'ordre d'enlever de la basilique l'armure de la Pucelle, qu'il fit transporter à Paris comme un trophée de sa victoire. C'était là, comme le dit le chroniqueur Jean Chartier, un sacrilége manifeste. Mais les ennemis de la Pucelle, avides de vengeance, s'en mettaient fort peu en peine. Ils en devaient commettre bien d'autres, hélas!

Un autre effet de la retraite fut d'enlever toute unité aux efforts des Français, et de supprimer toute discipline. La Pucelle avait fait la grande guerre, et déployé, à la tête d'une armée nombreuse, les hardiesses de sa stratégie; elle avait, par l'influence de son héroïque sainteté, établi dans ses camps l'ordre et l'obéissance. Quand elle ne fut plus là, les faibles débris de l'armée royale laissés au nord de la Loire, disséminés dans leurs garnisons, ou groupés en de petites bandes, se livrèrent à l'envi à la violence de leurs mœurs. La guerre se fit à l'aventure, par courses, par

embuscades, par coups de main; le vol, l'incendie, le pillage, se donnèrent carrière. Les Anglais de Normandie, les Bourguignons, malgré la trêve, se mirent aux champs de toutes parts; les laboureurs et les bourgeois, qui tremblaient devant eux, ne tremblaient pas moins devant les Français. Un tas de petits la Hire accomplissaient partout, sans vergogne, d'horribles exploits. Quel que fût leur drapeau, ils n'en valaient pas mieux. « Ces pays étaient riches, dit Jean Chartier, bien peuplés et bien labourés; mais bientôt les laboureurs furent massacrés, et plusieurs villes oppressées et appauvries. Plusieurs cantons demeurèrent déserts et sans culture. » Charles de Bourbon, lieutenant général, voyant son autorité méconnue, abandonna Senlis, et s'en retourna dans ses domaines. Le comte de Vendôme, qui le remplaça, ne fut pas mieux obéi. Et pourtant, parmi ces forfaits, que de vaillance, que d'héroïsme perdus, tournés au mal, qui, dans les mains de la Pucelle et tournés au bien, auraient pu peut-être en peu de mois chasser les Anglais de France. Mais Dieu, dont les décrets sont adorables, réservait maintenant Jeanne au martyre, la plus glorieuse des victoires !

Au point de vue politique, le résultat de la retraite fut plus désastreux encore. Le roi s'était retiré pour complaire au duc de Bourgogne, espérant, par son moyen, recouvrer Paris sans coup férir. Mais la retraite ayant de beaucoup diminué la terreur que la Pucelle inspirait à Philippe le Bon, ce prince retomba décidément dans sa politique ordinaire de ruse et de duplicité; et, pour commencer, il abusa avec une rare perfidie de la confiance que Charles avait si imprudemment mise en lui. Le sire de Charny vint de sa part trouver le roi, et lui demanda un sauf-conduit pour que le duc pût se rendre sans crainte dans la capitale. Muni de cette pièce, qui lui assurait le libre passage à travers les garnisons fran-

çaises, Philippe passa l'Oise et vint à Paris, où le duc de Bedfort et le cardinal de Winchester arrivèrent de leur côté. Ils y étaient réunis le jeudi 6 octobre, et tandis que de nouvelles conférences s'ouvraient à Saint-Denis (10 octobre) entre les deux chanceliers, Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, et Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, l'alliance anglo-bourguignonne se resserrait à Paris. Bedford, ne se réservant que la Normandie, transporta tous ses pouvoirs au duc de Bourgogne, avec le titre de lieutenant général du roi Henri VI. Les troupes anglaises évacuèrent la capitale. Philippe le Bon, demeuré le maître, se garda bien de livrer la ville au roi de France. Cependant il ne voulut pas rompre sans retour avec lui, et se hâta de publier solennellement une nouvelle trêve, qui avait été conclue le 28 septembre. Les hostilités devaient demeurer suspendues jusqu'à Pâques de l'an 1430. Compiègne ayant absolument refusé de se soumettre au duc de Bourgogne, il avait reçu en échange Pont-Sainte-Maxence. Satisfait d'avoir joué si complétement le conseil de France, Philippe ne sembla pas prendre trop au sérieux son nouveau titre. Il lui suffisait d'avoir paralysé la politique de Charles VII, et dominé celle de Bedford. Le 17 octobre, il quitta Paris, sans même y laisser de garnison, et s'en alla célébrer en Flandre son mariage avec Isabelle de Portugal[1].

Arrivé à Gien le 21 septembre 1429, Charles, toujours à court d'argent, avait aussitôt licencié l'armée du sacre. Les capitaines s'en étaient allés, les uns dans leurs garnisons, les autres dans leurs domaines. Le duc d'Alençon s'était

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 121-124, 137, 138. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 205, 206, 275-279. — Henri Martin, p. 147, 148. — *Procès*, t. IV, p. 48, 89, 90.

retiré dans sa vicomté de Beaumont-sur-Oise, et la Pucelle était demeurée auprès du roi, dans une inaction qui la désolait. Après un peu de temps, Jean d'Alençon, qui songeait toujours à recouvrer ses apanages de Normandie, assembla un certain nombre de gens de guerre pour entrer dans cette province par les marches de Bretagne et du Maine. Fort éveillé sur ses intérêts personnels, qui, au reste, se confondaient encore à cette époque avec la cause nationale, il vint demander au roi la permission d'emmener la Pucelle, ne doutant pas que le prestige de Jeanne n'attirât beaucoup de monde sous ses drapeaux, et ne fît réussir son entreprise. Mais la Trémouille, qui tenait à garder sous sa main l'héroïque jeune fille, envers qui sa jalouse méfiance croissait de jour en jour, et qui, de plus, ne se souciait pas d'accroître l'influence d'un prince auquel il s'était toujours montré hostile, s'opposa de toutes ses forces à ce projet, et le roi, qui ne voyait que par ses yeux, répondit au duc d'Alençon par un refus absolu. La Pucelle et le duc, qui depuis Orléans n'avaient cessé de combattre côte à côte, se séparèrent dès lors pour ne plus se revoir. Regnauld de Chartres et Gaucourt avaient, dans cette circonstance, prêté leur appui à la Trémouille. Si, d'une part, eu égard à sa conduite postérieure, on peut à bon droit soupçonner le duc d'Alençon d'avoir voulu exploiter à son profit le prestige de la Pucelle, on ne peut guère douter non plus que les conseillers du roi n'aient été guidés, en cette affaire comme en toutes les autres, par leur étroite et envieuse politique. Dans ce conflit d'intrigues et d'intérêts vulgaires, bornons-nous à admirer l'héroïque simplicité, l'absolu désintéressement de la vierge de Domremy[1].

[1] *Procès*, t. IV, p. 29, 30, 48, 49.

Le roi, dominé par son conseil, qui s'efforçait de le tenir le plus possible à l'écart, éloigné des grandes affaires, avait repris depuis son retour sa vie d'autrefois, promenant son indolente inquiétude de l'une à l'autre de ses résidences, en Touraine, en Poitou et en Berri[1]. La Pucelle demeura presque toujours en sa compagnie, parfaitement bien traitée, comblée d'honneurs, mais souffrant vivement en son grand cœur de ce repos de la royauté, qu'elle jugeait fatal au pays. Pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon, en octobre 1429, elle donna une curieuse preuve de ce bon sens spirituel et parfois légèrement railleur qui se conciliait si bien chez elle avec l'héroïsme et avec la sainteté. Voici en quelle circonstance :

Il est rare que les âmes sublimes, les génies extraordinaires, ne suscitent pas bientôt, dans les pays où ils apparraissent, de vulgaires imitateurs. A la suite des vrais prophètes, qu'anime un souffle divin, on voit paraître de faux prophètes, ou méchants ou niais, qui s'appliquent à les contrefaire, et dont la malice humaine abuse souvent contre eux. On vit un jour arriver à la cour de Charles VII une sorte d'aventurière nommée Catherine de la Rochelle, qui se disait inspirée de Dieu. Cette femme prétendait que, la nuit, venait à elle une dame blanche, vêtue de drap d'or, qui lui commandait d'aller par les bonnes villes, précédée de hérauts et de trompettes fournis par le roi, pour faire crier que quiconque aurait de l'or, de l'argent ou quelque trésor caché, l'apportât immédiatement; et que ceux qui ne le feraient, elle les connaîtrait bien, et saurait trouver ces trésors cachés, qui, disait-elle, devaient servir à payer les troupes de Jeanne. Le conseil envoya cette femme à la Pucelle, la

[1] *Procès*, t. IV, p. 31.

priant de dire son avis. Jeanne aussitôt conseilla à Catherine de s'en retourner chez son mari, pour faire son ménage et nourrir ses enfants. Comme l'aventurière insistait, Jeanne consulta ses *voix*, sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui répondirent que cette femme était une folle, et ses paroles des niaiseries. Jeanne transmit cette réponse au roi, et comme Catherine s'obstinait à soutenir la réalité de ses visions, la Pucelle lui joua un excellent tour. « Cette femme dont vous parlez vient-elle toutes les nuits? lui demanda-t-elle. — Oui, dit l'autre. — Je coucherai donc avec vous la nuit prochaine, et je la verrai. » Jeanne veilla jusqu'à minuit, et ne vit rien. Alors elle s'endormit. Le lendemain matin, elle demanda à l'aventurière : « Votre dame est-elle venue? — Oui; mais vous dormiez si fort, que je n'ai pu vous éveiller. — Viendra-t-elle demain? — Oui. » Jeanne prit ses précautions; elle dormit pendant le jour, de façon qu'elle pût veiller toute la nuit suivante. Elle renouvela donc l'épreuve, et s'amusa à tourmenter sa compagne. De temps à autre elle se tournait vers Catherine, et lui demandait avec une malicieuse bonhomie : « Viendra-t-elle point? » L'aventurière, toute déconfite, répondit piteusement : « Oui, tantôt. » Mais la dame ne vint pas. C'est Jeanne elle-même qui, durant son procès, raconta à ses juges cette piquante anecdote. Malheureux qui ne sentirait pas toute la grâce, toute la finesse de cette plaisanterie naïve! Malheureux qui s'étonnerait que la Pucelle de France fût Française par l'esprit comme par le cœur! Quand on lit dans le texte original, emprunté à la minute du greffier, ce charmant récit, le sourire vient naturellement sur vos lèvres; puis on songe aux juges, à la prison, au bûcher, et l'on a envie de pleurer[1].

[1] *Procès*, t. I, p. 106-109.

Catherine, on le conçoit, ne fut pas contente de cette expérience décisive. Le cordelier Richard, qui, depuis Troyes, suivait la cour, et avait la singulière prétention de diriger la Pucelle, fut aussi fort mécontent : il aurait voulu qu'on mît en œuvre l'aventurière, qu'il comptait sans doute plus facilement gouverner. Ces deux visionnaires furent pour Jeanne deux ennemis de plus[1].

Cependant, à la fin du mois d'octobre 1429, le conseil résolut de reprendre le plan qui avait failli prévaloir avant la marche sur Reims, c'est-à-dire d'attaquer les quelques positions que les ennemis conservaient encore sur le cours supérieur de la Loire. Il se décida donc à remettre Jeanne en campagne. Charles d'Albret, frère utérin de la Trémouille, lui fut donné pour lieutenant, probablement avec mission de la surveiller au moins autant que de la seconder. La Pucelle se rendit de Mehun-sur-Yèvre, où résidait alors le roi, à Bourges, qui avait été choisi comme point de rassemblement pour l'armée. Dans les premiers jours du mois de novembre, elle mit le siége devant Saint-Pierre-le-Moutier. La garnison étant très-forte et composée de vaillants hommes de guerre, un premier assaut fut repoussé. Jean d'Aulon, écuyer de la Pucelle, blessé d'un trait au talon, s'était retiré du combat, quand soudain il s'aperçut que, loin de suivre la retraite, Jeanne était demeurée presque seule sous les murs de la place. Aussitôt, craignant pour l'héroïque jeune fille, que le roi avait spécialement confiée à sa garde, il oublie sa blessure, monte à cheval, court vers elle, et lui demande ce qu'elle fait là, et pourquoi elle ne se retire pas comme les autres. La Pucelle, qui semblait animée d'une

[1] *Procès*, t. I, p. 107. — *Cf.* Henri Martin, p. 155, 156. — M. Martin exagère, au moins dans les termes, le parti que tirèrent de ces deux personnages les ennemis de la Pucelle.

ardeur extraordinaire, lui répond en ôtant son casque de dessus sa tête : « Je ne suis pas seule : j'ai encore en ma compagnie cinquante mille de mes gens; je ne partirai point d'ici que la ville ne soit prise. » — « Elle n'avait pourtant avec elle, j'en suis bien sûr, rapporte Jean d'Aulon, que quatre ou cinq hommes. » Le bon écuyer renouvelle ses instances. Pour toute réponse, Jeanne lui commande de faire apporter des fagots et des claies, pour faire sur les fossés de la ville un pont où les assaillants pussent passer. Elle-même crie d'une voix forte : « Aux fagots, aux claies tout le monde, afin de faire le pont! » Les Français l'entendent; ils reprennent courage; ils accourent en foule. Le pont est aussitôt établi; on arrive au pied des murs, on dresse les échelles, on escalade. La résistance cesse comme par enchantement, et voici que la ville est prise. Les vainqueurs se livrent au pillage; leur cupidité ne recule pas même devant le sacrilége : ils pénètrent dans une église, et veulent enlever les vases sacrés. Mais Jeanne ne le peut souffrir; elle les réprimande avec une vigueur singulière; et, reprenant sur ces hommes farouches tout son ascendant d'autrefois, elle préserve la maison de Dieu. Sa piété est toujours la même, comme sa naïveté, sa finesse et son héroïsme, comme son génie[1].

Après ce brillant fait d'armes, le conseil, poursuivant l'exécution de son plan, résolut d'envoyer Jeanne devant la Charité-sur-Loire. Mais tel n'était pas l'avis de la Pucelle; car ses *voix* demeuraient muettes, et, pour elle, c'était en *France*, c'est-à-dire dans l'Ile-de-France et la Picardie, qu'elle voulait aller, dans ces bonnes villes qui l'avaient si bien reçue avant et après le sacre, près de ce Paris, qui lui

[1] *Procès*, t. III, p. 23, 217, 218. — Vallet de Viriville, t. II, p. 125, 126. — Henri Martin, p. 151, 152.

tenait toujours au cœur. Mais, comme on fit appel à son dévouement, elle se soumit. Il n'en fut pas de même de Catherine de la Rochelle, qu'on voulait envoyer avec Jeanne au siége de la Charité. Cette aventurière répondit qu'il faisait trop froid. Au surplus, cette indigne rivale de la Pucelle s'attribuait depuis quelque temps une valeur plus haute que celle d'un chef de guerre. Elle demandait qu'on mît à l'essai son talent diplomatique, et offrait d'aller trouver le duc de Bourgogne pour faire la paix. C'est alors que Jeanne prononça cette belle parole, que nous avons déjà plusieurs fois citée, et qui ne fait pas moins d'honneur à son bon sens qu'à son patriotisme : « Il me semble qu'on n'y trouvera point de paix, si ce n'est par le bout de la lance[1]. »

Dès qu'elle eut consenti à diriger l'expédition, Jeanne fit tout son possible pour en assurer le succès. Elle n'avait pas d'artillerie ; elle en demanda aux habitants de Riom. Elle s'adressa aux bourgeois d'Orléans, de Bourges, pour avoir de l'argent, des munitions, des vivres ; car la cour, qui envoyait Jeanne faire ce siége malgré elle, la laissait pourtant manquer de tout. La Pucelle, accompagnée de Charles d'Albret et du maréchal de Boussac, parut, le 24 novembre, sous les murs de la place ; mais le siége traîna bientôt en longueur, les assauts furent repoussés. Le conseil royal s'abstenait d'envoyer aucun secours d'aucune espèce. Le capitaine de la ville, Perrinet Grasset, Bourguignon plein de vaillance et de finesse, laissa l'armée française s'user en d'infructueux efforts. Enfin, après un mois de souffrances pour les soldats et d'angoisses pour la Pucelle, que ses *conseils* ne soutenaient point, il fallut lever le siége. Toute l'artillerie tomba au pouvoir de l'ennemi ; et ainsi fut con-

[1] *Procès*, t. I, p. 108, 109.

sommé le second échec de Jeanne d'Arc. Parmi les causes de ce revers, il en est qui sont demeurées obscures, et où, dit-on, l'on pourrait soupçonner la main de la Trémouille. Toujours est-il que le 11 janvier 1429, moins d'un mois après la levée du siége, la Charité se rendit spontanément au roi de France, après que treize cents écus d'or y eussent été expédiés de Bourges[1].

Quand la Pucelle reparut à Mehun-sur-Yèvre en Berri, où le roi tenait alors sa cour, celui-ci eut du moins le bon sens de ne lui imputer pas un échec dont les conseillers de la couronne étaient seuls responsables. Charles, dans le fond, n'eut jamais pour la Pucelle l'insigne malveillance d'un Regnauld de Chartres ou d'un la Trémouille. Il ne la soutint guère durant ses glorieuses campagnes; il l'abandonna durant son martyre; mais, tant qu'elle vécut à ses côtés, il lui témoigna une affection réelle, dont il n'aurait pas demandé mieux que de lui prodiguer les marques, pourvu qu'elle voulût se tenir tranquille, se reposer, ou servir d'instrument docile à la politique tortueuse de ses favoris. En ce moment, loin de lui témoigner de la froideur, il se montra à son égard plein de bonne grâce et de générosité royale. Il lui maintint un train de maison digne d'un comte, lui fit don de belles armes, de riches vêtements, de chevaux de prix. Il fit plus : par lettres patentes données à Mehun-sur-Yèvre, en décembre 1429, et contre-signées *la Trémouille*, il l'anoblit, elle et toute sa famille; et, par un privilége jusqu'alors sans exemple dans l'histoire de la monarchie, il décida que la noblesse, dans la famille de Jeanne, se transmettrait par les femmes comme par les hommes. Dès le 2 juin, il lui avait

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 126. — Henri Martin, p. 153, 154. — *Procès*, t. IV, p. 31-91.

concédé des armoiries, et ce blason était noblement et ingénieusement imaginé : c'était une épée d'or, la pointe en haut, sur champ d'azur, entre deux fleurs de lis. Mais Jeanne s'abstint d'en faire usage, préférant les religieux insignes qu'elle avait fait peindre sur sa bannière. « Persécutée de prévenances et d'honneurs, » elle laissait faire, tout en gardant toujours sa naïveté angélique, son héroïque simplicité. Mais son âme était pleine d'angoisses; elle souffrait vivement de ce repos qui lui était commandé par le roi, tandis que la guerre se rallumait dans l'Ile-de-France et la Picardie, et que le duc de Bourgogne, se rapprochant décidément des Anglais, se disposait à reprendre les hostilités, sans même attendre l'expiration de la trêve conclue avec Charles VII [1].

Le gouvernement anglais avait fait les derniers efforts pour s'assurer le concours actif du puissant vassal, si vivement courtisé par les conseillers du roi de France, qu'il avait déjà tant de fois dupés. Informé que Charles VII avait promis à Philippe le Bon de lui donner en apanage, s'il faisait la paix, les comtés de Champagne et de Brie, le conseil d'Angleterre les lui avait immédiatement accordés par lettres patentes du 8 mars 1430, en y joignant un don de douze mille cinq cents livres, qui lui furent immédiatement payées, malgré la pénurie du trésor. Le duc de Bourgogne commença alors à dessiner plus nettement sa politique. Sortant des ambiguïtés où il s'était complu depuis plusieurs mois, il rassembla ses forces et commença à menacer les places françaises de la Champagne et de la Picardie. Les habitants de Reims, dévorés d'inquiétudes, s'adressaient au lieutenant

[1] *Procès*, t. I, p. 117, 118. — Vallet de Viriville, t. II, p. 127, 128, 136. — Henri Martin, p. 154. — Wallon, t. 1, p. 212. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 36.

général comte de Vendôme, à leur archevêque, Regnauld de Chartres, et surtout à la Pucelle. Jeanne, dont leurs dépêches excitaient l'indignation et enflammaient le courage, résolut de rompre, s'il le fallait, avec le conseil royal, et de se porter immédiatement sur le théâtre de la guerre[1].

Depuis son retour du siége de la Charité, elle n'avait guère quitté le roi. En ce moment (derniers jours de mars 1429), elle se trouvait en sa compagnie, et résidait depuis un mois environ au château fort de Sully-sur-Loire, propriété du favori la Trémouille, qui tenait ainsi sous sa main, resserrés dans les étroites limites de son égoïsme, le gouvernement, dans la personne du roi, et le sentiment national, dans la personne de la Pucelle. Jeanne, pour s'éloigner, usa de stratagème. Elle sortit un jour sans prendre congé du roi, sous prétexte d'aller se divertir dans la campagne; mais une fois aux champs, en pleine possession d'elle-même, elle prit avec une faible escorte le chemin de l'Ile-de-France. Cette fois, hélas! elle ne courait pas à la victoire, mais à la captivité et au martyre. Ses *voix*, qui depuis quelque temps sans doute lui tenaient un langage de plus en plus sombre, le lui firent bientôt entendre[2].

Le 15 avril 1430, la Pucelle se trouvait sur les fossés de Melun, qui venait de reconnaître l'autorité du roi de France. Ses saintes lui firent ce jour-là une douloureuse révélation. Elles lui apprirent qu'avant la Saint-Jean prochaine elle serait prise, qu'il fallait qu'il en fût ainsi, qu'elle ne s'étonnât donc point, mais prît tout en gré, et que Dieu lui viendrait en aide. Depuis lors jusqu'à la fatale sortie de Compiègne, elles lui répétèrent maintes fois, presque tous

1 Vallet de Viriville, t. II, p. 139. — Wallon, t. I, p. 216.

2 *Procès*, t. IV, p. 32.

les jours, cette prédiction terrible. Mais Jeanne ne put savoir d'elles l'époque précise que Dieu avait fixée pour sa captivité; et quand elle suppliait ses *voix* d'obtenir qu'elle mourût sans souffrir les tourments d'une longue prison, elle ne recevait point d'autre réponse, sinon qu'il fallait que la prédiction s'accomplît, et qu'elle prît tout en gré. Jeanne alors, sans en revenir sur la décision hardie qu'elle avait exécutée en se séparant du roi pour se jeter au milieu des labeurs et des périls de la guerre, résolut de renoncer à l'initiative qu'elle prenait d'ordinaire au nom de son inspiration et de son génie dans la conduite des opérations militaires, et de s'en remettre le plus souvent à la volonté des capitaines qu'elle était venue rejoindre. Mais elle leur cacha ses anxiétés et l'avenir qui pesait sur elle, montrant toujours la même vaillance et la même sérénité, bien qu'elle n'eût plus le même espoir [1].

Lagny-sur-Marne, qui depuis la campagne de Charles VII dans l'Ile-de-France était demeuré au pouvoir des Français, était occupé par une garnison vaillante, qui avait de fréquentes escarmouches avec les bandes ennemies. La Pucelle s'y jeta, et son séjour dans cette ville fut marqué par un fait qui a un caractère miraculeux, et par un brillant exploit [2].

Un enfant était né depuis trois jours, et on ne l'avait pu baptiser, parce qu'il ne donnait pas signe de vie. On le porta devant l'image de Notre-Dame, et les jeunes filles de la ville se mirent en prière. On vint demander à Jeanne de se joindre à elles, et la sainte enfant y consentit volontiers.

1 *Procès*, t. I, p. 114, 115, 147, 253. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 219. — Vallet de Viriville, t. II, p. 141. — Henri Martin, p. 162, et *Procès*, t. V, p. 381.

2 *Procès*, t. IV, p. 32.

Elle y alla, et pria avec les autres. Tout à coup l'enfant donne signe de vie : il a bâillé trois fois. Tout à l'heure il était noir; la couleur lui revient soudain. On le baptisa en toute hâte, et après sa mort, qui ne tarda guère, on put l'inhumer en terre sainte. Quand les juges de Rouen demandèrent à la Pucelle si « l'on ne disait point par la ville que ce miracle était l'effet de sa prière », elle répondit avec sa simplicité, son humilité ordinaires : « Je ne m'en enquérais point[1]. »

Un de ces aventuriers sans foi ni loi, plein de bravoure et de scélératesse, et dont la vie militaire n'était qu'un tissu de crimes, ravageait en ce moment les environs de Lagny, avec une bande composée de trois à quatre cents Anglais. Pour lui, il était né Français; mais il suivait le parti du duc de Bourgogne. On le nommait Franquet d'Arras. Jeanne marcha contre lui, accompagnée de Jean Foucaut, l'un des deux capitaines à qui le roi avait confié la défense de la ville, de Geoffroy de Saint-Belin, d'un capitaine nommé Barrette, et d'un chef écossais au service de la France, sir Hugh de Kennedy. Leur troupe était à peu près égale en nombre à celle de Franquet d'Arras. Celui-ci, quand il aperçut l'ennemi, ordonna à ses gens de mettre pied à terre, et, suivant la tactique anglaise, les rangea en bon ordre le long d'une haie. Le combat fut long et sanglant; par deux fois les Français reculèrent. Mais enfin ils remportèrent une victoire complète, et tous les Anglais furent tués ou pris[2].

Au nombre des prisonniers se trouvait Franquet d'Arras. Jeanne avait dessein de l'échanger contre un Parisien du parti français, hôtelier à l'enseigne de *l'Ours*. Mais le bailli

1 *Procès*, t. I, p. 105, 106.
2 *Procès*, t. IV, p. 91, 92, 399, 400.

de Lagny le réclama comme son justiciable, à cause des crimes qu'il avait commis dans le ressort du bailliage. Il apprit à Jeanne que le Parisien auquel elle s'intéressait était mort, et lui représenta qu'en refusant de livrer Franquet elle faisait grand tort à la justice. « Puisque l'homme que je voulais avoir est mort, répondit-elle, faites ce que vous devez faire. » Après un procès en forme, qui dura quinze jours, Franquet fut condamné à mort et décapité. Il s'était mis par ses excès en dehors du droit des gens. Cependant la mort de ce brigand, qui avait avoué ses crimes, fut l'un des griefs relevés contre Jeanne durant son procès [1].

De Lagny la Pucelle se rendit à Senlis; puis, si l'on en croit une tradition fort ancienne et très-vraisemblable, elle séjourna quelque temps au château de Borenglise, dans la paroisse d'Élincourt, située entre Compiègne et Ressons, et dont l'église était placée sous l'invocation de sainte Marguerite, l'un des *conseils* de Jeanne. Elle ne tarda pas à se rendre à Compiègne même. Cette ville, objet des convoitises du duc de Bourgogne, s'attendait d'un jour à l'autre à soutenir un siége; car l'entrée en campagne de Philippe le Bon ne pouvait plus laisser aucun doute sur ses intentions, et la chimère du chancelier Regnauld de Chartres s'évanouissait devant la triste réalité. Le diplomate en était réduit, pour le moment, à préparer la résistance. Il n'en conservait pas moins, à l'endroit de la Pucelle, sa malveillance ordinaire [2].

Philippe, ayant pris en personne le commandement de ses troupes, s'était emparé du château de Gournay-sur-Aronde, et, après avoir séjourné environ huit jours à Noyon,

[1] *Procès*, t. I, p. 158, 159.

[2] *Procès*, t. IV, p. 32-49; t. V, p. 165-381.

il était venu assiéger Choisy-sur-Aisne. Les Français résolurent de secourir cette place. La Pucelle, accompagnée de Xaintrailles, de Jacques de Chabannes, de Rigault de Fontaines, avec environ deux mille combattants, essaya de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque. Mais, après une rude escarmouche, le petit corps d'armée fut repoussé. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, se décida à faire une nouvelle tentative sur un autre point. Emmenant avec lui le chancelier Regnauld de Chartres et la Pucelle, il se dirigea vers Soissons, où il espérait passer l'Aisne. La ville était aux mains des Français; mais le gouverneur, Guichard Bournel, écuyer picard, à qui ce poste avait été confié par le comte de Clermont, persuada aux habitants qu'on voulait leur imposer la charge d'une garnison, ce qui, attendu les méfaits des gens de guerre, ne plaisait jamais aux bourgeois. Il ne permit l'entrée au lieutenant général, au chancelier et à la Pucelle, qu'à condition que l'armée resterait dehors. Il fallut dès lors renoncer à secourir Choisy, qui ne tarda pas à succomber. La petite armée du comte de Vendôme se dispersa. Louis de Bourbon et le chancelier gagnèrent Senlis; la Pucelle se retira à Crespy-en-Valois. Guichard Bournel, aussitôt qu'il se vit débarrassé de leur présence, vendit Soissons à Jean de Luxembourg, l'un des principaux lieutenants du duc de Bourgogne. Celui-ci, repassant l'Oise avec toutes ses forces, vint mettre le siége devant Compiègne. Il fut bientôt rejoint par un corps d'armée auxiliaire, composé d'Anglais, et commandé par les comtes de Stafford et d'Arundel. Tous ces événements s'étaient accomplis du 15 avril au 23 mai 1430[1].

[1] *Procès,* t. IV, p. 32, 49, 50, 395, 397, 398. — Henri Martin, p. 164, 165. — Vallet de Viriville, t. II, p. 151. — *Cf:* Wallon, t. I, p. 223, 224.

Quand Jeanne apprit que Compiègne était assiégé, elle rassembla en toute hâte trois ou quatre cents hommes d'armes pour courir prendre part à la défense de cette bonne ville qui, malgré le roi lui-même, avait voulu demeurer française. En vain lui fit-on observer qu'elle n'avait que bien peu de monde pour passer à travers l'armée anglo-bourguignonne : « Nous sommes assez, répondit-elle; je veux aller voir mes bons amis de Compiègne. » Le 24 mai 1430, à minuit, elle se mit en marche, trompa, grâce à l'obscurité, la vigilance de l'ennemi, et pénétra dans Compiègne au soleil levant. Elle concerta sur-le-champ avec le capitaine de la ville, Guillaume de Flavy, une sortie, qu'elle exécuta au déclin du jour, et dont le plan était si habilement conçu, qu'il n'a pu échouer que par une véritable fatalité, ou plutôt, disons mieux, par un décret de la Providence, qui destinait Jeanne au martyre. Ses *voix* ne l'encouragèrent pas à cette entreprise; elles ne l'en détournèrent pas non plus. « Si j'avais su que je dusse être prise, je n'y serais point allée, dit-elle, à moins que mes *voix* ne me l'eussent expressément commandé, auquel cas j'y serais allée, quoi qu'il m'en dût advenir[1].

Compiègne, situé sur la rive gauche de l'Oise, communique avec la rive droite par un pont, qui aboutit à une chaussée destinée à frayer aux voyageurs une route commode, à travers une plaine basse et souvent inondée, jusqu'à la côte de Picardie, qui, semblable à un mur, ferme l'horizon en face de la ville. Une de ces redoutes, qu'on appelait *boulevard*, servait de tête de pont, et, dominant la chaussée, formait une sorte d'ouvrage avancé, qui défendait de ce côté l'approche de Compiègne. Au bout de la chaussée on

[1] *Procès*, t. I, p. 115, 116; t. IV, p. 32, 33.

aperçoit Margny, où les Bourguignons avaient un camp ; ils en avaient un autre à Clairoix, à trois quarts de lieue environ, en remontant la rivière, au confluent de l'Oise et de l'Aronde ; enfin les Anglais étaient établis à Venette, à une demi-lieue en descendant vers Pont-Sainte-Maxence. Le duc de Bourgogne campait à Coudun-sur-Aronde, en arrière de Clairoix, avec un corps de réserve[1].

Le plan de la Pucelle consistait à s'avancer droit sur Margny, à enlever ce village par un coup de main, puis, se rabattant à droite sur Clairoix, à s'y établir de vive force pour y attendre le duc de Bourgogne, s'il venait de Coudun au secours de ses gens. On négligeait, il est vrai, les Anglais de Venette, qui pouvaient tenter de s'emparer de la chaussée pour couper la retraite aux Français ; mais, à défaut de Jeanne, Guillaume de Flavy avait promis de pourvoir à ce danger. Il disposa de l'artillerie et des gens de trait sur le front et sur les flancs du boulevard qui commandait la chaussée, et prépara en outre sur l'Oise un grand nombre de bateaux couverts qui devaient, en tout cas, permettre aux fantassins d'opérer sûrement leur retraite[2].

Vers cinq heures de l'après-midi, toutes les portes de la ville étant fermées, sauf celle du pont, Jeanne sortit de Compiègne et se porta sur Margny, avec cinq ou six cents hommes. Les Bourguignons, commandés par Baudo de Noyelle, furent culbutés, et le village emporté. La garnison de Clairoix accourut pour les secourir, tandis que les Anglais de Venette se mettaient en marche vers la chaussée. Une lutte violente, où les deux partis reculaient et avançaient tour

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 85, 86. — *Cf.* Wallon, t. I, p. 225. — Henri Martin, p. 167.

[2] Quicherat, *Aperçus nouveaux,* p. 86, 87.

à tour, s'engagea dans la prairie. Grâce à l'artillerie du boulevard, les Anglais allaient être arrêtés dans leur mouvement, et tout ce qu'ils auraient pu faire, ç'aurait été d'aller grossir le corps de bataille des Bourguignons, quand tout à coup une terreur panique s'empare de ceux des soldats de Jeanne qui, se trouvant aux derniers rangs, pouvaient suivre du regard le mouvement des Anglais. Sans réfléchir que le boulevard les protége, ils croient déjà voir la retraite coupée ; ils perdent la tête, ils se débandent et se précipitent les uns vers les bateaux, les autres vers la barrière du boulevard. Les Anglais, protégés par ces fuyards eux-mêmes contre l'artillerie, dont on n'ose pas faire usage de crainte de frapper également amis et ennemis, s'établissent sur la chaussée, et, poussant devant eux les Français débandés, ils arrivent bientôt près du pont. Flavy, qui, du haut des remparts, voit cette confusion des siens, et les ennemis qui approchent, se prend à trembler pour la ville. Il donne l'ordre de fermer la porte et de baisser la herse. Jeanne cependant combat toujours dans la prairie[1].

Avertie de la panique qui avait saisi ses gens, suppliée de battre en retraite, elle s'y refusa d'abord, en faisant sa réponse accoutumée : « Allez avant, ils sont à nous. » Cependant le désordre ne faisait qu'augmenter. Les Bourguignons, refoulant devant eux la petite troupe de Jeanne, inondaient déjà la plaine et la chaussée. La Pucelle, enflammée d'une ardeur extraordinaire, soutenait vaillamment une lutte inégale. A la fin, son écuyer, Jean d'Aulon, s'emparant de la bride de son cheval, la force à retourner du côté de Compiègne. Par malheur, l'entrée du boulevard n'était plus accessible. La petite troupe de Jeanne, poussée par les Bour-

1 Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 87, 88. — *Procès*, t. IV, p. 445.

guignons victorieux sur les Anglais, maîtres des abords du pont, vint s'acculer dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée. Il n'y avait plus d'espoir de salut, l'ordre donné par Flavy venant d'être exécuté. L'escorte de la Pucelle succombe en un clin d'œil, et une foule d'ennemis portent à la fois la main sur elle. Violemment tirée par sa casaque de drap d'or vermeil, elle tombe de cheval, et enfin se laisse entraîner par un archer du bâtard de Wandomme, lieutenant du comte de Luxembourg. On l'emmène prisonnière au camp de Margny. Vaincue, mais indomptée, elle refuse de donner sa foi. « Je l'ai donnée à autre qu'à vous, dit-elle, et je tiendrai mon serment[1]. »

Le duc de Bourgogne, qui venait d'arriver dans la plaine avec le corps de réserve pour secourir ses lieutenants, n'eut pas plutôt appris la capture de la Pucelle, qu'il alla voir Jeanne à Margny. Il eut avec elle un entretien dont le chroniqueur Monstrelet, bien qu'il déclare lui-même y avoir assisté, n'a pas jugé à propos de nous conserver les détails. La joie de Philippe le Bon était immense. Dès le soir même il expédia de toutes parts des courriers chargés de répandre la grande nouvelle. La joie des Anglais fut plus vive encore, s'il est possible, et ils en donneront bientôt de sinistres marques. Quant au sentiment éprouvé par les Français, il faut distinguer entre le peuple et le conseil royal. Les populations furent frappées de stupeur d'abord, puis d'une douleur sans bornes. La ville de Tours prescrivit un deuil public. Si le conseil royal ne se réjouit pas précisément, comme les Anglais et les Bourguignons, de la chute de l'héroïne, on peut dire tout au moins qu'il ne s'en affligea guère, et cher-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 88, 89. — *Procès*, t. IV, p. 34-446. — Henri Martin, p. 170, 171. — Vallet de Viriville, t. II, p. 154, 155.

cha à modérer la douleur des populations. C'est ce qui résulte d'une lettre de Regnauld de Chartres aux habitants de Reims, dont l'analyse seulement nous a été conservée :

« Il donne avis de la prise de Jeanne la Pucelle devant « Compiègne. Elle ne voulait croire conseil, mais faisait tout « à son plaisir. Il était venu vers le roi un jeune pâtre, « gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan, en l'évê- « ché de Mende, lequel disait ni plus ni moins qu'avait fait « Jeanne la Pucelle : à savoir qu'il avait commandement de « Dieu d'aller avec les gens du roi, et que sans faute les « Anglais et Bourguignons seraient déconfits. Et comme on « lui dit que les Anglais avaient fait mourir Jeanne la Pu- « celle [1], il répondit que cela leur porterait malheur, et que « Dieu avait souffert que Jeanne la Pucelle fût prise, parce « qu'elle s'était constituée en orgueil, et à cause des riches « habits qu'elle avait pris, et aussi parce qu'elle n'avait pas « fait ce que Dieu lui avait commandé, mais avait fait sa « volonté. »

Ce document révèle une ingratitude si révoltante de la part du gouvernement royal, qu'on ne peut le citer sans reproduire en même temps ce qu'en dit le savant éditeur des *Procès*, M. Jules Quicherat.

« Ce document n'a encore été ni employé ni soumis à la critique. Comme il est d'une conséquence infinie, et que, d'un autre côté, il ne se présente pas sous sa forme originale, on pourra élever des doutes, sinon sur la bonne foi, du moins sur l'intelligence de celui qui nous l'a transmis. Je ne m'en

[1] « La mention de la mort de la Pucelle, dit M. Quicherat, peut très-bien s'expliquer comme un faux bruit rapporté au berger, soit de bonne foi, soit pour l'éprouver. » *Procès*, t. V, p. 168, note 1.

sers donc qu'avec une certaine réserve, après m'y être pris de toutes les manières pour l'intepréter autrement que je ne fais, et désirant, tant la teneur en est révoltante, que de nouveaux documents viennent modifier le sens que je lui donne. »

La première expédition que Regnauld de Chartres fit faire à son berger, environ deux mois après la mort de la Pucelle, ne fut pas heureuse. Fait prisonnier par les Anglais, le pâtre du Gévaudan fut jeté à l'eau dans un sac, sans autre forme de procès [1].

Tandis qu'on croyait la remplacer par le premier idiot venu, la Pucelle allait donner dans sa douloureuse captivité, pendant les longs interrogatoires de son procès, et jusque sur l'échafaud où elle écoutera sa sentence, de nouveaux témoignages de l'ineffable amour qu'elle portait à la France et au roi, qui pour elle en était le légitime représentant, la personnification la plus haute. On la sacrifiait, et elle répondait à cette marque d'une incroyable ingratitude comment? En se sacrifiant elle-même. Jamais un mot ne sortit de sa bouche qui pût être interprété défavorablement non-seulement contre Charles VII, mais contre les conseillers de Charles VII. Il y a, dit-on, des silences qui sont éloquents : le silence de Jeanne fut sublime.

[1] *Procès*, t. IV, p. 462; t. V, p. 168, 169. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 91-94. — Vallet de Viriville, t. II, p. 159, 160. — Henri Martin, p. 172, 173.

CHAPITRE TROISIÈME

LA CAPTIVITÉ.

Pierre Cauchon. — Premières démarches contre la Pucelle. — Jeanne à Beaulieu. — Sommation au duc de Bourgogne. — Jeanne à Beaurevoir. — Le saut. — Le prix du sang. — De Beaurevoir à Rouen. — Rouen. — La prison.

Le bâtard de Wandomme[1] remit sa prisonnière aux mains de son maître, Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Principal lieutenant du duc de Bourgogne, il était bien certain que ce seigneur ne disposerait point de la Pucelle sans l'agrément de Philippe le Bon. Le sort de Jeanne dépendait donc de la volonté d'un prince français, allié, il est vrai, de l'Angleterre, mais qui avait toujours fait étalage de ses qualités chevaleresques. Or les règles de la chevalerie, non plus que celles du droit des gens, ne permettaient pas de maltraiter un prisonnier, à plus forte raison quand ce prisonnier était une femme, qui avait déployé en tant d'occasions une vaillance et une magnanimité toutes chevaleresques. Jeanne devait être mise à rançon, et, en attendant qu'elle pût s'acquitter, subir une captivité honorable. Mais c'est ce que le

[1] Et non Vendôme, comme on l'a longtemps écrit à tort.

gouvernement anglais ne pouvait souffrir. Les merveilleuses victoires de la Pucelle avaient ruiné en France le prestige des armes anglaises. Le seul moyen, pensaient les lords du grand conseil, de ramener la victoire sous les drapeaux de Bedford, c'était d'anéantir la cause de ses revers, et de l'anéantir en la déshonorant. Pour atteindre un tel but, une accusation d'hérésie et de sorcellerie était naturellement indiquée par le caractère surhumain des actions de Jeanne, et par cette auréole mystérieuse dont le sentiment populaire entourait le front de la vierge de Domremy. Un procès de ce genre offrait ce double avantage : il enlevait à la Pucelle, en la mettant, pour ainsi dire, hors la loi, le bénéfice des règles de la chevalerie et du droit des gens ; habilement, c'est-à-dire iniquement conduit, il ne pouvait manquer de la conduire à sa perte. En outre, le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg ne pourraient, en eussent-ils envie, refuser à l'Église une prévenue qu'elle réclamerait comme étant sa justiciable, surtout si la réclamation était appuyée de mesures politiques et d'offres pécuniaires de nature à déterminer leur conviction. Les Anglais avaient tout justement sous la main, pour faire mouvoir ce ressort, un instrument admirable en la personne du docteur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans le diocèse duquel la Pucelle avait été prise.

Né dans le pays rémois, à la fin du XIV[e] siècle, Pierre Cauchon avait fait de brillantes études à l'université de Paris. En 1403, il fut élu recteur, et dès 1407 on le trouve mêlé aux longues et difficiles négociations que suscita le grand schisme d'Occident. Quand éclatèrent en France les discordes civiles, Cauchon s'attacha à la faction bourguignonne, au triomphe de laquelle il dut sa rapide ascension dans la voie des honneurs. Évêque et comte de Beauvais, pair de France, il ambitionnait plus encore. Aussi n'eut-il pas honte,

lors du traité de Troyes, de se faire l'un des plus fervents adeptes de la domination étrangère. Sous le duc de Bedford, comme sous Henri de Lancastre, il mit au service de la cause qu'il avait embrassée les facultés éminentes de son esprit, les ressources de sa science en théologie et dans toutes les branches du droit, son habileté diplomatique, et, ce qui n'était pas de petite importance, l'influence qu'il avait acquise sur ce grand corps qu'on appelait l'Université de Paris. Nommé en 1423 conservateur des priviléges de cette université, il la tenait dans sa main, comme un ressort qu'il pouvait mouvoir à son gré. En ce moment il était excité par deux raisons décisives à servir les cruels desseins des Anglais contre la Pucelle. En premier lieu, il était résolu à se venger de l'humiliant échec qu'il avait éprouvé dans son diocèse, quand les habitants de Beauvais s'étaient rangés sous l'autorité de Charles VII; en second lieu, le duc de Bedford lui faisait espérer, pour prix de son zèle, l'archevêché de Rouen, qui vaquait en ce moment. A peine la Pucelle avait-elle subi la fortune de la guerre, en tombant aux mains des Bourguignons, que l'œuvre d'iniquité à laquelle ce méchant homme devait attacher son nom commença, sans qu'on puisse cependant absolument affirmer qu'il ait inspiré les premières démarches [1].

Jeanne avait été prise le 24 mai 1430. Le 26, c'est-à-dire aussitôt que la nouvelle de cet événement fut parvenue à Paris, le vice-inquisiteur de France, frère Martin, écrivit au duc de Bourgogne une lettre à laquelle sans doute était jointe une requête de l'université de Paris, pour réclamer « certaine femme nommée Jeanne, que les adversaires de ce royaume appellent *la Pucelle...,* soupçonnée véhémente-

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 190-193.

ment de plusieurs crimes sentant hérésie. » Jeanne, si le gouvernement anglais s'en fût tenu aux termes de cette demande, devait être amenée à Paris, « pour se défendre par-devant nous (le vice-inquisiteur), contre le procureur de la sainte inquisition, » qui devait procéder contre elle « au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris, et autres notables conseillers étant par deçà. » Cette première démarche demeura sans résultat. Jean de Luxembourg ne livra point la Pucelle, et l'envoya sous bonne escorte dans son château de Beaulieu en Vermandois, à quelques lieues de Compiègne[1].

La Pucelle demeura deux mois dans cette forteresse (fin mai-fin juillet 1430). Elle y fut, ce semble, traitée avec égards; mais elle était loin d'être résignée à la captivité. Outre qu'elle redoutait, à bon droit, d'être livrée aux Anglais, dont elle se rappelait les cruelles menaces, exprimées en de si poignantes injures lorsqu'elle les sommait de lever le siége d'Orléans, sa vive imagination lui retraçait les angoisses de ses bons amis de Compiègne, dont la défense héroïque défiait l'opiniâtreté des assiégeants; et elle ne pouvait se consoler de n'être plus au milieu d'eux, pour les encourager dans la résistance et pour les guider aux combats. Un jour enfin, elle essaya de tromper la vigilance de ses gardiens, et il s'en fallut de peu que ce hardi projet ne réussît. Elle tenta de s'échapper, comme ses juges le lui rappelèrent dans son procès, « entre deux pièces de bois. » Soit qu'il faille entendre par ces mots deux planches qu'elle chargea sur ses épaules, et qui lui masquaient le visage (elle avait gardé ses habits d'homme), soit qu'elle ait pu se glisser dans l'intervalle existant entre deux poutres et formant

[1] *Procès*, t. I, p. 9, 12, 13. — Vallet de Viriville, t. II, p. 166, 167.

une légère ouverture dans la cloison de son appartement, toujours est-il qu'elle parvint à enfermer ses gardiens, et qu'elle se serait sauvée sans la vigilance du portier de la forteresse, qui la reconnut et l'arrêta. Le comte de Ligny ordonna de la transférer plus loin du théâtre de la guerre, en sa forteresse de Beaurevoir en Vermandois, sur les limites du Cambrésis[1].

Cependant les ennemis de Jeanne avaient recommencé leurs démarches. Cette fois, non-seulement la main de Cauchon s'y fait sentir, mais lui-même se découvre et prend ostensiblement la direction de cette œuvre d'iniquité. A la date du 14 juillet 1430, l'université de Paris adressa deux nouvelles lettres, l'une au duc de Bourgogne, l'autre à Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Elle se plaignait assez vivement que sa première démarche n'eût pas reçu de réponse, et exprimait cette crainte « que, par la fausseté et séduction de l'ennemi d'enfer, et par la malice et subtilité des mauvaises personnes, vos ennemis et adversaires, qui mettent tout leur soin, comme on dit, à vouloir délivrer cette femme par voies détournées, elle ne soit mise hors de votre pouvoir par quelque manière, ce que Dieu ne veuille permettre. » S'appuyant sur le danger de ces négociations, dont il faudrait peut-être faire honneur au gouvernement de Charles VII, elle insistait sur sa demande, et suppliait très-instamment Philippe et Luxembourg de « mettre... cette femme aux mains de l'inquisiteur de la foi, et de l'envoyer sûrement par deçà (à Paris)..., ou la livrer à révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Beauvais, en la juridiction spirituelle duquel elle a été appréhendée, pour lui faire son

[1] *Procès*, t. I, p. 163-249. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 168, 169. — Henri Martin, p. 182. — Abel Desjardins, p. 129.

procès en la foi, comme il appartiendra par raison, à la gloire de Dieu, à l'exaltation de notre sainte foi, et au profit des bons et loyaux catholiques, et de toute la chose publique de ce royaume[1]. »

Pierre Cauchon remit lui-même ces deux lettres à leurs destinataires. Il s'était transporté au camp devant Compiègne, et là, dans le logis fortifié ou bastille qu'occupait le duc de Bourgogne, il adressa en son propre nom la sommation suivante à Philippe le Bon, à Jean de Luxembourg et au bâtard de Wandomme :

« C'est ce que requiert l'évêque de Beauvais à monseigneur le duc de Bourgogne et à monseigneur Jean de Luxembourg, et au bâtard de Wandomme, de par le roi notre sire Henri VI, et de par lui, comme évêque de Beauvais :

« Que cette femme que l'on nomme communément *Jeanne la Pucelle*, prisonnière, soit envoyée au roi pour la livrer à l'Église, pour lui faire son procès, parce qu'elle est soupçonnée et accusée par la voix publique d'avoir commis plusieurs crimes, comme sortiléges, idolâtries, invocation de démons, et plusieurs autres méfaits contre notre foi. Et quoique, à raison de ces faits, elle ne doive pas être considérée comme prisonnière de guerre, néanmoins, pour la rémunération de ceux qui l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement leur accorder jusqu'à la somme de six mille francs, et pour ledit bâtard qui l'a prise, lui donner et assigner rente pour soutenir son état, jusqu'à deux ou trois cents livres.

« *Item*. Ledit évêque requiert, en vertu de son autorité, aux dessus dits et à chacun d'eux, comme cette femme a

[1] *Procès*, t. I, p. 112.

été prise dans son diocèse et sous sa juridiction spirituelle, qu'elle lui soit rendue pour lui faire son procès comme il appartient. Il est tout prêt à commencer la procédure, avec l'assistance de l'inquisiteur de la foi, et, si besoin est, avec l'assistance de docteurs en théologie et en décret, et autres notables personnes expertes en fait de jugements, ainsi que la matière requiert, afin qu'il soit mûrement, saintement et dûment procédé, pour l'exaltation de la foi et l'instruction de plusieurs, qui ont été en cette matière déçus et abusés à l'occasion de cette femme.

« *Item.* Enfin, si les dessus dits, n'étant pas satisfaits, ne veulent point obtempérer à la présente requête, quoique la prise de cette femme ne puisse être comparée à la prise d'un roi, d'un prince, ou de quelque haut seigneur (le roi, suivant le droit, usage et coutume de France, pourrait réclamer un tel personnage, en payant à celui qui l'aurait pris la somme de dix mille francs), ledit évêque somme les dessus dits, au nom du roi, que ladite Pucelle lui soit livrée, et il donnera sûreté pour ladite somme de dix mille francs, qu'il promet de leur payer. En vertu de son autorité épiscopale il requiert donc, une fois de plus, en la forme et sous les peines de droit, que la Pucelle soit remise entre ses mains par ceux qui l'ont prise et qui la détiennent[1]. »

Cette pièce montre clairement l'habileté de Pierre Cauchon. Il y fait agir à la fois tous les mobiles : il commande au nom de l'Église, en sa qualité de juge suprême des cas d'hérésie dans le diocèse de Beauvais; comme ambassadeur du roi d'Angleterre, il jette dans la balance le poids de l'argent offert, le prix du sang; enfin il ne manque pas d'in-

[1] *Procès*, t. I, p. 13-15. — *Cf.* Henri Martin, p. 183.

sinuer, comme légiste, que, moyennant ces dix mille francs une fois payés, les conseillers de Henri VI ont le droit absolu de s'emparer de la Pucelle, qu'on ne peut refuser leur offre, et que résister plus longtemps serait se rendre coupable de désobéissance envers le roi, et s'exposer à encourir la colère du régent Bedford. Toutefois, ni Luxembourg ni le duc de Bourgogne ne crurent devoir céder encore; mais on peut dire que dès cette époque l'horrible marché était en train de se conclure. Luxembourg, en effet, était pressé d'argent, et le duc de Bourgogne, qui avait ou allait avoir beaucoup d'affaires sur les bras, ne se souciait pas de rompre absolument avec un allié qui prenait déjà une attitude menaçante[1], pour sauver la vie à une héroïne dont il avait lui-même grand'peur, et qui, en ce moment même, était surtout torturée par l'impossibilité de secourir les habitants de Compiègne.

Jeanne cependant avait trouvé à Beaurevoir deux protectrices, on peut même dire deux amies : c'était la femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui portaient l'une et l'autre ce même prénom de Jeanne. Jeanne de Béthune, vicomtesse de Meaux, avait épousé le comte de Luxembourg en 1418, trois ans après la mort de son premier mari, Robert de Bar, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Elle était Française de naissance et de cœur. Quant à la tante, Jeanne, demoiselle de Luxembourg, qui était très-âgée, elle avait vécu, elle allait mourir comme une sainte. Ces deux nobles dames étaient bien faites pour comprendre et pour aimer Jeanne; et tandis que le comte se faisait marchander par les Anglais l'héroïque jeune fille, elles lui prodiguèrent toutes les marques de la plus tendre affection. La Pucelle y fut par-

1 Le 19 juillet, le conseil d'Angleterre interdit l'exportation des toile s e raps des Pays-Bas en Angleterre. — Henri Martin, p. 186.

ticulièrement sensible, et ce ne fut pas sans douleur qu'elle refusa de condescendre à leur désir, au sujet de ses habits d'homme. En vain ses protectrices lui offrirent des habits de femme ou de l'étoffe pour en faire. Elle répondit « qu'elle n'avait pas la permission de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas encore temps ». Et cependant, elle le déclarait à ses juges, « si elle avait dû prendre habits de femme, elle l'eût plutôt fait à la requête de ces deux dames que de toutes les autres dames de France, excepté sa reine[1]. »

Loin de se rebuter, Pierre Cauchon poursuivait son œuvre avec une rare persévérance. Il vint jusqu'à Beaurevoir, pour tenter Luxembourg, qui sans doute était venu se reposer un peu de temps dans ce manoir des fatigues du siége de Compiègne. Ses instances furent pressantes, et il déploya en cette occasion son infernale habileté. Il rencontra pourtant un noble et dangereux adversaire dans la demoiselle de Luxembourg, qui ne cessait d'adjurer son neveu, qu'elle chérissait, et dont elle avait fait son principal héritier, de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason de leur famille. Mais cette sainte femme, courbée sous le poids des années, allait paraître devant Dieu. La Pucelle sentit bien qu'elle était perdue, et elle tenta un effort désespéré pour recouvrer, avec sa liberté, la faculté d'aller mettre obstacle à l'horrible danger qui, à ce qu'elle supposait, était suspendu sur ses bons amis de Compiègne[2].

Un bruit sinistre était, en effet, venu jusqu'à elle. Elle avait ouï dire que tous les habitants de la bonne ville devaient être massacrés, excepté les enfants au-dessous de sept ans. Elle se plaignit à ses *voix*. « Comment Dieu, s'écriait-elle,

1 *Procès*, t. I, p. 95, 96. — Vallet de Viriville, t. II, p. 172-174.
2 Vallet de Viriville, t. II, p. 175, 176.

laissera-t-il périr ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et qui sont si loyaux envers leur seigneur! » Sainte Catherine lui répondait qu'elle se résignât, qu'elle ne cherchât point à s'enfuir, et que Dieu lui viendrait en aide, ainsi qu'aux habitants de Compiègne. Mais Jeanne : « Puisque Dieu aidera ceux de Compiègne, j'y veux être. » Sainte Catherine lui dit alors : « Sans faute, il faut que vous preniez tout en gré; vous ne serez point délivrée que vous n'ayez vu le roi des Anglais[1]. » Et Jeanne répondait : « Vraiment! je ne le voudrais point voir; j'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais. » Enfin, elle n'y put tenir; elle désobéit, et, profitant d'un moment où elle n'était pas observée, elle se précipita du sommet de la tour principale ou donjon. Telle est du moins la version qui paraît résulter des paroles mêmes de Jeanne, qui sont, sur ce point, en parfaite concordance avec les assertions de ses juges. Si pourtant on en croit une chronique contemporaine, Jeanne aurait essayé de fuir par une fenêtre, à l'aide de quelque lien ou support qui se rompit. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle tomba d'une très-grande hauteur, et demeura étendue sur le sol sans mouvement. Quand elle reprit ses sens et qu'elle put parler, elle reconnut sa faute. A la suite de cette chute, elle demeura deux ou trois jours sans manger. Mais sainte Catherine la réconforta, lui disant qu'elle se confessât et demandât pardon à Dieu, l'assurant que, sans faute, les habitants de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver. Peu à peu Jeanne reprit ses forces; elle commença à manger, et en peu de temps elle fut guérie[2].

[1] Henri IV résidait à Rouen depuis le 20 juillet 1430.

[1] *Procès*, t. I, p. 150-152. — *Cf.* Vallet de Viriville, t. II, p. 176, et note 3. — Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 55-60.

Mais tandis que la Pucelle revenait à la santé, sa noble protectrice, Jeanne demoiselle de Luxembourg, penchait de plus en plus vers la tombe. Elle avait fait son testament le 10 septembre 1430. Son agonie se prolongeant, on jugea à propos de lui faire quitter Beaurevoir, et on la transporta à Boulogne-sur-Mer, où elle expira le 13 novembre. Huit jours après la mort de cette sainte femme, l'infâme marché proposé par Cauchon, et accepté par le comte de Ligny, était exécuté avec l'agrément de Philippe le Bon, fort occupé en ce moment à recueillir l'héritage de son cousin Philippe de Bourgogne, duc de Brabant. Cependant, suivant la promesse de ses *voix,* Jeanne avait eu la consolation d'apprendre la délivrance de Compiègne, heureusement opérée, le 24 octobre, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Cet échec, par l'humiliation qu'il causa à Jean de Luxembourg, ne fut peut-être pas étranger à la conclusion du honteux accord aux termes duquel Jeanne fut échangée, vers le 21 novembre, contre dix mille livres en espèces d'or, qui provenaient d'un impôt extraordinaire levé par le duc de Bedford sur la province de Normandie[1].

De Beaurevoir, la Pucelle avait été conduite à Arras, et d'Arras au château de Drugy, près Saint-Riquier. De Saint-Riquier, on la mena au Crotoy, où les officiers bourguignons, munis des pleins pouvoirs de Jean de Luxembourg et du duc de Bourgogne, la remirent aux mains des Anglais[2].

Aussitôt que les docteurs de l'université de Paris furent informés que la Pucelle avait enfin été livrée au gouvernement de Bedford, ils s'empressèrent de faire des démarches, tant auprès du régent qu'auprès de Pierre Cauchon lui-

1 Vallet de Viriville, t. II, p. 175-179. — Henri Martin, p. 186-188.

2 *Procès,* t. V. p. 382. — Henri Martin, p. 191.

même, pour qu'elle fût amenée dans la capitale, où ils se disaient tout prêts à lui faire son procès « notablement et sûrement; car par les maîtres, docteurs et autres notables personnes étant par deçà en grand nombre, serait la discussion de cette cause de plus grande réputation que en autre lieu; et il est assez convenable que la réparation des scandales soit faite en ce lieu, où les actions de cette femme ont été divulguées au point de devenir excessivement notoires. » Cauchon se garda bien d'accéder à cette requête. Paris n'était pas sûr, et entre tous ces docteurs on courait risque d'en rencontrer qui ne fussent Anglais que du bout des lèvres. L'évêque de Beauvais voulait rester maître de la situation. Pour cela, il fallait que le procès se fît au centre de la puissance anglaise. Au reste, les ordres de Bedford à cet égard étaient formels. Du Crotoy la Pucelle fut conduite à Rouen, en passant par Saint-Valery, Eu et Dieppe[1].

Elle fut enfermée dans une tour du château royal, du côté de la campagne. On lui mit les fers aux pieds et aux mains. Un bourgeois de Rouen, témoignant au procès de réhabilitation, déclare même qu'il vit dans sa prison une cage de fer; mais il ajoute qu'il ne sait pas si elle y fut jamais enfermée. Il est permis de croire que Cauchon épargna à sa victime cette inutile torture[2].

Au seuil de ce procès inique, monument effrayant de la méchanceté et de la lâcheté humaines, il faut écrire le vers que Dante a gravé sur les portes de l'enfer :

Laissez toute espérance, vous qui entrez.

Toute espérance, c'est-à-dire toute pensée de salut venant

1 *Procès*, t. I, p. 15-18; t. V, p. 362, 363, 382.

2 Vallet de Viriville, t. II, p. 199. — *Procès*, t. III, p. 180.

des hommes. Jeanne est irrévocablement promise au bûcher : il faut qu'elle y monte, et c'est la volonté de Dieu; mais c'est sur ce bûcher même, au milieu des flammes, que la Pucelle de France, la vierge au grand cœur, goûtera enfin le grand espoir, embrassera le salut divin, et laissera son âme s'enfuir, pleine de joie, dans la délivrance éternelle.

LIVRE TROISIÈME

LE MARTYRE

CHAPITRE PREMIER

LE PROCÈS.

Le tribunal. — Préliminaires de la cause. — Les interrogatoires et les réponses. — Les iniquités. — Réquisitoire du promoteur. — Les douze articles. — Les consultations. — Jeanne malade. — Les exhortations charitables. — Les délibérations. — Conclusion de la cause.

Jeanne était aux mains de ses ennemis ; il s'agissait maintenant de la conduire juridiquement à la mort. « Nous allons, dit Pierre Cauchon, nous allons avoir *un beau procès*[1]. »

Il fallait tout d'abord constituer le tribunal. Par lettres patentes données à Rouen, le troisième jour de janvier 1430, au nom du roi Henri VI, le gouvernement anglais livrait la Pucelle à la juridiction de l'évêque de Beauvais, c'est-à-dire qu'il ordonnait à ses officiers « que, toutes les fois que bon semblerait audit révérend père en Dieu, Jeanne lui fût remise réellement et de fait ». Mais ni le conseil ni l'évêque n'entendaient qu'elle sortît des prisons royales pour entrer dans les prisons de l'Église, où elle aurait été traitée avec plus d'humanité. Bien plus, le grand conseil stipulait expressément que Jeanne ne serait point rendue à la liberté, et

[1] *Procès*, t. III, p. 137.

qu'elle resterait à la disposition du gouvernement, lors même qu'elle serait déclarée non coupable, n'ayant pu être convaincue « des cas... touchant ou regardant notre dite foi ». C'était dire qu'on se débarrasserait d'elle à tout prix. Mais les lords du grand conseil pouvaient se fier à Pierre Cauchon[1].

Celui-ci n'avait qualité pour juger la Pucelle que comme évêque de Beauvais, ayant juridiction sur le territoire où Jeanne avait été prise. Mais le procès allait avoir lieu à Rouen. Dès le 28 décembre, Cauchon avait obtenu du chapitre de cette métropole des *lettres de territoire*, lui conférant, pour cette fois et pour ce cas seulement, juridiction spirituelle dans toute l'étendue du diocèse. Il accomplit ensuite les formalités qui précédaient d'ordinaire les procès en matière de foi. Par lettres en date du 9 janvier 1430, il institua promoteur (organe du ministère public dans les causes ecclésiastiques) Jean d'Estivet, chanoine de Bayeux et d'Évreux, ancien procureur général du diocèse de Beauvais. Chassé de Beauvais en même temps que son évêque, dont il était le plus intime confident, cet homme se montra plus animé encore, s'il est possible, que Pierre Cauchon, et poursuivit impitoyablement la condamnation de la Pucelle. A la même date furent institués conseiller, commissaire examinateur des témoins, Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon; exécuteur des ordres et citations, Jean Massieu, prêtre, doyen de la chrétienté de Rouen; greffiers, Guillaume Colles, dit Boisguillaume, et Guillaume Manchon, prêtres du diocèse de Rouen et notaires apostoliques. Toutes ces nominations furent promulguées dans une première séance tenue dans la salle ordinaire des délibérations du grand con-

[1] *Procès*, t. I, p. 18, 19.

seil, près du château de Rouen, et où siégèrent en qualité d'assesseurs : Gilles de Durmort, abbé de Fécamp; Nicolas le Roux, abbé de Jumiéges; Pierre Miget, prieur de Longueville-Giffard; Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale de Rouen; Nicole de Vendères, archidiacre d'Eu; Robert Barbier, Nicole Cappequesne et Nicolas Loiseleur, chanoines de Rouen. Les assesseurs n'avaient pas voix délibérative, mais seulement voix consultative. Leur nombre fut très-varié, suivant les séances. L'évêque avait le droit de convoquer tels ecclésiastiques qu'il lui plaisait. En vertu de ce droit, il ne manqua pas de réclamer l'assistance de quelques-uns des plus renommés docteurs de l'université de Paris. C'était se montrer doublement habile. En effet, Cauchon satisfaisait ainsi l'orgueil de l'université, qui pouvait bien avoir été légèrement blessée du peu de succès de ses démarches pour que le procès eût lieu à Paris; en même temps il donnait à sa procédure une grande autorité, et cela sans danger, puisqu'il restait toujours maître de la décision, et qu'il tenait étroitement les assesseurs sous sa dépendance. Il eut soin, au reste, de n'appeler que des docteurs qu'il savait tout dévoués à sa personne et à la cause qu'il servait. Jean Beaupère, Pierre Morice, Girard Feuillet, Jacques de Touraine, Nicole Midi, Thomas de Courcelles, ne furent pas ses moins utiles auxiliaires. Ce dernier, notamment, qui fut chargé plus tard de revoir et de traduire en latin la minute des greffiers, joua durant le procès un rôle des plus actifs, et qui ne laissa pas de l'embarrasser très-fort en 1456, lors du procès de révision[1].

Le samedi 13 janvier, l'évêque fit donner lecture à six

1 *Procès*, t. I, p. 5-8, 20-27, 29, 30 et note 3. — *Aperçus nouveaux*, p. 162. — Abel Desjardins, p. 143-146.

assesseurs, qu'il avait réunis dans sa maison, des informations recueillies par son ordre sur le compte de la Pucelle, tant à Domremy et aux environs que partout ailleurs, et il fut décidé qu'on en extrairait un certain nombre d'articles, répondant à des imputations précises, sur lesquelles on déciderait s'il y avait lieu de poursuivre. Le mardi 23, on lut ces articles, et l'on chargea Jean de la Fontaine, commissaire examinateur, de procéder à l'instruction préparatoire, qui dura quatre jours, les mercredi, jeudi, vendredi et samedi 14, 15, 16 et 17 février. Cependant, le mardi 13, les officiers institués par l'évêque de Beauvais avaient prêté serment entre ses mains[1].

La séance du lundi 19 février fut marquée par un incident assez important : l'évêque, après avoir fait lire l'instruction préparatoire rédigée par les greffiers Colles et Manchon, sous la direction du conseiller de la Fontaine, avait déclaré que les charges étaient suffisamment graves pour qu'il y eût lieu de faire citer Jeanne comme prévenue de crimes contre la foi. Cette décision prise de l'avis des assesseurs, quelqu'un d'entre eux, ou peut-être Cauchon lui-même, fit remarquer que, par respect pour le siége apostolique, et pour donner plus de poids à la procédure et à la sentence, il était convenable d'appeler à siéger, comme second juge, l'inquisiteur de France; et puisque le titulaire de cet office, frère Jean Graverent, de l'ordre des Frères prêcheurs, résidait à Paris, et sans doute ne se pourrait point déranger, d'appeler en son lieu son vicaire pour le diocèse de Rouen, Jean le Maître. Ce dernier fut, en effet, invité, le jour même, à prendre part à la procédure. Mais cette démarche n'aboutit qu'à un demi-succès. Le vice-inquisiteur

1 *Procès*, t. I, p. 27-31.

se rendit à la séance du 20 février. Homme faible et timide, il ne se souciait pas de se mêler à cette affaire. Il se hâta donc de soulever une question de compétence. Aux termes de sa commission, disait-il, sa compétence en matière de foi ne s'étendait qu'au diocèse de Rouen ; et comme Pierre Cauchon présidait dans cette cause en qualité d'évêque de Beauvais, il ne pensait pas, en conscience, avoir le droit de se joindre à lui, jusqu'à ce qu'il eût reçu de son supérieur, l'inquisiteur de France, une délégation spéciale. L'évêque s'adressa immédiatement à frère Jean Graverent pour obtenir cette commission, et, en attendant, il passa outre. Il semble que Jean le Maître aurait bien voulu s'abstenir absolument de paraître aux séances. Mais Cauchon ne l'entendait pas ainsi. Il fit menacer le pauvre moine de la colère des Anglais. Averti qu'il risquait sa vie en s'opposant à l'évêque, le vice-inquisiteur consentit à siéger, mais comme simple assesseur. Le 13 mars, il fallut bien qu'il devînt juge; car il avait reçu la veille la commission spéciale sollicitée par Cauchon. Il institua promoteur Jean d'Estivet, et Jean Massieu exécuteur des citations, c'est-à-dire qu'il accepta les personnages déjà choisis par l'évêque pour remplir ces fonctions; mais il adjoignit à Guillaume Colles et à Manchon un nouveau greffier, Nicolas Taquel, prêtre du diocèse de Rouen[1].

Cependant, le mardi 20 février, Jean Massieu s'était transporté dans la prison de la Pucelle, et, au nom de l'évêque de Beauvais, l'avait citée à comparaître le lendemain, à huit heures du matin, dans la chapelle royale du château de Rouen, pour répondre aux questions qui lui seraient faites

[1] *Procès*, t. I, p. 31-37, 122-124, 134-138, 148-150. — Henri Martin, *Jeanne d'Arc*, p. 202, 203.

sur les crimes qui lui étaient reprochés contre la foi. Jeanne répondit qu'elle comparaîtrait volontiers, et dirait la vérité sur les points du procès ; mais en même temps elle demanda, en premier lieu, que des ecclésiastiques du parti français fussent appelés à siéger parmi les assesseurs, et, en second lieu, qu'on lui permît d'entendre la messe la veille du jour où on la ferait comparaître; car on l'avait jusqu'alors privée de l'office divin. Cette double requête fut naturellement rejetée[1].

Le procès proprement dit *préparatoire* fut ouvert le mercredi 21 février par Pierre Cauchon, assisté de quarante assesseurs. L'hypocrite évêque adressa à la Pucelle ce qu'il appelait une « exhortation charitable », puis il lui enjoignit de jurer sur les saints Évangiles de dire la vérité sur tous les points de son interrogatoire. « Mais, dit la jeune fille avec son admirable bon sens, je ne sais pas sur quels points vous voulez m'interroger. Peut-être bien me demanderez-vous telles choses que je ne vous dirai point. — Jurez-vous, reprit Cauchon, de dire la vérité sur ce qui vous sera demandé, si vous en avez connaissance? — En ce qui concerne mon père et ma mère, répondit Jeanne, et les choses que j'ai faites depuis que je suis venue en France, je jurerai volontiers; mais quant aux révélations qui m'ont été envoyées par Dieu, je ne les veux point découvrir en ce moment, quand on me devrait couper la tête. Je saurai bien dans huit jours, par le conseil de mes *voix,* si je les dois révéler. » Cauchon multiplia ses instances. Enfin Jeanne, fléchissant les genoux, les deux mains posées sur un grand missel, prêta serment de dire la vérité sur ce qu'on lui demanderait touchant la foi. Ce débat au sujet du serment se renouvela dans les séances qui sui-

[1] *Procès,* t. I, p. 42-44.

virent. Ce fut une lutte opiniâtre qui s'engagea entre le persécuteur et la victime, celui-ci exigeant un serment pur et simple, celle-ci maintenant courageusement ses réserves. Après cet incident commença l'interrogatoire, qui fut borné, ce jour-là, aux questions d'usage : quels étaient les parents, le lieu de naissance, l'âge de la jeune fille, etc. Pierre Cauchon lui enjoignit ensuite de réciter le *Pater*. Elle répondit : « Veuillez m'entendre en confession, et je vous le réciterai de bon cœur. » Le juge fit la sourde oreille, et, renouvelant son ordre, il offrit à Jeanne de lui présenter deux respectables ecclésiastiques parlant français, devant qui elle réciterait le *Pater*. « Oui, répondit Jeanne, pourvu qu'ils m'entendent en confession. » Mais l'impitoyable évêque tenait, ce semble, à priver la captive des forces qu'elle avait toujours puisées dans l'usage des sacrements. Il termina cette séance en défendant formellement à la Pucelle de chercher à s'enfuir de sa prison, sous peine d'être convaincue, par ce seul fait, du crime d'hérésie. Jeanne répondit qu'elle n'acceptait point cette défense, et que si, par conséquent, elle réussissait à s'échapper, on ne pourrait lui reprocher d'avoir violé sa foi, puisqu'elle ne l'avait donnée à personne. Elle se plaignit d'être chargée de chaînes. Cauchon lui reprocha alors ses tentatives d'évasion à Beaulieu, à Beaurevoir, et il lui dit que, pour plus de sûreté, elle demeurerait dans les fers. « Cela est vrai, s'écria-t-elle, j'ai voulu autrefois, et maintenant encore je voudrais bien pouvoir m'échapper; c'est une idée naturelle et permise à tout prisonnier. » L'évêque, après avoir spécialement commis à sa garde Jean Gris, écuyer du roi d'Angleterre, Jean Berwoit et Guillaume Talbot, ordonna de la reconduire dans sa prison[1].

[1] *Procès*, t. I, p. 38-48.

La seconde séance publique eut lieu le jeudi 22 février, dans une salle située au bout de la grande galerie du château de Rouen. Ce fut un docteur de Paris, Jean Beaupère, qui procéda à l'interrogatoire. Ses questions portèrent sur l'enfance de Jeanne, ses pratiques religieuses, sa venue en France, ses entrevues avec Baudricourt, avec Charles VII, sa conduite devant Paris, etc. Elles étaient habilement calculées pour atteindre au but qu'on se proposait. C'est ainsi que, dans cette séance, on commença d'insister sur deux points qui, en y joignant l'obéissance à l'Église, étaient destinés à former le nœud de ce complot judiciaire, dont Pierre Cauchon tenait les fils : les habits d'homme et les visions. Les Anglais tenaient beaucoup à savoir quel avait été le véritable rôle des apparitions miraculeuses dans les rapports de la Pucelle avec Charles VII. Le secret du roi les tourmentait extrêmement. Jeanne refusa de répondre. « Je ne vous le dirai pas; faites-le demander au roi, et il vous le dira. » C'est principalement sur ce point que l'interrogatoire prit bientôt le caractère d'une véritable persécution[1].

Le samedi 24 février, Jean Beaupère reprit le même sujet, et revint sur les visions avec insistance : « Depuis quand avez-vous entendu vos *voix?* — Je les ai entendues hier et aujourd'hui...; elles m'ont dit de vous répondre hardiment, et que Dieu m'aiderait. » Puis, apostrophant soudain l'évêque de Beauvais : « Vous dites que vous êtes mon juge, prenez garde à ce que vous faites; car, en vérité, je suis envoyée de Dieu, et vous vous mettez en grand danger. » JEAN BEAUPÈRE : « Cette *voix* dont vous parlez, est-ce celle d'un ange, vient-elle de Dieu immédiatement, ou bien est-ce celle d'un saint ou d'une sainte? » JEANNE : « Cette *voix* vient de la part

[1] *Procès*, t. I, p. 48-58.

de Dieu. Je ne vous dis pas tout ce que je sais. Je n'ai pas peur de vous répondre, mais bien plutôt de dire quelque chose qui déplaise à mes *voix*. — Cela peut-il déplaire à Dieu, que l'on dise la vérité? — Mes *voix* m'ont parlé de certaines choses, afin que je les disse au roi et non pas à vous. J'ai appris d'elles, cette nuit, bien des choses qui feraient plaisir au roi. Je voudrais bien qu'il les connût; il en serait plus joyeux à son dîner : pourvu qu'il les apprît, je consentirais bien volontiers à ne point boire de vin jusqu'à Pâques. » On le voit, malgré les sujets de plainte qu'elle avait eus durant sa courte et glorieuse carrière; malgré l'indifférence coupable où Charles demeurait comme endormi, tandis qu'elle marchait à la mort à travers les angoisses d'un affreux procès, elle était toujours animée du même amour pour ce roi, qu'elle avait sauvé, et qui personnifiait la France. Jean Beaupère la mit alors sur le fameux secret; mais elle déjoua, pour cette fois, son calcul. « Pourquoi vos *voix* ne parlent-elles point maintenant à votre roi, comme elles l'ont fait quand vous étiez en sa présence? — Je ne sais si telle est la volonté de Dieu. N'était la grâce de Dieu, je ne saurais que faire. » Le docteur abandonna momentanément ce terrain. « Votre conseil vous a-t-il révélé que vous vous échapperiez de prison? — Il ne m'appartient pas de vous le dire. — Cette *voix*, à qui vous demandez conseil, vient-elle d'une forme visible, et qui ait des yeux? — Vous ne saurez point cela encore. » Et elle ajouta : « Il est un dicton que répètent les petits enfants : Les hommes sont souvent pendus pour avoir dit la vérité. — Êtes-vous en état de grâce? » Cette question révolta l'un des assesseurs, Jean Fabri. « C'est une question terrible, s'écria-t-il, l'accusée n'est pas tenue de répondre. — Taisez-vous, » lui cria Cauchon. Jeanne répondit : « Si je n'y suis, que Dieu m'y mette; et si j'y suis, que Dieu m'y

tienne. Je serais la plus malheureuse du monde, si je savais que je ne fusse pas en grâce de Dieu. » Le docteur, déconcerté, revint alors sur l'enfance de la Pucelle, et notamment il lui fit d'assez nombreuses questions sur les superstitions de son pays, sur le bois Chesnu, l'arbre des Fées, la fontaine. Puis, à la fin de la séance, il lui tendit soudain un piége : « Voulez-vous un habit de femme ? — Donnez-m'en un ; je le prendrai, et je quitterai la prison et cette ville ; autrement je ne le prendrai point. Je suis contente de celui que j'ai, puisqu'il plaît à Dieu que je le porte. » La tactique de l'accusation consistait à passer d'un sujet à un autre, soit brusquement, soit par des transitions habiles, afin d'embarrasser l'accusée et de la prendre dans ses propres paroles. Mais cette tactique fut souvent déjouée par l'admirable bon sens, la lucidité singulière de la vierge de Domremy[1].

Au commencement de la quatrième séance, le mardi 27 février, Jean Beaupère, affectant de se montrer bienveillant, demanda à Jeanne, d'un ton plein de douceur, comment elle s'était portée depuis le dernier interrogatoire. « Vous voyez bien comment je me suis portée, répondit-elle ; je me suis portée le mieux que j'ai pu. — Jeûnez-vous chaque jour du présent carême ? — Est-ce de votre procès, ce que vous me demandez là ? » répliqua Jeanne ; puis elle ajouta : « Certainement, j'ai toujours jeûné pendant ce carême. » Le docteur la remit alors sur ses *voix*, et sur ce point il la pressa sans miséricorde. Jeanne ne refusa pas de donner quelques détails. « Ses *voix*, dit-elle, le lui avaient permis. » Elle refusa de tout dire, n'en ayant pas reçu licence expresse. Interrogée si ses *voix* lui avaient commandé de prendre des habits d'homme : « Pour l'habit, dit-elle, c'est peu de chose :

[1] *Procès*, t. I, p. 58-68 ; t. III, p. 175.

c'est moins que rien. Je n'ai pas pris cet habit par le conseil d'homme qui soit au monde. Je n'ai rien fait sinon par l'ordre de Dieu et des anges. » Elle renvoya, à plusieurs reprises, l'interrogateur au fameux registre de Poitiers : « Je voudrais bien, dit-elle, que vous eussiez une copie du livre qui est à Poitiers, pourvu toutefois que ce fût aussi la volonté de Dieu. » Elle persista à éluder les questions concernant le roi. « Y avait-il quelque ange sur la tête de votre roi, quand vous le vîtes pour la première fois? — Par Notre-Dame, s'il y en avait un, je n'en sais rien, je ne l'ai pas vu. — Quelles révélations eut votre roi? — Vous n'aurez pas encore cela de moi cette année. » On l'interrogea ensuite sur son épée, son étendard, sa blessure devant la bastille du pont à Orléans, la prise de Jargeau, etc.; puis la séance fut levée[1].

Le cinquième interrogatoire public eut lieu le 1er mars. Jeanne, sommée une fois de plus de prêter un serment pur et simple, ayant répondu : « Je vous dirai ce que je sais touchant ce procès; je vous en dirai autant que si j'étais devant le pape, à Rome, » cette dernière parole fournit à Cauchon l'occasion d'interroger Jeanne sur un point qu'il jugeait de nature à l'embarrasser. Au mois de juillet 1429, avant l'abdication de l'antipape Clément VII, la Pucelle avait reçu du comte d'Armagnac une lettre par laquelle il la suppliait de demander à Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le lui faire savoir, quel était des trois prétendants au souverain pontificat, Martin V, Clément VIII et Benoît XIII, le pontife légitime, celui à qui on devait obéir. Si l'on s'en rapporte à une réponse insérée au procès, Jeanne aurait remis la solution de cette question au temps où elle serait

1 *Procès*, t. I, p. 68-80.

entrée dans Paris, étant pour lors trop occupée au fait de la guerre. Clément VII ayant abdiqué le 26 juillet 1429, Martin V, reconnu par l'univers catholique, n'avait plus, au temps du procès, qu'un obstiné mais peu dangereux adversaire en la personne de Benoît XIII, qui résidait en lieu inconnu avec l'assistance d'un seul cardinal. Cauchon entama donc ainsi l'interrogatoire : « Vous parlez de notre seigneur le pape de Rome. Qui croyez-vous qui soit le vrai pape? » Jeanne fit une réponse d'une ravissante simplicité : « Y en a-t-il donc deux? » Cauchon : « N'avez-vous pas reçu une lettre du comte d'Armagnac, vous demandant auquel des trois souverains pontifes il devait obéir? » Jeanne : « J'ai reçu, en effet, une lettre à ce sujet. J'ai répondu, entre autres choses, que quand je serais à Paris, ou ailleurs, en repos, je répondrais. J'étais sur le point de monter à cheval quand je fis cette réponse. » L'évêque de Beauvais fit alors donner lecture de la lettre attribuée à Jeanne, puis il demanda à l'accusée si elle en reconnaissait les termes. « Je reconnais une partie de cette réponse, dit Jeanne, mais non le tout. — N'avez-vous pas dit que vous saviez, par le conseil du Roi des rois, à quoi le comte devait s'en tenir? — Non; là-dessus je ne sais rien. — Mais, enfin, vous étiez au moins dans le doute? — Je ne savais que répondre, parce que le comte me suppliait de lui mander à qui Dieu voulait qu'il obéît; mais, quant à moi, Jeanne la Pucelle, je tiens et crois que nous devons obéir à notre saint père le pape qui est à Rome. J'ai encore dit à l'envoyé du comte une autre chose, qui n'est point contenue dans cette copie que l'on vient de lire. Si cet envoyé ne se fût retiré bien vite, on l'allait jeter à l'eau, mais non par mon ordre. — Vous dites que nous devons obéir au pape de Rome : pourquoi donc avez-vous écrit au comte que vous lui répondriez plus tard là-dessus? — Ma réponse portait

sur un autre point que sur le fait des trois souverains pontifes. — N'avez-vous pas écrit que sur le fait des trois souverains pontifes vous auriez révélation de Dieu? — Je n'ai jamais rien écrit ni fait écrire sur ce point. — Êtes-vous prête à jurer cela? — J'y consens. » Et, en effet, elle prêta serment. Cauchon, alors, après une question sur les mots *Jésus, Marie,* qu'elle avait coutume de mettre en tête de ses lettres, lui en adressa plusieurs sur la fameuse lettre aux Anglais. S'exaltant tout à coup à la pensée des ennemis de son pays, Jeanne, comme éclairée des lumières de l'Esprit-Saint, s'écria d'une voix prophétique : « Avant que sept ans soient écoulés, les Anglais perdront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans. Les Anglais auront une plus grande perte qu'ils n'en ont jamais eu en France ; et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français. — Comment le savez-vous? — Je le sais par révélation. Cela arrivera avant sept ans ; et pourtant je serais bien en peine que cela fût tant différé. Je sais cela par révélation ; j'en suis aussi sûre que de vous voir là devant moi. — Quand cela arrivera-t-il ? — Je ne sais ni le jour ni l'heure. — En quelle année? — Vous n'aurez pas cela de moi. Je voudrais bien que ce fût avant la Saint-Jean. — N'avez-vous pas dit à Jean Gris, l'un de vos gardiens, que cela arriverait avant la Saint-Jean. — J'ai dit qu'avant la Saint-Jean d'hiver on verrait beaucoup de choses. Il se pourra que les Anglais soient écrasés. — Par qui savez-vous ces choses à venir? — Je les sais par sainte Catherine et sainte Marguerite. » Cette réponse ramenait naturellement le sujet des visions. Pendant tout le reste de l'interrogatoire, qui fut long, Jeanne fut accablée à cet égard de questions dont le plus grand nombre était perfide ou ridicule. Éveillée par certains détails que la Pucelle avait consenti à donner, la curiosité des juges n'avait plus de bornes. Ils tenaient surtout

à obtenir des renseignements précis sur l'aspect matériel et les formes visibles des apparitions de Jeanne. Avaient-elles un corps, des cheveux? quelle langue parlaient-elles? saint Michel portait-il une balance? etc. Jeanne répondit sur quelques points. Elle dit, par exemple, que les saintes avaient de magnifiques couronnes; que leur voix était belle, humble et douce; qu'elles parlaient français. « Sainte Marguerite parle-t-elle anglais? demanda Cauchon. — Comment parlerait-elle anglais, repartit la naïve enfant, puisqu'elle n'est pas du parti anglais? — Saint-Michel est-il nu? — Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir. » Sur beaucoup de points elle éluda les questions indiscrètes de son persécuteur; mais elle laissa entrevoir qu'elle serait délivrée dans trois mois; sans se douter que cette délivrance, prédite par ses *voix*, c'était la mort. En ce qui concernait le signe que Jeanne avait donné au roi de la vérité de sa mission, l'accusation, trompée sans doute par la rumeur populaire, avait fait fausse route, et voulait absolument obtenir de l'accusée un récit détaillé d'apparitions surnaturelles qu'aurait eues Charles VII. La Pucelle persistait à ne s'expliquer pas sur ce point : « Vous ne m'arracherez pas cela... ; j'ai promis de le tenir secret. » Le secret du roi n'étant pas le sien, elle ne le voulait pas révéler. « Je ne puis vous dire cela sans commettre un parjure. » Cauchon dut lever la séance sans avoir rien obtenu [1].

Le sixième et dernier interrogatoire public eut lieu le samedi 3 mars. On commença par rebattre le thème ordinaire des visions, puis l'on revint sur les habits d'homme. On chercha à la convaincre de superstition à propos de son étendard : « N'avez-vous pas dit que les panonceaux que les

[1] *Procès*, t. I, p. 80-91, 245, 246.

gens d'armes faisaient faire à la ressemblance du vôtre portaient bonheur? — Je leur disais : Entrez hardiment parmi les Anglais; et j'y entrais moi-même. » On l'accusa de s'être laissé rendre des honneurs presque divins : « Savez-vous si les gens de votre parti ont fait dire des services, des messes, des oraisons pour vous? — Je n'en sais rien; s'ils l'ont fait, ce ne fut pas par mon ordre. Mais s'ils ont prié pour moi, m'est avis qu'ils n'ont point fait mal. — Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous venez de la part de Dieu? — Je n'en sais rien, je m'en rapporte à leur cœur; mais qu'ils le croient ou non, je viens de la part de Dieu. — S'ils le croient, leur opinion est-elle bonne? — Oui, et ils ne se trompent pas. — Saviez-vous quelle était l'intention de ceux de votre parti, quand ils baisaient vos pieds, vos mains, vos vêtements? — Je ne laissais baiser mes mains ou mes vêtements que le moins possible; mais les pauvres gens venaient volontiers vers moi, parce que je ne leur faisais point de mal, les soutenant selon mon pouvoir. » Elle fut encore longuement interrogée sur divers incidents de sa courte et glorieuse carrière, sur frère Richard, sur Catherine de la Rochelle; sur sa conduite à Lagny, à Soissons, à la Charité, à Beaurevoir, etc.; puis Pierre Cauchon donna l'ordre de la reconduire dans sa prison. Aussitôt qu'elle eut été emmenée, l'évêque de Beauvais prit la parole, et annonça aux assesseurs que le procès préparatoire allait entrer dans une nouvelle phase. Il avait résolu de convoquer un certain nombre d'habiles docteurs, qu'il chargerait de relire les réponses et aveux de Jeanne, et d'en extraire les principaux points, sur lesquels, s'il y avait lieu, elle serait de nouveau interrogée, mais en secret, par quelques délégués spéciaux, afin, dit-il, de ne pas fatiguer la multitude des assesseurs. En réalité, il avait grand'peur de l'effet que produisaient déjà,

et ne pouvaient manquer de produire plus encore, si l'examen public se prolongeait, les réponses, naïves ou sublimes, de la Pucelle d'Orléans. Il termina son discours en défendant à tous les assesseurs, sous les peines de droit, de quitter la ville de Rouen sans sa permission[1].

Le travail annoncé par Pierre Cauchon fut accompli dans sa demeure les dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mars 1431. Il fut décidé qu'on procèderait à une série d'interrogatoires secrets. A cause de ses nombreuses occupations, l'évêque délégua, pour le remplacer au besoin, maître Jean de la Fontaine, maître ès arts, licencié en droit canon.

Le samedi 10 mars, Pierre Cauchon se transporta dans la prison de Jeanne, accompagné de son délégué Jean de la Fontaine, des docteurs Nicole Midi et Gérard Feuillet, et de deux témoins, Jean Fécard, avocat, et Jean Massieu, prêtre. L'interrogatoire roula d'abord sur la fatale sortie de Compiègne, et sur la révélation que Jeanne avait eue à Melun; puis, après diverses questions sur l'étendard, les armoiries que le roi avait accordées à Jeanne, l'argent qu'elle avait possédé, Jean de la Fontaine aborda l'éternelle question du *signe* donné à Charles VII. Sentant bien qu'on ne la laisserait pas en repos sur ce point, persécutée sans relâche par son infatigable adversaire, la Pucelle, de guerre lasse, résolut de céder. Mais, ayant juré de ne rien révéler, comment céder sans parjure? Elle prit un biais, et, feignant d'abonder dans le sens de l'accusation, qui voulait à toute force lui faire dire qu'un ange avait apporté une couronne merveilleuse au roi de France, elle confondit à dessein sa propre personne avec les êtres invisibles qui l'avaient inspirée, et la mission

[1] *Procès*, t. I, p. 91-112. — *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin, p. 223, 224.

de salut qu'elle était venue remplir avec cette couronne dont on lui parlait sans cesse. En d'autres termes, elle esquissa, à la fin de cet interrogatoire, les premiers traits d'une sorte de parabole destinée à donner le change à ses juges, et qui lui permît de répondre désormais à leurs questions sans trahir le secret du roi et sans manquer à son serment[1].

Le lundi 12 mars, Jeanne subit dans la matinée un deuxième interrogatoire secret, et dans l'après-dînée un troisième. On lui demanda, entre autres choses, si ses voix ne l'avaient point appelée *fille de Dieu, fille de l'Église, la fille au grand cœur*. Elle répondit : « Avant la délivrance d'Orléans, et tous les jours, quand elles me parlent, elles m'appellent souvent *Jeanne la Pucelle, fille de Dieu*. — Puisque vous vous dites fille de Dieu, reprit Jean de la Fontaine, pourquoi refusez-vous de dire *Pater noster?* — Je le dis volontiers; et, l'autre jour, si j'ai refusé de le dire, c'était pour que monseigneur de Beauvais m'entendît en confession. » Elle se défendit du péché de désobéissance à l'égard de son père et de sa mère, expliqua la vérité au sujet du procès de Toul et de la délivrance du duc d'Orléans, projetée par elle; et comme on lui demandait si c'était par l'ordre de ses voix qu'elle avait pris l'habit d'homme, elle répondit : « Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement des voix[2]. »

Dans l'interrogatoire secret du mardi 13 mars, Jeanne, mise de nouveau en demeure de révéler le *signe* donné à Charles VII, se décida, après une vive résistance, à développer la parabole qu'elle avait esquissée le samedi pré-

[1] *Procès*, t. I, p. 112-122. Jeanne a elle-même avoué cette *fiction;* mais cet aveu n'est consigné, il faut le dire, que dans un interrogatoire dénué de toute authenticité.

[2] *Procès*, t. I, p. 122-134.

cédent. Elle mêla dans la trame subtile d'un récit figuré les circonstances de ses entrevues avec le roi à Chinon, l'interrogatoire de Poitiers, et la scène du sacre à Reims, de façon que l'accusation, se croyant satisfaite, fût, sur ce point, définitivement dépistée. On l'interrogea sur quelques-uns de ses faits de guerre : « Quand vous allâtes devant Paris, fut-ce par révélation de vos voix? — Non, mais à la requête des gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes. — Et le siége de la Charité, vous fut-il commandé par vos conseils? — Non; j'y allai à la requête des gens d'armes. — Et à Pont-l'Évêque, eûtes-vous révélation d'y aller? — Depuis qu'il m'avait été révélé que je serais prise, je m'en rapportais la plupart du temps, pour le fait de la guerre, à la volonté des capitaines, sans leur dire toutefois ce qui m'avait été révélé. — Croyez-vous avoir bien agi en attaquant Paris le jour de la Nativité de Notre-Dame? — Il est bon de garder les fêtes de Notre-Dame. En ma conscience, il me semble que c'était et que ce serait bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame, depuis un bout jusqu'à l'autre. — N'avez-vous pas crié devant Paris : Rendez la ville! de par Jésus? — Non; j'ai dit : « Rendez la ville au roi de France[1]! »

Le mercredi 14 mars eurent lieu deux interrogatoires secrets, l'un dans la matinée, l'autre dans l'après-midi. Entre les réponses que fit Jeanne, il en est une bien remarquable, et qui est une forte preuve de la réalité de ses visions. « Sainte Catherine, dit-elle, m'a promis que j'aurais du secours. Si je serai délivrée de prison, ou si, pendant le jugement, il adviendra quelque trouble, par quoi je serai sauvée, je l'ignore; mais je pense que ce sera l'un ou l'autre.

1 *Procès*, t. I, p. 139-148.

Mes voix me disent encore que je serai délivrée par grande victoire; et après elles me disent : *Prends tout en gré; ne te soucie de ton martyre; tu t'en viendras enfin au royaume de paradis.* Mes voix me disent cela simplement et absolument, c'est à savoir *sans faillir.* J'entends par *martyre,* la peine et adversité que je souffre dans ma prison. Je ne sais si j'en souffrirai un plus grand; mais je m'en rapporte à Notre-Seigneur. »

Ainsi la délivrance dont l'entretenaient ses voix, c'était le supplice, la flamme qui, consumant sur le bûcher sa chair mortelle, délivrerait son âme des souffrances d'ici-bas, et l'enverrait jouir d'un bonheur éternel avec ses frères du paradis. Cette prédiction, que l'événement a rendue pour nous si claire, Jeanne l'interprétait dans le sens d'une délivrance moins haute et aussi moins terrible, d'où l'on peut tirer cette double conclusion : les *voix* ne se confondaient point avec l'âme de Jeanne, avec son intelligence et son cœur; elles avaient une réalité, une existence propre; en second lieu, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, les conseils surnaturels qui guidaient l'héroïque jeune fille n'ont parfois soulevé qu'à demi pour elle le voile épais qui couvre les desseins de la Providence, les événements à venir. « Mais, lui dit-on, depuis que vos *voix* vous ont prédit que vous iriez au paradis, vous tenez-vous pour assurée d'être sauvée, et de n'être point damnée en enfer? — Je crois fermement, comme mes *voix* me l'ont dit, que je serai sauvée, pourvu que je garde ma virginité de corps et d'âme. Je le crois aussi fermement que si je l'étais déjà. — Cette réponse est de grand poids. — Je la tiens aussi pour un grand trésor. — A quoi bon vous confesser désormais, si vous devez être sauvée? — On ne se saurait trop nettoyer la conscience. » Elle se disculpa, en ces deux interrogatoires, de diverses

accusations que Cauchon faisait peser sur elle. Au sujet du *saut* de Beaurevoir, elle reconnut qu'elle avait eu tort d'agir contre la volonté de ses voix; mais elle protesta qu'elle avait eu l'intention de s'échapper et non de se tuer; elle ajouta qu'elle avait demandé pardon à Dieu, et qu'elle savait par sainte Catherine que ce pardon lui avait été accordé[1].

Au début du septième interrogatoire secret, le jeudi 15 mars, l'accusation entra brusquement dans une voie nouvelle, et tendit à la Pucelle l'horrible embûche où elle devait succomber. Les informations recueillies par l'évêque de Beauvais pour servir de base au procès avaient fondu, comme le dit M. Quicherat, dans le cours des interrogatoires. Jeanne était demeurée victorieuse sur tous les points; elle avait tout éclairci, tout expliqué à son avantage. En abondant, au sujet du *signe* donné au roi, dans le sens de ses juges, elle les avait, pour ainsi dire, désarmés[2]. Restaient, il est vrai, les habits d'homme, et l'on comptait bien, en effet, sur ce moyen pour mener Jeanne au supplice. Mais le principal motif de la persistance que montrait sur ce point délicat la chaste jeune fille était trop facile à concevoir, et lui faisait trop d'honneur, pour ne les troubler pas quelque peu dans leur œuvre d'iniquité, s'ils ne trouvaient, pour appuyer leur sentence, d'autre raison que les dangers mêmes auxquels leur lâcheté et leur perfidie exposaient sa pudeur. C'est alors que Cauchon résolut de prendre en flagrant délit de désobéissance

[1] *Procès*, t. I, p. 148-161.

[2] Les juges pouvaient, il est vrai, découvrir, par des informations postérieures, que l'accusée avait simplement accepté le thème fourni par l'accusation; mais, après tout, le péché était véniel. Ils n'auraient pu la condamner à une peine bien sévère, pour des réponses si évidemment provoquées par eux.

à l'Église celle qu'il n'avait pu convaincre de sorcellerie. Il conçut un plan d'un infernale habileté. La conviction de Jeanne au sujet de ses visions était inébranlable; elle ne croyait pas moins à l'existence de ses rapports avec le monde surnaturel qu'à sa propre existence. C'était donc là pour elle une question résolue, et qui ne pouvait souffrir aucun doute. Toute hésitation à cet égard lui aurait semblé un grave péché. En lui demandant de soumettre ce point, qui avait pour elle l'évidence d'un fait matériel, à la détermination de l'Église, c'est-à-dire, dans le cas présent, de Cauchon, son implacable ennemi; en lui demandant de douter provisoirement de sa mission, on avait des chances pour obtenir de l'ignorante jeune fille, qu'on se proposait bien de n'éclairer qu'imparfaitement sur un des points les plus difficiles de la théologie, un refus plus ou moins direct, sans les atténuations requises, qui permettrait de la condamner comme hérétique opiniâtre. Ce plan, qui pourtant faillit échouer, grâce à la loyauté de quelques assesseurs, réussit, grâce à des machinations souterraines, et surtout grâce à l'intimidation exercée par Cauchon sur les hommes qui cherchèrent à éclairer la Pucelle, et ne purent parvenir à la sauver[1]. Le piége redoutable où tomba la jeune fille, et dont plus tard, mieux instruite, elle essaya, mais en vain, de se débarrasser,

[1] Cauchon a concentré sur cette question de la *soumission à l'Église* toutes les ressources de son infernale habileté. Mais cette habileté même, qui, dans l'espèce, n'est qu'une insigne déloyauté, frappe de suspicion et de discrédit, quoique l'historien soit obligé d'en faire usage, les *procès-verbaux* de cette procédure. Ce qu'on peut affirmer sans crainte, en dépit de Cauchon et de ses complices, c'est que la vie et la mort de Jeanne attestent suffisamment non-seulement son patriotisme, si haut et si désintéressé, mais encore la pureté de sa croyance, et sa parfaite *orthodoxie*, dont l'éclat réussit même, de temps en temps, à percer les ténèbres accumulées par Pierre Cauchon.

lui fut présenté par le juge hypocrite sous la forme indignement trompeuse d'une exhortation charitable. Poussé par lui, et en dépit de sa conscience, le délégué Jean de la Fontaine invita doucement l'accusée à s'en rapporter au jugement de l'Église, si elle avait fait quelque chose contre la foi. « Eh bien ! dit Jeanne, que mes réponses soient vues et examinées par les clercs ; et puis, que l'on me dise si l'on y trouve quelque chose contre la foi chétienne : je saurai bien dire par mon conseil ce qu'il en sera. Si, toutefois, il y a réellement quelque chose contre la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir. Je serais bien courroucée d'aller contre la volonté de Dieu. »

Ces paroles, empreintes d'une aussi exquise humilité, étaient loin de répondre à l'attente de l'accusation. Aussi s'empressa-t-on d'enfermer l'accusée dans le cercle d'où l'on jugeait qu'elle ne pourrait sortir. Elle désavouait par avance ce qu'elle pouvait avoir fait de mal ; on lui demanda de renier, ou du moins de mettre en doute le bien même qu'elle avait fait. Après une explication de la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante, qui dut paraître assez peu claire à cet esprit sublime, mais naturellement peu versé dans les distinctions théologiques, on la requit formellement « de s'en remettre *sur-le-champ* à la détermination de l'Église pour tout ce qu'elle avait fait, soit en bien, soit en mal ». Comme Cauchon l'avait prévu, Jeanne refusa de répondre. « Je ne vous en répondrai, dit-elle, autre chose pour le présent. » On se garda bien d'insister immédiatement sur ce point décisif, et, avant d'y revenir, on passa aux questions qui avaient jusqu'alors défrayé les interrogatoires. On appuya principalement sur les habits d'homme, qui, joints à l'accusation d'hérésie, prenaient une grande importance. Jeanne désirait vivement entendre la

messe. On lui tendit un nouveau piége, au moyen d'une feinte concession : « Aimez-vous mieux prendre un habit de femme et entendre la messe, ou demeurer en votre habit d'homme et ne pas l'ouïr? — Certifiez-moi que j'entendrai la messe, et je vous répondrai. — Je vous certifie que vous entendrez la messe, pourvu que vous soyez en habit de femme. — Et que direz-vous, si je vous déclare ici que j'ai juré à notre roi de ne dépouiller pas cet habit? Toutefois je vous réponds : faites-moi faire une robe longue, traînant jusqu'à terre, sans queue, et donnez-la-moi pour aller à la messe; et puis, au retour, je reprendrai l'habit que j'ai. — Voulez-vous entendre la messe? prenez définitivement un habit de femme. — Je me conseillerai là-dessus, et puis je vous répondrai. Mais, au nom de Dieu et de Notre-Dame, qu'il me soit permis d'entendre la messe en cette bonne ville. — Prenez un habit de femme, simplement et absolument. — Donnez-moi un habit semblable à celui que porte la fille d'un bourgeois, c'est à savoir une houppelande longue, et je la prendrai; et je prendrai même un chaperon de femme pour aller entendre la messe. Mais, le plus instamment que je puis, je vous requiers de me laisser cet habit que je porte, et de me laisser entendre la messe sans le changer. »

L'accusation revint alors brusquement sur la question principale, l'obéissance à l'Église : « Voulez-vous soumettre tout ce que vous avez dit et fait à la détermination de l'Église? — Toutes mes œuvres, tous mes actes sont en la main de Dieu, et je m'en rapporte à lui; et je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne; et si j'avais fait ou dit quelque chose qui fût à ma charge, et que les clercs reconnussent contraire à la foi chrétienne, je ne le voudrais soutenir, mais je le jetterais dehors. — Vou-

lez-vous, oui on non, vous soumettre à l'ordonnance de l'Église? — Je ne vous en répondrai maintenant autre chose; mais, samedi prochain, envoyez-moi un de vos clercs, si vous ne voulez revenir vous-même, et je vous répondrai à ce sujet avec l'aide de Dieu, et l'on mettra ma réponse en écrit. » L'accusation se sentait en bonne voie; mais c'en était assez pour ce jour-là, et, abandonnant ce terrain, l'on ramena la question des *voix* et des *visions,* qui reprenait aussi son importance, dès lors qu'on se croyait assuré de faire de Jeanne une hérétique. Le surnaturel, par rapport à une hérétique, ne pouvait plus être, en effet, aux yeux de l'opinion, qu'une émanation du mauvais esprit, et Cauchon dut s'applaudir de la tournure que son infâme habileté réussissait enfin à donner à ce *beau procès* [1].

Le samedi 17 mars, Jeanne subit un huitième et un neuvième interrogatoire secret. Ce furent les deux derniers du procès dit *préparatoire.* La première question eut trait aux *visions,* dont Jeanne maintint plus que jamais l'absolue vérité, et qu'on rattacha immédiatement à la question principale, en sommant de nouveau l'accusée de soumettre « tous ses dits et faits, soit en bien, soit en mal, à la détermination de notre sainte mère l'Église ». Jeanne répondit : « Quant à l'Église, je l'aime et je la voudrais soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne. Ce n'est pas moi que l'on devrait empêcher d'aller à l'église [2] et d'entendre la

[1] *Procès,* t. I, p. 161-172. — *Aperçus nouveaux,* p. 109-111, 123. — Wallon, t. II, p. 136, 137.

[2] Ce mot *église,* pris dans deux sens très-différents, à deux lignes de distance, a fait croire à quelques personnes que, dans sa naïve ignorance, la sublime enfant ne distinguait pas toujours très-nettement l'*église,* maison de Dieu, de l'*Église,* assemblée des fidèles. Ce mot, dit-on, lui rappelait surtout la paroisse, le lieu où elle entendait la messe et où elle

messe. Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites, et quant à ma mission, il faut que je m'en rapporte au Roi du ciel, qui m'a envoyée vers Charles, fils de Charles, roi de France, qui sera roi de France. Vous verrez, ajouta-t-elle dans un magnifique élan de patriotisme, que les Français auront bientôt un grand avantage qui leur sera envoyé par Dieu, au point qu'il y aura une étrange secousse dans presque tout le royaume de France. Je le dis afin que, quand ce sera advenu, on se rappelle que je l'ai dit. — Quand cela arrivera-t-il? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur. — Voulez-vous, oui ou non, vous en rapporter à la détermination de l'Église? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoîts saints et saintes du paradis. M'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et que l'on n'en doit point faire de difficulté. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un? »

On lui expliqua plus à plein la différence existant entre l'Église triomphante et l'Église militante. « L'Église triomphante, c'est Dieu, ce sont les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Église militante, c'est notre saint père le pape, vicaire de Dieu sur la terre, ce sont les cardinaux, les prélats de l'Église et tout le clergé, ainsi que tous les bons chrétiens et catholiques. Cette Église, bien et dûment assemblée, ne peut errer; car le Saint-Esprit la gouverne. Voulez-vous vous en rapporter à l'Église militante? — Je suis venue au secours du roi de France au nom du Seigneur, de la Vierge Marie et de tous les benoîts saints et saintes du paradis, au nom de toute l'Église victorieuse de là-haut,

communiait. J'avoue que, pour ma part, cette observation, faite pour la première fois par un savant docteur consulté lors du procès de réhabilitation, me paraît beaucoup trop subtile. — *Procès*, t. II, p. 52.

et par son commandement, et à cette Église-là je soumets toutes mes bonnes actions, et, en général, tout ce que j'ai fait et tout ce que je ferai encore. — Vous soumettez-vous à l'Église militante? — Je n'en répondrai maintenant autre chose. » L'accusation triomphait; elle s'empressa de rattacher le plus étroitement possible à la désobéissance la question des habits d'homme, comme elle y avait rattaché les visions, en passant sans transition d'un sujet à l'autre. « Que dites-vous aujourd'hui de l'habit de femme que l'on vous offre, pour que vous puissiez entendre la messe? — Quant à l'habit de femme, je ne le prendrai pas encore; j'attendrai qu'il plaise à Notre-Seigneur que je le fasse. Et cependant, si l'on doit me conduire au supplice dans l'appareil ordinaire des condamnés, je requiers aux seigneurs de l'Église qu'ils me fassent la grâce que j'aie une chemise de femme, et un couvre-chef en la tête. J'aime mieux mourir que de renier ce que Notre-Seigneur m'a fait faire. — Vous dites que vous portez un habit d'homme par le commandement de Dieu; pourquoi donc demandez-vous une chemise de femme en article de mort? » Jeanne écrasa son juge sous cette réponse, d'une effrayante simplicité : *Il me suffit qu'elle soit longue.*

On revint ensuite sur divers points déjà suffisamment expliqués par Jeanne, mais qui, groupés autour de l'accusation d'hérésie, reprenaient maintenant la force qu'ils avaient perdue. Vers la fin du dernier interrogatoire, Cauchon, en voulant accuser trop nettement son triomphe, faillit perdre d'un seul coup tout le terrain qu'il avait conquis. Il demanda ou fit demander à la Pucelle : « Vous semble-t-il que vous seriez tenue de dire pleinement la vérité au pape, vicaire de Dieu, sur tout ce qu'il vous demanderait touchant la foi ou votre conscience? » Jeanne répondit sans hésiter : « Je *requiers* d'être menée devant lui; devant

lui, je répondrai tout ce que je devrai répondre. » C'était presque un appel en forme; un mot de plus, et la victime allait rompre les filets captieux de l'équivoque[1] où elle se débattait depuis plusieurs jours. On se hâta de lui parler d'autre chose. La dernière question posée amena une réponse demeurée célèbre, une de ces paroles qui se transmettent dans notre patrie de génération en génération, et que les pères rapportent à leurs enfants avec un patriotique orgueil, un de ces éclairs qui, déchirant brusquement les nuages amassés sur la mémoire de Jeanne par l'iniquité de ses adversaires, et aussi, il faut bien le dire, par la négligence et l'ingratitude de ceux qu'elle avait sauvés, frappent soudain d'une céleste mais trop rapide lueur la radieuse figure de la Pucelle de France. Cette question avait trait à son étendard. « Pourquoi, lui demanda-t-on, votre bannière fut-elle portée en l'église de Reims, au sacre, plutôt que celles des autres capitaines? » Oubliant pour un instant sa douleur et les angoisses de son martyre, l'accusée redressa fièrement la tête, ses yeux brillèrent; elle revit en esprit l'auguste cathédrale, les pairs de France dans leurs habits magnifiques; le connétable, tenant en main l'épée nationale; l'archevêque de Reims et ses évêques, vêtus de leurs robes violettes, avec la mitre et la crosse, et le peuple en foule

1 Cette équivoque me paraît facile à démêler pour nous qui pouvons apprécier le procès dans son ensemble. Cauchon, à aucun prix, n'aurait laissé juger à Rome celle qu'il n'avait même pas voulu laisser juger à Paris. L'Église, le pape, si Jeanne obéissait à ses injonctions, devaient disparaître derrière lui, Cauchon; si, au contraire, elle refusait de se soumettre, c'était lui qui se couvrait de l'autorité du pape et de l'Église, dont il se constituait le vengeur. Si Jeanne avait pu être librement défendue, un appel pur et simple en cour de Rome, fait dans les formes requises, déconcertait l'évêque de Beauvais, et le constituait lui-même en état de rébellion. Aussi s'attacha-t-il à tourner cet écueil par tous les moyens.

qu'inondait la lueur des cierges, et son roi couronné. Elle se revit elle-même, son étendard à la main. « Il avait été à la peine, s'écria-t-elle en regardant fixement ses juges, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur. » Cauchon se retira avec ses acolytes, et elle demeura dans sa prison [1].

L'évêque de Beauvais pouvait se féliciter de l'habileté qu'il avait déployée dans ce procès préparatoire ; mais ce serait apprécier incomplétement le caractère de ce complot judiciaire, que de s'en tenir au procès-verbal dressé, sous les yeux de Cauchon, par des greffiers qui étaient d'honnêtes gens sans doute, mais qui tremblaient sous sa main, instrument impitoyable de la rancune des Anglais. Il est toute une série d'iniquités révoltantes dont nous devons la connaissance à d'autres documents, et notamment au procès de réhabilitation, où les greffiers et plusieurs assesseurs, vivant encore à cette époque, furent appelés en témoignage. Un tableau sommaire de ces iniquités achèvera de mettre en pleine lumière l'infâme parti pris du juge, et l'innocence de la victime.

Dès le début, le *beau procès* de Pierre Cauchon avait été très-nettement caractérisé par un homme de grande science et de grand cœur : c'était un jurisconsulte normand nommé Jean Lohier. Ce docteur étant venu à Rouen lors des premières séances, l'évêque de Beauvais songea à s'appuyer sur lui, comme il s'appuyait déjà sur les plus renommés docteurs de l'université de Paris. Il lui communiqua donc la partie du procès qui était déjà couchée par écrit. Lohier, désirant se livrer à un examen consciencieux, demanda deux ou trois jours pour formuler son avis. Cauchon, mécontent, résolut de l'intimider, et lui enjoignit de répondre le jour même.

[1] *Procès*, t. I, p. 172-187.

La réponse ne fut pas pour cela plus satisfaisante. Lohier déclara formellement que le procès ne valait rien, pour plusieurs causes : premièrement, parce qu'il n'avait point la forme d'un procès ordinaire; secondement, parce que les assesseurs, ayant été très-souvent rassemblés dans un lieu clos et fermé, n'avaient pas eu pleine et pure liberté de dire leur pure et pleine volonté; troisièmement, parce que l'honneur du roi Charles VII se trouvant engagé en cette matière, on n'avait appelé personne du parti français; quatrièmement, parce qu'on n'avait pas remis à l'accusée un sommaire des points sur lesquels elle devait être interrogée, et qu'on ne lui avait pas donné de défenseur, ce qui pourtant était indispensable dans le cas présent, lorsqu'il s'agissait d'une simple et ignorante jeune fille, obligée de répondre à tant de maîtres et de docteurs sur des matières si difficiles, comme, par exemple, la révélation divine dont Jeanne se disait honorée. Ainsi donc, à ses yeux, le procès était radicalement nul. Cauchon, comme on le pense, fut singulièrement courroucé d'une telle franchise. Il n'en insista pas moins pour garder le jurisconsulte normand en qualité d'assesseur, espérant bien le convertir par des promesses, des dons ou des menaces. Mais Lohier refusa absolument de prendre la moindre part au procès. Furieux, l'évêque assembla en toute hâte dans sa maison six assesseurs : Jean Beaupère, Jacques de Touraine, Nicole Midi, Pierre Morice, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur : « Voilà Lohier, s'écria-t-il hors de lui, qui veut mettre de belles oppositions à notre procès ! Il veut l'anéantir, et prétend qu'il est radicalement nul ! Si on l'en croyait, il faudrait tout recommencer. On voit bien, ajouta-t-il, de quel pied il cloche. Par saint Jean ! nous ne tiendrons point de compte de son avis; mais nous continuerons le procès comme nous l'avons commencé. » Cette scène se pas-

sait un samedi. Le lendemain dimanche, durant l'office divin, le greffier Manchon, se trouvant placé à côté du jurisconsulte normand, lui demanda ce qu'il pensait du procès de la Pucelle. Jean Lohier répondit avec un rare bon sens et une finesse exquise : « Vous voyez bien la façon dont ils mènent leur procédure : ils prendront la malheureuse, s'ils le peuvent, par ses paroles. Ainsi, en ce qui touche ses apparitions, ils profiteront de ce qu'elle dit avec une entière conviction : *Je suis certaine* que cela est arrivé; mais si elle disait : *Il me semble,* au lieu de ces mots : *Je suis certaine,* je ne crois pas qu'il y ait homme sur la terre qui la pût condamner. Il me semble qu'ils procèdent plus par haine qu'autrement; aussi je ne veux plus demeurer en cette ville, et je m'en irai le plus tôt possible. » En effet, Lohier, menacé d'être jeté dans la rivière, partit bientôt pour Rome, où il demeura toujours depuis, et où il mourut doyen du tribunal de la Rote, qui est la cour suprême d'appel pour les causes ecclésiastiques. Ce titre éminent dont il fut revêtu donne une valeur singulière à l'opinion qu'il avait émise sur le procès de la Pucelle[1].

Les divers témoignages recueillis lors du procès de réhabilitation, et que d'autres documents confirment, viennent tous à l'appui de l'opinion de Lohier sur les iniquités flagrantes qui ont vicié la procédure dirigée par Pierre Cauchon. Tout atteste : 1° l'étrange façon dont fut conduit le procès; 2° le défaut de liberté ou d'impartialité chez les membres du tribunal; 3° le manque de garanties pour l'accusée; 4° le dessein prémédité d'abuser de son ignorance et de sa conviction intime pour la tromper et la prendre au piége de ses propres paroles.

[1] *Procès*, t. II, p. 11, 12; t. III, p. 50. — *Cf.* Wallon, t. II, p. 151-153.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une question qui a été assez vivement controversée entre les érudits et les historiens qui se sont occupés de Jeanne d'Arc, et de se demander si le procès a été ou non conforme à la stricte légalité. Il suffit de constater qu'il a été de tous points inique, et, comme le disait Jean Lohier, en élargissant l'expression dont se servit cet habile jurisconsulte, tout à fait extraordinaire et monstrueux. Voici un évêque dont la haine pour le parti français en général, et en particulier pour la Pucelle, est aussi évidente qu'un fait peut l'être en histoire. Pierre Cauchon n'agit visiblement dans toute cette affaire que comme un instrument des Anglais. Si quelqu'un pouvait être récusé, comme ennemi capital, c'est à coup sûr celui-là même qui, malgré la démarche de l'université de Paris, s'obstina à demeurer le seul juge de la Pucelle[1], et à dresser son tribunal à Rouen, c'est-à-dire dans la ville où le procès, accompli au cœur même de la puissance anglaise, ne pouvait aboutir qu'au supplice de l'accusée. Le refus de s'associer des ecclésiastiques du parti français, le refus de tirer Jeanne des prisons d'État pour la transférer dans les prisons d'Église, indiquent suffisamment l'intention formelle de faire subir à la captive tous les inconvénients de sa double situation de prisonnière de guerre et d'accusée en matière de foi, sans lui laisser aucun des avantages de l'un ou de l'autre état; il faut que Jeanne, brûlée en qualité d'ennemie de l'Angleterre, soit condamnée en qualité d'ennemie de la foi : c'est là l'iniquité qui domine toute cette procédure, et la grande équivoque où on la maintient à tout prix; c'est là ce qui fait de Cauchon le personnage nécessaire dans cette sanglante comédie. Les autres acteurs ne s'y

[1] On sait ce qu'il faut penser de l'invitation adressée à Jean le Maître, et le rôle tout à fait involontaire et passif que joua ce vice-inquisiteur.

prêtèrent pas toujours de bonne grâce : aussi le chapitre de Rouen se montra fort récalcitrant au sujet des lettres de territoire. La prétention de juger à Rouen en qualité d'évêque de Beauvais lui paraissait fort étrange, et il ne se souciait pas d'accroître les chances d'un candidat au siége archiépiscopal dont les prétentions lui déplaisaient. Sa résistance fut vaincue, mais non sans peine. Libre de suivre ses propres inspirations, il aurait probablement refusé à Cauchon les pouvoirs qu'il sollicitait, et l'on peut dire en quelque façon que par là toute la procédure est implicitement viciée dans son principe[1].

La conduite de cette procédure ne fut pas moins étrange que le principe même. L'évêque de Beauvais avait fait recueillir à Domremy et dans d'autres endroits des informations sur le compte de la Pucelle. Il en donna communication à six assesseurs, et en fit extraire les articles qui servirent de base aux premiers interrogatoires. Mais comme le résultat de ces informations était, en général, favorable à la Pucelle, malgré l'esprit qui les avait dirigées, Cauchon se hâta de les dérober derrière les extraits qui en avaient été faits sous sa surveillance, et on ne les retrouve plus que scandaleusement défigurées dans le réquisitoire du promoteur. Les interrogatoires commencés, les réponses de Jeanne produisent ce même effet favorable que n'auraient pu manquer de produire les informations; Cauchon se hâta de clore les séances publiques, et de les remplacer par des séances secrètes, où tout se passe devant cinq ou six personnes seulement. Il fait plus, il essaie, par des moyens infâmes, d'altérer la sincérité, déjà bien incomplète, du procès-verbal qui doit servir à libeller les articles sur lesquels porteront les consultations, les délibé-

[1] Quicherat, *Aperçus nouveaux*, p. 99, et note 4.

rations, la sentence. Voici ce que rapporte à cet égard le greffier Guillaume Manchon : « Au commencement du procès, pendant cinq ou six séances, comme je mettais en écrit les réponses et les excuses de la Pucelle, les juges, m'adressant la parole en latin, me voulurent plusieurs fois contraindre de changer le sens des paroles de l'accusée, en exprimant sa pensée autrement qu'elle ne l'entendait. En outre, par le commandement de monseigneur de Beauvais, deux hommes furent placés dans l'embrasure d'une fenêtre, près du lieu où siégeaient les juges, et devant cette fenêtre il y avait un grand rideau de serge, empêchant qu'ils ne fussent vus. Ces deux hommes écrivaient ce qui était à la chargée de l'accusée, sans rapporter ses excuses. En collationnant, dans l'après-midi, ce que nous avions écrit pendant la séance, je remarquai que les deux scribes anglais n'avaient point rapporté les réponses tendant à justifier la Pucelle, et j'en fis l'observation : ce qui excita fortement contre moi le courroux de monseigneur de Beauvais. » Ces tentatives semblent s'être prolongées au delà des cinq ou six premières séances; car Manchon ajoute en termes généraux : « Quand j'écrivis le procès, j'eus plusieurs fois à soutenir les reproches de monseigneur de Beauvais et de quelques assesseurs, qui me voulaient contraindre à écrire selon leur imagination, et à fausser le sens des paroles de la Pucelle. Quand il y avait quelque chose qui ne leur plaisait point, ils me défendaient de l'écrire, en disant que c'était inutile au procès. » Manchon proteste, il est vrai, qu'il n'a rien écrit que selon sa conscience; mais a-t-il tout écrit? Je crois, avec le savant M. Wallon, que, sous l'empire de la crainte, il a péché souvent, au moins par omission. Dans tous les cas, des tentatives semblables suffisent pour faire apprécier la façon dont Cauchon entendait mener l'affaire. S'il a gardé, au milieu de telles iniquités, quelque ap-

parence légale, qu'en peut-on conclure, sinon qu'il joignait une habileté très-grande à son extrême méchanceté[1]?

La partialité de l'évêque, principal juge, ne peut donc faire l'objet d'un doute. Le vice-inquisiteur, Jean le Maître, ne fut pas libre. Contraint de prendre part au procès, malgré la révolte de sa conscience, naturellement honnête, il avoua lui-même à l'un des assesseurs, Jean Massieu, qu'il se sentait incapable de résister à la volonté des Anglais. « Je vois, répéta-t-il à plusieurs reprises, que si le procès ne marche pas à leur gré, nous serons en danger de mort. » Les assesseurs furent également dominés par l'un ou l'autre de ces trois sentiments, qui enlèvent toute espèce d'autorité aux actes qu'ils inspirent : la haine, la peur ou la cupidité. La haine fut évidemment le mobile qui fit agir le promoteur Jean d'Estivet. Ce fut la même cause, ou une cause analogue, la prévention née des passions politiques, qui dirigea la conduite de Thomas de Courcelles et de ses collègues de la grande Université, qui ne virent, dans toute cette affaire, que par les yeux de Cauchon.

La terreur, qui ôta toute liberté d'esprit à un grand nombre d'assesseurs, résulterait suffisamment de la nature même du procès, et de la volonté formellement exprimée par les Anglais de le voir aboutir à une sentence de mort, lors même qu'elle ne serait pas attestée par les témoins de la réhabilitation. Si la lâcheté, pour ainsi dire, spontanée de la plupart des docteurs, épargna à Cauchon ou à ses maîtres la peine d'exercer une pression trop générale et trop directe, il est certain que ni lui ni eux ne s'abstinrent d'user d'intimidation, quand ils le jugèrent nécessaire. Sous

[1] *Procès*, t. II, p. 12, 13. — Abel Desjardins, p. 227-229. — Wallon, II, p. 34-39.

ce rapport, on peut citer des faits précis où l'iniquité apparaît toute claire, et la violence, si l'on me passe cette expression, toute crue, et qui édifient suffisamment sur la liberté que Cauchon et les Anglais entendaient laisser aux membres du tribunal.

« J'ai ouï dire, rapporte Nicolas de Houppeville, que des menaces furent faites à frère Ysambard de la Pierre, de l'ordre des Frères prêcheurs, qui fut assesseur au procès. Le comte de Warwick lui dit qu'il le ferait jeter à la rivière, s'il ne se taisait, parce qu'il essayait de diriger les réponses de Jeanne, et les répétait aux notaires. Je crois bien avoir ouï dire cela à frère Jean le Maître, alors vice-inquisiteur. Moi-même, ayant été convoqué au commencement du procès, je ne pus venir; car j'étais occupé ailleurs. Je vins le second jour, mais je ne fus pas reçu. L'évêque de Beauvais me fit chasser de la salle. Quelque temps auparavant, causant avec Michel Colles, j'avais dit qu'il était dangereux d'intenter un tel procès, pour plusieurs causes. Cette parole fut rapportée à l'évêque, qui me fit jeter en prison. Je fus délivré sur les instances de monseigneur l'abbé de Fécamp; mais j'ai entendu dire que, dans un conseil tenu par l'évêque, il avait été question de m'envoyer en exil, soit en Angleterre, soit ailleurs, ce qu'on aurait fait sans l'intervention dudit abbé et de quelques-uns de mes amis. Pour le vice-inquisiteur, je suis bien certain qu'il était fort épouvanté, et je l'ai vu bien des fois perplexe durant le procès[1]. »

[1] Houppeville dit, il est vrai, que si « plusieurs assesseurs étaient sous le coup de la crainte, la plupart, à son avis, agissaient de leur plein gré ». Que faut-il entendre par ce *plein gré*, sinon, à défaut de crainte, l'influence de la haine politique ou de la cupidité? Au reste, d'autres témoins affirment que la terreur fut beaucoup plus générale. « Il n'y avait pas, dit Jean Massieu, un seul des assesseurs qui n'eût peur. » — *Procès*, t. II, p. 330.

« Je fus dénoncé, dit Pierre Miget, au cardinal de Winchester, comme favorisant la Pucelle; mais je m'en excusai, tremblant pour ma vie. »

« Un jour, dit Manchon, quelqu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, dit au sujet de Jeanne quelque chose qui ne plut point au seigneur de Stafford. Ce seigneur, tirant son épée, poursuivit cette personne jusque près d'un lieu consacré, où l'on avait droit de refuge, et, si l'on n'avait averti le seigneur de Stafford du caractère sacré de ce lieu, l'homme était perdu. »

« Une fois, dit-il encore, que Jean de Châtillon aidait Jeanne en ses interrogatoires, l'avertissant qu'elle n'était pas tenue de répondre, ou lui disait telle autre chose dont je n'ai pas souvenance, l'évêque de Beauvais, ainsi que les assesseurs les plus animés contre la Pucelle, Beaupère, Midi, Jacques de Touraine, se mirent en colère, et il se fit un grand tumulte. L'évêque cria à Châtillon : « Taisez-vous, et laissez parler les juges. » Et le témoignage de Manchon est confirmé, en ces termes, par Richard de Grouchet :

« On faisait à Jeanne des questions très-difficiles, et ceux des assesseurs qui essayaient de l'aider dans ses réponses étaient repris avec âcreté et rudesse, et notés comme favorables à l'accusée, tantôt par l'évêque, tantôt par Jean Beaupère. « Laissez-la parler, disait ce dernier; qui, de vous ou de moi, a charge de l'interroger? »

Notons encore le témoignage de l'exécuteur des citations, Jean Massieu : « En conduisant Jeanne de sa prison au lieu où elle était interrogée, je passais devant la chapelle du château, et, sur sa requête, je permis plusieurs fois à la Pucelle d'y faire en passant son oraison; de quoi je fus durement repris par le promoteur, qui me dit : « Truand, qui t'a rendu si hardi de laisser approcher du sanctuaire cette vilaine

excommuniée, sans la permission des juges? Je te ferai mettre en telle tour, que tu ne verras d'un mois le soleil ni la lune, si tu prends encore cette licence. » Quand le promoteur s'aperçut que je ne tenais aucun compte de ses menaces, il se posta plusieurs fois devant la porte de la chapelle pour empêcher que Jeanne ne fît son oraison, et la Pucelle me demandait toujours : « Le corps de Jésus-Christ n'est-il pas là? » Je me souviens aussi que, vers le quatrième ou cinquième jour du procès, comme je reconduisais l'accusée à sa prison, un prêtre, nommé maître Eustache Turquetil, me demanda : « Que te semble de ses réponses? Sera-t-elle brûlée? Qu'arrivera-t-il? — Jusqu'ici, répondis-je, je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais ce qui en sera à la fin, Dieu le sait. » Cette réponse fut rapportée aux gens du roi par Turquetil, et on en conclut que j'étais animé d'un mauvais esprit pour les intérêts du roi. A cette occasion, je fus mandé dans l'après-midi par monseigneur de Beauvais, qui me dit : « Prenez garde à vous, ou l'on vous fera boire plus que de raison. » Je crois bien que sans le greffier Manchon, qui m'excusa, je n'aurais pas échappé à la colère de l'évêque. »

La cupidité ou un sentiment analogue, l'ambition, mettait à la merci des Anglais ceux des assesseurs que n'aurait point aveuglés la haine ou domptés la peur, et en même temps venait en aide à ces deux sentiments. Le tribunal entier était à la solde de l'Angleterre. Les assesseurs qui se montrèrent les plus hostiles à la Pucelle, comme les docteurs de Paris, reçurent des gratifications spéciales. Depuis la capture de Jeanne à Compiègne jusqu'au supplice, l'or anglais ne cessa de jouer son rôle dans cette triste affaire. Ce n'était pas en vain que Bedford avait pressuré la Normandie; ce n'était pas en vain que, le 1er mars 1431,

il faisait encore venir d'Angleterre, par Dieppe, une somme de quatre mille livres. Payés par le gouvernement anglais, le procès et le martyre de Jeanne doivent demeurer à son compte, et il est impossible de voir dans les juges et les assesseurs qui siégèrent à Rouen autre chose que les valets d'un maître impérieux, qui tremblent à sa voix, épousent ses passions, et tendent la main pour recevoir leur salaire.

Au surplus, Cauchon et ses acolytes se sont eux-mêmes flétris devant l'histoire, et ont formellement accepté ce caractère de basse dépendance, en sollicitant du grand conseil des lettres de garantie pour la part qu'ils avaient prise à la plus grande iniquité commise en ce monde, depuis le procès et le martyre du divin Maître[1].

A la partialité chez les membres du tribunal correspond pour l'accusée un manque absolu de garanties. Au moral comme au physique, Jeanne est livrée pieds et poings liés à ses ennemis. Exposée, dans le réduit qui lui sert de prison, aux grossières insultes de ses gardiens, elle est en butte, dans le procès, à la fourberie de son juge, sans personne qui la conseille. « Au début du procès, dit Jean Massieu, Jeanne demanda un avocat pour l'aider à répondre, en disant qu'elle n'était qu'une pauvre ignorante. On lui répondit qu'elle eût à se défendre elle-même, et qu'elle n'aurait point d'avocat. » Quant à ceux qui, touchés de pitié pour elle, essayèrent de se constituer officieusement ses défenseurs, nous avons vu de quelle façon Cauchon réprimait leur bonne volonté[2].

[1] *Procès*, t. II, p. 16, 325, 326, 357, 361; t. III, p. 139, 140, 153; t. V, p. 196-201. — *Aperçus nouveaux*, p. 100-103. — Abel Desjardins, p. 320-324, 370, 372. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 207 et note 3.

[2] *Procès*, t. II, p. 298, 301, 306, 334.

C'est qu'il fallait à tout prix faire triompher l'équivoque; c'est que le dessein prémédité de Cauchon était d'abuser de l'ignorance de Jeanne, pour la prendre au piége de ses propres paroles. Aussi multipliait-il à dessein les questions captieuses, et faisait-il subir à une paysanne de vingt ans, qui ne savait ni lire ni écrire, des interrogatoires si difficiles, que de savants docteurs auraient été embarrassés pour y répondre. C'est l'avis de presque tous les assesseurs qui témoignèrent au procès de réhabilitation, et la lecture des procès-verbaux confirme de tout point leur témoignage. Parfois, dans ses séances si longues et si fatigantes, tous les docteurs se mettaient à parler à la fois; une question n'attendait pas l'autre. La présence d'esprit déployée par l'héroïque jeune fille, ses sublimes réponses, qui parfois firent courber le front des juges, n'en sont que plus admirables. Mais ses *voix*, qui la conduisant à la gloire, c'est-à-dire au martyre, lui inspiraient ces réponses, plus puissantes pour son salut éternel que pour sa délivrance ici-bas, ne l'ont parfois, ce me semble, éclairée qu'à demi sur les embûches de Pierre Cauchon[1].

C'est ainsi que sa bonne foi fut surprise par un misérable nommé Nicolas Loiseleur, chanoine de Rouen, et qui figurait au nombre des assesseurs. Entièrement dévoué aux Anglais, qui avaient déjà reçu des gages de son attachement à leur parti, ce prêtre consentit à jouer un rôle dont un espion même n'eût pas voulu. Il s'introduisit, à différentes reprises, tantôt de jour, tantôt de nuit, dans la prison de la Pucelle, et, sous divers déguisements, se donnant tantôt pour un homme d'armes, tantôt pour un cordonnier, tantôt pour un prêtre

1 *Procès*, t. III, p. 332. — Abel Desjardins, p. 225, 226, 372, 373. — Wallon, t. II, p. 435.

du pays de Lorraine, mais toujours pour un prisonnier des Anglais, il réussit, en lui parlant de son village, en lui donnant des nouvelles de la guerre, de ses compagnons d'armes, de son roi bien-aimé, à gagner sa confiance, et à obtenir d'elle des détails qu'il rapportait à Cauchon, ou que celui-ci, caché dans un trou qui avait été pratiqué tout exprès dans l'épaisseur de la muraille, écoutait en compagnie du comte de Warwick, et assisté de ses greffiers. Ce n'est pas tout : il mit le comble à son infamie en donnant à Jeanne, au sujet de ses interrogatoires, des conseils perfides, en lui suggérant des réponses de nature à la perdre. Plusieurs témoins rapportent, avec un parfait accord, qu'il engagea vivement la Pucelle à ne se point soumettre à l'Église; de sorte que, si l'on en croit ces témoignages, son influence occulte fut le ressort mis en jeu par Pierre Cauchon pour jeter le trouble dans l'âme de l'accusée, et tirer de sa bouche des paroles malsonnantes, afin de triompher sur le point le plus grave, celui où se concentraient en dernière analyse les efforts de l'accusation[1].

Le dimanche 18 mars 1431, l'évêque réunit dans sa maison douze assesseurs. Il leur communiqua un assez grand nombre de propositions qu'il avait fait extraire des réponses de l'accusée, et leur demanda leur avis sur la conduite ultérieure de la procédure. Après délibération, il fut décidé que ces propositions seraient examinées avec le plus grand soin, afin qu'on pût en délibérer plus mûrement le jeudi suivant. Dans l'intervalle devait être rédigé le réquisitoire du promoteur[2].

1 *Procès*, t. II, p. 10, 17, 332, 342, 362; t. III, p. 60, 133, 136, 140, 141, 161, 162, 173, 181.

2 *Procès*, t. I, p. 188, 189.

Le jeudi 22 mars, en présence de vingt-deux assesseurs, les maîtres chargés d'examiner les propositions firent leur rapport. Il fut décidé que ces points seraient réduits à un petit nombre d'articles, destinés à être communiqués aux docteurs, dont Cauchon entendait demander l'avis avant de conclure et de prononcer la sentence[1].

Le samedi 24 mars, Jean de la Fontaine, commissaire délégué par l'évêque, se transporta dans la prison avec le vice-inquisiteur. Là, en présence de six assesseurs, le greffier, Guillaume Manchon, donna lecture à l'accusée du registre où avaient été consignées ses réponses. Si l'on s'en rapporte au procès-verbal, Jeanne accepta de bonne foi, sans réserve, la rédaction qui lui fut communiquée[2].

Cependant la fête de Pâques approchait, et, à mesure que la Pucelle sentait s'écouler les jours qui la séparaient de cette grande solennité de l'année chrétienne, elle redoublait auprès de Cauchon ses instances pour qu'il lui fût permis d'accomplir les devoirs que l'Église impose, à cette époque, à ses fidèles enfants. L'évêque résolut de profiter de ce désir, si vivement exprimé, pour porter à l'accusée un nouveau coup au sujet des habits d'homme. Le dimanche des Rameaux, 25 mars 1431, il se rendit dans la prison, accompagné de quatre assesseurs, et il offrit formellement à Jeanne de lui laisser accomplir ses devoirs religieux, pourvu qu'elle consentît à prendre un habit de femme. Comme elle persistait à ne céder pas sur ce point, les docteurs se mirent à l'exhorter chaleureusement; mais leurs instances furent vaines. « Cela n'est pas en mon pouvoir, répondit la jeune fille; si c'était en mon pouvoir, ce serait bientôt fait. — Consultez vos *voix*,

1 *Procès*, t. I, p. 189, 190.
2 *Procès*, t. I, p. 190, 191.

afin de savoir s'il vous est permis de prendre un habit de femme pour communier le jour de Pâques. — Je ne le puis, même pour communier. Je vous supplie de me laisser entendre la messe en habit d'homme. Cet habit ne charge point ma conscience, et je ne crois pas désobéir à l'Église en le portant. » Le promoteur se hâta de prendre acte de cette résistance opiniâtre, sur laquelle il comptait bien[1].

Le lundi 26 mars, l'évêque, ayant réuni dans sa maison douze assesseurs, déclara que le procès préparatoire était clos, et que le procès ordinaire allait s'ouvrir. Le promoteur était invité à présenter publiquement son réquisitoire, divisé en articles, et sur chacun d'eux l'accusée serait mise en demeure de s'expliquer. Tous les points sur lesquels Jeanne refuserait de répondre devaient être, par ce seul fait, regardés comme avérés et acquis aux débats[2].

Le mardi 27 mars, le tribunal, composé de l'évêque et du vice-inquisiteur, assistés, ce jour-là, de trente-huit assesseurs, siégea en séance solennelle dans une salle située près de la grande galerie du château de Rouen. Pierre Cauchon donna l'ordre d'amener l'accusée. Aussitôt qu'elle eut pris place, le promoteur, Jean d'Estivet, se leva, tenant en main le manuscrit de son réquisitoire. Il prit d'abord des conclusions tendant à ce que Jeanne fût invitée à prêter serment de dire la vérité sur chacun des articles par lui proposés contre elle; que si elle refusait de répondre, ou même demandait un trop long délai, il requérait qu'elle fût déclarée défaillante et contumace, et, pour ce seul fait, immédiatement excommuniée. Il déposa ensuite son manuscrit sur le bureau du

[1] *Procès*, t. I, p. 191-193.

[2] *Procès*, t. I, p. 194, 195. — Le réquisitoire avait été rédigé de concert avec l'évêque, et nous voyons que dans cette séance du 26 mars les articles qu'il contenait furent lus et approuvés.

tribunal. L'évêque, après avoir pris l'avis de son collègue Jean le Maître et de chacun des assesseurs, adressa à l'accusée l'exhortation suivante :

« Jeanne, toutes les personnes que vous voyez ici sont de très-doctes clercs, versés dans le droit divin et humain, dont l'intention a toujours été et est encore d'agir à votre égard avec douceur et pitié. Nous ne poursuivons aucune vengeance, nous ne désirons aucun châtiment; nous cherchons seulement à vous instruire et à vous ramener dans le chemin de la vérité et du salut. Comme vous êtes illettrée, et qu'en des matières aussi ardues vous ignorez peut-être ce que vous devez faire, ce que vous devez répondre, je vous invite à choisir parmi ces messieurs un ou plusieurs docteurs pour vous assister dans vos réponses. Si vous ne savez quels conseillers vous devez prendre, je vous offre de vous en donner de ma main, pourvu que, en ce qui vous concerne, vous soyez décidée à dire la vérité. Je vous requiers de jurer en notre présence que vous direz la vérité sur tous les points qui touchent votre procès. »

Jeanne ne fut pas la dupe de cette feinte douceur. On lui avait obstinément refusé jusqu'à ce jour l'assistance d'un avocat : maintenant voici qu'on lui offrait de lui en donner plusieurs. Cauchon, se souvenant sans doute des objections de Lohier, tenait à mettre les apparences de son côté. Les conseillers choisis par l'accusée n'auraient pu l'assister, sans doute, que sous la surveillance et la pression du juge. Et si l'on songe au rôle qu'avait joué Loiseleur, quels avocats Cauchon devait-il donner à sa victime, si le choix lui en était remis! La Pucelle soupçonna à bon droit quelque piége; elle répondit :

« Premièrement, de ce que vous avez dit pour mon bien et notre foi, je vous remercie, et toute la compagnie aussi.

Quant au conseil que vous m'offrez, je vous remercie encore; mais je n'ai pas l'intention de me départir du conseil de Notre-Seigneur. Quant au serment que vous voulez que je fasse, je suis prête à jurer de dire la vérité sur tout ce qui touchera votre procès. » Et elle jura, en effet, sur les saints Évangiles.

Cauchon invita alors Thomas de Courcelles à donner lecture du réquisitoire, article par article, et à en exposer le contenu en langue française, afin que l'accusée fût en demeure de répondre sur chaque point de l'accusation. Cette lecture, qui constituait une sorte de récapitulation publique et générale des précédents interrogatoires, occupa toute la séance du mardi, ainsi que celle du mercredi 28 mars 1431, à laquelle assistèrent trente-cinq assesseurs[1].

Le réquisitoire était précédé d'un préambule, où, donnant un libre cours à sa haine, Jean d'Estivet traitait par avance la Pucelle de *sorcière, sacrilége, schismatique, hérétique, apostate, idolâtre, blasphématrice*, etc. Les soixante-dix articles qui constituaient l'accusation étaient dignes du préambule. La vie de Jeanne, depuis son enfance, y était odieusement travestie, et l'on n'y tenait aucun compte des explications, si claires et si convaincantes, données par l'accusée durant le procès préparatoire. Tous les faits qui lui avaient été reprochés, et que ses réponses avaient fait évanouir, étaient repris et présentés comme constants par le promoteur, qui ne craignit même point de revenir sur les points les plus ridicules, et dont le simple bon sens suffisait à faire justice. La Pucelle, la plupart du temps, s'en référa aux interrogatoires qu'elle avait déjà subis. Sur la question des habits d'homme, elle demeura inébranlable, déclarant avec énergie que, dût-on lui trancher la tête, elle ne prendrait

[1] *Procès*, t. I, p. 195-202. — Wallon, t. II, p. 158.

point un habit de femme jusqu'à ce qu'elle en eût reçu la permission de Notre-Seigneur.

Le monument d'iniquité dressé par Jean d'Estivet, de concert avec Pierre Cauchon, reposait tout entier sur l'accusation de désobéissance à l'Église. Si l'équivoque où l'on avait maintenu jusqu'alors l'accusée sur ce point capital venait à s'éclaircir, si Jeanne faisait appel au pape ou au concile, la base manquait soudain, et l'horrible édifice s'écroulait aussitôt : le promoteur avait eu soin de constater en termes précis la résistance de l'accusée. Le soixante et unième article du réquisitoire était conçu en ces termes :

« Jeanne a été avertie qu'elle devait soumettre toutes ses paroles et tous ses actes à la détermination de l'Église militante. On lui a expliqué la différence qui existe entre l'Église triomphante et l'Église militante. Or elle a déclaré se soumettre à l'Église triomphante, et elle a refusé de se soumettre à l'Église militante. Elle a donc confessé elle-même l'erreur où elle persiste contre la bulle *Unam sanctam,* en prétendant qu'elle relevait immédiatement de Dieu, en ne soumettant ses actes qu'à lui seul et aux saints, et non au jugement de l'Église. »

Voici, sur cet article, la réponse de Jeanne, d'après le procès-verbal :

« A l'Église militante je voudrais porter honneur et révérence de tout mon pouvoir. Quant à soumettre mes actions à l'Église militante, il faut que je m'en rapporte à Notre-Seigneur, qui me les a fait faire. — Voulez-vous soumettre ce que vous avez fait à l'Église militante? — Envoyez-moi votre clerc samedi prochain, et je lui répondrai. »

Sur le soixante-neuvième article, Jeanne ayant dit : « Les délits proposés par le promoteur contre moi, je ne les ai pas commis. Au surplus, je m'en rapporte à Notre-Seigneur. Je

n'ai rien fait contre la foi chrétienne. » On lui posa de nouveau la grande question : « Si vous avez commis quelque péché contre la foi chrétienne, voulez-vous le soumettre à l'Église et *à ceux à qui en appartient la correction?* — Samedi, après dîner, répéta Jeanne, je répondrai. » *Ceux à qui appartient la correction*, ces mots sont clairs pour nous : il s'agit bien de Cauchon et de Cauchon seul. Jeanne se trouvait donc placée dans cette alternative : si elle consentait à soumettre ses révélations à la détermination de l'Église, l'évêque de Beauvais s'emparait de cet aveu pour condamner, au nom de l'Église, tout ce qu'elle avait fait; si, au contraire, elle se refusait à cette concession décisive, il la condamnait comme hérétique. De toute façon, pensait-il, la cause française demeurait déshonorée, n'ayant dû ses récents succès qu'à une victime du démon, ou à une ennemie de la foi. Mais si l'on tient compte du rôle joué par Loiseleur, il semble bien que Cauchon préférait la seconde alternative, au moins jusqu'à la fin du procès, où il espérait bien faire triompher la première[1]. Il fallait que Jeanne fût d'abord déclarée hérétique, qu'elle abjurât à la dernière heure et son hérésie et sa mission,

[1] L'équivoque, je le répète, est facile à démêler; mais il est moins facile de se rendre un compte exact du double rôle joué par Cauchon, multipliant, d'une part, ses efforts pour obtenir de Jeanne une soumission dont il aurait pu profiter, et, d'autre part, faisant agir auprès d'elle son affidé Loiseleur dans un sens tout à fait contraire. Pour les historiens de Jeanne, comme pour Jeanne elle-même, ce procès est parfois inextricable. C'est pourquoi il importe d'autant plus de constater, soit en ce qui regarde la soumission contestée de Jeanne à l'Église, soit en ce qui concerne ses tergiversations, telles qu'elles semblent résulter de procès-verbaux suspects, que la déloyauté des juges d'une part, et d'autre part la vie et la mort de l'héroïne ne permettent pas de douter de sa foi et de ses vertus. Jeanne a vécu et elle est morte non-seulement en bonne Française, mais encore en bonne catholique : elle a vécu et elle est morte fidèle à son Dieu, à son Église, à son roi.

puis que, tout à coup ressaisie après un semblant de pardon par son impitoyable adversaire, elle perdît à la fois, pour la plus grande gloire de l'Angleterre, et son honneur et sa vie. Enlacée dans les liens inextricables de ce réseau d'infamie, Jeanne n'avait qu'un moyen d'y échapper : c'était d'en appeler purement et simplement soit au souverain pontife, soit au concile de Bâle, qui venait de se réunir. Or voici ce que racontent à cet égard deux des principaux témoins de la réhabilitation.

« Un jour de la semaine sainte, dit Guillaume Manchon, maître Jean de la Fontaine, frère Ysambard de la Pierre et frère Martin Ladvenu, de l'ordre des Frères prêcheurs, émus de pitié, se rendirent dans la prison de Jeanne, et l'exhortèrent vivement à se soumettre à l'Église... Le lendemain du jour où elle fut ainsi avertie, elle dit qu'elle voulait bien se soumettre à l'Église et au sacré concile... ; car on lui avait expliqué que dans ce concile siégeaient des prélats de son parti... L'évêque de Beauvais et le seigneur de Warwick furent tellement courroucés, que Jean de la Fontaine, se sentant menacé de mort, prit la fuite. Quant aux deux religieux, ils auraient été en grand danger, si le vice-inquisiteur Jean le Maître ne les avait protégés [1]. »

« Jeanne, dit frère Ysambard de la Pierre, interrogée si elle voulait se soumettre à notre saint père le pape, répondit que oui, pourvu qu'on la conduisît devant lui ; mais elle ne voulait point se soumettre à l'évêque de Beauvais, son ennemi capital. Comme je l'exhortais à se soumettre au con-

[1] *Procès*, t. II, p. 13, 299, 341 ; t. III, p. 139. — En combinant ensemble les diverses dépositions du greffier, je dois prévenir le lecteur que j'ai supprimé les détails qui m'ont semblé contradictoires, soit entre eux, soit avec le témoignage d'Ysambard. Ne pouvant me livrer à un examen critique sur chaque fait, je suis obligé de procéder un peu arbitrairement.

cile général alors assemblé, où siégeaient beaucoup de prélats et de docteurs du parti de France, Jeanne, ayant ouï ce conseil, commença à s'écrier : « Oh ! puisqu'en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre et soumettre au concile de Bâle ! » Aussitôt, enflammé de dépit et d'indignation, l'évêque de Beauvais me cria : « Taisez-vous, de par le diable ! » Alors le greffier Guillaume Manchon demanda à l'évêque s'il fallait écrire la soumission de Jeanne. L'évêque répondit que non, que cela n'était pas nécessaire ; et Jeanne s'écria : « Ah ! vous écrivez bien ce qui est contre moi, et vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi[1]. »

Je ne sais si je me trompe, mais le procès-verbal du greffier me semble avoir gardé la trace de cette scène, et cette trace se trouve précisément dans l'audience du mardi saint, où Ysambard de la Pierre siégeait parmi les assesseurs. On pourrait admettre qu'Ysambard renouvela ce jour-là un conseil déjà donné la veille à Jeanne, dans sa prison. Nous lisons, en effet, dans la minute de Manchon : « Au premier article du réquisitoire, l'accusée répond qu'elle croit bien que notre saint père le pape de Rome, et les évêques, et autres gens d'Église sont chargés de garder la foi chrétienne et de punir ceux qui y manquent ; mais quant à elle, elle ne soumettra ses actes qu'à l'Église du ciel, c'est à savoir : à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints et saintes du paradis. Elle croit fermement qu'elle n'a point manqué à notre foi chrétienne, et elle n'y voudrait manquer, et requiert... » Ici la phrase demeure inachevée, comme si la plume du greffier avait été arrêtée par quelque obstacle soudain, et ces deux mots : *Et requiert,* ont disparu dans la version latine de Thomas de Courcelles.

[1] *Procès,* t. II, p. 45, 349, 350. — Abel Desjardins, p. 343, 344.

Ne faut-il pas placer le conseil d'Ysambard après la fière déclaration de Jeanne, et compléter ainsi la phrase suspendue, dans notre hypothèse, par la colère de l'évêque : *Et requiert formellement d'être menée devant le concile général siégeant à Bâle, où elle se fait fort de justifier tous ses actes?* Quant à la déclaration qui précède, il faut la rapprocher de cette autre parole, que nous avons citée plus haut : « C'est tout un, de Notre-Seigneur et de l'Église, et l'on n'en doit point faire de difficulté. » Jeanne, dont les rapports avec le monde surnaturel étaient, pour ainsi dire, quotidiens, Jeanne, qui se savait inspirée de Dieu, ne voulait pas paraître douter, même pour un instant, de la vérité de sa mission. Tout ce qu'elle voulait dire, c'est qu'elle était en mesure de la justifier devant le saint-père et devant le concile; et certainement elle se serait prêtée de bonne foi, en toute humilité, à l'examen de l'autorité suprême, comme elle s'était prêtée à l'examen des docteurs de Poitiers. Mais de quel droit lui demandait-on de révoquer son inspiration en doute, puisque l'Église ne l'avait point condamnée? Si elle s'en remettait avant tout et surtout à l'Église triomphante, c'est qu'elle en avait reçu directement les ordres, et qu'elle n'ignorait pas que cette Église, présidée par Notre-Seigneur, et l'Église que préside ici-bas le saint-père, *c'est tout un;* c'est aussi, c'est surtout que l'Église militante, dans le cas présent, dans cet inique procès, était exclusivement représentée par qui? par Pierre Cauchon[1].

[1] *Procès,* t. I, p. 205. Comparez aux paroles que nous attribuons à Jeanne celles-ci que nous avons déjà rapportées : « *Je requiers* d'être menée devant le pape; devant lui je répondrai tout ce que je devrai répondre. » — Pour le réquisitoire et les réponses. *Procès,* t. I, 194-323. — Notez que nous raisonnons ici et en général dans ce chapitre sur les procès-verbaux de Cauchon; mais il est bon de n'oublier pas que ces procès-verbaux sont *suspects,* de sorte que non-seulement on doit croire à des *omissions*, mais

Le samedi 31 mars, l'évêque se rendit dans la prison de Jeanne, accompagné du vice-inquisiteur et de sept assesseurs, pour entendre les déclarations qu'elle avait promis de faire ce jour-là. Il persista à parler au nom de l'Église entière, bien qu'il eût écarté violemment l'appel au concile. Jeanne, de son côté, persista à ne lui donner pas satisfaction, et refusa absolument de mettre en doute soit la réalité, soit le caractère divin de ses visions.

« Voulez-vous vous en rapporter, pour tout ce que vous avez dit ou fait, soit en bien, soit en mal, et notamment pour les crimes et délits qui vous sont reprochés, et tout ce qui touche votre procès, au jugement de l'Église qui est sur la terre? — Je m'en rapporterai à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Ce que je répute impossible, c'est de renier les visions et révélations que j'ai eues, les paroles prononcées, les actes accomplis par l'ordre de Dieu. Si l'Église me voulait faire faire quelque chose qui fût contraire aux ordres que Dieu m'a donnés, je ne ferais cette chose pour rien au monde. — Mais si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusoires ou diaboliques, superstitieuses, mauvaises, vous en rapporterez-vous à l'Église[1]? — Je m'en rapporterai à Notre-Seigneur,

qu'on pourrait encore soupçonner sans invraisemblance des *altérations* dans les réponses de l'accusée. Le greffier Manchon proteste, il est vrai, contre une telle supposition; mais il faut tenir compte de l'embarras qu'il devait éprouver lors de la réhabilitation. Il y aurait lieu sur bien des points à des discussions critiques; mais ces discussions seraient déplacées dans un ouvrage élémentaire.

1 Si Jeanne eût répondu oui, Cauchon, qui se prétendait muni de pouvoirs suffisants pour juger en dernier ressort, et qui repoussait toute tentative d'appel, déclarait bientôt que ces révélations étaient, en effet, illusoires, diaboliques, etc. C'est ce qu'il faut avoir toujours présent à l'esprit en lisant les réponses de la Pucelle, qui n'ignorait pas que si Cauchon

dont j'accomplirai toujours les ordres. Ce qui est contenu au procès est arrivé par le commandement de Dieu; et ce que j'ai affirmé avoir fait par le commandement de Dieu, il me serait impossible de faire le contraire. Et au cas [1] où l'Église militante me commanderait de faire le contraire, je ne m'en rapporterais à homme du monde, mais seulement à Notre-Seigneur, dont je veux toujours accomplir le commandement. — Pensez-vous donc n'être pas soumise à l'Église qui est sur la terre, c'est à savoir : à notre saint père le pape, aux cardinaux, aux archevêques, évêques et autres prélats d'Église? — Si, Notre-Seigneur d'abord servi. — Avez-vous commandement de vos *voix* de ne vous pas soumettre à l'Église? — Ce que je réponds, je ne le prends pas dans ma tête; ce que je réponds, c'est par le commandement de mes *voix*. Elles ne me commandent point que je n'obéisse pas à l'Église, Notre-Seigneur d'abord servi. » Cauchon ne put rien obtenir de plus, et il y a tout lieu de croire qu'il s'en félicita, ne pensant pas que le moment fût encore venu de faire abjurer la Pucelle [2].

Les lundi, mardi et mercredi, 2, 3 et 4 avril 1431, les juges, assistés des docteurs les plus habiles, reprirent le travail qui avait été commencé le mois précédent, et, s'aidant tout à la fois des extraits déjà rédigés antérieurement, et des soixante-dix articles du réquisitoire, ils dressèrent un mémoire en douze articles, qui devait servir de thème aux consultations [3].

mettait sans cesse le pape et l'Église en avant, il s'attribuait le droit de les représenter seul.

1 C'est, dans l'esprit de Jeanne, une hypothèse inadmissible, au cas où elle serait jugée par le concile : *Notre-Seigneur et l'Église, c'est tout un.* Mais l'hypothèse n'est que trop vraisemblable, dès que le juge est Pierre Cauchon.

2 *Procès*, t. I, p. 323, 326.

3 *Procès*, t. I, p. 326, 327.

Ces douze articles reproduisaient, sous une forme en apparence modérée et impartiale, la pensée de l'accusation, c'est-à-dire qu'ils appelaient un avis défavorable à l'accusée, à qui on se garda bien de les communiquer. On avait décidé d'y apporter quelques corrections, dont plusieurs, et notamment la plus importante, parce qu'elle avait trait à la question d'obéissance à l'Église, ne furent point exécutées. Le jeudi 5 avril, Cauchon transmit ces assertions aux docteurs qu'il désirait consulter. La lettre d'envoi, exprimant nettement le désir du juge, dictait par avance les réponses :

« Nous, Pierre, évêque de Beauvais, et Jean le Maître, vice-inquisiteur, etc. Nous vous prions et requérons que, pour le bien de la foi, vous nous donniez par écrit, sous votre seing, un conseil salutaire au sujet des assertions ci-dessous transcrites. Faites-nous savoir, après les avoir attentivement examinées et comparées entre elles, si elles ne vous semblent pas, en tout ou en partie, contraires à la foi orthodoxe, suspectes d'erreurs contre l'autorité des saintes Écritures, contre les décisions de la très-sainte Église romaine, des docteurs approuvés par elle et des lois canoniques; scandaleuses, téméraires, dangereuses pour la paix publique, injurieuses, contraires aux bonnes mœurs, pleines de péchés; en un mot, coupables, de quelque façon que ce soit; ou, du moins, dites-nous ce qu'on doit penser des assertions susdites en matière de foi[1]. »

Comme on le pense bien, les consultations furent, en général, défavorables à l'accusée. Cependant on peut, çà et là, en parcourant les réponses qui furent faites à Pierre Cauchon, noter quelques sourdes révoltes dans ces consciences qu'il

1 *Procès*, t. I, p. 327, 328. — Abel Desjardins, p. 180, 181. — Wallon, t. II, p. 186, 187, 194.

opprime. C'est ainsi que plusieurs des consultants font une réserve qui détruit la sévérité de leurs conclusions. « Jeanne est coupable, disent-ils, à moins que ses révélations ne viennent de Dieu. » Or, c'est là précisément le point en litige. Trois bacheliers en théologie, Pierre Minier, Jean Pigache et Richard de Grouchet, n'hésitent même pas à déclarer qu'ils demeurent dans le doute à cet égard, et ils refusent de prendre parti. Raoul Sauvage conseille de déférer le jugement définitif au saint-siége, « pour l'honneur du roi et le vôtre, et pour la paix des consciences. » Il blâme énergiquement l'usage des vêtements d'homme, « à moins que l'accusée ne les porte pour préserver sa pudeur. »

Après deux sommations de l'évêque, Nicolas, abbé de Jumiéges, et Guillaume, abbé de Cormeilles, déclarent enfin, mais visiblement à contre-cœur, qu'il ne leur semble pas, *au premier abord,* qu'il faille ajouter foi aux visions de la Pucelle. « Si elle est en péché mortel, Dieu seul le sait. » Au surplus, comme ils n'ont pas toujours été présents au procès, ils s'en rapportent à la décision des théologiens. Ces réserves, ces refus, si timides, si embarrassés qu'ils soient, sont autant de protestations contre l'iniquité du juge, autant de soufflets sur la joue de Pierre Cauchon. Aussi ne se fit-il pas faute de témoigner son ressentiment à ceux dont les réponses lui déplurent : « Est-ce là ce que vous avez fait ? dit-il à Pierre Minier en lui montrant le parchemin qui contenait l'avis de ce bachelier ; vous mêlez là dedans, à tort et à travers, la théologie et le droit canon ; laissez le droit aux juristes. »

Les registres capitulaires de la cathédrale de Rouen attestent avec quelle répugnance le chapitre, qui avait déjà marqué, autant qu'il était en lui, son opposition au sujet des lettres de territoire, se décida à délibérer sur le procès de la Pucelle. Ce ne fut qu'en menaçant d'infliger aux

membres défaillants une peine disciplinaire, la retenue sur les distributions qui leur étaient faites, qu'on parvint à réunir un nombre suffisant de voix pour statuer sur la demande de Pierre Cauchon. Malgré tout, l'avis du chapitre ne fut pas très-favorable à l'accusation ; car les chanoines refusèrent de prendre un parti définitif avant qu'on eût consulté l'université de Paris. Une consultation postérieure, plus explicite, et dont les conclusions sont plus rigoureuses, fut, il est vrai, insérée dans la rédaction du procès ; mais on remarque que cette consultation ne mentionne pas le nom des chanoines, et qu'elle ne figure pas sur les registres capitulaires. Elle fut probablement rédigée par les partisans de Cauchon, qui prirent la place du chapitre, comme leur maître usurpait celle de l'Église. Mais, en refusant d'y laisser inscrire leurs noms, et en ne l'admettant pas parmi leurs actes officiels, on peut dire que les chanoines de Rouen l'ont tacitement désavouée.

A la fin comme au début de ce procès, Dieu voulut qu'il se trouvât un homme de cœur pour prendre en main la cause de la justice avilie, et venger la conscience humaine, en disant nettement son fait à l'évêque de Beauvais. Cauchon avait envoyé frère Ysambard de la Pierre vers le vénérable évêque d'Avranches, Jean de Saint-Avit, ancien abbé de Saint-Denis, pour lui donner communication des douze articles, et lui demander son avis. Le pieux vieillard, après avoir pris connaissance du document, démêla aussitôt la perfidie des juges, et, mettant le doigt sur la plaie, il demanda à frère Ysambard : « Quelle est la décision de saint Thomas sur la soumission qui est due à l'Église en pareil cas ? » Ysambard consulta la *Somme théologique*, et remit par écrit au prélat l'opinion du prince des théologiens, de celui qui a mérité d'être appelé l'*Ange de l'école*, et dont la haute raison semble

illuminée des lueurs du Verbe. « Dans les choses douteuses qui touchent la foi, on doit toujours recourir au pape ou au concile œcuménique. — Eh bien! tel est mon avis, » dit le saint évêque; et il laissa voir l'indignation que soulevait en lui la façon dont la procédure avait été conduite. Cauchon ne voulut pas que cette consultation fût insérée au procès-verbal, et le grossier promoteur, Jean d'Estivet, n'eut pas honte d'accabler d'injures et de menaces le courageux vieillard, qui fut l'année d'après incarcéré à Rouen, malgré son grand âge, comme soupçonné de connivence avec le parti français[1].

Deux vœux s'étaient principalement fait jour dans les avis recueillis par Pierre Cauchon : l'un était que la cause fût soumise à l'appréciation de l'université de Paris; l'autre, que de nouveaux avertissements fussent adressés à l'accusée, avant qu'on usât de rigueur. L'évêque de Beauvais pouvait, sans compromettre le succès de son œuvre, donner satisfaction à ce double désir. Il chargea quatre docteurs, Jean Beaupère, Gérard Feuillet, Nicole Midi et Jacques de Touraine, d'aller présenter les douze articles à la grande université, et de les commenter par des explications orales[2]. Comme les quatre envoyés lui étaient tout dévoués, il n'avait aucune crainte sur le résultat de cette démarche; il y voyait, au contraire, un avantage, celui de mettre sa responsabilité à couvert derrière l'autorité d'un corps dont l'influence était si grande et la renommée si haute dans toute l'Europe chrétienne. Rien ne lui pesait moins non plus que de soumettre la Pucelle à de nouvelles angoisses, sous forme d'exhortations

[1] *Procès*, t. I, p. 328-374; t. II, p. 5, 6, 325, 348, 349, 359. — Abel Desjardins, p. 181-183. — Wallon, t. II, p. 201-203.

[2] Abel Desjardins, p. 181.

charitables, qui devaient naturellement dégénérer en nouveaux interrogatoires. C'était pour lui le moyen de compromettre de plus en plus sa victime, et de forcer ainsi les convictions hésitantes. Dès le 18 avril il se remit à l'œuvre, et se rendit dans la prison, accompagné de sept assesseurs.

La Pucelle n'était pas encore remise d'une très-forte fièvre causée par les tortures physiques et morales qu'elle endurait depuis près de quatre mois. Cette maladie, qui faillit l'enlever à ses persécuteurs, sans qu'ils eussent obtenu d'elle aucun désaveu de sa mission, avait vivement alarmé les seigneurs du grand conseil. Le comte de Warwick manda en toute hâte l'assesseur Guillaume de la Chambre et plusieurs autres habiles médecins, et, leur découvrant toute sa pensée : « Jeanne est gravement malade, tâchez de la bien soigner. Pour rien au monde, le roi ne voudrait qu'elle mourût de mort naturelle. Elle est très-chère au roi, qui l'a chèrement payée. Il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par sentence des juges, sur le bûcher. Ainsi ne lui épargnez pas vos remèdes, et faites en sorte de la guérir. » Suivant l'usage, les médecins, après avoir visité et palpé la malade, recommandèrent une saignée. Cela fit trembler le comte, qui s'écria : « Pas de saignée ! elle est rusée, et pourrait se faire mourir. » Ils exécutèrent pourtant ce qu'ils avaient résolu, et la Pucelle se trouva mieux. Mais l'ignoble promoteur, incapable de contenir sa haine, détermina une rechute. Il était venu un jour dans la prison, en compagnie du médecin Jean Tiphaine. Comme celui-ci demandait à Jeanne à quoi elle attribuait son mal, la jeune fille lui répondit qu'elle en avait été prise après avoir mangé d'une carpe que lui avait envoyée l'évêque de Beauvais, et qu'elle n'était point assurée que son mal ne provînt pas de là. Un soupçon de cette nature, bien naturel en somme, après les infamies dont Cauchon s'était déjà

rendu coupable[1], excita la fureur de Jean d'Estivet : « Qu'oses-tu dire, paillarde ! s'écria-t-il ; dis plutôt, gourmande, que tu as mangé des harengs et d'autres choses qui ne te valent rien. — Cela n'est pas, » répliqua Jeanne ; et il s'engagea une dispute où le promoteur, à son ordinaire, ne ménagea pas les injures. Une telle secousse, dans l'état de faiblesse où se trouvait la Pucelle, amena un redoublement de fièvre qui mit ses jours en danger. Quand Warwick en fut informé, il manda Jean d'Estivet, et lui adressa une forte semonce, en l'invitant à s'abstenir désormais de pareilles violences. Grâce aux soins dont elle fut entourée, Jeanne, quoique très-souffrante encore, se trouvait de nouveau en meilleur état, quand l'évêque vint l'exhorter et l'interroger dans sa prison[2].

Il commença d'un ton de fausse douceur, qu'il savait très-bien prendre à l'occasion. Il la venait, dit-il, visiter dans sa maladie, pour lui apporter consolation et comfort. De très-savants docteurs avaient examiné ses réponses, et ils y avaient noté des propositions suspectes ; mais il ne tenait qu'à elle d'être éclairée et de rentrer dans la bonne voie ; car l'Église était bien éloignée de la repousser : au contraire, elle lui tendait les bras pour la recevoir dans son sein. Il lui amenait de très-sages conseillers tout disposés à procurer, par leurs avis salutaires, le bien de son corps et de son âme. Que si elle en désirait d'autres, elle n'avait qu'à le dire, ils lui seraient accordés. Il l'engageait à bien réfléchir, et à ne se point obstiner ; car il ne pouvait le dissimuler, si elle persistait à ne croire qu'elle seule, et à ne se fier qu'à son esprit inexpéri-

[1] Jean Tiphaine rapporte qu'il apprit de quelques personnes présentes à cette scène que Jeanne avait été prise de vomissements après son repas. Le soupçon d'empoisonnement, naturel dans l'esprit de Jeanne, ne paraît pourtant pas fondé, si l'on songe à la volonté des Anglais.

[2] *Procès*, t. III, p. 48, 49, 51, 52.

menté, il serait obligé de l'abandonner, d'où résulterait pour elle un grand péril, qu'il cherchait à lui éviter avec toute la sincérité et toute l'ardeur d'une véritable affection.

L'*affection* de Cauchon ! Jeanne, sur ce point, savait à quoi s'en tenir. Elle le remercia toutefois, puis elle dit : « Il me semble, vu la maladie que j'ai, que je suis en grand péril de mort. Si telle est la volonté de Dieu, je vous requiers que vous me permettiez de me confesser et de recevoir mon Sauveur, et, quand je serai morte, que vous me fassiez inhumer en terre sainte. » Cette prière touchante donna aussitôt lieu à l'évêque de rentrer en plein dans son équivoque sur l'obéissance à l'Église. Si Jeanne voulait être traitée en chrétienne, il fallait qu'elle fît acte de soumission comme une bonne catholique. La Pucelle, se voyant de nouveau enfermée dans le cercle vicieux que son appel au concile n'avait pu rompre, s'en référa simplement à ses déclarations antérieures : « Je m'en attends à la réponse que j'en ai faite et à Notre-Seigneur. Si mon corps meurt en prison, j'espère bien que vous le ferez mettre en terre sainte ; si vous ne l'y faites mettre, je m'en attends à Notre-Seigneur. — Croyez-vous que la sainte Écriture soit révélée de Dieu ? — Vous le savez bien, et il est bon de savoir que oui. » Les docteurs se mirent alors à l'exhorter à la soumission, lui rapportant à l'envi des passages de l'Écriture. A la fin, Nicole Midi lui déclara que, si elle refusait de se soumettre à l'Église, elle serait traitée comme une Sarrasine. Ce mot fit bondir Jeanne : « Je suis une bonne chrétienne, s'écria-t-elle, bien baptisée, et je mourrai comme une bonne chrétienne. — Si vous voulez communier, il faut vous soumettre à l'Église. — Quant à la soumission, je ne veux rien dire autre chose que ce que j'ai dit : j'aime Dieu, je le sers, je suis bonne chrétienne, et je voudrais aider et soutenir la sainte Église de tout mon pouvoir. — Voudriez-

vous point qu'on ordonnât une belle et notable procession pour vous réduire en bon état? — Certes oui, je veux bien que l'Église et les catholiques prient pour moi[1]. »

Puisque Jeanne ne cédait point (elle n'en aurait pas moins été perdue si elle avait cédé), il importait à Pierre Cauchon de constater publiquement l'opiniâtreté de l'accusée. Le mercredi 2 mai, il réunit, dans la salle située près de la grande galerie du château de Rouen, soixante-trois assesseurs, auxquels il adressa tout d'abord une assez longue allocution, après quoi il donna l'ordre d'amener l'accusée. Quand Jeanne eut été introduite, il lui déclara qu'il avait chargé Jean Châtillon, archidiacre d'Évreux, de lui donner de salutaires conseils pour le bien de son corps et de son âme. Il l'engagea à y prêter une oreille attentive, et à se rendre à ses bons avis, si elle ne voulait mettre en grand péril son corps et son âme.

Alors l'archidiacre se leva, tenant en main son manuscrit, pour procéder à l'exhortation charitable. Il commença par rappeler à Jeanne, en termes généraux, que tous les chrétiens étaient tenus de croire aux articles de foi. Il l'invita à se corriger et à s'amender, d'après le sentiment des vénérables docteurs qui avaient trouvé dans ses paroles et dans ses actions beaucoup de choses répréhensibles. « Lisez votre livre, répondit Jeanne, et puis je vous répondrai; je m'attends de tout à Dieu, mon créateur, et je l'aime de tout mon cœur. — Ne répondrez-vous rien de plus à l'exhortation générale qui vient de vous être faite? — Je m'en attends à mon juge, c'est à savoir le Roi du ciel et de la terre. »

L'archidiacre, sur l'ordre de l'évêque, passa alors aux

[1] *Procès*, t. I, p. 374-381.

avertissements particuliers, qu'il avait rédigés en six points, contenant, sous une forme oratoire, la substance des douze articles dont on dérobait obstinément à Jeanne le texte original. Quand il eut terminé, on expliqua de nouveau à l'accusée ce qu'était l'Église militante, et on la somma de s'y soumettre. Persistant dans ses déclarations antérieures, elle dit à plusieurs reprises qu'elle s'en rapportait à Dieu : « Je m'en rapporte à lui, à sa personne propre. » Et comme on l'avertit qu'elle s'exposait à périr sur le bûcher pour crime d'hérésie : « Quand je verrais le feu, dit-elle, je ne dirais, je ne ferais autre chose. — Voulez-vous vous soumettre à notre saint père le pape ? — Conduisez-moi devant lui, et je lui répondrai. » Jeanne ne voulut point faire d'autre réponse. L'évêque, que cette requête mettait toujours fort mal à l'aise, se hâta de passer aux habits d'homme. L'accusée, sur ce point, fut également inflexible. Enfin Cauchon la remit sur les visions, et notamment sur le *signe*. Il résulte du discours de l'archidiacre que l'accusation avait fait prendre de nouvelles informations sur les circonstances qui avaient accompagné l'entrevue de Jeanne avec Charles VII, et que, sans obtenir les renseignements qu'elle désirait sur le secret du roi, que lui seul ou Jeanne pouvait révéler, elle avait découvert que l'histoire de l'ange et de la couronne miraculeuse, développée par l'accusée pour se dérober aux instances de ses juges, n'était pas l'exacte expression de la vérité[1]. Bien que réduit

[1] Nous raisonnons toujours ici comme MM. Quicherat et Wallon, d'après l'aveu de Jeanne, consigné dans l'interrogatoire qu'elle subit le matin de son supplice. Mais nous rappelons, une fois de plus, que ce dernier interrogatoire n'est pas seulement déloyal et suspect comme tous les autres, mais encore dénué de toute authenticité, les notaires apostoliques, greffiers au procès, ayant refusé de le signer. Toutefois nous devons dire aussi que les avocats chargés de soutenir la mémoire de Jeanne, lors du procès de réhabilitation, n'ont fait aucune difficulté d'admettre cette *fiction*,

aux conjectures sur ce point, Cauchon n'y trouva pas moins l'occasion de tendre à l'accusée un nouveau piége. Au début du procès il avait refusé de s'adjoindre des ecclésiastiques du parti français; il résolut de profiter de la fiction même qu'il avait arrachée à Jeanne pour lui faire refuser, en termes plus ou moins précis, l'une des garanties qu'elle réclamait naguère, et pour se donner ainsi, à bon compte, les apparences d'une stricte impartialité. En outre, l'embarras où il comptait mettre la Pucelle jetait sur la réalité ou le caractère divin de ses visions un doute qui, seul, n'aurait pu suffire à la perdre, mais qui, je le répète, venant s'ajouter à la désobéissance, qui était maintenant le point capital du procès, prenait une grande importance. « Pour le signe donné à votre roi, demanda-t-il, voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims, au seigneur de Boussac, à Charles de Bourbon, à la Trémouille, à la Hire, qui, avez-vous dit autrefois, étaient présents quand l'ange apporta la couronne? Voulez-vous vous en rapporter à d'autres personnes de votre parti? Nous demanderons à ces personnes de nous écrire ce qu'il en est. — Donnez-moi un messager, et je leur écrirai de tout ce procès. — Voulez-vous que nous mandions ici trois ou quatre chevaliers de votre parti? S'ils viennent, munis d'un sauf-conduit, vous en rapporterez-vous à eux? — Faites-les venir, et je leur répondrai. — Voulez-vous vous en rapporter à l'Église de Poitiers, qui vous a exami-

qu'ils trouvent parfaitement excusable: « Nos adversaires, disent-ils, accusent Jeanne d'avoir menti en racontant qu'un ange avait apporté au roi un signe précieux... Nous répondons que ce n'est pas là un mensonge, mais une *fiction* permise, consistant à voiler la vérité quant au temps et au lieu. C'est ainsi qu'Abraham a parlé à Pharaon.... etc. » — *Procès*, t. II, p. 247, 248. Théodore de *Leliis, auditeur de rote en cour de Rome,* exprime un avis analogue, mais seulement sous forme dubitative. — *Procès*, t. II, p. 35-37.

née? — Me pensez-vous prendre par cette manière, s'écria Jeanne indignée, et ainsi m'attirer à vous? » Elle sentait bien le piége; mais comme elle n'aurait pu communiquer avec les clercs et les chevaliers de son parti qu'en passant d'abord par l'intermédiaire de Cauchon, il fallait bien qu'elle y tombât en éludant les perfides propositions de l'évêque, qui, au surplus, en aurait su faire un autre piége, pour le moins aussi dangereux, si elle les eût acceptées. Le juge triomphant l'exhorta, une fois de plus, à se soumettre à l'Église. « Si l'Église l'abandonnait, elle serait en grand péril pour son corps et pour son âme; car elle pourrait bien encourir pour son âme la peine du feu éternel, et pour son corps la peine du feu temporel, par sentence des juges séculiers. — Si vous faites contre moi ce que vous dites, répondit-elle d'un ton menaçant, prenez-garde; car il arrivera malheur à votre corps et à votre âme. » Les docteurs joignirent alors leurs instances, plus ou moins sincères, à celles de l'évêque, qui ne l'étaient aucunement. L'accusée parut un moment ébranlée. « Quel temps me donnez-vous pour me décider? dit-elle. — Décidez-vous sur-le-champ, » reprit Cauchon. Mais Jeanne avait déjà repris toute son assurance, et elle refusa d'en dire davantage. La séance fut levée[1].

La perte de la Pucelle était à peu près certaine, et son juge aurait pu s'en tenir là. Mais le doute qui continuait à envelopper le fameux secret, depuis que la fiction de l'ange s'était évanouie devant les renseignements recueillis par l'accusation, obsédait Pierre Cauchon, qui, toujours poussé par les Anglais, aurait bien voulu connaître à fond la vérité sur ce point. Il résolut d'essayer de dompter par la terreur l'intrépide jeune fille, et de lui arracher ainsi des aveux com-

1 *Procès*, t. I, p. 381-399.

plets. Le mercredi 9 mai 1431, il la fit donc mener dans la chambre de torture, où il se rendit lui-même accompagné de neuf assesseurs.

« Jeanne, lui dit-il, sur beaucoup de points de votre procès vous n'avez pas dit la vérité. Nous savons cela par diverses informations, auxquelles se joignent d'autres preuves et de véhémentes présomptions. Il est temps maintenant de faire des aveux; car, si vous refusez de nous satisfaire, vous voyez devant vous les exécuteurs de nos ordres, et les instruments de torture dont ils sont prêts à faire usage pour vous ramener dans la bonne voie, vous contraindre à reconnaître et à confesser la vérité, procurer, en un mot, le salut de votre corps et de votre âme, que vous exposez gravement par vos fictions mensongères. »

Jeanne répondit : « En vérité, quand vous devriez me faire déchirer les membres et me faire partir l'âme hors du corps, je ne vous dirais autre chose; et si je faisais quelque aveu, je dirais toujours après que vous me l'avez arraché par force. » Elle ajouta que le jeudi précédent, 3 mai, jour de l'Invention de la sainte Croix, l'ange Gabriel l'était venue visiter; « et croyez que ce fut saint Gabriel. » Au moment suprême, l'heure du supplice et de la délivrance approchant, l'archange des batailles, saint Michel, comme le dit fortement et ingénieusement M. Michelet, faisait place à saint Gabriel, l'ange de la grâce et de l'amour divin. Elle dit aussi « qu'elle avait demandé à ses *voix* si elle devait se soumettre à l'Église et obéir aux clercs qui la pressaient fort de se soumettre, et que ses *voix* lui avaient répondu de s'en rapporter à Notre-Seigneur, si elle voulait qu'il lui vînt en aide. » — « Je leur ai demandé si je serais brûlée; elles m'ont répondu de m'en rapporter à Notre-Seigneur, et qu'il m'aiderait.

— Pour le *signe* et la couronne, qui, dites-vous, fut ap-

portée par un ange et remise à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à ce prélat? — Faites-le venir, et que je l'entende parler; il n'oserait dire le contraire de ce que je vous ai dit. »

Cauchon vit bien qu'il n'obtiendrait pas les détails qu'il désirait; et, de peur sans doute de compromettre la vie de l'accusée, si précieuse aux Anglais, il renonça provisoirement à l'emploi de la torture. Il y renonça définitivement, de l'avis de onze assesseurs contre trois, dans une séance qu'il tint en son domicile, le samedi 12 mai. Les trois assesseurs qui votèrent pour que Jeanne fût soumise à la *question* furent : Aubert Morel, Thomas de Courcelles et Nicolas Loiseleur[1].

Cependant le procès touchait à son terme. Le samedi 19 mai 1431, l'évêque réunit dans la chapelle de l'archevêché de Rouen cinquante et un assesseurs, pour leur donner connaissance de la réponse de l'université de Paris, et provoquer de leur part une délibération définitive. La réponse était aussi défavorable à l'accusée que Cauchon l'avait pu désirer. La faculté de théologie et la faculté de droit canon s'accordaient pour approuver la façon dont la procédure avait été menée et pour déclarer Jeanne hérétique, ou, du moins, violemment suspecte d'hérésie. Ses visions étaient déclarées « mensongères, séductrices, pernicieuses, » à moins qu'elles ne procédassent « des mauvais esprits, des démons Bélial, Satan et Béhémot ». La faculté de droit canon ne se bornait pas à qualifier les faits qui lui étaient soumis, elle donnait son avis sur la marche à suivre : « Si la susdite femme, dûment avertie et charitablement exhortée par le juge compétent, ne rentre point de son plein gré dans le sein de l'unité catho-

[1] *Procès*, t. I, p. 399-404. — *Jeanne d'Arc*, par Michelet, p. 106, 107.

lique, et refuse d'abjurer publiquement son erreur, il convient de la livrer au juge séculier, pour qu'elle subisse une peine proportionnée à son crime. » Les assesseurs se rangèrent unanimement à l'avis de la grande Université. Quelques-uns même, trouvant la cause suffisamment entendue, voulaient que la sentence fût rendue le plus tôt possible, sans autre formalité. Mais la majorité demanda qu'avant tout une nouvelle exhortation fût adressée à l'accusée; et Cauchon, sûr maintenant de son fait, accéda volontiers à ce désir[1].

En conséquence, le mercredi 23 mai, l'évêque et le vice-inquisiteur, assistés des évêques de Thérouanne et de Noyon, et de sept assesseurs, prirent séance dans une salle du château de Rouen. La Pucelle fut amenée à la barre du tribunal. Pierre Maurice, docteur en théologie, chanoine de Rouen, chargé d'exhorter l'accusée, prit aussitôt la parole. Il développa en douze points la substance des douze articles, et rapporta sur chacun d'eux l'opinion de l'Université. Après quoi il adressa à la Pucelle une allocution pathétique, une vraie pièce d'éloquence dans le goût du temps, c'est-à-dire où s'étalait une phraséologie pompeuse, pleine d'emphase et de mauvais goût. L'Université, « cette lumière de toutes les sciences, » ayant déclaré qu'il ne fallait point croire aux révélations de Jeanne, Jeanne elle-même était sommée de renier sa mission, et le docteur ne se fit pas faute de lui laisser voir que c'était là précisément cette obéissance à l'Église qu'on n'avait cessé de réclamer d'elle.

La Pucelle fit à ce morceau oratoire une réponse brève et catégorique : « Quant à mes actes et à mes paroles, tels que je les ai déclarés au procès, je m'y rapporte, et je les veux

[1] *Procès*, t. I, p. 404-429.

soutenir. » On lui posa, une fois encore, la redoutable question : « Pensez-vous, croyez-vous que vous ne soyez point tenue de soumettre vos actes et vos paroles à l'Église militante, ou à d'autres qu'à Dieu? — Quand bien même on me conduirait au supplice, quand je verrais le bûcher, et le bourreau prêt à y mettre le feu; quand je serais dans le feu, je ne dirais autre chose, et je soutiendrais ce que j'ai dit au procès jusqu'à la mort. » Cauchon se leva, et après avoir demandé, selon l'usage, au promoteur d'abord, puis à l'accusée, s'ils n'avaient rien à dire de plus, sur leur réponse négative, il déclara que le procès était clos et la cause entendue, et remit au lendemain pour prononcer publiquement la sentence[1].

A travers les détours de ce procès ténébreux, où la malice humaine avait voulu égarer l'élue de Dieu, la vierge de France a pu hésiter, se troubler et même errer par instants[2]; elle n'a jamais perdu la foi, qui faisait sa force. Elle a gardé inébranlable sa sublime confiance en Jésus-Christ, en sa cause, en elle-même. Elle est demeurée catholique, elle est demeurée française. La noirceur de ses ennemis n'a réussi qu'à faire briller d'un plus vif éclat sa céleste auréole. La lueur en doit croître encore, en dépit d'un moment de faiblesse, sitôt et si glorieusement racheté. J'en atteste ces deux tristes lieux, témoins de son agonie : le cimetière de Saint-Ouen et la place du Vieux-Marché.

1 *Procès*, t. I, p. 429-442.

2 Encore une fois, nous raisonnons ici d'après les procès-verbaux de Cauchon, tout en prévenant le lecteur que la déloyauté de ce juge les frappe de discrédit.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ABJURATION. — LA MORT.

Le cimetière Saint-Ouen. — L'abjuration. — Les habits d'homme. — Le second procès. — Le dernier interrogatoire et la dernière communion. — Le supplice. — Circulaires du roi d'Angleterre et de l'université de Paris. — Les châtiments.

Le long procès, si habilement conduit par Cauchon, n'était que le premier acte de la sanglante comédie qu'il avait entrepris de jouer pour le plus grand profit de l'Angleterre. Jeanne, déclarée hérétique par l'Université, pouvait être légalement livrée au bourreau. Mais, avant de lui faire expier par une mort infamante le salut qu'elle avait procuré à son pays, il fallait obtenir d'elle le désaveu de sa mission; il fallait qu'elle flétrît elle-même, en abjurant la cause qu'elle avait servie, le roi qu'elle avait couronné. Alors, mais alors seulement, elle pourrait mourir. C'est pourquoi le second acte, plus court et plus décisif, allait commencer.

Le jeudi 24 mai 1431, dans la matinée, une grande foule encombrait le cimetière Saint-Ouen. Deux échafauds y avaient été dressés, entre lesquels se partageaient d'abord les regards de la populace, toujours avide d'émotions vio-

lentes, insatiable de terreur et de pitié. Sur l'un d'entre eux siégeaient le cardinal de Winchester, prince du sang royal, prince de l'Église; l'évêque de Beauvais, assisté du vice-inquisiteur Jean le Maître; les évêques de Thérouanne, de Noyon, de Norwich, et un grand nombre de docteurs, ainsi que plusieurs secrétaires du grand conseil. Sur l'autre, où bientôt tous les yeux se reportèrent, Jeanne, amenée en charrette, venait de monter. On voyait près d'elle l'exécuteur des citations, Jean Massieu, le chanoine Loiseleur, les deux greffiers Boisguillaume et Manchon, et enfin le docteur Guillaume Érard, chargé de prononcer le sermon solennel.

Le silence s'étant fait dans la vaste place, le prédicateur récita son texte, emprunté à l'apôtre saint Jean : « Le sarment ne pourra porter de fruit, s'il ne demeure sur la vigne. » Puis il commença à remplir sa tâche, quoiqu'au fond, comme il le disait à l'un de ses serviteurs, elle lui pesât fort, et qu'il eût mieux aimé, en cette conjoncture, être à Lille qu'à Rouen. Mais, ne pouvant s'en défendre, il s'efforça de montrer du zèle, et fit un pompeux étalage de toutes les ressources d'une amphigourique et véhémente éloquence. Il exposa fort doctement que cette vigne dont parle l'Apôtre c'est l'Église, plantée par la main de Jésus-Christ, et à laquelle tous les bons chrétiens, s'ils veulent porter des fruits de piété et de vertu, doivent demeurer attachés. Or, Jeanne s'en étant séparée par sa désobéissance, ce lui fut une occasion de vomir contre elle, dans son intérêt, un torrent d'injures, mêlées de temps à autre de chaleureuses apostrophes et de vives protestations de dévouement et de charité. La Pucelle laissait patiemment couler ce débordement de rhétorique. Quelques paroles, prononcées d'une voix plus forte, arrivaient seules aux oreilles des spectateurs les plus éloignés : « L'orgueil

de cette femme... Jeanne, si vous saviez comme nous vous aimons!... »

Au pied de l'échafaud, assis sur sa charrette, un sinistre auditeur ne perdait pas un mot. C'était le bourreau de Rouen, prêt à emmener l'accusée, après la sentence. Tout à coup, saisi d'un mouvement d'indignation probablement concerté d'avance, le prédicateur, mettant en jeu toute la force de ses poumons, s'écria d'un accent terrible : « Ah! France, tu es bien abusée! Tu as toujours été la nation très-chrétienne, et Charles, qui se dit roi, qui se prétend ton souverain, a adhéré, comme un hérétique, comme un schismatique, car tel est-il, aux paroles et aux actions d'une femme frivole, diffamée, et de tout déshonneur pleine; et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie, par qui elle a été examinée et non reprise, ainsi qu'elle l'a avoué. » Il présenta deux ou trois fois cette triomphante accusation sous une forme nouvelle, et de ce non content, passant de la prosopopée à l'apostrophe : « Jeanne, dit-il en levant le doigt, c'est à toi que je parle. Je te dis que ton roi est hérétique et schismatique. » La Pucelle perdit patience; le sang lui monta aux joues, et son regard eut un éclair. « Par ma foi, s'écria-t-elle, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui mieux aime la foi et l'Église; et il n'est point tel que vous le dites. » A cette vive riposte, Évrard demeura déconcerté. Mais n'avait-il pas la suprême ressource, celle qui ne manque jamais au loup disputant contre l'agneau? Il se tourna vers l'huissier Jean Massieu, et il lui dit : « Faites-la taire! »

Cependant les plus beaux morceaux d'éloquence ont une fin. Quand son sermon fut terminé, Érard dit à la Pucelle : « Voici messeigneurs les juges qui plusieurs fois vous ont

sommée et requise que vous voulussiez soumettre toutes vos paroles et toutes vos actions à notre sainte mère l'Église. Dans vos paroles et dans vos actes il y a plusieurs choses qui, suivant l'avis de très-doctes clercs, ne sont pas bonnes à soutenir. — Je vous répondrai, dit Jeanne. J'ai déjà demandé que tout le procès fût envoyé à Rome à notre saint père le pape, à qui je me rapporte après Dieu. Ce que j'ai dit, ce que j'ai fait, je l'ai dit et fait par l'ordre de Dieu. Je n'en veux charger personne, ni mon roi ni aucun autre. — Vos actions, vos paroles sont réprouvées par les clercs : voulez-vous les révoquer? — Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le pape. » Cet appel au pape, deux fois répété publiquement en ce moment solennel, plaçait l'évêque de Beauvais dans la situation la plus fausse. A vrai dire, le procès, reposant sur la question d'obéissance, s'écroulait en ce moment sous les yeux de son auteur. Mais Cauchon était trop avancé pour reculer proche du terme. Il était décidé maintenant à braver en face, s'il était nécessaire, l'autorité du saint-siége, et Guillaume Érard, qui probablement avait reçu des instructions précises sur ce point, le plus important de tous, déchira résolûment les voiles dont le juge avait essayé si longtemps de couvrir sa perfidie. Il déclara à la Pucelle qu'une telle soumission ne suffisait pas, et il donna de cette assertion une raison telle quelle : « On ne peut pas, dit-il, aller chercher notre saint-père si loin[1]. Les ordinaires aussi sont juges, chacun en son diocèse. Vous devez donc vous en rapporter à notre sainte mère l'Église, et tenir pour vrai ce que les

[1] Il est curieux d'observer qu'ici encore la minute du greffier offre la trace d'une hésitation pour le moins étrange, surtout si on la rapproche de celle que nous avons déjà signalée plus haut. — *Procès,* t. I, p. 445.

clercs qui sont versés dans les sciences divines ont décidé touchant vos actions et vos paroles. » Jeanne ne répondit point. L'évêque, qui suivait avec anxiété toutes les paroles échangées sur l'échafaud voisin, et qui tremblait de n'obtenir point une soumission qu'il désirait bien plus vivement à cette heure qu'il ne l'avait redoutée naguère, donna ordre de renouveler jusqu'à trois fois cette dernière admonition. Comme l'accusée persistait dans le silence, il se résigna à donner lecture de son jugement; mais tout porte à croire que cette lecture, faite d'une voix accentuée, fut à dessein traînée en longueur, afin de laisser, s'il était possible, à la Pucelle le temps d'abjurer, avant que sa condamnation fût acquise, et, par conséquent, irrévocable, eu égard à l'impatience des seigneurs anglais, et surtout de leurs subalternes; car Winchester n'avait pas mis tout le monde dans le secret.

Cependant Érard, qui, lui, était bien instruit des intentions de l'évêque et du cardinal, redoublait ses instances, qui prenaient le caractère d'une véritable obsession. L'infâme Loiseleur avait changé de rôle. Jadis, sous les déguisements divers qu'il avait pris pour s'insinuer dans la prison, il poussait Jeanne à la résistance : aujourd'hui, sur l'échafaud, et en son nom propre, il la suppliait d'abjurer. Les promesses ne lui coûtaient rien. Si Jeanne avait pitié d'elle-même, si elle consentait à éviter le supplice, à prendre un habit de femme, on la tirerait des mains de ses gardiens, ses fers tomberaient, elle serait mise en sûreté et doucement traitée dans les prisons d'Église. Le bon huissier Massieu n'y entendait pas malice. Se fiant à la clémence de Cauchon, il pressait Jeanne de céder; il lui suggérait un moyen de se soumettre sans renier ses visions : « Rapportez-vous-en à l'Église universelle, si vous devez abjurer ou non. » L'esprit sublime de la vierge de France habitait un corps de femme.

Le bourreau était là, prêt à l'emmener. Malgré son courage, ce sinistre appareil, ces échafauds, ces juges, cette populace, lui donnaient le vertige. Les supplications, les promesses, les menaces, bruissaient à ses oreilles. Elle sentait tourner sa tête, faiblir son cœur. Bref, elle eut peur. Embrassant tout à coup le conseil de Jean Massieu : « Je m'en rapporte, dit-elle, à l'Église universelle si je dois abjurer ou non. » Érard n'entendit point de cette oreille : « Tu abjureras présentement, s'écria-t-il, ou tu seras brûlée. » Et, comme elle se taisait de nouveau, les exhortations recommencèrent : « Jeanne, ayez pitié de vous; Jeanne, ne vous faites point mourir. — Vous vous donnez, dit-elle, bien du mal pour me séduire. » Et un sourire indéfinissable, où l'ironie se mêlait à la terreur, à l'égarement, voltigeait sur ses lèvres.

Cauchon, anxieux au dernier point, vit qu'elle allait enfin céder; il interrompit sa lecture. Cependant un grand tumulte s'élevait dans l'assistance. La colère des soldats anglais, peut-être aussi l'indignation des hommes de cœur, quelque explosion des bourgeois du parti français, se trahissaient par des clameurs. Les pierres volaient de toutes parts sur les deux échafauds. Un chapelain du roi d'Angleterre interpellait Cauchon : « Vous trahissez le roi, vous favorisez cette femme. — Vous en avez menti, cria l'évêque furieux; j'agis selon ma conscience; vous me ferez des excuses. » Et, de dépit, il jeta à terre le parchemin contenant la sentence. Le cardinal s'entremit, blâma sévèrement le chapelain, et lui ordonna de se taire.

Sur l'échafaud de l'accusée se trouvait en ce moment, probablement envoyé par Cauchon pour dénouer la crise, un secrétaire du grand conseil, Laurent Callot. Cet homme tira de sa manche une petite cédule où était tracée une abjuration très-brève et sans doute peu explicite. Il la passa à

l'huissier Massieu, qui la lut à haute voix, tandis que Jeanne, hors d'elle-même, sentant comme un gouffre ouvert sous ses pieds, et le ciel qui se fermait sur sa tête, en répéta machinalement les mots d'une voix faible. On la pressa de signer. Elle hésitait encore, toujours en proie à cette stupeur nerveuse qui laissait place à une certaine irritation. « Je ne sais, dit-elle, ni lire ni écrire. » Elle prit pourtant la plume, et traça sur le parchemain un rond, comme pour se moquer. Enfin Laurent Callot lui saisit la main : elle se laissa faire; il lui fit tracer une croix, et l'abjuration fut consommée. « Elle a abjuré, dit Cauchon se penchant à l'oreille du cardinal; que faut-il faire? — L'admettre à la pénitence, » repartit sans hésiter Winchester. Laissant alors de côté la sentence de mort, le juge se mit à en lire une autre, qu'il avait rédigée par avance, en prévision de ce qui arrivait. Jeanne était relevée de l'excommunication, et reçue dans le sein de l'Église; mais, en expiation de ses fautes, elle était condamnée à la prison perpétuelle, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* La séance fut levée. Comme la Pucelle descendait de l'échafaud, Loiseleur lui dit : « Jeanne, vous avez fait une bonne journée, s'il plaît à Dieu; vous avez sauvé votre âme. — Or çà, gens d'Église, demanda-t-elle, menez-moi en vos prisons, que je ne sois plus en la main de ces Anglais. » Quelques assesseurs firent à Cauchon la même demande; mais il n'avait garde d'y accéder. « Menez-la, dit-il, où vous l'avez prise. » Les Anglais n'entendaient pas lâcher leur proie. Déjà, dans leur grossière impatience, ils s'en prenaient aux juges, aux docteurs. Ayant hâte de reprendre les armes, ils se croyaient vaincus d'avance si la *sorcière* n'était brûlée. Warwick lui-même partageait les préjugés de la soldatesque. « Cela va mal pour le roi, disait-il, cette fille nous échappe. — Soyez tranquille, lui répondit quelqu'un des assesseurs,

qui se trouvait près de lui, nous la rattraperons bien. »

Le même jour, dans l'après-midi, le vice-inquisiteur, Jean le Maître, se rendit dans la prison, accompagné de Nicole Midi, de Nicolas Loiseleur, de Thomas de Courcelles, de frère Ysambard de la Pierre et de plusieurs autres. Il rappela à la Pucelle combien l'Église avait été miséricordieuse à son égard, l'avertit que si elle retombait dans ses erreurs anciennes, l'Église ne pourrait plus lui pardonner, et l'abandonnerait entièrement. Enfin il lui ordonna de déposer ses habits d'homme, et de prendre un vêtement de femme. Jeanne, qui devait se trouver dans cet accablement qui suit toujours les émotions violentes, répondit qu'elle obéirait aux gens d'Église en toute chose. Elle prit donc un habit de femme, et permit qu'on lui rasât la chevelure, qu'elle avait jusqu'alors portée *à l'écuelle,* c'est-à-dire coupée en rond autour de la tête, à la manière des hommes. Les docteurs, se retirant, la laissèrent dans son cachot, à la merci de ses gardiens.

Dans le temps qui s'écoula du jeudi 24 au lundi 28 mai 1431, il est certain que cette résignation, ou, pour mieux dire, cette prostration de la Pucelle fit place à une rébellion décidée contre ses juges, à un retour complet à ses errements d'autrefois. Elle affirma de nouveau sa mission, elle reprit ses habits d'homme. Quelles furent les causes qui déterminèrent ce changement? On n'a pas sur ce point de renseignements parfaitement clairs et d'une exactitude absolue; mais une induction raisonnable et les indices recueillis dans les témoignages de la réhabilitation peuvent conduire, ce semble, proche de la vérité. La révolte de Jeanne fut en partie volontaire et en partie déterminée par la violence et la perfidie de ses gardiens, qui avaient reçu le mot d'ordre. Ce qui, chez Jeanne, fut volontaire, ce fut, le premier abattement passé, la résolution d'affirmer de nouveau et avec énergie la vérité

de sa mission. Quant aux habits d'homme, il est vraisemblable qu'elle sentit, dès le vendredi ou le samedi, un vif regret de les avoir quittés : ils constituaient à ses yeux sa meilleure sauvegarde. Livrée sans défense à la brutalité de cinq grossiers mercenaires, c'est une merveille que, chargée de coups, elle ait pu éviter du moins de plus infâmes outrages. Toutefois il est douteux qu'elle se soit décidée spontanément à reprendre son ancien costume. Si l'on en croit Jean Massieu, qui déclare tenir ce qu'il raconte de la bouche même de Jeanne, cet acte, qui la constituait *relapse*, fut l'effet d'une ruse des plus grossières, et telle que les pratiquent ceux qui ont la force en main. La nuit, les jambes de la captive étaient prises dans deux paires de fers à chaîne. Elle était attachée très-étroitement d'une autre chaîne, qui, traversant les pieds de son lit, aboutissait à une grosse pièce de bois, où on la fermait à clefs. Si on ne la déferrait, elle ne pouvait se lever. Or, le dimanche matin jour de la Trinité, elle dit à ses gardiens : « Déferrez-moi, que je me lève. » Alors un des Anglais lui ôta ses vêtements de femme, qu'elle avait sur elle, et, tirant l'habit d'homme du sac où on l'avait enfoui, il le lui jeta en disant : « Lève-toi. » Jeanne hésita longtemps avant de le prendre : « Messieurs, disait-elle, vous savez que cela m'est défendu ; sans faute, je ne le prendrai point. » Mais elle eut beau supplier, elle n'en put obtenir d'autre, et enfin, vers midi, elle se décida à les garder. On peut admettre que Massieu a exagéré la résistance de Jeanne, et que, se voyant offrir par ses gardiens eux-mêmes cet habit qu'elle désirait si vivement reprendre, elle fit, pour s'en vêtir et ne le plus quitter, moins de difficultés qu'il ne le dit. Le retour de son énergie et de sa confiance en ses *conseils* put la décider le lendemain à tenir tête à ses juges sur ce point, comme sur la question des *voix*, en dédaignant d'at-

tribuer à d'autres qu'à elle-même ce désaveu de l'abjuration que la terreur lui avait arrachée au cimetière Saint-Ouen.

Dans l'après-midi, de concert avec Warwick, Cauchon manda plusieurs assesseurs et les greffiers de la cause. Il leur annonça que Jeanne était retombée dans ses erreurs premières, qu'elle avait repris l'habit d'homme, et il les chargea d'aller constater officiellement le crime. Mais quand ces clercs arrivèrent dans la cour du château de Rouen, ils y furent fort mal reçus. Il y avait là une cinquantaine d'Anglais en armes. Or la soldatesque n'a point d'ordinaire de ces haines raffinées comme les conçoivent les Cauchon et les Winchester. Pour le commun des hommes d'armes, Jeanne aurait dû être brûlée depuis longtemps. Tous ces détours, tous ces délais paraissaient une trahison concertée. Les cris de « traîtres! faux Armagnacs! » se firent entendre; les glaives brillèrent, et les pauvres gens d'Église, oubliant leur commission, n'eurent pour lors d'autre souci que de s'enfuir à toutes jambes. Il faut dire aussi que l'un des assesseurs, André Marguerie, qui avait été admis à voir la Pucelle (car il semble bien, malgré l'accueil fait à la petite troupe où se trouvaient les greffiers, que plusieurs docteurs visitèrent Jeanne ce jour-là), avait laissé échapper une parole fort imprudente : « Il serait bon, dit-il, de demander à Jeanne quel est le véritable motif qui lui a fait reprendre l'habit d'homme. » Un Anglais leva sa lance sur la tête du docteur, qui se hâta de s'en aller.

Le lendemain lundi, 28 mai 1431, l'évêque, assisté du vice-inquisiteur, de huit assesseurs et des greffiers, se rendit dans la prison pour commencer le second procès. Manchon, encore tout ému du péril qu'il avait couru la veille, ne voulait point retourner au château, et il fallut, pour le décider,

que le comte de Warwick le fît accompagner d'un de ses serviteurs, dont la présence le garantît contre la fureur des soldats. Les juges, en pénétrant dans le cachot, aperçurent Jeanne revêtue de ses habits d'homme. Cauchon, faisant l'étonné, lui demanda pourquoi elle les avait repris, qui les lui avait fait reprendre. « Je les ai repris de moi-même, répondit-elle, sans contrainte; j'aime mieux l'habit d'homme que l'habit de femme[1]. — N'aviez-vous pas promis et juré de ne pas reprendre l'habit d'homme? — Je n'ai jamais eu l'intention de prêter un tel serment. — Mais pour quelle cause avez-vous repris cet habit? — Parce qu'il est plus honnête à moi d'avoir un habit d'homme, puisque je vis parmi les hommes. » Elle ajouta : « Je l'ai repris, parce qu'on ne m'a pas tenu ce qu'on m'avait promis, c'est-à-dire que j'irais à la messe, que je recevrais mon Sauveur, et qu'on me mettrait hors des fers. — Oui ou non, avez-vous juré l'autre jour de ne plus porter cet habit? — J'aime mieux mourir que de demeurer dans les fers; mais, si l'on veut me laisser aller à la messe et m'enlever mes fers, si l'on veut me donner une compagne qui soit ma sauvegarde, je serai bonne, et je ferai ce que l'Église voudra. — Depuis jeudi, n'avez-vous pas entendu vos *voix?* — Oui. — Que vous ont-elles dit? — Dieu m'a fait savoir, par sainte Catherine et sainte Marguerite, que c'était grand'pitié que j'eusse abjuré et renié ma mission pour sauver ma vie, et que je me damnais pour sauver ma vie. Avant jeudi, mes *voix* m'avaient révélé le péché

[1] Je ne me dissimule pas que cette déclaration contredit la version rapportée plus haut, et ne s'accorde pas bien non plus avec l'aventure de Marguerite. Le procès-verbal de cet interrogatoire est-il sincère? j'en doute fort. Mais ce n'est pas ici le lieu de comparer les divers témoignages, et de discuter la valeur comparée des deux procès. Je me borne à prévenir le lecteur et à le mettre sur ses gardes.

que je devais commettre en ce jour. Sur l'échafaud aussi elles m'ont parlé. Elles m'ont dit de répondre hardiment à ce prêcheur, à ce faux prêcheur qui m'a reproché plusieurs choses que je n'ai point faites. Si je disais que Dieu ne m'a pas envoyée, je me damnerais; car la vérité, c'est que Dieu m'a envoyée. Mes *voix* me l'ont bien dit, depuis, que j'ai commis un grand péché en reniant ma mission. C'est par peur du feu, ce que j'en ai dit. — Croyez-vous que vos *voix* soient sainte Catherine et sainte Marguerite? — Oui, et elles viennent de la part de Dieu. — Et la *couronne,* qu'en dites-vous maintenant? — J'en ai répondu la vérité au procès, le mieux que je l'ai pu faire. — Mais sur l'échafaud, vous avez avoué votre mensonge. — Ce n'était pas mon intention. Je n'ai jamais entendu révoquer mes apparitions, nier que ce fussent sainte Catherine et sainte Marguerite. Tout ce que j'ai fait, c'est par peur du feu. Si j'ai révoqué quelque chose, j'ai menti. J'aime mieux faire ma pénitence en une fois, c'est à savoir, mourir, que d'endurer plus longtemps de telles souffrances en cette prison. Quelque chose que l'on m'ait fait renier, je n'ai jamais rien fait contre Dieu ni contre la foi. Ce qui était en la cédule de l'abjuration, je ne l'entendais point. Mais à cette heure, je le déclare formellement, je n'entends rien révoquer, sauf le bon plaisir de Notre-Seigneur. Toutefois, si les juges le veulent absolument, je reprendrai l'habit de femme. Quant au reste, je n'en ferai autre chose[1]. » En sortant de la prison, Cauchon rencontra dans la cour du

[1] La distinction que Jeanne établit ici entre l'habit d'homme, auquel elle tient beaucoup, mais qu'à l'extrême rigueur elle consentirait à déposer, et les révélations qu'elle ne veut renier à aucun prix, concilie bien des contradictions apparentes, et vient à l'appui de ce que nous disions plus haut du double mobile qui détermina ce retour de la Pucelle sur son abjuration.

château le comte de Warwick, environné d'une multitude d'Anglais. Il leur fit signe de la main, et leur cria, d'un air joyeux et d'une voix forte : « *Farewell! Farewell!* Faites bon visage; c'en est fait, elle est prise! »

Jeanne, en effet, était relapse. Cauchon avait atteint son but; il l'avait même dépassé. Il ne pouvait voir d'un œil tranquille ce désaveu formel d'une abjuration qu'on avait eu tant de peine à obtenir. L'effet de cette abjuration sur l'opinion publique devait être, sinon anéanti, du moins singulièrement diminué, si Jeanne s'avisait de répéter en public, au moment du supplice, ce qu'elle venait de dire à huis clos dans sa prison. C'est le sort des méchants, de dresser si bien leurs embûches, qu'ils finissent par s'y prendre eux-mêmes. Mais il fallait d'abord aller au plus pressé. L'impatience des Anglais ne connaissait plus de bornes. Il fallait hâter le dénoûment de cette sanglante comédie, quitte à se pourvoir, s'il était possible, à la dernière heure, contre le danger qu'on prévoyait.

Le mardi 29 mai, les juges prirent séance dans la chapelle de l'archevêché, assistés de trente-neuf ou quarante assesseurs. Après avoir exposé les faits tels qu'il entendait qu'on les comprît, Cauchon mit la nouvelle cause en délibération. La Pucelle fut tout d'une voix déclarée relapse. Seulement, le plus grand nombre des consultants demandait qu'on relût à Jeanne la formule de son abjuration. L'évêque avait ses raisons pour ne le pas faire. La formule, insérée par son ordre au procès-verbal, était, suivant le rapport d'un assez grand nombre de témoins, très-différente de celle qu'avait signée la jeune fille. Il ne tint donc aucun compte de cet avis des assesseurs, et se borna à fixer au lendemain le jour du supplice.

Le mercredi 30 mai 1431, de grand matin, Jean Massieu

pénétra dans la prison. Il cita la Pucelle à comparaître, à huit heures, devant ses juges, sur la place du Vieux-Marché, pour s'entendre publiquement retrancher du nombre des fidèles, et être ensuite livrée au bras séculier. Il achevait de remplir ce triste office, quand arriva Ladvenu, chargé d'entendre Jeanne en confession et de la préparer à bien mourir. Dans ces luttes terribles qui s'engagent, au moment suprême, entre une âme sublime et la faible chair qu'elle anime, il est naturel qu'il y ait des alternatives, des successions d'énergie et de désespoir. Jeanne avait faibli un moment au cimetière Saint-Ouen ; elle s'était fièrement redressée depuis devant ses juges, et maintenant qu'elle voyait la mort en face, et quelle mort! l'instinct de la vie se révoltait en elle avec toute la force, tout le désespoir de ses vingt ans! Sa vive imagination lui représentait par avance l'horrible bûcher. Le feu, qui devait la brûler vive, brillait, dans sa pensée, de tout son éclat sinistre, et elle n'en pouvait supporter l'affreuse image. Elle commença à exhaler ses plaintes, à pousser des cris de douleur. Promenant sur sa tête une main convulsive, elle s'arrachait les cheveux.

« Hélas! peut-on me traiter si cruellement! Quoi! mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, sera aujourd'hui consumé, réduit en cendres? Ah! ah! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. Hélas! si j'eusse été dans la prison ecclésiastique, gardée par les gens d'Église et non par les Anglais, mes ennemis, je n'aurais pas fait une si misérable fin! Oh! j'en appelle devant Dieu, le grand Juge, des grands torts et *ingravances* qu'on me fait. »

Et les sanglots soulevaient sa poitrine, et les larmes baignaient son visage. Comme Ladvenu essayait de la consoler, lui parlant du ciel, l'évêque entra, suivi de plusieurs docteurs. Il venait guetter les suprêmes angoisses de sa vic-

time, et, pendant qu'il le pouvait encore, lui tendre une dernière embûche. Dès qu'elle l'aperçut, elle lui jeta, à travers ses larmes, cette parole vengeresse : « Évêque, je meurs par vous ! — Ah ! Jeanne, répondit-il de son ton hypocrite, prenez en patience. Vous mourez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis, et que vous êtes retournée à votre premier maléfice. — Hélas ! répliqua la pauvre enfant, si vous m'eussiez enfermée dans les prisons d'Église, et remise aux mains des gardiens ecclésiastiques, compétents et convenables, ceci ne serait pas arrivé. C'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu ! »

Cauchon résolut de profiter du désespoir de la Pucelle pour se délivrer du souci qui le tourmentait depuis deux jours. Après l'avoir déclarée hérétique, lui avoir fait abjurer son hérésie, avoir enfin réussi à la condamner comme relapse, il s'agissait maintenant de la ramener à cette abjuration, qui ne pouvait la sauver, et de lui faire renier, au pied du bûcher, s'il était possible, et sinon dans la prison, devant les docteurs, ces *voix*, qui semblaient l'abandonner au moment suprême ; il fallait surtout la décider à ne point proclamer en public la vérité de cette mission pour laquelle elle était née, pour laquelle elle allait mourir. A cet effet, il procéda, de concert avec ses assesseurs, à un dernier interrogatoire, où il atteignit au comble de l'habileté et de l'infamie tout ensemble. Nous ne pouvons démêler avec une exactitude absolue ce qui se passa entre le juge et sa victime, quelles furent les paroles échangées, et quelles promesses furent faites par Jeanne, si réellement elle en fit. Le procès-verbal de cette entrevue, rédigé postérieurement au supplice et dans une forme indirecte et mensongère, n'offre aucune garantie. Le greffier Manchon refusa de le signer, parce qu'il n'avait pas été présent ; quoique présent à l'entrevue, le greffier Taquel refusa

aussi de le valider de sa signature, parce qu'il le jugeait d'une insigne fausseté. Mais la vraisemblance nous autorise à en recueillir, à en rassembler quelques traits, qui suffiront à nous donner une idée relativement juste de ce dernier et ténébreux détour d'une procédure si féconde en iniquités.

Tout d'abord, il est certain que Jeanne affirma, avec une invincible constance, la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle d'après le procès-verbal, ils me sont apparus. » Mais émit-elle ce doute sur la nature de ses apparitions? Put-elle un moment souffrir cette pensée qu'elle avait eu affaire à de « mauvais esprits »? Non plus que M. Wallon, je n'oserais l'affirmer; mais je pense, comme lui, qu'il est permis de le croire. Cauchon l'attaqua fort habilement sur ce point : « Or çà, Jeanne, vous nous avez toujours dit que vos *voix* vous disaient que vous seriez délivrée; vous voyez maintenant comme elles vous ont déçue. Dites-nous donc la vérité maintenant. »

Cette délivrance, que ses *voix* lui avaient, en effet, promise, et qui n'était autre que le martyre destiné à rompre glorieusement les liens qui l'attachaient à la terre, Jeanne l'avait toujours plus volontiers entendue dans le sens matériel. Elle avait cru jusque-là, elle croyait, la veille encore, qu'elle serait « délivrée à grande victoire », tirée des mains de ses ennemis, et qu'elle reprendrait, grâce au secours céleste, sa place à la tête des armées, ou, si sa mission était achevée, au foyer domestique, près de sa mère et de ses sœurs. Or cette espérance s'évanouissait maintenant; elle voyait de près l'atroce réalité, elle sentait qu'elle allait mourir. Déjà, avec le désespoir, son agonie commençait. Se croyant abandonnée de ses saintes, est-il surprenant qu'elle ait un instant douté d'elle, qu'elle ait répondu à Pierre Cauchon : « Vraiment je vois bien qu'elles m'ont déçue? » qu'elle ait affirmé qu'elle

ne croyait plus « qu'en Dieu seul », et déclaré qu'elle s'en remettait « aux gens d'Église » de décider si ses *voix* provenaient « de bons ou de mauvais esprits ». Mais ce doute ne pouvait suffire.

Loiseleur, instrument docile, valet prêt aux besognes les plus rebutantes, essaya de décider la condamnée à se rétracter publiquement. D'après le procès-verbal, suspect, répétons-le, à ceux-là mêmes dont la signature avait couvert et dissimulé de si graves réticences, Loiseleur aurait réussi. « Je le ferai volontiers, aurait répondu Jeanne ; mais je crains qu'il ne m'en souvienne (peut-être y a-t-il ici quelque ironie), et je prie mon confesseur de me le rappeler au moment voulu. » Au moment voulu, proche du bûcher, et surtout au milieu des flammes, Dieu dévoila aux yeux dessillés de la Pucelle le vrai sens de la *délivrance* promise ; et loin de renier sa mission, comme l'avait espéré le juge, par son martyre Jeanne l'a sacrée dans le temps et dans l'éternité.

Quand l'évêque se fut retiré, Jeanne, dans l'âme de laquelle la pure flamme de la foi catholique brillait toujours du même éclat, quelque doute qu'elle pût concevoir au sujet de ses visions, se confessa par deux fois au dominicain Ladvenu ; puis elle demanda la communion. Mais fallait-il l'accorder à celle qu'on allait bientôt retrancher de l'Église? Massieu fut envoyé vers Cauchon, pour prendre ses ordres. Après avoir consulté quelques docteurs, l'évêque répondit : « J'accorde la permission ; donnez-lui tout ce qu'elle vous demandera. » Un clerc, nommé Pierre, alla chercher la sainte hostie ; mais, craignant les Anglais, il l'apporta furtivement dans une patène couverte du corporal, sans escorte, sans cierges, comme si le Sauveur dût, lui aussi, trembler devant les satellites d'un Warwick et d'un Winchester. Ladvenu, à cet aspect, sentit se révolter sa conscience de chrétien et sa

dignité de prêtre; il se rendit à l'église la plus voisine, en requit le clergé, et ramena Jésus-Christ vers son humble servante avec la pompe accoutumée. Le cortége traversa les rues accompagné d'une multitude de lumières, en chantant les litanies et en disant à la foule accourue sur son passage : « Priez pour elle ! »

Jeanne attendait dans le recueillement et dans la prière. Elle reçut son Sauveur avec un amour, une piété si vive, que le dominicain, témoignant lors du procès de réhabilitation, dit qu'il faut renoncer à les décrire. Une abondance de larmes, non plus amères, mais d'une ineffable douceur, coulait de ses yeux. Maintenant elle pouvait marcher à la mort, elle était munie du Dieu vivant. Son âme luttait encore contre les défaillances, contre les angoisses de sa chair mortelle; mais le désespoir n'habitait plus son cœur : l'espérance divine y venait d'entrer. « Maître Pierre, dit-elle au théologien Pierre Maurice, qui était demeuré dans sa prison, où serai-je ce soir? — N'avez-vous pas foi en Dieu, ma fille? » répondit le docteur, près de pleurer à son tour. « Oh! oui, reprit Jeanne, j'ai confiance; je serai ce soir en paradis ! »

Cependant l'heure du départ était arrivée. Le bourreau attendait la condamnée dans la fatale charrette. Jeanne y monta : Massieu et Ladvenu y prirent place à ses côtés. Cent vingt Anglais armés de glaives, de lances, de bâtons, formaient l'escorte et devaient écarter les curieux. Comme on sortait du château, Jeanne aperçut, se détachant de la foule, le chanoine Loiseleur qui accourait vers elle.

Pris de ce remords soudain qui atteint souvent les grands criminels quand le crime est consommé, ce misérable voulait obtenir son pardon. Il s'élance sur la charrette, il s'y cramponne. Mais les soldats le repoussent, ils le maltraitent. Sans Warwick, ils l'auraient tué. Un instant suspendue par cet

incident, la marche recommence. Jeanne prie, elle pleure; de temps à autre ce cri s'échappe de ses lèvres : « Rouen! Rouen! est-ce ici que je dois mourir? »

Quatre échafauds s'élevaient sur la place du Vieux-Marché, où se pressaient plus de dix mille spectateurs, tant de Rouen que des environs. Sur l'un siégeaient le cardinal d'Angleterre, les évêques de Beauvais, de Thérouanne, de Noyon, de Norwich; le chancelier Louis de Luxembourg, le vice-inquisiteur Jean le Maître, et un grand nombre de docteurs. Le second reçut le bailli de Rouen, Raoul Bouteiller, son lieutenant Pierre Daron, et Laurent Guesdon, son assesseur, avec leurs sergents et officiers. Sur le troisième prit place Nicole Midi, prédicateur désigné. A neuf heures, Jeanne y monta, vêtue d'une chemise longue, telle que jadis elle l'avait souhaitée, la tête coiffée d'un chaperon qui cachait ses cheveux ras, et se rabattait comme un voile sur son visage. Ladvenu et Massieu l'accompagnaient; Ysambard vint la rejoindre. Le quatrième échafaud était le bûcher, d'une effrayante hauteur. Les fagots s'entassaient sur une assise en maçonnerie, à laquelle on arrivait par des degrés, et qui supportait un poteau très-élevé. Au sommet du poteau, un vaste tableau présentait aux regards de la foule ces mots, écrits en gros caractères : « Jeanne, qui se fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse de peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, mécréante en la foi, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocatrice de diables, apostate, schismatique et hérétique. »

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent. » (*S. Paul, Ire Épître aux Corinthiens, ch.* XII.) Tel fut le texte sur lequel Nicole Midi versa, une heure durant, les flots de son éloquence. Il ne fut ni moins véhément ni moins amphigourique que ne l'avait été Guillaume Érard. Le sermon se

termina par ces mots : « Jeanne, va en paix ! L'Église ne peut plus te défendre. » Après une courte exhortation, Cauchon donna lecture de la sentence. « Jeanne étant retournée, ô douleur ! à ses erreurs et à ses crimes, *comme un chien qui retourne à son vomissement,* » il la retranchait de l'Église, et la livrait à la puissance séculière, priant toutefois celle-ci, suivant la formule, d'éviter à la condamnée « la mort et la mutilation des membres ». Il disait cela en face du bûcher !

Jeanne était jusqu'alors, sauf quelques soupirs, quelques sanglots, demeurée dans le silence. Elle se jette à genoux, et commence à faire à haute voix, devant la foule, ses lamentations et ses prières. « Sainte Trinité, ayez pitié de moi, je crois en vous. Jésus, ayez pitié de moi. Priez pour moi, ô Marie ! Saint Michel, saint Gabriel, sainte Catherine, sainte Marguerite, soyez-moi en aide. Vous tous qui êtes ici, pardonnez-moi comme je vous pardonne. Vous, prêtres, dites chacun une messe pour le repos de mon âme ! Qu'on n'accuse point mon roi ! il n'a point trompé dans ce que j'ai fait ; et, si j'ai fait mal, il est innocent ! O Jésus ! Marie ! benoîts saints et saintes du paradis ! protégez-moi, secourez-moi ! Rouen ! Rouen ! seras-tu mon tombeau ? Est-ce ici que je dois mourir ? » L'émotion gagne le peuple, le bailli, sur son échafaud, les docteurs, les prélats, sur leur estrade, et soudain s'élève dans les airs un concert de gémissements et de sanglots. Quelques Anglais riaient pourtant. Mais, ô prodige ! les yeux de Winchester ont rougi ; il pleure, et Cauchon a versé des larmes !... La panique déjà commence, et beaucoup s'enfuient pour n'en pas voir davantage.

La condamnée continue, pendant plus d'une demi-heure, d'épancher l'amour divin qui la consume en d'admirables prières. Elle demande une croix. Un Anglais pris de compassion en fait une avec un bâton, et la lui donne. Elle la

reçoit dévotement, la baise et adresse de touchants appels à la miséricorde du Sauveur, mort sur la croix pour notre rédemption; elle la met, cette rude croix, sur son cœur, entre sa chair et ses vêtements. Mais ce qu'elle voudrait avoir, c'est la croix sacramentelle, la croix de l'église; car, quoi qu'on en ait dit, elle ne veut, elle ne peut adorer Jésus qu'en priant docilement avec l'Église : sublime martyre, humble fidèle. Ysambard et Massieu vont dans l'église Saint-Sauveur chercher le crucifix des processions. « Ayez soin, dit-elle, que je l'aie continuellement devant les yeux jusqu'à ma mort. » Et, en attendant, elle le saisit et elle l'adore.

Cependant la soldatesque anglaise, ces farouches mercenaires, que rien n'émeut, commencent à s'impatienter : « Hé! prêtre, crient-ils à Jean Massieu, nous ferez-vous dîner ici? » Deux sergents montent sur l'échafaud, et avertissent la condamnée qu'il faut descendre. On lui enlève son chaperon, on la coiffe d'une mitre de papier, où sont écrits ces mots : « Hérétique, relapse, apostate, idolâtre. » On l'entraîne vers le juge séculier, qui, voyant la fureur des Anglais, ne prononce aucune sentence; il fait seulement signe de la main, en disant : « Menez, menez. »

Jeanne est sur le bûcher; son confesseur l'y a suivie, et il l'exhorte avec tendresse. Elle est liée au poteau, et promène ses regards sur cette foule qui l'environne. « Ah! Rouen! Rouen! s'écrie-t-elle, j'ai bien peur que tu n'aies à souffrir de ma mort. » Soudain elle pousse un cri : « Maître Martin, prenez garde, descendez... le feu. » Le bourreau venait d'allumer les fagots par en bas. Ladvenu rejoint Ysambard au pied du bûcher, et ils ne cessent tous deux de parler à Jeanne à travers les flammes, de tenir le crucifix devant ses yeux. Cependant la fumée s'élève, le bois pétille, la flamme terrestre enveloppe le chaste corps de la Pucelle, et au même

moment le feu divin de l'extase embrase son cœur : elle voit les anges, elle voit les saintes, elle comprend la délivrance. « Saint Michel! saint Michel! Non, mes *voix* ne m'ont pas trompée, ma mission était de Dieu. Jésus! Jésus! » La douleur lui arrache un dernier cri d'angoisse : « De l'eau! de l'eau bénite! » Mais bientôt elle redit avec une énergie nouvelle : « Jésus! Jésus! Jésus! » Et elle meurt en criant : « Jésus! »

Le bourreau écarta les flammes, pour montrer à la populace qu'il n'y avait pas eu de subterfuge, de substitution de personne, que c'était bien la Pucelle qui avait été brûlée vive; puis, rapprochant les fagots et attisant l'incendie avec de l'huile et du soufre, il acheva son œuvre. Les restes de la vierge de France, c'est-à-dire un peu de poussière, quelques ossements, son cœur et ses entrailles, furent jetés dans la Seine par l'ordre de Winchester. Le bourreau ne pouvait se consoler d'avoir servi d'instrument à l'atroce vengeance de l'Angleterre. Il vint tremblant, éperdu, trouver Ladvenu et Ysambard, disant qu'aucune exécution ne lui avait causé une telle douleur, racontant comme quoi, malgré tous ses efforts, le cœur de Jeanne n'avait pu être entamé par les flammes; criant que Dieu ne lui pardonnerait jamais. Les deux religieux virent, dans l'après-midi, arriver au couvent un autre pénitent : c'était un soldat anglais qui avait parié qu'il jetterait un fagot dans le bûcher de Jeanne. Il s'approchait pour accomplir ce bel exploit, quand tout à coup on le vit pâlir, chanceler, s'affaisser sur le sol. Ses compagnons l'emportèrent dans une taverne voisine, où ils eurent toutes les peines du monde à le faire revenir. « Elle expirait, dit-il, et comme elle disait : Jésus! j'ai vu une colombe qui venait de France, et montait au ciel. » Jean Thiessart, secrétaire du roi d'Angleterre, en revenant du supplice, s'en allait par les rues, le front penché, les yeux hagards, répétant à tous ceux



Supplice de Jeanne d'Arc

qui voulaient l'entendre : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte. »

Il importait au gouvernement anglais que l'opinion qui se faisait jour parmi ses serviteurs eux-mêmes ne prévalût point en Europe. Il était nécessaire qu'il justifiât sa conduite, qu'il parût, aux yeux de la chrétienté, avoir brûlé non pas une sainte, mais une sorcière. Il fallut encore que ce misérable Cauchon, rivé, pour ainsi dire, à son infamie, fournît, par une dernière imposture, des pièces à l'appui du mensonge diplomatique que le grand conseil se préparait à substituer à la vérité qui l'accablait. Le jeudi 7 juin, l'évêque fit rédiger, sous forme d'enquête, le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il avait fait subir à sa victime le matin même du supplice, essayant ainsi de constater officiellement que la Pucelle, avant de mourir, s'était reconnue coupable, et avait demandé pardon de ses erreurs. Le vendredi 8 juin, le conseil, au nom du roi Henri VI, exposa à sa manière, dans une circulaire adressée à l'empereur d'Allemagne, aux rois, aux ducs et à tous les princes de la chrétienté, la conduite qu'il avait tenue, et il n'hésita pas à affirmer, sur la foi d'un procès-verbal auquel les greffiers avaient refusé leur sanction, et qui n'avait point, par conséquent, de force probante ni de valeur authentique, que, « voyant sa fin approcher, après avoir été délaissée par l'Église[1], l'accusée avait reconnu et pleinement confessé que ces esprits dont elle affirmait avoir reçu de fréquentes visites étaient malins et mensongers, et qu'elle avait été trompée par ses *voix*, qui lui avaient promis de la tirer de prison. » Il répéta la même assertion dans une

[1] L'ordre des faits a été interverti sciemment par le grand conseil ; car tout au plus peut-on admettre que Jeanne a fait un tel aveu le matin, dans sa prison. Le rapprochement des dates met l'infamie dans tout son jour.

autre circulaire adressée, le 28 juin, « aux ducs, aux comtes, à tous les seigneurs, à toutes les cités du royaume de France. » L'université de Paris, servante dévouée de Cauchon et de l'Angleterre, prêta l'appui de son autorité à la version du grand conseil dans une lettre qu'elle adressa « au Pape, à l'Empereur et au collége des cardinaux. » Tant de précautions pour étouffer la vérité indiquent chez ceux qui en usèrent la conscience de leur crime. Il fallait qu'ils se sentissent bien coupables, ces orgueilleux lords, pour mettre tant de hâte et de soin à se justifier. Le sang des martyrs est souvent retombé, même ici-bas, sur leurs bourreaux. Qui sait ce qu'a pesé le meurtre de la Pucelle dans la balance des destinées de l'Angleterre? Qui sait si les horreurs de la guerre des Deux Roses ne furent pas une expiation? Toujours est-il que Henri VI, cet enfant au nom de qui le meurtre avait été commis, perdit successivement ses deux couronnes, qu'il fut abandonné, trahi par les siens, et que finalement il mourut assassiné. Si l'on objecte qu'en tombant sur sa tête la vengeance divine frappait l'innocent pour le coupable, je réponds que les voies de Dieu sont mystérieuses, et que le malheur est tout à la fois une satisfaction pour la justice d'en haut et un moyen de salut pour ceux qu'il frappe ici-bas. Ce n'est d'ailleurs ici qu'une hypothèse; loin de nous la pensée de sonder trop curieusement les secrets de la Providence. Ce qui est certain, c'est que la voix populaire attribua à la conduite qu'ils avaient tenue durant le procès l'étrange fin de plusieurs qui y avaient pris part : Cauchon fut foudroyé par l'apoplexie (18 octobre 1442) tandis qu'on lui faisait la barbe; Loiseleur mourut subitement à Bâle; l'ignoble promoteur, Jean d'Estivet, trouva une mort digne de son âme grossière : on le trouva un jour noyé dans un égout. Un quatrième personnage, le prédicateur Nicole Midi, fut, peu de

jours après son sermon, attaqué de la lèpre; mais il n'en mourut point, et nous le retrouvons en 1438, ses opinions s'étant apparemment modifiées, chargé par l'université de complimenter le roi Charles VII, lors de son entrée dans Paris.

Mais, quel qu'ait été le jugement de Dieu sur leurs têtes, détournons nos yeux du sort réservé aux ennemis de la Pucelle. Ce qu'il nous importe surtout de savoir, c'est que, sauvée par elle du joug de l'étranger, il y a quatre siècles, notre patrie a encore dans Jeanne d'Arc, pour le présent et pour l'avenir, une patronne assurée au ciel[1].

[1] Pour ce chapitre. *Procès*, t. I, p. 2, 6, 29; 442-500; t. II, p. 3, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 17, 19, 20, 308, 331, 334, 338, 344, 347, 352, 359, 366, 375, 377; t. III, p. 52, 53, 55, 56, 61, 64, 65, 113, 122, 132, 146, 147, 149, 150, 156, 157, 158, 159, 164, 165, 168, 169, 186, 187, 188, 191, 194, 197, 202, 273; t. IV, p. 354, 459, 460. — Wallon, t. II, p. 235-287. — Abel Desjardins, p. 192-215. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 214-234. — *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin, p. 255-283. — *Jeanne d'Arc*, par Michelet, p. 120-147.

CHAPITRE TROISIÈME

LA RÉHABILITATION. — LA GLOIRE.

Triomphe définitif de la cause française. — Le procès de réhabilitation. — La mémoire de Jeanne. — La fête du 8 mai.

Le supplice de Jeanne d'Arc ne produisit point l'effet qu'en attendait le grand conseil. Depuis le réveil du sentiment national, depuis le sacre de Reims, la cause anglaise était irrévocablement perdue en France. Suivant la conduite plus ou moins énergique, plus ou moins habile de Charles VII, l'expulsion complète des étrangers devait être achevée plus ou moins promptement; mais de toute façon elle devait l'être. Le mauvais génie du roi de France, c'était Georges de la Trémouille, dont nous avons vu la conduite à l'égard de la Pucelle. Un coup hardi en délivra enfin le prince et le peuple. Le connétable de Richemont, qui se lassait de n'être rien, fit enlever le favori pendant la nuit par une troupe d'hommes armés que le sire de Gaucourt, qui était du complot, introduisit dans le château de Chinon, où la Trémouille résidait avec le roi. Charles, probablement fatigué du joug qu'il

portait, quoiqu'il ne l'osât pas secouer, témoigna d'abord quelque courroux, puis bientôt prit son parti de l'aventure. Richemont exerça sur la conduite des affaires l'influence salutaire d'un homme énergique et décidé. Le traité d'Arras, conclu avec le duc de Bourgogne (21 septembre 1435), en faisant cesser cette division funeste qui déchirait la France depuis si longtemps, porta un dernier coup aux espérances de l'Angleterre. Le 29 mai 1436, Richemont prit possession de la capitale, ce « grand gage » dont Jeanne parlait à ses juges. Mûri par l'âge et l'expérience, le roi s'entoura enfin de sages conseillers : Jean Bureau, Jacques Cœur, Étienne Chevalier, Guillaume Cousinot. Après avoir pacifié le royaume, organisé l'armée et surtout l'artillerie, réprimé l'orgueil des nobles et débarrassé les campagnes des *routiers* et des *écorcheurs,* Charles rentra en campagne en 1449, et il poussa la guerre avec une vigueur que la Pucelle eût admirée. Le 18 octobre, les bourgeois de Rouen ouvraient leur ville au roi de France. Le 15 avril suivant (1450), un retour offensif des Anglais en Normandie fut glorieusement châtié à Fourmigny. Le roi porta alors l'effort de ses armes en Guyenne, où elles ne furent pas moins heureuses. Le 14 juillet 1453, les Anglais étaient mis en déroute à Castillon, et, le 19 octobre, Charles VII faisait une entrée triomphale à Bordeaux. De toutes les conquêtes d'Édouard III, du prince Noir, de Henri V, les Anglais ne possédaient plus en France que Calais et deux petites places voisines.

La prédiction de la Pucelle était accomplie. Mais pouvait-on laisser sous le poids d'une sentence infamante la mémoire de celle à qui l'on devait tant, ou, pour mieux dire, à qui l'on devait tout? Le peuple, gardien fidèle des grands souvenirs, n'avait point oublié cette Jeanne qui défendait les

pauvres gens, et les soutenait selon son pouvoir. Il ne pouvait croire qu'elle fût morte; il espérait toujours de la voir reparaître, telle qu'elle était jadis, terrible aux ennemis et aux soldats pillards, pitoyable aux malheureux, aimant la France, aimée d'elle. En 1436, une aventurière qui usurpa le nom de Jeanne eut un moment de vogue. Les Orléanais lui rendirent de grands honneurs; la famille d'Arc fut elle-même trompée, et il fallut, pour confondre cette imposture, que le roi mît en jeu le *secret* qui existait entre lui et la vraie Pucelle. Le roi non plus n'avait pas oublié Jeanne, quoiqu'il n'eût rien fait pour la sauver. L'honneur de la maison de France était engagé dans le procès de Rouen, et Charles ne pouvait souffrir que le jugement de Cauchon, flétrissant sa couronne dans celle qui la lui avait rendue, ne fût point supprimé par une autorité plus haute. Il poursuivit en cour de Rome l'autorisation de faire réviser la cause, avec cette obstination qu'il mettait, dit M. Quicherat, à exécuter les décisions de sa conscience. Dès 1450 il avait commis Guillaume Bouillé pour faire à Rouen une enquête, où furent entendus plusieurs de ceux qui avaient siégé au procès, assisté aux derniers moments de la Pucelle. En 1452, le cardinal d'Estouteville, légat du saint-siége, en ouvrit d'office une nouvelle, où l'on recueillit vingt et un témoignages. Enfin, en 1455, le pape Calixte III accorda l'autorisation, et le tribunal se constitua. Il fut composé de l'archevêque de Reims, Jean Juvénal des Ursins, du grand inquisiteur Jean Bréhal, de l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et de Richard de Longueil, évêque de Coutances. Le procès dura huit mois. Quatre enquêtes furent ouvertes simultanément à Domremy, à Orléans, à Paris, à Rouen. Ce sont les témoignages recueillis dans ces enquêtes qui, joints au procès-verbal de la procédure dirigée par Cauchon, forment le fond de toute his-

toire de la Pucelle. Enfin la sentence fut prononcée le 7 juillet 1456. En voici le dispositif :

« Nous disons et déclarons, nous prononçons et décrétons que le procès de condamnation, et les jugements qui en furent la conséquence, manifestement viciés par le dol, l'iniquité, les erreurs de fait et de droit, y compris l'abjuration, ont été, sont et seront nuls, sans valeur, sans effet.

« Et, au surplus, s'il en est besoin, nous, juges, les annulons, cassons, destituons de toute valeur et de tout effet; déclarons que Jeanne, ses parents et toute sa famille n'ont encouru à cette occasion aucune note d'infamie, aucune tache, et, au surplus, s'il en est besoin, nous les en purgeons totalement.

« Ordonnons que la présente sentence sera promulguée et publiée solennellement dans cette ville de Rouen, en deux endroits : c'est à savoir, le plus tôt qu'il sera possible, sur la place Saint-Ouen, après une procession générale et un sermon solennel; et secondement, le lendemain, sur le Vieux-Marché, où Jeanne a été cruellement brûlée, et où, au préalable, sera faite une prédication solennelle et plantée une croix pour perpétuelle mémoire, nous réservant de faire promulguer et publier notre dite sentence, comme nous le jugerons convenable, dans toutes les cités et dans tous les principaux lieux de ce royaume. »

La postérité a ratifié la sentence vengeresse des commissaires du saint-siége. Cependant la mémoire de Jeanne a eu à subir, à travers les siècles, d'étranges vicissitudes. Mais si l'histoire, si la littérature ont souvent méconnu sa gloire, et lui ont même fait injure, le cœur du peuple au moins lui est demeuré fidèle. De son vivant, on l'égalait aux plus grands saints, on lui rendait un culte dans les églises. Des oraisons,

des antiennes composées en son honneur, furent introduites dans la liturgie. Quand l'Angleterre eut abusé, pour la diffamer et pour la tuer, du nom de l'Église, on n'osa plus la prier comme une sainte; mais l'imagination populaire lui rendit hommage à sa manière : on prolongea sa vie, on multiplia ses miracles, ses exploits, on ajouta à sa gloire tous les faits d'armes de son temps. Un autre hommage lui fut rendu, qui ne s'adressait pour l'ordinaire qu'à la Vierge, aux saints, aux héros du christianisme : on représenta des mystères où étaient figurées la vocation miraculeuse de la Pucelle, la délivrance d'Orléans, peut-être aussi, bien qu'on n'en ait pas de preuve, la mort glorieuse de la martyre. Le sentiment d'admiration et de tendre pitié que cette noble figure excite s'est perpétué jusqu'à nos jours, même chez les gens illettrés. Diverses traditions ont cours, maintenant encore, dans les lieux où elle a passé, et j'aime à supposer que dans les villages de la Lorraine, de l'Orléanais, de l'Ile-de-France, de la Normandie, le soir, aux veillées d'hiver, quelque *ancien* qui ne sait pas lire, mais qui raconte ce que lui a raconté son père, ou quelque jeune gars, frais émoulu de l'école primaire, auquel un livre d'histoire, tel que celui-ci peut-être, est tombé sous la main, improvise un naïf récit de la vie et de la mort de la Pucelle, et je suis bien sûr qu'il fait pleurer. Voir son nom familier aux plus ignorants, sa mémoire chère aux humbles cœurs, n'est-ce pas une gloire telle que Jeanne l'aurait désirée, si elle avait pu désirer la gloire?

L'histoire avait une bien grande dette à payer à la Pucelle. C'est de notre temps seulement qu'elle s'est acquittée. Le grand poëte en histoire, M. Michelet, a écrit bien des mauvais livres; mais il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé, dignement célébré Jeanne d'Arc. Le

livre de M. Wallon, écrit dans un parfait sentiment de piété. J'en pourrais ici nommer d'autres[1] qui, malgré des défauts, soit de sentiment, soit de critique, ont bien mérité de la Pucelle; mais qu'il me soit permis de me féliciter, comme ancien élève de l'École des chartes, du magnifique monument élevé à la gloire de Jeanne d'Arc par M. Jules Quicherat, notre savant maître. Il a construit là un édifice qui survivra à bien des livres qu'on dit immortels; et quoique plusieurs des idées qu'il a émises dans ces *Aperçus nouveaux*, qui sont comme le couronnement de son œuvre, ne puissent être acceptées sans de grandes réserves, son nom sera désormais inséparable de celui de la Pucelle.

La poésie et les arts resteront, je le crains bien, d'éternels débiteurs éternellement insolvables; car jamais ils n'arriveront à reproduire dans sa grâce héroïque et dans sa naïveté fière la vierge de Domremy. « Jehanne, la bonne Lorraine, qu'Anglais brûlèrent à Rouen[2], » défie tous les ciseaux, toutes les plumes, tous les pinceaux. Sa gloire est tellement vivante et tellement réelle, qu'elle ne laisse que bien peu de prise à la création idéale. C'est pourquoi son vrai poëte a été et devait être un érudit. Cependant la princesse Marie d'Orléans, par une œuvre charmante, a acquitté envers la Pucelle, sinon la dette de l'art, au moins la dette de sa maison.

Tous les ans, le 8 mai, la ville d'Orléans célèbre encore l'anniversaire de sa délivrance. Une procession, un sermon solennels, remercient Dieu d'avoir donné Jeanne d'Arc à la France. Ce jour-là est souvent, non pas seulement une fête de

[1] Voir la préface.

[2] Villon, *les Neiges d'Antan.*

la religion et du patriotisme, mais encore la fête de l'éloquence. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises le panégyrique de Jeanne a été prononcé par Mgr Dupanloup[1].

[1] Pour ce chapitre, *Aperçus nouveaux*, p. 155-167. — Abel Desjardins, p. 235-242. — Henri Martin, p. 300. — Parmi les récents panégyriques de Jeanne d'Arc, je citerai, comme plus spécialement historique, celui qu'a prononcé, le 8 mai 1864, dans la cathédrale d'Orléans, M. l'abbé Alexandre Thomas, missionnaire apostolique, chanoine de Versailles, aumônier de l'hospice civil. Ce beau discours, où un ardent patriotisme s'exprime dans une chaleureuse et catholique éloquence, m'a fait comprendre et aimer Jeanne d'Arc en un temps où je ne songeais guère que je dusse un jour écrire son histoire. — Paris, Douniol, 1864, in-8°.

CONCLUSION

Une enfant naît dans un pays déchiré par les factions, et que la division de ses forces laisse en proie à la conquête étrangère. Elle grandit dans un village, sous l'humble toit de chaume, cousant, filant, ou, aux champs, gardant les troupeaux. Elle est humble et douce, se confesse, communie, obéit à ses parents, soigne les malades, fait l'aumône aux pauvres. Un jour, dans son jardin, proche de l'église, elle a une vision. Cette vision se renouvelle. Les anges, les saintes la visitent, conversent avec elle comme avec une sœur. L'œuvre à laquelle ces voix célestes la convient est aussi étrangère qu'il est possible à son âge, à son sexe, à son humble état. Elle accepte pourtant la mission que Dieu lui donne; et, malgré l'étrangeté du fait, elle la remplit. Elle se présente devant un roi défiant, qui ne croit même pas en sa propre cause, et qui désespère de l'avenir. Elle le convainc; elle est examinée par de subtils docteurs : ne sachant ni lire ni écrire, elle les confond. Elle paraît à la tête d'une armée, et voici qu'elle est soudain un grand général. Par la rapidité de ses coups elle déconcerte un ennemi à qui des succès répétés avaient acquis le nom d'invincible. De vieux et renommés capitaines fuient devant une paysanne de

dix-sept ans. Elle n'est récompensée de ses services que par une jalousie opiniâtre et les efforts insensés des favoris pour l'empêcher d'en rendre encore. Elle poursuit son œuvre, et tout ce qui résiste à son élan, elle l'entraîne. Le roi est couronné par ses soins, peu après qu'il n'espérait plus de porter jamais sur terre une couronne. Demeurée modeste au milieu de ce triomphe inouï, la guerrière est toujours ce qu'elle était dans son village. Elle fait l'aumône, elle secourt les malades, elle se confesse, elle communie, et de vieux soudards, soudain transformés, se confessent et communient avec elle. Cependant l'heure du triomphe a passé. On la suit de jour en jour avec plus de regret; les intrigants l'entravent à chacun de ses pas; elle essuie un premier revers. Elle en essuie un second. Elle lutte toujours, attendant son heure. Elle est prise et livrée à ses ennemis. Trois mois durant elle boit au calice où la méchanceté humaine a versé et, pour ainsi dire, concentré tous les poisons, toutes les angoisses. Malgré l'adresse d'un juge rompu aux fraudes cruelles, elle reste fidèle invinciblement à Dieu, qui l'a envoyé, à sa patrie et à son roi. Elle confesse la vérité de l'Évangile et l'autorité de l'Église, malgré l'équivoque où on la maintient en ce point. Après un moment de faiblesse, où il fallait que l'humanité perçât en elle, elle se relève, et ses paroles, comme inspirées du Saint-Esprit, foudroient une fois de plus ses juges. On la conduit au supplice, et ce supplice est le bûcher! Elle a pour ses ennemis des paroles de pardon, pour son roi un dernier souci de l'honneur royal, et quelle ferveur pour son Dieu! Liée au fatal poteau, environnée de flammes, elle prie encore. Enfin, toute sa vie se rassemblant dans son dernier soupir, elle l'exhale en criant : « Jésus! » La vie et la mort de Jeanne d'Arc sont d'une sainte, comme la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un Dieu.

Puissions-nous un jour, sous le pontificat du vénéré Pie IX, si fécond déjà en grandes choses, voir la France, chrétienne et libre, s'écrier, prosternée au pied des autels : « Sainte Jeanne de France, priez pour nous ! »

FIN

TABLE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LA FRANCE AVANT JEANNE D'ARC

LIVRE PREMIER

LA MISSION. — LA LUTTE. — LE TRIOMPHE.

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE. — LA FAMILLE. — LES VOIX.

CHAPITRE DEUXIÈME

LE DÉPART.

CHAPITRE TROISIÈME

L'EXAMEN.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES COMBATS

CHAPITRE CINQUIÈME

LA MARCHE TRIOMPHALE. — LE SACRE.

LIVRE SECOND

LES DÉCEPTIONS, LES ANGOISSES.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉSISTANCES, LE PREMIER REVERS.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES DERNIERS EXPLOITS.

CHAPITRE TROISIÈME

LA CAPTIVITÉ.

LIVRE TROISIÈME

LE MARTYRE.

CHAPITRE PREMIER

LE PROCÈS.

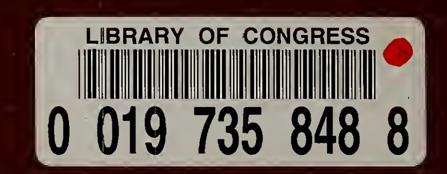
CHAPITRE DEUXIÈME

L'ABJURATION. — LA MORT.

CHAPITRE TROISIÈME

LA RÉHABILITATION. — LA GLOIRE.

Tours. — Impr. Mame.


LIBRARY OF CONGRESS
0 019 735 848 8